This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08184870 1

Digitized by Google

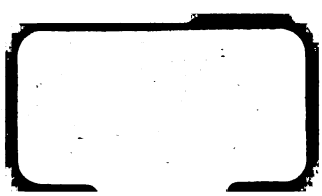

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOBILIAIRE

DE

NORMANDIE

Digitized by Google

LONDRES :
TYPOGRAPHIE DE J. WERTHEIMER ET Cie
CIRCUS PLACE, FINSBURY.

Digitized by Google

NOBILIAIRE

DE

NORMANDIE

PROCÈS-VERBAUX DES INTENDANTS ET COMMISSAIRES-DÉPARTIS, DURANT LES GRANDES RECHERCHES JURIDIQUES DE LA NOBLESSE DE CETTE PROVINCE, EN 1463, 1470, 1598, 1634, 1666, — 1628 ET 1696 — 1727 ; — MAINTENUES, CONDAMNATIONS, ET ARMOIRIES ; — ÉTAT DES FIEFS SIMPLES ET TITRÉS ; — ORIGINES ET GÉNÉALOGIES DES FAMILLES ÉTEINTES ET EXISTANTES JUSQU'À 1789.

PAR

GABRIEL O'GILVY,

AUTEUR ET CONTINUATEUR DU "NOBILIAIRE DE GUIENNE ET DE GASCOGNE."

Dieu Aix !

VOL. 1er.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LONDRES :

G. OGILVY, ESQ., 41, MUSEUM STREET, W.C.

1864.

Digitized by Google

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

La Normandie est assurément la province de France sur l'histoire de laquelle on a le plus écrit de brochures ou de volumes. Depuis les jours des André du Chesne, des La Roque, des Dumoulin, des Huet, jusqu'à la période actuelle, grands auteurs et publicistes (souvent médiocres), n'ont cessé de rivaliser de zèle et de courage, pour jeter les fondements, amasser les matériaux ou entreprendre la construction d'un édifice mémorable—l'Histoire Normande. Exceptant les deux premiers et illustres noms des quatre grands ci-dessus, on doit convenir que les deux autres et ceux qui les ont suivis semblent avoir pensé que l'histoire d'un pays se personnifiait plus sûrement dans quelques débris géologiques, quelques antiquités romaines, quelques voûtes ogivales ou quelques phrases bien alignées, que dans les chartes et monuments écrits, les peintures ou les sculptures héraldiques, les traditions enfin dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous.

Digitized by Google

Du Chesne et La Roque avaient pensé autrement, Dieu merci ! Pour eux, l'histoire d'un pays était comme incarnée dans la notion des familles : —quoi d'étonnant, puisque les familles possédaient le pays lui-même, et par là, concouraient certainement seules à sa grandeur ou à sa ruine, à sa gloire ou à son abaissement ?

Je ne viens point revendiquer une part de l'auréole de ces deux grands maîtres de l'histoire provinciale. Je n'aspire point jusque-là. Mais, plein d'admiration et de respect pour leur caractère, pour leurs travaux et pour leurs idées, j'essaie d'apporter mon obole, produit du travail, de la réflexion et du désir de bien faire, au bel édifice historique qui, depuis des siècles, s'achève dans la Province de Normandie.

Ce livre n'est pas un catalogue aride de choses qui ne sont plus— Noblesse et titres— ; c'est la reproduction de choses grandes et belles qui furent, et vers lesquelles semblent même se reporter toutes les aspirations du moment.—C'est aussi l'histoire particulière de chaque village, de chaque hameau.

Je n'ai jamais compris autrement un *Nobiliaire* de province ; et si j'avais besoin de nommer encore La Roque, je dirais que son *histoire de la maison de Harcourt* est toute l'histoire détaillée de la Normandie. Me trompé-je ?

Avec profit, j'eusse pu glaner dans ce bel et volumineux travail ; toute l'histoire de la Noblesse Normande y est aussi, et n'exigerait qu'une

Digitized by Google

table bien raisonnée, placée à la fin du dernier volume, pour former un magnifique recueil. Mais je n'ai pas voulu toucher à ce Saint. Ce qui est écrit est écrit ; écrivons ce qui ne l'est pas.

J'ai jeté les yeux autour de moi, et j'ai vu de beaux grands livres de ce siècle, tout chamarrés de blasons superbes, tout signés de noms resplendissants ; — plus loin, une fureur—je devrais dire une folie—une course au clocher aux vieux oripeaux, qu'on nomme : particules, titres, noms, blasons, etc. ; oripeaux qui méritent le respect, à mon avis, oui le respect de toute personne juste, comme la considération de l'historien, parceque, s'ils furent jadis la force et le soutien d'un pays, tout l'échafaudage historique s'appuie encore sur eux.

À la suite de tout ce, j'ai vu aussi de soi-disant écrivains, publicateurs des beaux livres dont j'ai parlé, prêter leur plume au mensonge et à l'effronterie, pour quelques pièces de monnaie. J'ai vu,—quoi encore ? —qu'avec l'entichement général pour une *préposition* ou pour un *titre*, la plupart des intéressés en France ne connaissaient pas le premier mot de ces choses-là ; qu'un riche parvenu s'adjugeait un *de* ou un *du*, croyant que cela le rendait noble ou cherchant à paraître tel ; qu'un titre ou un nom était, par contre, refusé souvent à celui qui ne l'avait pas porté en naissant ; etc., etc.

J'ai dit que je fairais justice pour tous, et qu'avec beaucoup de patience et de travail, je dénouerais le Nœud Gordien, que chaque jour

Digitized by Google

semble rendre plus inextricable, par la confusion d'autorités, d'arrêts, de jugements, d'interprétations, dont on l'emmaillotte.

Commençant par la Province de Normandie, celle peut-être qui commandait le plus mon attention, par ses riches souvenirs historiques aussi bien que par ses nombreuses familles et ses innumérables fiefs, j'ai élaboré le travail qui va suivre, d'après les diverses recherches juridiques qui ont eu lieu dans cette contrée. L'histoire provinciale aura-t-elle fait un pas de plus par cette publication, et la vraie Noblesse y gagnera-t-elle quelque chose ? Je l'espère.

O'GILVY.

LONDRES, *le* 25 *novembre* 1863.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Lorsque la portion de la Gaule Celtique — nommée depuis Normandie — fut conquise par les lieutenants de Jules César, elle se trouvait divisée en onze cités ou peuplades, qui, empruntant leurs appellations à leurs territoires, leurs habitants ou leurs capitales, se nommaient : les *Bellocasses* (Rouen); les *Bajocasses* (Bayeux ou Caen); les *Lexovii* (Lisieux); les *Caletes* (Caux); les *Eburones* (Evreux); les *Saii* (Séez); les *Venelli* (Coutances); les *Abrincatui* (Avranches); les *Ambialites* (Hambie); les *Aulerci* (Pont-de-l'Arche et Alençon); enfin, les îles *Cæsarea*, *Sarnia* et *Biduna* (Jersey, Guernesey et Aurigny). Auguste réduisit ces cités à sept, et, lors de la nouvelle division des Gaules, sous l'Empire d'Honorius, elles furent attribuées à la *deuxième Lyonnoise*.

Ce pays fut agrégé aux possessions de Clovis dans les Gaules, à la suite de l'expulsion du général romain Siagrius, et, en 511, entra dans le partage de ses enfants, échut pour une moitié à Clotaire I, et pour l'autre à Childebert. Ainsi compris dans les royaumes de Neustrie et de Paris jusqu'à sa fusion dans la grande monarchie franque, sous les premiers Karlovingiens, il n'en conserva pas moins le nom générique de *Neustrie*.

La *Neustrie* fit partie du lot de Charles-le-Chauve, lors du partage opéré par les fils de Louis-le-Débonnaire, et ce prince en donna le commandement, ainsi que celui de tous les pays voisins situés entre la Seine et la Loire, à Robert-le-Fort, pour les gouverner sous le titre héréditaire de *duché de France*. Robert-le-Fort était issu de la race royale franque, et sa valeur lui mérita son surnom.

Depuis près d'un siècle, des hordes à demi-sauvages, sorties du Danemarck et des contrées Scandinaves, traversant les mers septentrionales sur de frêles embarcations, venaient incessamment aborder aux côtes de France, puis, ayant tout saccagé et détruit, reprenaient le chemin de

Digitized by Google

leurs horizons lointains. La bataille de Fontenay, qui avait moissonné presque toute la noblesse franque en état de porter les armes, fournit aux barbares (auxquels le peuple donnait le nom de Normands — hommes du Nord), l'occasion facile de se jeter sur une proie attrayante. Ils pénètrèrent jusqu'au vrai cœur de la France, et sur leur passage semèrent horriblement sang, débris, carnage et feu.

L'an 876, Rollon, fils du comte Regnald-le-Riche, à la suite de cinq années de rivalités et de luttes avec Harold, roi de Danemarck, abandonne subitement la Norwège, entre, par l'Escaut, dans les Pays-Bas, qu'il désole ; puis, étant remonté sur sa flotte, pénètre, par la Seine, dans la Neustrie, et prend d'assaut la ville de Rouen. De là, il s'avance jusque dans la Bourgogne, et durant la marche de son armée, villes, hameaux et moissons tombent devant l'ouragan irrésistible. Neuf ans après, les Normands font une nouvelle descente en Neustrie, et sur la fin d'octobre 885, Rollon court assiéger Paris en personne. La vaillance du comte Eudes, qui défendait cette place, obligea Rollon d'en lever le siége le 30 novembre de l'année suivante. Le chef Normand alla prendre sa revanche sur Auxerre, où il détruisit la belle abbaye de Saint-Germain. Meaux, Troyes, Toul, Verdun, et une foule d'autres cités florissantes, tombèrent successivement au pouvoir de Rollon et furent dévastées par lui. En 889 il revient mettre le siége devant Paris ; mais défait par le comte Eudes, dans le bois de Montfaucon, le 24 juin, il est forcé de se rejeter sur la Neustrie. Saint-Lo lui ouvre ses portes l'an 890, Bayeux l'année suivante, et Evreux l'an 892. La même année, il vient rançonner les côtes d'Angleterre. Reparu en France l'an 895, l'intrépide chef Normand y sème de nouveau l'effroi. Il faisait le siége de Chartres lorsque, le samedi 20 juillet 911, Robert, duc de France, Richard, duc de Bourgogne, et Ebles, comte de Poitiers, surprennent son camp et lui tuent 68,000 hommes.

Mais le chef Normand savait réparer ses désastres : chaque jour les hordes de Scandinavie accouraient grossir ses rangs. Quelques nouvelles victoires et la terreur qu'il inspirait le rendirent plus fort que jamais, et, par faiblesse, comme on l'a tant répété, — par bonne politique, peut-on penser, — le roi Charles-le-Simple se décida à demander la paix au chef aventurier.

Le traité conclu à Saint-Clair-sur-Epte assurait à Rollon, en titre de duché héréditaire, sous la seule condition d'hommage envers la Couronne, la partie de la Neustrie qui s'étendait au Nord de la Seine, depuis l'Andelle jusqu'à l'Océan. Charles-le-Chauve accordait en outre la main de sa

Digitized by Google

fille Gisele au prince Normand, à condition qu'il embrasserait le christianisme.

Rollon reçut le baptême avec ses compagnons d'armes, l'an 912, et prit le nom de ROBERT, de celui de son parrain le duc de France. L'an 923, le roi Raoul lui céda le Bessin et le Maine. Il abdiqua l'an 927 en faveur de Guillaume, son fils. On rapporte à ce prince l'institution de l'Echiquier de Normandie, ou Parlement ambulatoire, qui fut depuis rendu sédentaire à Rouen.

GUILLAUME, fils et successeur de Rollon (927), reçut du roi Raoul, en 933, les terres des Bretons situées sur la côte maritime, c'est-à-dire l'Avranchin et le Côtentin. Riulfe, comte de Coutances, n'ayant pas voulu le reconnaître pour suzerain, le duc Guillaume le contraignit à la soumission. Ce prince fut assassiné à Pecquigny-sur-Somme, le 27 décembre 943, par Blazon le Court, chambrier du comte de Flandre.

RICHARD-*sans-Peur*, fils du précédent, lui succéda dans le duché de Normandie, l'an 943, sous la tutelle d'un Seigneur nommé Bernard le Danois. L'an 946, le roi Louis d'Outremer lui céda le territoire depuis l'Andelle jusqu'à l'Epte, et par traité entre eux il fut convenu que le duc de Normandie ne devait au roi de France aucun service militaire, et qu'il ne lui en rendrait point pour le duché qu'il possédait, n'étant tenu envers le suzerain que de fidélité sur sa vie et sur le fief, avec réciprocité de la part du Roi. Il mourut, le 20 novembre 996, à Fécamp, dont il avait fait bâtir l'église. Sous son règne furent congédiés les Danois qui étaient venus au secours de son père, durant sa guerre avec le roi Raoul. Richard donna des terres en Normandie aux chefs qui voulurent se faire baptiser, et envoya les autres sur une flotte en Espagne, où ils firent d'affreux ravages.

RICHARD II-*le-Bon* succéda à Richard I, son père, en 996. Il avait deux frères : Geoffroy, comte d'Eu et de Brionne, et Guillaume, comte d'Hiesmes, puis d'Eu. L'an 1003, les Anglais ayant fait une descente à Harfleur, furent repoussés par Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Côtentin. Vers la même époque, Richard construisit le château de Tillières, près de Verneuil. Il mourut dans son palais, à Fécamp, le 23 août 1027.

RICHARD III, fils du précédent, duc de Normandie en 1027, frère de Robert, comte d'Hiesmes, et de Guillaume, comte d'Arques, mourut la première année de son règne, le 6 août 1028, et eut pour successeur son dit frère :

Digitized by Google

ROBERT-*le-Diable*, Comte d'Hiesmes, Duc de Normandie en 1028, mort empoisonné à Nicée, en Bithynie, le 2 juillet 1035, pendant un pélérinage qu'il faisait à la Terre-Sainte. Il avait eu un fils naturel qui lui succéda, de sa maîtresse Harlette, fille d'un pelletier de Falaise, laquelle il maria avec Harlevin, Seigneur de Conteville, dont vinrent Odon, évêque de Bayeux et Robert Comte de Mortain. Ce dernier ayant épousé Mathilde de Montgomméry, en eut un fils nommé Guillaume qui ayant été pris à la bataille de Tinchebray, l'an 1106, fut emmené prisonnier en Angleterre où il mourut;—et trois filles, la dernière desquelles fut femme de Guillaume IV., Comte de Toulouse.

GUILLAUME-*le-Bâtard* et *le Conquérant* eut à surmonter plusieurs cabales redoutables avant de succéder à Robert-le-Diable. Roger de Toëny, descendu d'un oncle du Duc Rollon, et Guy, Comte de Vernon et de Brionne, cousin de Guillaume qui lui avait donné ces terres en Normandie, et fils de Renaud I. Comte de Bourgogne, furent ses plus ardents compétiteurs. Mais le premier ayant été tué par Roger, Seigneur de Beaumont, et le second ayant perdu la bataille du Val-des-Dunes, entre Caen et Argentan, l'an 1047, Guillaume resta maître souverain du Duché. En 1066, il fit la conquête de l'Angleterre et en fut reconnu Roi. Il mourut le 8 septembre 1087 à Hermentruville, pres Rouen, et laissa trois fils: Robert, qui eut en partage la Normandie et le Maine, Guillaume, Roi d'Angleterre, et Henry non-apanagé.

ROBERT, surnommé *Courtheuse* et *Gambaron*, proclamé Duc de Normandie, en 1087, se croisa pour la Palestine én 1096.

HENRY, troisième fils du *Conquérant*, dépouilla du duché de Normandie Robert son frère, l'an 1106, et en jouit jusqu'à sa mort arrivée le 2 décembre 1135.

ETIENNE-*de-Blois*, Comte de Boulogne, fils d'Etienne, Comte de Blois, et d'Adèle, fille de Guillaume-*le-Conquérant*, fut Roi d'Angleterre, en 1135, et reçut du Roi Louis-*le-Gros*, de France, l'investiture du duché de Normandie, au mois de mai 1137.

GEOFFROY-*Plantagenet*, Comte d'Anjou, époux de Mathilde, fille de Henry I., Roi d'Angleterre, enleva la Normandie à Etienne de Blois, l'an 1144, mourut au château du Loir le 7 septembre 1151, et fut inhumé dans l'église cathédrale du Mans. Les armes de ce prince étaient *d'azur, à 4 lionceaux d'or lampassés de gueules.* Il eut pour successeur au duché de Normandie, son fils:

Digitized by Google

HENRY, lequel reçut l'investiture à hommage plein et lige de Louis-*le-jeune*, roi de France, en 1150. Ce prince fut successivement Comte d'Anjou et du Maine, en 1151; Duc d'Aquitaine, en 1152, par son mariage avec la reine répudiée Eléonore; et enfin, Roi d'Angleterre, en 1154.

RICHARD-*Cœur-de-Lion*, Duc de Normandie en 1159, et Comte d'Anjou et du Maine, parvint aussi à la couronne d'Angleterre.

JEAN-*Sans-Terre*, quatrième fils de Henry II., et ARTHUR, petit-fils de ce dernier par Geoffroy son père, Comte de Bretagne, se disputèrent la succession de Richard après sa mort, arrivée le 6 avril 1199. Le 18 avril de la même année, Jean-Sans-Terre prit possession de la Normandie, et égorgea de ses mains Arthur, son neveu, le 3 avril 1203. Condamné, pour ce crime, dans l'assemblée des Pairs de France, Jean fut déclaré déchu de son fief, et le Roi Philippe-Auguste étant entré en Normandie avec une nombreuse armée ne tarda pas à s'en emparer complètement. A partir de 1204, la Normandie fut entièrement délivrée du joug des Anglais, et revint à la France après être restée 292 ans sous la domination étrangère; un édit du Roi Jean, du mois de novembre 1361, la réunit définitivement à la Couronne.

En 1331, le roi Philippe-de-Valois donna le duché de Normandie à JEAN, son fils, lequel fut couronné roi de France en 1350.

CHARLES, fils du même Roi Jean, fut apanagé de la Normandie, en 1351.

Ce duche fut réincorporé à la Couronne par l'avénement du même prince en 1364, et n'en fut démembré de nouveau qu'en 1465, que Charles, 4eme fils du Roi Charles VII., fut apanagé de la Normandie par le Roi Louis XI., son frère. L'an 1469, ce prince l'échangea pour le duché de Guienne, et de cette époque date la fusion complète de la Normandie avec la monarchie Française, son titre n'ayant plus été conféré qu'honorairement.

La Normandie était bornée à l'Est par la Picardie et l'Ile de France, au Nord par la Manche, à l'Ouest par l'Océan; au Sud, par le Perche, le Maine, et une partie de la Bretagne. Sa longueur était d'environ 60 lieues, sur 32 de largeur. Elle comprenait sept siéges épiscopaux: Rouen, Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Lisieux et Coutances. Rouen avait le titre d'Archevêché.

Elle se divisait en *Haute* et *Basse*. La *Haute-Normandie* comprenait le pays de Caux, le Vexin-Normand, le Pays de Bray, les Campagnes de Neubourg et de Saint-André, le Roumois, et les Pays de l'Ouche et de

Digitized by Google

Lieuvin. Rouen était son chef-lieu. — La *Basse*, qui avait pour capitale Caen, embrassait les Pays d'Auge et Houlme, les Campagnes d'Alençon et de Caen, l'Avranchin, le Bessin, les Marches, le Bôcage et le Côtentin.

Ce sont là les anciennes subdivisions. Dès la formation des circonscriptions administratives en France, la Normandie eut trois généralités :

1° ROUEN, comprenant les Elections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont-et-Magny, Eu, Evreux, Gisors, Lyons, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Evêque, Rouen, — et, primitivement, une partie de l'Election de Pontoise.

2° CAEN, avec les Elections d'Avranches, Bayeux, Caen, Carentan, Coutances, Mortain, Saint-Lo, Valognes et Vire.

3° ALENÇON, avec les Elections d'Alençon, Argentan, Bernay, Conches, Domfront, Falaise, Lisieux, Mortagne et Verneuil.

Rollon, définitivement établi dans la Normandie, songea à policer ses compagnons d'armes et à se faire bien venir des indigènes. Un Code de lois, approprié aux mœurs des habitants, transforma bientôt les Normands, sous le rapport de la civilisation, et fut la première base des institutions judiciaires qui régirent ce pays jusqu'à 1789. Guillaume-*le-Conquérant* porta en Angleterre les lois et les usages Normands. De leur côté, les sujets du duché, par leur mélange continuel avec un peuple soumis aux mêmes souverains, en empruntèrent divers usages et coutumes, notamment le droit de garde-noble et le droit de viduité, qui, en Normandie, se nommaient : *la Courtoisie d'Angleterre.*

Suivant la grande Coûtume de Normandie, la majorité s'acquérait à vingt ans. Les filles n'ayant qu'une très-petite part du patrimoine, et les cadets que des pensions viagères, à moins que la succession ne se composât de plusieurs fiefs distincts, l'aîné possédait généralement tous les biens de la famille.

Pour ce qui concerne l'ordre judiciaire et l'ordre municipal, le duché de Normandie était divisé, outre les Elections, en sept grands bailliages, chaque bailliage en vicomtés, chaque vicomté en sergenteries, et chaque sergenterie en plus ou moins de paroisses, à proportion de son étendue. Les Sergenteries étaient des fiefs nobles relevant du Roi — ce qu'on nommait en d'autres provinces Juridictions Royales — dont les engagistes, nobles ou bourgeois, étaient tenus de rendre hommage devant la Chambre des Comptes ; elles ne donnaient d'autre droit au possesseur que celui de nommer, à prix d'argent, un ou plusieurs Sergents qui exerçaient dans les paroisses de la Sergenterie.

Les Seigneuries, fiefs et terres nobles étaient multiples en Normandie.

Digitized by Google

En fait de terres féodales, pourtant, l'histoire des temps voisins de l'établissement des Normands ne parle que de comtés. Ces comtés primitifs, du domaine absolu des ducs, qui en gratifiaient leurs parents ou leurs créatures, se nommaient Hiêmes, Eu, Arques, Aumale, Mortain, Brionne, Bayeux, Côtentin. Ces terres, ainsi que les baronnies, donnaient à leurs possesseurs séance et voix délibérative à la cour souveraine des ducs, dont elles relevaient immédiatement. Les duchés étaient nombreux depuis la réunion à la France ; et la principauté d'Yvetot était remarquable pour ses priviléges et son antiquité. Les droits des fiefs, dans cette province, étaient fort bornés, et les hautes-justices peu communes aux Seigneuries avant Louis XIV, sous qui le fisc fut obligé de faire de nombreux engagements de Juridictions Royales. Les reliefs d'arrière-fiefs étaient peu de chose : pour un duché il était dû, à chaque mutation de Vassal ou de Seigneur, 1000 livres ; pour un marquisat, 500; pour un comté, 250; pour une baronnie, 100 ; et pour un plein fief de haubert, 15 livres. D'un autre côté, et comme compensation, peut-être, les fiefs étaient fort chargés de service militaire.

C'est un fait incontestable que la grande noblesse de Normandie date des expéditions des Normands en France. Ce qui avait eu lieu, lors de la conquête des Gaules par les Francks, se renouvela lors de la cession de Charles-le-Simple à Rollon : les chefs Normands, supérieurs et subalternes, eurent le partage des terres, comme ils l'eurent cent ans plus tard, à l'invasion de la Grande-Bretagne par Guillaume-le-Conquérant. Les noms de famille n'existant pas au dixième siècle, les successeurs des chefs Normands s'appelèrent par la suite comme leurs fiefs. De ce nombre sont les grandes maisons de Harcourt, de Vieuxpont, de Tournebu, de Vassy, de Courcy, de Briqueville, d'O, de Bailleul, d'Argouges, de Canouville, de Roncherolles, de la Heuze, de Neuville, etc. D'autres, ayant adopté des surnoms patronymiques, les transmirent à leurs descendants et même à leurs Seigneuries, comme : les Longueil, les Carbonnel, les le Merle, les Malet, les Martel, etc.

La majeure partie de la grande noblesse Normande se fixa en Angleterre ou y provigna des branches, à la suite de l'invasion de 1066. Les noms d'Umphraville, Tankerville, Russell, Anketell, Brocas, Barry, Vaux, Archer, Armitage, La Zouche, Vernon, Bouteville, Holme, Baskerville, Montgommery, Basset, Eyncourt, Bastard, Bruce, Baillol, Brianson, Gournay, — suffiraient, à défaut de documents écrits et des traditions, à certifier que la haute aristocratie anglaise eut pour berceau la Normandie et pour ancêtres les compagnons du duc Guillaume.

Les guerres intestines d'Angleterre avaient déjà décimé en grande partie la noblesse normande primitive. Les contestations des monarques anglais et français, où cette même noblesse se trouva toujours mêlée par la profession des armes et la nécessité de se ranger d'un parti ou d'autre,

Digitized by Google

achevèrent, pour ainsi dire, de l'anéantir. Car, tremblant pour la confiscation de ses terres par le Français ou l'Anglais, qui n'alla pas sur l'Isle-de-France, se réfugia aux comtés de Kent, Essex, Hants ou Sussex, appelé là par la faveur, l'obéissance ou la crainte ; ici, par le devoir de la vassalité, la protection ou les liens du sang.

Les familles qui s'établirent en France reçurent beaucoup de promesses, d'honneurs et de beaux emplois ; celles en Angleterre, de l'or et des domaines à profusion. Là fut peut-être la source et la grandeur de cette puissante aristocratie, encore subsistante dans tout son éclat en Angleterre, qui compte ses manoirs, ses villes et ses vassaux, comme sa sœur aînée française compte aujourd'hui ses métairies, ses arpents et ses moutons.

L'expulsion des Anglais de France détermina encore un grand nombre de familles de deuxième ordre à passer en Angleterre. Sous Louis XI, lors du recensement de Monfaut, les rangs de l'aristocratie normande étaient tellement dégarnis qu'on fut obligé, pour ne pas voir disparaître le *Premier Ordre* de la grande communauté, d'anoblir en gros tous les possesseurs de fiefs nobles. De ceux-ci quelques-uns étaient si peu fortunés, ou leurs fiefs si minimes, qu'on en voit de taxés à *cinq* livres, et même *deux* ou *une* livre, pour obtenir la jouissance des priviléges du noble.

Par la suite, les anoblissements par lettres et charges vinrent combler le vide que les siècles avaient de nouveau produit. En 1666, 1322 familles furent déclarées nobles dans la généralité de Caen, et 1686 dans la généralité d'Alençon. En 1697, la noblesse s'était tellement bien recrutée en Normandie, qu'on y comptait près de sept mille gentilshommes et tenant-fiefs, dans les généralités de Rouen et d'Alençon, et plus de la moitié de ce nombre dans celle de Caen.

RECHERCHES JURIDIQUES.

À des époques déjà reculées, des recherches de noblesse avaient été faites en Normandie, comme dans d'autres provinces du Royaume. L'avidité de s'affranchir du paiement des tailles et autres impositions, — plus que la sotte vanité de distinction, assurément, — avait peu à peu amené des usurpations criantes qu'il était de l'intérêt de tous de faire cesser.

Il me paraît indispensable, pour l'intelligence de ce livre, de rappeler, par ordre chronologique, les Edits et Arrêts qui, à différentes époques, ont réglementé, généralement ou spécialement, la Noblesse de Normandie.

En 1256, Louis IX défend aux gentilshommes de posséder aucun office

Digitized by Google

vénal. — La qualité de noble s'acquerra dorénavant par la tierce-foi, de manière que les descendants d'un roturier, acquéreur ou possesseur de fief, seront nobles au troisième hommage rendu.

16 mars 1314. Ordonnance de Louis X-*le-Hutin* : la prescription de quarante ans aura lieu au duché de Normandie, soit en matière de basse ou de haute justice, soit en toute autre matière, hors en celle du droit de patronage. — 22 juillet 1315 : celui qui, en Normandie, aura possédé par an et jour, sera maintenu possesseur, nonobstant usage contraire.

1366, Règlement fait par la Chambre des Comptes : les gardes, qui appartiennent au Roi dans la Normandie, ne pourront être affermées à des Nobles.

En 1368, Edit royal portant que toutes lettres d'anoblissement seront vérifiées en la Chambre des Comptes, qui taxera l'indemnité due au Roi.

1463 et 1464. Recherche des faux Nobles de Normandie, par le président commissaire du Roi, député à ce sujet, Raymond Monfaut. Le présent travail contient tous les jugements en déclaration de Noblesse ou en condamnation rendus par ce célèbre magistrat. On a reproché à Monfaut d'avoir ensuite fait anoblir, par la Charte de 1470, la majeure partie de ceux qu'il avait déclaré usurpateurs. Le fait est vrai ; mais on doit convenir que ce précédent, nécessité par les influences particulières ou par les besoins financiers de l'Etat, devint ensuite un usage général qui subsista jusqu'à la Révolution. Généralement, depuis le seizième siècle, on ne voit que condamnations et amendes à payer ; puis, anoblissements moyennant finance ; puis, révocations générales ; puis, quelques exceptions ; puis, confirmations encore moyennant finance ; recondamnations, et ventes de lettres de noblesse à haut prix ; le tout finalement aboli pour la dixième fois.

Telle est l'histoire, en quelques lignes, des recherches juridiques, et plus particulièrement de celles de 1661, 1664, 1666 et 1696.

La recherche de Monfaut terminée, pour donner satisfaction à tous, on décida, par la Charte de 1470, que tous les tenants de fiefs nobles et nouveaux acquêts demeureraient anoblis avec leur postérité, moyennant le paiement d'une certaine taxe proportionnée aux revenus des dits fiefs. Même détermination fut prise pour les Secrétaires du Roi, supprimés au commencement du XVIII^e^ siècle, dans toute l'étendue du Royaume. La recherche de Monfaut a été fort critiquée, de même que les recherches gé-

Digitized by Google

nérales de 1661-66 et 96. Je dois faire remarquer que l'œuvre de Monfaut me paraît intègre au dernier point, et qu'à très-peu d'exceptions près, celles des intendants de Normandie, aux années citées, doivent certainement être envisagées de meilleur œil que pour beaucoup d'autres provinces. Voici les principaux points de la fameuse Charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts :

5 novembre 1470, charte du Roi Louis XI., donnée au Montil-les-Tours, en forme d'amortissement général pour tous les pays de Normandie, pour les nouveaux acquêts faits par les gens de mainmorte, et pour les fiefs et biens nobles acquis par des roturiers. Elle énonce entre autres choses : qu'après quarante ans, tous fiefs nobles, acquis jusqu'alors par des roturiers, en Normandie, et qu'ils tenaient à droit héréditaire, propriétaire et foncier, et qu'ils possédaient noblement à gage-plège, cour et usage, seront réputés amortis ; que les détenteurs les pourraient tenir paisiblement et ne seront contraints d'en vider leurs mains, ni payer aucune autre finance que celle portée par la composition et ordonnance sur ce faite par le Roi ; et qu'ils seraient tenus et reputés pour nobles, et des-lors seraient anoblis, ensemble leur postérité née à naître, en loyal mariage, et que la volonté du Roi était qu'ils jouissent du privilége de noblesse, comme les autres nobles du Royaume, en vivant noblement, suivant les armes, et se gouvernant, en tous actes, comme les autres nobles de la province, et ne faisant chose dérogeante à la Noblesse.—Les enfants de ceux qui payèrent ce droit de francs-fiefs furent maintenus dans leur noblesse par lettres-patentes de Charles VIII. des 12 janvier et 20 mars 1486. L'ordonnance du Roi Henry III., datée de Blois au mois de mai 1579, porte que les non-nobles et roturiers achetant fiefs nobles, ne seront pour ce anoblis ni mis au rang et degré des nobles, de quelque revenu que soient les fiefs par eux acquis, et que la possession des fiefs nobles n'anoblit point les roturiers.

Février 1484, anoblissement en tant que de besoin des clercs, notaires et secrétaires du Roi, Couronne de France et de ses finances, ainsi que leurs enfants et postérité legitimes. Les Cours de justice de Normandie ont fourni un assez grand nombre de noms à la Noblesse, par l'exercice de cette charge aussi bien que de celles de maîtres des Comptes, conseillers de Parlement et d'Aydes, trésoriers de France, etc.

1499, L'Echiquier de Normandie est fixé à Rouen et rendu perpétuel par Louis XII. Il prit le nom de Parlement, en 1515, et il est certain que pendant plusieurs siècles les charges de conseillers en cette Cour ne furent pas censées anoblir les titulaires.

Digitized by Google

Janvier 1551, Edit du Roi portant création d'une charge de Secrétaire du Roi audiencier en la chancellerie du Parlement de Rouen, avec concession en faveur de ceux qui en seront pourvus, des mêmes droits et priviléges attribués aux notaires-secrétaires du Roi, maison, Couronne de France.

26 mars 1555, avant Pâques : Ordonnance du Roi Henry II donnée à Amboise ; et publiée en la Cour des aydes et finances de Normandie, le 23 avril après Pâques 1556 : défenses sont faites d'usurper la qualité de Noblesse, sous peine de 1,000 livres d'amende.

1560, Edit de Charles IX. défendant à tous gentilshommes, sous peine de perte de leurs qualités, de faire trafic de marchandises ou tenir fermes ; et amendes arbitraires contre ceux qui usurperont faussement le nom et titre de Noblesse.

Juin 1576, Edit du Roi portant anoblissement de plusieurs personnes dans les Généralités de Rouen et Caen, pour jouir par elles et leurs enfants nés en loyal mariage, de tous les priviléges dont jouissent les Nobles du Royaume ; et à la charge par eux de contribuer au ban et arrière-ban pour les fiefs qu'ils tiendront, et de payer les sommes pour lesquelles ils seraient taxés par les commissaires à ce députés.

Mai 1579, Edit du Roi Henry III. : les baillis et sénéchaux des provinces doivent être gentilshommes de nom et d'armes.

1580. Recherche des faux-nobles en Normandie par Séguier et ses commissaires. Une foule des articles de ce travail sont visés dans le registre de M^r^ de Mesmes de Roissy.

8 mai 1583, Déclaration, registrée en la cour des Aydes de Rouen, le 19 juillet, portant règlement pour le jugement des contestations qui concernent la noblesse.

1598-99. Recherche de la Noblesse de la généralité de Caen, par Messire Jean-Jacques de Mesmes, Chevalier, Seigneur de Roissy, en France, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, et Maître des Requêtes ordinaires de son hôtel ; Messire Michel de Repichon, Conseiller du dit Seigneur et Président au Bureau des Trésoriers de France, à Caen ; et Messire Jacques Croismare, Seigneur de Bolrach, Conseiller du dit Seigneur en sa Cour des Aydes de Normandie—Commissaires députés par Sa Majesté pour le régalement des tailles en la dite généralité. Ce travail, aussi rigoureux qu'il est juste, est généralement basé sur ceux de Séguier et Monfaut. Je l'ai inséré en entier dans ce Nobiliaire.

Digitized by Google

1598. Édit du roi Henri IV : Sa Majesté abolit le privilége de la Noblesse transmissible par les femmes issues des frères de la Pucelle d'Orléans. Cet Édit est confirmé par autre Édit du roi Louis XIII, du mois de janvier 1634, registré à la cour des Aydes de Rouen, le 30 juin de la dite année.

Mars 1600. Édit portant que les Mestres de Camp seront pris parmi les gentilshommes ou les vieux soldats ; et Arrêt du Conseil, du 4 juin 1668, énonçant que les commissions de Mestre de Camp ne sont point réputées faire souche de Noblesse.—Le titre de Noble sera acquis à tout homme vivant noblement, issu d'un père et d'un aïeul qui auront fait profession des armes, au moins pendant vingt années, chacun des trois degrés.—Les bâtards Nobles ne pourront plus s'attribuer le titre de gentilshommes, s'ils n'ont obtenu lettres d'anoblissement.

1606. Déclaration de Henri-*le-Grand*, portant confirmation des anoblissements accordés à plusieurs particuliers de la province de Normandie depuis 1573.

1625. Arrêt du Conseil privé du Roi, déclarant que Jean de Fortescue, ancien Noble, a dérogé en exerçant le Greffe royal de Carentan; confirmant le jugement des Commissaires de la généralité de Caen, l'an 1623, et réhabilitant le dérogé.

1634-35. Jugements de maintenues et de condamnations rendus par Etienne d'Aligre, Sieur de la Rivière, Conseiller du Roi en ses Conseils, et Jean Cardinet, Sieur de Loigny, trésorier général de ses Finances, à Orléans,—Commissaires députés par Sa Majesté pour le régalement des tailles en la Généralité de Caen.—Oüi Thomas Morel, procureur du Roi en l'Election de Bayeux et Conseiller du Roi. Ce travail, basé sur celui de M. de Roissy, se trouve aussi en entier dans ce Nobiliaire. Comme dans l'autre, les filiations y sont généralement bien déduites.

23 septembre 1645. Arrêt du Conseil d'État : Ceux qui ne faisaient point profession des armes et qui n'avaient aucuns enfants dans le service actuel des armées, ou les anoblis depuis 1610, et ceux qui avaient obtenu des lettres de réhabilitation ou de dérogeance, qui ne se trouveraient pas dans le troisième degré, tenus de payer les taxes sur eux mises, à cause des rentes de la province de Normandie.—Les anciens nobles de nom et d'armes, et portant l'épée de la province de Normandie, déclarés exempts des rentes à recouvrer dans ladite province, et principalement des taxes des nouveaux Nobles.

Digitized by Google

Octobre 1645, Édit registré le 14 décembre au dit an: Création de cinquante Nobles dans toutes les villes franches de la province de Normandie, lesquels Nobles seraient réputés tels à l'avenir, de même que leurs enfants, postérité et lignée, née et à naître en légitime mariage, et jouiraient de tous les priviléges dont jouissaient les autres Nobles et gentilshommes du Royaume, avec permission de porter écussons et blasons de leurs armes timbrées, et même de continuer leur trafic pendant leur vie, sans que le fait de marchandise leur pût être imputé à dérogeance ni à leurs descendants, à condition que si le ban des Nobles et gentilshommes était convoqué, ils seraient tenus, à peine de déchéance du titre de Noblesse, de se trouver aux premières convocations du dit ban, tant près de Sa Majesté que dans ses armées.

Octobre 1650, Édit registré le 14 août 1632: Le roi Louis XIII, par Édit du mois de novembre 1640, avait révoqué les anoblissements accordés depuis trente ans, et ordonné que les anoblis et leurs descendants seraient taxés à l'avenir et imposés suivant leurs biens et facultés, et qu'au préjudice de cette déclaration, ceux qui avaient obtenu des lettres de Noblesse dans la province de Normandie, s'étaient, par leur crédit, maintenus dans la jouissance de leurs priviléges de noblesse et dans l'exemption de la taille.—Sa Majesté, pour remédier à cet abus, confirme dans la province de Normandie les anoblissements obtenus depuis l'an 1606, même ceux qui avaient été accordés précédemment, et dont les lettres avaient été vérifiées en la cour des Aydes de Rouen, sans qu'à l'avenir les dits anoblis puissent être inquiétés pour raison de la dite déclaration de 1640, et à la charge par eux de payer à Sa Majesté les sommes qui seraient par elle ordonnées, à faute de quoi ils seraient déchus des priviléges de la Noblesse.

8 Janvier 1653, Arrêt du Conseil. Le Roi s'étant fait représenter la déclaration donnée par Henry-le-Grand, au mois de mars 1606, portant confirmation des anoblissements accordés à plusieurs particuliers de la province de Normandie depuis l'an 1573, et le rétablissement de plusieurs Lettres et Chartes de Noblesse qui avaient été révoquées, en exécution de quoi les dits anoblis avaient payé à Sa Majesté quelque finance modérée, sachant que, sous prétexte de cette finance, quelques autres avaient trouvé la facilité d'obtenir des lettres de Noblesse pour lesquelles ils avaient payé un supplément, quoiqu'il n'y eut que ceux anoblis avant la dite déclaration qui dussent être reçus à le payer pour la confirmation de leurs anoblissements depuis la dite année 1573; après avoir aussi vu l'Édit du mois d'octobre 1650, portant confirmation des anoblis depuis la dite année 1606, jusqu'au jour de la dite déclaration; ensemble les procès-verbaux des avis que les Commissaires, tant de la Chambre

Digitized by Google

des Comptes que de la Cour des Aydes de Rouen, avaient donnés sur les taxes que les dits anoblis pouvaient porter ; et comme les dits Commissaires n'avaient fondé leurs avis que sur des rapports suspects qui leur avaient été faits de la condition et de la fortune des dits anoblis, et que sous prétexte d'une finance modérée payée par chacun d'eux, ils avaient été d'avis qu'ils fussent déchargés des dites taxes ordonnées par l'édit du mois d'octobre 1606. Sa Majesté ayant cru raisonnable de traiter également tous les dits anoblis, puisqu'ils jouissaient tous du même bénéfice ; considérant d'ailleurs qu'il y en avait encore plusieurs qui avaient obtenu des lettres de Noblesse depuis l'Édit du mois d'octobre 1650, et qui ne les avaient fait vérifier par aucune compagnie, pour éviter le paiement des dites taxes : ordonne que les anoblis depuis la déclaration de mars 1606, lesquels en conséquence avaient payé la finance pour la confirmation de leur anoblissement, paieraient les sommes auxquelles ils avaient été taxés par le rôle qui avait été arrêté au Conseil ledit jour, 8 janvier 1653, sur quoi serait déduit ce qui avait été payé depuis ladite déclaration du mois de mars 1606 ; sinon, et à faute de ce, révoque toutes les lettres, etc., avec injonction, sous mêmes peines, aux anoblis depuis le mois d'octobre 1650, de représenter leurs lettres en la Chambre des Comptes et en la Cour des Aydes, pour y être vérifiées.

11 Mars 1653, Lettres-patentes enregistrées en la Cour des aydes de Normandie le 6 mai suivant. Sa Majesté déclare que son intention a été de ne faire, dans ses lettres de déclaration du 25 juillet 1652, aucune exception des deux notaires et secrétaires de la cour des aydes de Rouen, mais au contraire, avoir entendu les y comprendre, comme faisant partie du corps d'icelle, pour, par eux participer aux priviléges de Noblesse, et autres droits et prérogatives portés par les dites lettres, qu'elle veut être exécutées de point en point à l'égard des dits notaires et secrétaires, de même que des autres officiers y dénommés.

18 juin 1653, arrêt du conseil. La Chambre des Comptes de Normandie ayant fait au Roi de très-humbles remontrances, que plusieurs anoblis avaient été taxés par un rôle du 18 janvier de la dite année, que pour le recouvrement de ce rôle avait été commis M. Louis Béchamel, et que ces taxes étaient la plupart de 1500 livres, quoique dans l'avis des commissaires députés pour l'exécution de l'Edit du mois d'octobre 1650, portant confirmation de tous les anoblis depuis l'an 1606, l'évaluation des taxes n'eut été portée qu'à 1,000 livres pour chaque anobli. Sa Majesté ordonne que le dit Edit du mois d'octobre 1650, et la commission du dit Sieur Béchamel seraient exécutés, voulant que les anoblis avant l'an 1606, et qui avaient payé la taxe en consé-

Digitized by Google

quence de l'édit du mois de mars de la dite année, et qui n'avaient fait registrer leurs lettres que depuis 1650, payassent les sommes auxquelles ils avaient été taxés ou seraient taxés, sur quoi leur serait déduit ce qu'ils auraient payé en vertu de l'édit de 1606; voulant que ceux qui avaient obtenu ou qui obtiendraient des lettres d'anoblissement depuis l'édit du mois d'octobre 1650, jusqu'à la fin de l'année 1653, fussent pareillement taxés pour la confirmation, tout ainsi que s'ils n'avaient pas été compris, et que si par une même lettre, il se trouvait plusieurs anoblis qui fussent taxés séparément, ils fussent tous contraints au paiement de leur taxe par saisie et vente de leurs biens.

12 juillet 1653, arrêt du Conseil. Par édit du mois d'octobre 1650, et arrêts du Conseil des 8 janvier et 18 juin de l'an 1653, le Roi ayant confirmé dans leur Noblesse tous les anoblis de la province de Normandie jusqu'au 31 décembre de la même année 1653, moyennant certaines sommes auxquelles ils avaient été ou seraient taxés au conseil, et Sa Majesté instruite que plusieurs des anoblis compris aux rôles des dites taxes, pour s'exempter d'en faire le paiement, s'étaient pourvus en modération devant différents juges; ordonne que ledit édit du mois d'octobre 1650, et les arrêts des 8 janvier et 18 juin de la dite année 1653, seraient exécutés selon leur forme et teneur, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, que Sa Majesté évoque à elle et à son conseil, renvoyant les parties devant les Sieurs d'Aligre, Montargis et Menardeau, conseillers au Conseil et directeurs des finances, pour être jugées, après la communication des instances, faite à Me Pierre Emery, chargé du recouvrement des dites taxes.

15 mars 1655, Déclaration du Roi registrée le 1er juillet suivant, portant que des Commissaires députés procéderaient à la vérification des titres de ceux qui, dans la province de Normandie, prétendraient jouir de la Noblesse, lesquels seraient obligés de les représenter en originaux; et défense, à peine de 1000 livres d'amende, de prendre *par écrit* la qualité d'Ecuyer et des Ecussons d'armoiries *timbrées*. Sa Majesté ordonne que les usurpateurs du titre de Noblesse seront, par les Commissaires, imposés aux tailles et autres charges.

27 janvier 1657, Arrêt du Conseil. Sa Majesté ordonne que tous les anoblis de la province de Normandie mentionnés dans l'Édit de décembre 1656 (et dans lequel n'étaient point compris les gentilshommes de nom et d'armes, les officiers des Cours souveraines et de la Grande Chancellerie, les Secrétaires de Sa Majesté, maison, Couronne de France et de ses finances, et les Officiers de sa maison qui exerçaient ou servaient actuellement dans leurs charges), paieraient les sommes auxquelles chacun

Digitized by Google

d'eux serait taxé au Conseil, pour être déchargés de l'indemnité par eux due à Sa Majesté, et être confirmés dans leurs priviléges de Noblesse.

16 avril 1657, Arrêt du Conseil, confirmant dans la qualité d'Ecuyer les gendarmes, chevau-légers, gardes du corps du Roi, gardes de la Reine, gardes de la Porte, et enfin tous les hommes d'armes desdites Compagnies.—On doit remarquer qu'ils ne faisaient cependant point souche de noblesse, s'ils n'étaient déjà gentilshommes.

14 juin 1659, Déclaration du Roi. Le Roi, sur le 42e article du Cahier des Députés des trois Ordres de la province de Normandie, ayant, le 29 de décembre de l'an 1657, révoqué tous les anoblis depuis l'an 1610, et par des Lettres du 8 octobre de l'an 1658, restreint cette révocation à ceux qui avaient été anoblis depuis son avénement à la Couronne; ayant aussi fait réflexion que plusieurs d'entre eux, à cause de ladite qualité, s'étaient alliés dans les anciennes noblesses et s'étaient signalés à son service, et même, sous la foi publique, avaient payé le droit de confirmation de leur anoblissement, Sa Majesté veut que tous les anoblis de la province de Normandie, depuis son avénement à la Couronne, et leurs descendants soient et demeurent rétablis dans leurs titre et qualité de Noblesse, et jouissent de tous les priviléges attachés à la Noblesse, en payant par chacun des dits anoblis révoqués, et par chacun de leurs enfants nés avant les lettres d'anoblissement de leur père, les sommes auxquelles chacun d'eux serait taxé au Conseil, etc

Août 1664, Édit du Roi. Sa Majesté supprime toutes les lettres de Noblesse qui avaient été accordées par elle ou les Rois ses prédécesseurs, depuis le 1 janvier 1614, dans la province de Normandie.

10 mars 1665, nouvelle Déclaration pour la recherche de la Noblesse en Normandie, par des Commissaires qui devront dresser des procès-verbaux des titres et les envoyer au Conseil.

22 mars 1666, Arrêt du Conseil ordonnant une recherche générale des faux nobles dans tout le Royaume. Cet arrêt fut rendu sur la proposition du grand Colbert, et la recherche commença presque immédiatement. Je crois utile d'exposer ici les procédés employés.

En vertu de l'arrêt, les Intendants respectifs des Généralités furent seuls aptes à connaître de la position des familles et de leur possession de Noblesse. Un traitant, ou commis soumissionnaire de l'entreprise, ayant des subdélégués dans chaque province, fit faire dans les archives des notaires et dans les greffes des Cours, Elections et Présidiaux, des relevés

Digitized by Google

minutieux des actes passés au nom de tout Chevalier, Ecuyer, Messire, Noble ou Damoiselle, à trente années en arrière. De ce fait, la loi fut rétroactive. Des extraits d'actes où les qualifications n'existaient pas ayant été également levés, dans les dépôts publics ou privés, le Commis, armé de ces pièces de conviction, dont il transmit copie au Procureur du Roi du Bailliage ou de la Sénéchaussée, fit citer chaque personne ayant pris publiquement les qualifications nobiliaires, à comparaître, dans le délai d'un mois, devant l'intendant de la Généralité, aux fins de prouver sa noblesse prétendue. L'assigné devait produire préalablement, au bureau du Procureur du Roi, s'il était d'origine anoblie par lettres ou charges, les pièces originales de cet anoblissement, et sa filiation complète; et, si de Noblesse immémoriale, les titres justificatifs depuis 1550, sans interruption aucune, de ses qualités et de sa descendance. Néanmoins, en Normandie, l'ancienne coûtume de ne prouver que quatre degrés, resta en vigueur. Si l'anoblissement était postérieur à 1550, la preuve s'arrêtait aux titres primordiaux conférant la Nobilité. La production devait se faire en originaux ou tout au moins en minutes des grosses originales. Les assignés qui ne produisirent pas furent condamnés par défaut. Quant à ceux qui ne purent remonter par une preuve régulière à l'année 1550, ils furent condamnés comme roturiers et usurpateurs du titre de Noblesse à 2000 livres d'amende et aux 2 sols pour livre. On doit remarquer, cependant, que ceux qui se désistaient et déclaraient n'avoir aucune prétention à la Noblesse, ne furent astreints qu'à payer des amendes généralement minimes. Dans tous les cas, les condamnés étaient inscrits aux rôles des tailles et autres impositions roturières. La condamnation était prononcée par l'Intendant, puis signifiée à l'intéressé, sur la production, par le Procureur du Roi, de pièces irrégulières, ou, par les Commis, de deux extraits d'actes publics portant les qualifications Nobles. Néanmoins, dans le délai de six mois, tout condamné pouvait appeler du jugement au Conseil d'Etat. Passé ce temps, la condamnation devenait définitive. La production trouvée régulière, l'Intendant rendait un jugement de maintenue de Noblesse, ordonnant l'inscription du gentilhomme au catalogue des Nobles de la Généralité.

La recherche de 1666 fut excessivement rigoureuse, bien que les condamnations aient été moins nombreuses que durant la suivante. Interrompue en 1674 par la guerre générale que Louis XIV eut à soutenir contre les grandes Puissances, elle fut reprise en 1696, et, par un nouvel Édit, la preuve à faire fut restreinte à l'année 1560. Finalement, la Déclaration du 8 décembre 1699 limita la production à cent années. Cette dernière recherche dura, en plusieurs provinces, jusqu'en 1727. Depuis, au mépris des lois, les Cours des Aydes connurent fréquemment de la possession d'état des familles, bien que les Édits Royaux leur eussent ôté toute juridiction à ce sujet.

Digitized by Google

En 1666, la Normandie étant divisée en trois Généralités, Rouen, Caen et Alençon, la recherche fut confiée à l'Intendant respectif. Je n'ai pu me procurer le manuscrit d'Alençon, mais j'y ai suppléé au moyen des divers Armoriaux de l'époque, indiquant les maintenues, les noms et les armes d'une manière précise.

La recherche de la Noblesse de la Généralité de Rouen fut conduite, de 1666 à 1682, par Messire Jacques Barrin, Chevalier, Seigneur, Marquis de la Galissonnière, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, et Maître des requêtes ordinaires de son hôtel, Intendant de justice, police et finances en ladite Généralité. On trouvera dans le *Nobiliaire* tous les jugements de cet Intendant, renfermant sinon des filiations toujours citées, du moins constamment les noms, demeures et qualités des maintenus et les bases sur lesquelles a été rendu le jugement, le tout accompagné souvent de notes piquantes et curieuses.

La recherche de Caen fut faite en 1666 par Guy Chamillart, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des requêtes ordinaires de son hôtel, Intendant de justice, police et finances, Commissaire départi en ladite Généralité. Cet Intendant, dont le travail est aussi compris dans ce *Nobiliaire*, n'a pas suivi la marche des autres chefs de provinces, dans le Catalogue qu'il nous a laissé. Passant en revue chaque Sergenterie par ordre d'Election, il nomme les maintenus par noms, prénoms et domicile appartenant à l'ancienne Noblesse; puis viennent ceux qui ont bien prouvé leurs quatre degrés, puis les anoblis, puis enfin les condamnés, ceux qui ont été renvoyés au Conseil; un état des anoblis de 1628, en faveur de l'Édit du Canada, confirmés par arrêts du Conseil des 16 avril et 19 septembre 1668; et enfin ceux dont les anoblissements ont été supprimés par la Déclaration du mois d'août 1664 et l'arrêt du Conseil d'Etat, à partir du 1 janvier 1611, et qui ont été confirmés ou réanoblis depuis.

Les recherches juridiques en bonne voie, Louis XIV songea à créer le plus bel édifice héraldique manuscrit que possède la France actuellement: un Armorial général comprenant la description des Armoiries portées en 1696 par chaque ville, communauté et personne noble, bourgeoise, ecclésiastique ou faisant profession des armes. Ce manuscrit, d'un prix inestimable, est conservé à Paris, et malgré ses nombreuses incorrections, est de la plus haute importance pour tous ceux qui s'occupent d'héraldique. On doit bien faire attention, pourtant, qu'une inscription dans cet Armorial ne préjuge rien en faveur de la Noblesse d'une famille, et ne sert qu'à constater son blason. Ce n'étaient pas les Nobles seuls qui avaient des Armoiries en France, avant la Révolution. Ces

Digitized by Google

marques de dignité étaient communes à tous ceux qui s'élevaient au-dessus de la foule par leur fortune, leur position, leur intelligence ou leur état.

Des observations qui précèdent touchant les recherches juridiques, je conclurai en affirmant : que toute famille maintenue ou condamnée est inscrite dans ce Nobiliaire ; qu'en exceptant quelques anoblissements qui se sont produits depuis 1682, il n'y a par conséquent de nobles que les familles maintenues.

16 août 1666, arrêt du conseil. Le Roi ayant été averti qu'il se commet un abus considérable par les héritiers des tabellions : ordonne que toutes les minutes des tabellions de Normandie seront gardées en un seul lieu.

13 janvier 1667. Arrêt du conseil d'Etat du Roi contre les anoblis par lettres depuis le 1 janvier 1614, du ressort de la cour des aydes de Rouen. Tous les anoblis dans cette catégorie jusqu'au jour de la déclaration du mois d'aout 1664, seront imposés aux tailles et cotisés d'office, par les sieurs commissaires et officiers. Sa Majesté n'entend néanmoins, comprendre au présent arrêt les anoblis qui auront obtenu des lettres de confirmation sur des exposés véritables, et registrées ès-Chambres des comptes et Cours des aydes depuis la dite déclaration du mois d'août 1664.

4 juin 1668, arrêt du conseil d'état portant que les commissions de gouverneurs de places ne seront point réputées faire souche de Noblesse.

Août 1669 et décembre 1701, Edits du Roi portant que le commerce maritime et le commerce en gros ne dérogent pas.

Février 1671, Déclaration du Roi, maintenant les domestiques et commensaux de sa maison, c'est-à-dire les aumôniers, huissiers, fourriers, ciriers, valets-chauffecires, porte-coffres, officiers-sûppots, servant dans la grande chancellerie, leurs successeurs et leurs veuves en viduité, dans la jouissance d'exemption de toutes tailles, aides, gabelles, logement de gens de guerre, et dans la possession de tout droit de véterance après vingt années de service, franc-salé d'un minot de sel, etc.

7 janvier 1673. Déclaration du Roi. Les priviléges et droits accordés en faveur des Secrétaires du Roi audienciers en la chancellerie du Parlement de Rouen, leur sont confirmés.

Digitized by Google

Mars 1691, Edit du Roi portant création d'un conseiller chevalier d'honneur dans chacun des présidiaux du royaume, lequel sera tenu de faire preuve de Noblesse par devant les officiers du présidial dans lequel il aura séance. En 1702, le Roi créa deux offices héréditaires de chevalier d'honneur dans chacun des Parlements, Chambres des comptes et Cours des aydes du Royaume où il n'y en avait point encore d'établis, et un dans chaque Bureau des finances, voulant qu'ils jouissent de tous les priviléges, honneurs et prérogatives, droits de *committimus* et franc-salé, dont jouissaient les officiers des dites Cours, et ne puissent être pourvus desdits offices qu'apres avoir fait preuve de Noblesse. Par déclaration du 8 décembre 1703, les offices de chevalier d'honneur pouvaient être acquis par des roturiers, lesquels seraient anoblis par l'exercice de vingt ans ou par leur décès dans l'office.

6 mars 1692. Edit maintenant les Prévôts-généraux provinciaux et particuliers des maréchaussées, leurs vice-baillis, vice-sénéchaux, lieutenant-criminels de robe-courte, leurs lieutenants-assesseurs et les Procureurs du Roi, dans la faculté de prendre les titres et qualité de Noble, Ecuyer et Conseiller du Roi, mais seulement tant qu'ils seraient revêtus de leurs charges.—C'est à dire que ces offices ne pouvaient conférer la Noblesse héréditaire.

6 août 1697. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi maintenant les Trésoriers des Gardes du Corps, dans le droit de prendre le titre d'Ecuyer.

26 novembre 1697. Arrêt du Conseil maintenant dans la qualité d'Ecuyer le Trésorier-général et le Gentilhomme ordinaire de la Vénerie du Roi.

4 mars 1703. Les juges et les avocats ne dérogent point à la Noblesse.

15 mai 1703. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, servant de règlement. La qualité de Noble-homme est une qualification noble dans la province de Normandie.

Octobre 1703. Edit créant en chaque Bailliage et Sénéchaussée du Royaume un office héréditaire de Lieutenant-général d'épée, dont le titulaire devra être noble et pourra prendre la qualité de Chevalier.

Mars 1704. Edit attribuant la Noblesse, après 20 ans d'exercice par le père ou ses enfants, aux Commissaires ordinaires provinciaux des guerres héréditaires, confirmé en juillet 1710 et janvier 1713.

Digitized by Google

Avril et juin 1704, Édits (révoqués en août 1715 et avril 1716) créant des offices d'inspecteurs généraux de la Marine et des Galères, avec attribution de la Noblesse, après vingt ans d'exercice par le père ou les enfants.

13 mai 1704. Édit du Roi, assimilant aux Secrétaires du Roi les Chauffes-cire Scelleurs héréditaires en la grande Chancellerie, sous le rapport des priviléges de Noblesse, droits et exemptions.

Octobre 1704. Édit du Roi reconnaissant que la Noblesse a éte attachée de tout temps aux charges des officiers des Cours supérieures du Royaume, lorsque le père et le fils sont morts revêtus des dites charges ou qu'ils les ont exercées pendant vingt années. Sur quoi, Sa Majesté accorde aux Officiers de chacune des Cours de Parlement, Chambres des Comptes, Cours des Aydes, Conseils supérieurs et Bureaux des finances du Royaume, quatre dispenses d'un degré de service, pour pouvoir acquérir la noblesse et la transmettre à leur postérité; au moyen de quoi, après avoir servi vingt années dans leurs offices ou étant décédés revêtus d'iceux, eux, leurs veuves, enfants, etc., soient Nobles, etc.—Les Trésoriers de France étaient du corps des Compagnies souveraines, comme les Conseillers de Parlement, Comptes, Aydes, etc.; mais leurs offices ne transmettaient la Noblesse que *patre et avo.*

Février 1705. Édit créant en titre d'offices héréditaires quatre-vingt-dix capitaines-généraux pour servir sur les côtes maritimes; quatre-vingt-dix lieutenants généraux pour servir sous lesdits capitaines; un major et un aide-major pour chacune des Capitaineries générales, avec attribution de la qualité d'Ecuyer aux dits officiers, droit de *committimus,* exemption de tailles, tutelle, curatelle, impositions, etc.

Avril 1707. Édit du Roi, fixant à 40 offices le nombre des Conseillers secrétaires dans la Chancellerie près le Parlement de Rouen, dont 18 appartiennent à la Cour des Aydes, et attribuant à leurs titulaires les mêmes titres de noblesse, honneurs, etc., accordés par les Édits de création et autres.

Octobre 1709. Édit du Roi attribuant la Noblesse, après vingt ans d'exercice par le père ou ses enfants, à compter du jour du paiement d'une finance de 6000 livres, aux Commissaires des guerres.

Novembre 1709. Édit créant deux offices de Trésoriers payeurs des augmentations des gages des grande et petite Chancellerie, avec attribution de Noblesse, ainsi qu'en jouissaient les Trésoriers payeurs des gages des dites Chancelleries.

Digitized by Google

Mai 1711. Édit attribuant la Noblesse, après vingt ans d'exercice, par le père ou ses enfants, aux Commissaires des compagnies des gardes du corps du Roi, des mousquetaires de sa garde, des grenadiers à cheval, des gendarmes de la garde, des chevau-légers de la garde, des compagnies de gendarmerie, du régiment des gardes Françaises et du régiment des gardes Suisses. — Édit (révoqué par autre d'août 1715) attribuant les priviléges de la Noblesse aux Commissaires de la Marine du Roi.

Juin 1715. Édit du Roi supprimant tous les offices attachés aux Chancelleries des Cours supérieures et inférieures, et rétablissement d'iceux moyennant finance.

Août 1715. Édit du Roi révoquant tous les anoblissements concédés depuis le 1er janvier 1689, et réserve d'accorder des confirmations de noblesse pour services spéciaux.

14 mai 1726. Arrêt du Conseil d'État du Roi. Les Présidents, Trésoriers de France, Chevaliers d'honneur, Procureurs et Avocats du Roi, Greffiers en chef et premiers Huissiers du bureau des Finances des Généralités de Rouen, Caen et Alençon, leurs veuves et vétérans, seront reçus opposants aux articles des rôles dans lesquels ils ont été compris, pour raison du droit de confirmation, en exécution de la déclaration du 27 septembre 1723, à cause de l'avénement de Sa Majesté à la Couronne.

Décembre 1727. Édit rétablissant dans la Noblesse au premier degré les Payeurs des gages des Officiers des Chancelleries (créés par Édit du mois de novembre 1707), leurs veuves, enfants ou descendants.

Novembre 1750. Édit de Louis XV, créant une Noblesse militaire héréditaire en faveur des Officiers généraux non nobles, présents et futurs, et de tous Officiers, chevaliers de Saint-Louis, ayant servi ainsi que leur père et leur aïeul au moins vingt ans dans le grade de capitaine.

Décembre 1770, Édit portant que l'acquéreur d'une charge qui confère la Noblesse versera dans le Trésor royal, à raison de son anoblissement, 2,000 livres pour droit principal de marc d'or.

23 janvier 1771. Arrêt du Conseil portant que les docteurs et professeurs en droit, bien que décorés des titres de Comte et de Chevalier, ne jouissent pas des priviléges de Noblesse.

Digitized by Google

Août 1771. Édit du roi Louis XV confirmant tous les anoblissements accordés depuis le 1er janvier 1715, à condition qu'il serait payé par chaque impétrant une taxe de 6000 livres et les 2 sols pour livre.

Ce *Nobiliaire* est exclusivement composé par ordre alphabétique. À chacun des articles sont rapportés les Extraits de jugements des Commissaires et Intendants dont il a été parlé, tels qu'ils sont contenus dans cinq registres appartenant à la belle collection du Musée Britannique. Les lettres A et D sont probablement irrégulières, sous le rapport de ce même ordre, en plusieurs endroits. Cela tient à la mauvaise ortographe de ces registres, que j'ai corrigée en tant que le temps me l'a permis, mais que je n'ai pas la prétention d'avoir complètement redressée. Les articles précédés d'un * sont ou des fiefs dont l'histoire est consignée dans cet Ouvrage, ou des noms empruntés à divers Armoriaux. Enfin, les généalogies ne vont pas au delà de 1789, dernière année de l'existence des priviléges (et par conséquent de la Noblesse) en France.

J'ai apporté tous mes soins à ce travail, et je ne doute pas de la reconnaissance d'un public intelligent et impartial. Mettre au jour un recueil aussi complet est chose plus difficile que copier nuement un manuscrit. Le classement alphabétique m'a d'abord paru nécessaire pour éviter les répétitions, attendu que fréquemment diverses branches de la même famille étaient fixées dans des Généralités différentes. Puis, j'ai dû songer à mettre de l'ordre dans un chaos que n'ont débrouillé ni Chevillard, ni Dubuisson, ni La Chesnaye des Bois, ni Saint-Allais. Que l'on parcoure avec soin les essais d'un Nobiliaire de Normandie pratiqués par ces généalogistes, et l'œil y sera d'abord choqué de monstruosités sans pareilles. Peu de noms y sont reconnaissables : *Ammeval* pour Anneval ; *Auricier* pour Auvrecher ; *Audrieu* pour Andrieu ; *Andouin* pour Audouin ; *Anctruille* pour Anctoville ; *Ampris* pour Aupoix ; *Argoyers* pour Argouges, etc., etc.—J'en passe, et des meilleurs.

Ce travail sera terminé par une nomenclature généalogique de toutes les familles Normandes qui se sont établies en Angleterre et en Italie ; un état de la Noblesse de Normandie aux Assemblées de 1789 ; la collection complète des armoiries des villes, communautés ou familles omises dans le corps de cet ouvrage, et enfin une double table générale des noms de familles et de terre cités dans le *Nobiliaire*. De cette sorte, ce

Digitized by Google

livre sera, sans contredit, un monument historique, et le recueil le plus complet et le plus facile qui ait encore paru sur une province. Les avantages qu'il présentera, son intérêt tout local et tout circonstancié, sont, je l'espère, de nature à lui assurer la seule place que brigue l'auteur pour lui — PLACE DANS L'HISTOIRE PROVINCIALE.

J'invite chaque famille qui pourrait voir une incorrection dans mes articles, à m'adresser ses réclamations, m'engageant, en tant que fondées, à y faire droit immédiatement.

Au surplus, ces mêmes articles étant extraits de pièces authentiques, les incorrections seront, par cela même, moins faciles à se produire que dans tout autre travail, où l'imagination a le droit de se glisser.

Je dois prévenir, enfin, que de temps à autre, j'ai cru utile d'ajouter mes propres observations aux articles. La complaisance des généalogistes pour les familles — passée en proverbe depuis plus de cent ans,— le texte souvent obscur des Ordonnances des Commissaires départis, la position même des familles — rendaient ces observations indispensables.

OUVRAGES CONSULTÉS POUR LA RÉDACTION DU NOBILIAIRE DE NORMANDIE.

Manuscrits de MONFAUT, DE MESMES, D'ALIGRE, BARRIN et CHAMILLART. — SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire Universel.* — PÈRE ANSELME, *Histoire Généalogique des Pairs de France.* — AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la Noblesse.* — BATTLE ABBEY (*Chronicle of*). BLONDEAU DE CHARNAGE, *Dictionnaire de Titres.* — DUBUISSON, *Nobiliaire de Normandie,* en gravure. — CARTE, *Catalogue des Rôles Normands.* — DE COURCELLES, *Histoire Généalogique des Pairs de France;* — *Dictionnaire de la Noblesse.* — *Dictionnaire des Anoblissements.* — EXPILLY, *Dictionnaire des Gaules.* — FARIN, *Histoire de Rouen.* — LAINÉ, *Archives de la Noblesse.* — MORERI, *Dictionnaire Historique.* — DU MOULIN, *Histoire de Normandie* et *Trophées des Normands.* — NEALE'S *Westminster Abbey.* — O'GILVY, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne.* — DU PRAT-TAXIS, *Recueil de Certificats de Noblesse.* — LA ROQUE, *Histoire de la Maison de Harcourt.* — TESSEREAU, *Histoire de la Grande Chancellerie.* — ETC., ETC., ETC.

Digitized by Google

NOBILIAIRE DE NORMANDIE.

GÉNÉRALITÉS DE ROUEN, CAEN ET ALENÇON.

D'ABANCOURT. Charles d'Abancourt, Ecuyer, Sieur du Helloy, demeurant Paroisse de Saint-Clair-sur-Epte, El. de Chaumont et Magny ; Adrien, fils Nicolas ; Abraham, Claude, Charles, maintenus le 18 juillet 1668. Il y a eu arrêt de la cour des aydes de Normandie, le 11 juillet 1510, portant lettres d'anoblissement vérifiées audit an. Le 15 décembre 1667, s'est maintenu d'ancienne race. Lettres de légitimation concédées par le Roi Louis XII. à Jean d'Abancourt, fils naturel de Guillaume et Gillette Poisson, moyennant 30 écus d'or payés au trésorier, expédiées en la chambre des comptes à Paris le 30 mars 1508.—BARRIN.

De gueules, à l'aigle au vol éployé d'argent, becquée et membrée d'or (Du Buisson); Seigneurs de la Bellière, El. de Neufchâtel, maintenus le 11 mars 1669 : d'argent, à l'aigle au vol éployé de gueules, becquée et membrée d'or. (id.) Ces armes, qui, d'après les énonciations ci-dessus, devraient être *brisées* d'une marque de bâtardise, sont celles de l'ancienne maison d'Abancourt, originaire du Beauvoisis, qui tire son nom d'une terre située près de Grandvilliers. Jean d'Abancourt, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, fournit le dénombrement de cette terre, mouvante du Vidamé de Gerberoy, à l'évêque de Beauvais le 6 avril 1377. Druon d'Abancourt, Chevalier, Seigneur d'Abancourt et de Courcelles vivait en 1415. Il eut pour fils Guillaume d'Abancourt, Seigneur d'Abancourt et de Courcelles en 1451, et Jean d'Abancourt, Ecuyer, qui tenait un fief dans le Vidamé de Gerberoy, en 1454, lequel est rappelé défunt, le 29 octobre 1471, dans le contrat de mariage de Jacqueline de Hénencourt avec Antoine de Lameth.

Digitized by Google

D'ABBADIE. 1666, BARRIN. Henry d'Abbadie, Ecuyer, Sieur de Lattes, demeurant à Fécamp, El. de Montivilliers. Bernard de Lattes d'Abbadie anobli en 1597 ; vû les pièces nouvelles, maintenu le 7 juillet 1667, quoique, pour changer de nom, il n'avait pas obtenu lettres du Prince. Il est toutefois maintenu, et a signé qu'il est noble d'ancienne extraction de la Province de Béarn.

Ecartelé, au 1, d'argent, au chef de gueules, chargé d'un heaume d'or ; au 2, d'azur, au croissant d'argent; au 3, d'azur, au dextrochère armé issant d'une nuée mouvante du flanc senestre, et tenant une épée, le tout d'argent; au 4, de gueules, au lion d'or. Il existe en Béarn, Guienne, Lannes, Bigorre, etc., une vingtaine de familles du nom d'Abadie ou Abbadie, qui n'ont entre elles d'autre rapport que leur appellation, quoiqu'en prétendent certaines personnes peu versées dans la science généalogique, qui, au mépris de la diversité des armes et des origines, voudraient ne former qu'un faisceau de tous les noms un peu analogues qui leur tombent sous la main. L'une d'elles est allée jusqu'à se persuader que le mot d'Abbadie n'est devenu un nom qu'il y a environ un siècle, ayant été jusqu'alors un *titre* et non une appellation (?) et que celui Abadie était le nom des bâtards issus de personnes ayant droit au *titre* d'Abbadie (lettre d'Antoine d'Abbadie, correspondant de l'Institut de France).

*ABBÉ : d'argent, à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'or (La Chesnaye des Bois).

*L'ABBÉ. Plusieurs familles portant ce nom, avec les variantes de Labbé, Labbey, etc., on les trouvera à la lettre L.

*ABDIS : d'or, à la croix ancrée de gueules, cantonnée de 4 croisettes d'azur (La Chesnaye des Bois).

*D'ABOS, Ecuyers, Sieurs de Follainville, Salletière, Binanville, Thémirecourt, Elections de Bernay et Verneuil, maintenus le 22 juin 1667 : de sable, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent (Dubuisson). Maximilien d'Abos de Binanville fut reçu Chevalier de Malte, le 7 juin 1631 ; et Gabriel d'Abos de Thémirecourt, le 7 août 1663. Louis d'Abos de Binanville, ardent généalogiste, fut reçu Conseiller au Parlement de Paris, le 11 août 1711. Enfin, Marie Louise d'Abos de

Digitized by Google

Saint-Hilarion, née en 1675, fut admise à Saint-Cyr, au mois d'août 1683, après avoir prouvé sa noblesse depuis Bertin d'Abos, Seigneur de Thémirecourt, son quatrième aïeul, marié en 1516 à Françoise de Silliquet (La Chesnaye des Bois).

*ABOT. Pierre Abot, Sieur de Beçay et de Champs, de l'Election de Mortagne, lieutenant au régiment de Picardie, maintenu le 4 juillet 1666 : Ecartelé, d'azur, à une coquille d'argent; et d'argent, à une plante de fougère de sinople, posée en pal. Cette famille n'a figuré à aucune des anciennes Recherches.

Sieurs de la Métruinière, généralité d'Alençon, maintenus le 3 juillet 1667: la plante de fougère en bande. Selon La Chesnaye des Bois, cette famille remonte à Jean Abot, Ecuyer, Sieur de Mellod, qui vivait avec Jeanne, sa femme, le 30 juillet 1399. Guillaume Abot, Conseiller ordinaire en la cour des grands jours du comté du Perche, le 18 juin 1526, fut ensuite Conseiller au Parlement de Paris. Il paraît être l'auteur réel de sa famille, à laquelle il aurait transmis la noblesse par sa charge.

D'ABOVILLE, vid. ABOUVILLE et BEAUVILLE.

D'ABOUVILLE. 1464, MONFAUT : Gilles d'Abouville, de Gonneville, et Guillaume d'Abouville, Serg. de Val de Cères,—NOBLES.

1598, 29 décembre, à Saint-Lo, DE MESMES: Pasquet d'Abouville, fils Jean, demeurant à Gonneville, Serg. du Val de Cères, El. de Valognes vû ses titres,—JOUIRA. Martin d'Abouville, fils Jean, le dit Jean et Jean, cousins,—JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Barthélemy, Guillaume, François, Thomas et Antoine d'Abouville, de Gonneville, et Guillaume d'Abouville, de Brillevast, Serg. du Val de Saire, El. de Valognes.

De sinople, au château de 3 tourelles crenelées d'argent, ajourées et maçonnées de gueules, celle du milieu supérieure (Dubuisson, qui écrit ce nom: Dabouville). Monfaut revint la même année (1464) sur son jugement, puisque dans la suite de son registre, on trouve: Gilles d'Abouville, de Gonneville, et Guillaume d'Abouville de la Serg. de Beaumont, El. de Valognes, reconnus NON-NOBLES et assis à la taille.—Et plus loin: d'Abouville, Vic. de Valognes, anobli, taxé à 54 livres. Cette dernière énonciation prouve que cette famille a été ensuite anoblie par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquets de 1470. Saint-Allais dit que Gilles et Guillaume et quatre autres de leurs frères, furent maintenus dans leurs titres et privilèges de Noblesse,

Digitized by Google

comme nés d'ancienne race et famille noble, par lettres-patentes, datées de Lyon, le 1er février 1456. Quelle monstrueuse invention! Le fait vrai, lesdits Gilles et Guillaume d'Abouville auraient-ils pû se laisser condamner comme usurpateurs par Monfaut, huits ans après, puis anoblir par la charte des francs-fiefs? Cette famille a des services militaires, mais pas une bonne alliance. On peut voir sa généalogie dans le Nobiliaire Universel de Saint-Allais. Cet auteur avait cité trois personnages détachés du nom d'Abouville, à partir de 1356, et avait commencé la généalogie à Pierre d'Aboville, Chevalier, Seigneur de Douville, Montagu et Grosville (sans date, mais devant vivre aussi, d'après le comput des générations, vers 1356). Le trop célèbre Magny a empilé tous ces personnages les uns sur les autres, de telle sorte que, dans l'espace d'un siècle (1356—1456), il a trouvé six générations, soit une vie moyenne de 15 ans par chaque personne. C'est fécond!

*ACHARD, Ecuyers, Sieurs du Pin, d'Haute-Noë et des Aulnis, El. de Domfront, maintenus le 2 août 1666 : d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules, à 2 fasces alésées et brochantes du même. Très ancienne noblesse.

Regnon Achard épousa en 1477 Jacquette de Lezay. François Achard, Sieur du Pin, fut reçu Chevalier de Malte, le 17 décembre 1647. Cette famille a encore produit les branches des Mortiers, de Saint-Auvieux, etc. François Achard, Chevalier, Seigneur de Saint-Auvieux, le Perthus-Achard, le fief d'Achard-en-Signé, la Corbellière, le Pas de la Vente, la Roche, épousa le 4 mai 1513, Françoise de Courtarvel-Pezé, Dame de Bonvouloir, Loyauté, la Palu, les Hayes de Lucé, etc.; fille de Guillaume de Courtarvel, Chevalier, Seigneur de Montcrestin, Maître d'Hôtel du Duc d'Alençon, et de Françoise Essirard de la Palu. De cette union provinrent sept enfants, entre autres: Guyon Achard, sixième aïeul du Marquis de Bonvouloir, premier Député de la Noblesse du Côtentin aux Etats-Généraux de 1789, et Richard Achard, qui fut tué à la bataille de Gravelines le 14 juillet 1558, portant l'enseigne de sa compagnie. Cette maison s'est alliée aux plus illustres, telles que La Tour du Pin, Thiboutot, etc. — Richard Achard épousa vers 1300 Johanna, fille de Sir Adam de Gurdon, Chevalier, Gardien de la Forêt de Walmer, en Angleterre, et de sa troisième femme nommée Agnès. Les 15 mai 1576 et 8 juillet suivant, nobles hommes Jacques et Josselin Achart, vendirent à noble homme Siméon de Villette, Ecuyer, moyennant 8,400 livres, les Lieu, Manoir, Sieural, Fief et Sieurie noble de la Palu.

D'ACHÉ ou ASCHÉ. Jean d'Aché, Ecuyer, Sieur du Monteiller et du Mont de la Vigne, demeurant au Pont-l'Evêque. Jean épousa Louise de Dreux. Charles épousa Louise de Dreux. Charles épousa Marguerite de Vassy. Jean épousa Magdeleine de Mailloc. Queyves épousa Marguerite de la Luzerne. Jean épousa Jeanne Marie. Maintenu le 27 décembre 1666. La descente de cette illustre famille a du être

Digitized by Google

observée plus curieusement, et serait à souhaiter de trouver quelques personnes pouvoir donner instruction très-exacte pour la laisser à la postérité, et y observer le véritable blason de leurs armes. Dans les registres de la chambre des comptes de Paris, en 1333, il est fait mention du nom de Daché. Dans les registres de la chancellerie de Rouen en 1421 et 1422, portant confirmation des lettres qui furent données par Henry, Roi d'Angleterre, soi-disant Roi de France, à Gaillois d'Aché. BARRIN, intendant de Rouen.

Chevronné d'or et de gueules de 6 pièces; écartelé d'or, à 2 fasces de gueules. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille, Seigneurs de Marbeuf, Beuzeval, Serquigny, Fumechon, La Baire, Villequier, Bliquetuit, Beaumesnil, Fontenay, Azeville, Le Hommet, Saint-Aubin etc., à partir d'Eudes d'Aché vivant en 1423, et lui assigne pour armes: chevronné d'or et de gueules de 6 pièces. Dans son supplément, il nomme une famille d'Aché Sieurs d'Esterville, Bretteville, Rouveron, au diocèse de Bayeux, portant: d'or, à 2 chevrons de gueules, à la pointe du même. Enfin, Dubuisson représente les armes des Seigneurs du Mont de la Vigne: écartelé, au 1, d'argent, à la bande d'azur accostée de 6 tourteaux de gueules, en orle; au 2, d'or, à 3 tourteaux de gueules; au 3, DE DREUX; au 4, d'argent, à 3 tourteaux de sable; sur le tout, la contrécartelure D'ACHÉ.

ACHER, vid. ACHEY.

ACHER, 1666, CHAMILLART: anoblis avant 1611. Maintenue de Jean Acher, d'Airel, Serg. de St. Clair, El. de Bayeux, et de Jacques Acher de Cartigny, Sergenterie d'Isigny. ANOBL. 1523.

D'ACHER. Jean d'Acher, Sieur de Turqueville, Election de Rouen, anobli en 1595.

D'ACHEU. Geoffroy d'Acheu, Ecuyer, Sieur de Saint-Maximien, demeurant Paroisse de Beaufrêne, El. de Neufchâtel; Jacques, Paul, Geoffroy, Anne. Le mot d'Acheu est commun en Picardie. Maintenus le 3 janvier 1669. BARRIN.

Parti, d'argent, à la croix potencée (et non ancrée) de sable; et d'argent, à l'aigle éployée de sable. Cette famille paraît originaire de Picardie où les Seigneurs de Plouich ont été maintenus par M. Bignon le 16 août 1698, sur une production de titres remontant à Paul d'Acheu, Ecuyer, Seigneur de Plouich, époux de Claude de Wavrans, dès le 16 septembre 1518. Il y a une terre du nom d'Acheux, dans l'Election de Dourlens.

Digitized by Google

D'ACHEY, 1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : François d'Achey, de Baines, Serg. de Cerisy, maintenu avec Jean-Charles d'Achey, de Saint-Sauveur de Caen ; Robert d'Achey, de Fontenay-le-Marmion, et Claude d'Achey, de la Serg. de Bretteville-sur-Laize. Seigneurs du Mesnil-Bité, El. de Bayeux.

D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 écussons d'or. Guillaume Achier ou Acher, Sieur de Mesnil-Vitey, El. de Bayeux, fut anobli en 1593, et taxé à 44 livres. Chamillart n'a pas pris garde à cet anoblissement, bien qu'il soit consigné dans ses registres.—Achier, El. de Carentan, anobli, taxé à 29 livres.

ACHIER vid. ACHER et ACHEY.

D'ACQUEVILLE, 1463. MONFAUT : Marin d'Acqueville, des Pins, Serg. de Tournebu.—NOBLE.

1599, 24 Mai, DE MESMES : Jacob d'Acqueville, Sieur dudit lieu, fils Denis, demeurant au dit lieu, Serg. de Tournebu, El. de Falaise, a Izaac et Nicolas, ses frères, demeurant avec lui; Jean et Pierre, mineurs, fils Nicolas, qui était oncle dudit Jacob et frère dudit Denis, demeurant audit Acqueville ; Mathurin, cousin-germain dudit Jacob, Jean et Pierre, fils Louis, qui était frère desdits Denis et Nicolas, demeurant audit Acqueville, a de fils Pierre et André; François, frère dudit Mathurin, demeurant à Villy-la-Champagne, Serg. d'Argences, El. de Caen ; Jean, autre frère desdits Mathurin et François, n'a choisi lieu de résidence ; vû leurs titres et Monfaut,—JOUIRONT.

D'argent, au gonfanon d'azur, frangé de gueules.—Maintenus le 27 juin 1666.

* ACQUIGNY, El. du Pont de l'Arche ; Baronnie.

* DES ACRES : d'argent, à 3 aiglettes de sable. Il est longuement question de cette famille à l'article de L'AIGLE.

* ACY, El de Neufchâtel, Abbaye d'hommes fondée par les Seigneurs

Digitized by Google

d'Aumale et par la Comtesse Adelise, qui la donna aux moines de Beauvais. Cette fondation fut confirmée par Etienne, Comte d'Aumale, fils d'Eudes de Champagne et d'Alise, l'an 1115.

ADAM. 1463, MONFAUT : Michel Adam, Robert Adam,son frère ; Droit Adam ; et Louis Adam, par autre branche, de Courcy, Sergent. de la Halle et Ville de Coutances ; et Guillaume Adam, de Cambernon, Sergent. de Couroye : NOBLES.

1599, 10 mai. DE MESMES : François Adam, Sieur de Montchebost, fils Jean, demeurant, à Vieux-Fumey, Sergenterie de Jumel, El. de Falaise, a arrêt d'acquiescement des Paroissiens dudit Vieux-Fumey, donné aux Aydes le 20 février 1592 ; a communiqué au Procureur Général temps de cinq semaines pour avoir arrêt définitif ; depuis a fait apparoir de diligences faites aux Aydes, pour avoir copie de ses pièces ; arrêt sur ce du 28 mai 1599, contenant acte de la poursuite.

1634, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jacques Adam, Sieur de Montebost, de la Paroisse de Saint-Denis-le-Gost, El. de Coutances, fils François, et pour Charles, Sieur de la Fontaine, demeurant à Rouen ; et pour Charlotte du Châtelet, veuve de Jean, son frère ; enfants de Drouet ; lesdits Drouet et François, enfants de Jean, fils Gilles, fils Pierre Adam, Ecuyer ; arrêt de la Cour des Aydes du 2 août 1601, par lequel François est maintenu en la qualité de Noblesse ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART ; ancienne Noblesse : maintenue de Pierre Adam,de Courcy, Pierre et Michel Adam, d'Ouville, Sergenterie de la Halle, El. de Coutances ; Jean Adam, de Grandville, Serg. de Saint-Pair ; François Adam, de Saint-Denis-le-Gast, Sergenterie de Pierre.

1598, 1 décembre : DE MESMES : Jaques Adam, Sieur de la Houlle, demeurant à Courcy, Serg. de la Halle ; ledit Adam fils Robert, demeurant à Dovil-le-Mesnil, Serg. et El. de Coutances ; et Julien Adam, Paroisse de Belleval, même Serg. et El. ; vû leurs titres ; JOUIRONT.

1634, D'ALIGRE. Vû les titres présentés par Antoine, Nicolas, Julien, Jean et Jacques Adam, frères, de la Paroisse de Belleval, El. de Coutances, enfants de Julien, fils Antoine, fils Louis-Pierre, fils Michel Adam ; ordonnance des Commissaires des 1 décembre 1598, et janv. 1624 ; JOUIRONT.

1666, BARRIN. Maintenue de Robert Adam, Ecuyer, Sieur des Places, l'un des Gardes du Corps du Roy, demeurant en la Paroisse d'Ouville, El. de Pont-l'Evêque.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 roses du même.

Digitized by Google

ADAM; 1464, MONFAUT: Jean Adam, de Bonille, Serg. de Tallevast, El. de Valognes, NOBLE.

1666, CHAMILLART; ancienne Noblesse: maintenue de Guillaume Adam, de Valognes.

ADAM. CHAMILLART: 1666; ancienne Noblesse: Maintenue de Charles Adam, de Douvre, Serg. d'Oystreham; François Adam, de Saint-Pierre de Caen; François Adam, de Villy-Verolles; Pierre Adam, Dominique Adam; René et Rolland Adam, de Longueville, Serg. des Vez.

ADAM. Robert Adam, de Coutances, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquets de 1470, fut taxé, pour ce, à 30 livres.

ADAM. 1599, 8 janvier, à Saint-Lo; DE MESMES: Marin, Jean, Jacques, François et Nicolas Adam, frères, de Carquebu, Serg. de Sainte-Marie du Mont, El. de Carentan; vû leurs titres d'ancienne Noblesse; JOUIRONT.

1634, 27 septembre, D'ALIGRE. Vû les titres présentés par Etienne Adam, Ecuyer, Paroisse de Carquebu, Election de Carentan, fils Marin, fils Guillaume, fils Jean, fils Guillaume, de la Paroisse de Carquebu; JOUIRA.

1666. CHAMILLART, ancienne Noblesse; Maintenue d'Etienne Adam, du Plessis, Serg. de Lessey, El. de Carentan, et de Guillaume Adam, de Saint-Lo.

De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent. Les armes de cette famille indiquent une origine commune avec les Adam de Montebost.

ADAM. Charles Adam, Ecuyer, Sieur de Courville, demeurant Paroisse de Barencourt, El. d'Evreux; le 3 mars 1667, déclaré forclus, faute de produire. Jaques Adam, Ecuyer, son oncle, aîné de la famille, domicilié sur la Généralité de Paris, avait produit devant l'intendant de ce lieu. Henry Adam, Ecuyer, Sieur de Bonnemare demeurant Paroisse de Clipouville, Elect. de Caudebec; Jean-Charles Adam, Ecuyer, demeurant à Pont-à-Mousson, en Lorraine; (Nicolas, anobli en 1576); Charles, Adrien, Charles, Henry, Anne, Jean, Charles; maintenus le 10 mai 1670. BARRIN. Taxé à 4 livres.

Digitized by Google

D'azur, à 3 maillets d'argent, chacun surmonté d'une rose d'or. Ces armes ont aussi quelque analogie avec les précédentes. Jacques Adam fut pourvu le 1 février 1545, d'un office de Secretaire du Roi, maison, couronne de France, en remplacement de feu Christophe Cyresme, Vicomte de Bayeux.

ADDÉE, vid. ADE.

ADE; 1463, MONFAUT: Guillaume Ade, de Nicos, Serg. de la Halle, — NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

Guillaume Addée, de Coutances, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquets de 1470, fut taxé pour ce, à 20 livres.

ADELIN, vid. MORSENT.

ADIGARD ou ALIGARD. 1463, MONFAUT: Guillaume Adigard, de la Chapelle-en-Sujer, Serg. du Hommet, NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

1599, 6 Janvier, DE MESMES: Pierre, Nicolas et Julien Adigard, fils Michel, demeurant à la Chapelle-en-Sujer, Serg. de Hommet, El. de Carentan, ont justifié; JOUIRONT.

1634, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Pierre Adigard, Ecuyer, Sieur du Mestrie; par lui venus Jean, Jacques et Julienne, ses enfants; Julien Adigard, pour lui, Jacques et François, ses enfants; lesdits Pierre et Julien frères, fils Michel, fils Jean, fils Guillaume Adigard, Sieur de l'Adigadère, Ecuyer, demeurant à la Chapelle en Sujer, en l'El. de Carentan; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART: Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Jean Adigard, de la Chapelle-en-Sujer, Serg. du Hommet, El. de Carentan; Jacques, Julien, Jean et Guillaume Adigard.

Dubuisson a inscrit cette famille sous le nom d'Aligard, Ecuyers, Sieurs des Bois, Gén. de Caen, sans indiquer l'époque de leur maintenue. D'argent, à 3 équerres de sable. La Chesnaye des Bois dit: Adigard, Ecuyers, Sieurs du Bois, gén. de Caen: d'argent, à 3 gammas grecs de sable. Le lecteur ne manquera pas de remarquer la partialité de DE MESMES, D'ALIGRE et CHAMILLART, pour cette famille, qui, sans aucun doute, à la suite de sa condamnation par MONFAUT, a été ANOBLIE par la charte des francs-fiefs de 1470.

Digitized by Google

*ADMESNIL, El. de Caudebec, Seigneurie des Religieux de l'Abbaye de Fécamp.

*ADRIEN (Corneille), de Caen, fut ANOBLI par lettres du 17 janvier 1496, expédiées le 13 février suivant, moyennant une finance de 600 livres. (Dictionnaire des Anobliss.).

ADVISART. 29 mai, 1599, DE MESMES : Richard Avisart, dit Gammade, Sieur de Montchamp, fils Mathurin, demeurant audit lieu, Serg. de Saint-Pierre-sur-Dive, El. de Falaise ; Jean, son frère mineur, demeurant avec lui ; vû leurs titres, JOUIRONT.

Sieurs de la Chapelle, Généralité d'Alençon, maintenus le 6 septembre 1666: de gueules, au chevron d'argent.

AFFAGART. Nicolas Affagart, Ecuyer, demeurant Paroisse de Trietreville, El. de Montivilliers ; Jean, Martin, Thomas, Nicolas, Pierre ; maintenus le 17 septembre 1667. BARRIN. Anobli. Taxé à 21 livres.

De gueules, à 3 diamants d'argent, taillés à facettes. Robert Affagard et Guillaume de Hestroy, Chevaliers, servaient l'an 1271 pour Robert d'Estouteville, qui devait le service de deux chevaliers et demi par quarante jours. Michelle Affagard épousa vers 1480, Thomas du Val de Beaumontel. Guillaume Affagard, armé de Brigandine, Salade, Gantelets et Javelines, comparut l'an 1470, à la montre de la Vicomté de Montivilliers.

*D'AGIES, Ecuyers, Sieurs de Longprez, Saint-Denis, le Mesnil-Rousset, El. de Bernay, Gén. d'Alençon, maintenus le 11 avril 1666 : de gueules, à 3 besants d'or, au lambel du même (Dubuisson, qui les nomme Agie et laisse en blanc l'écusson d'Agies).

*AGNEAU : d'or, à 3 fasces de sinople (La Chesnaye des Bois, qui nomme cette famille Agneaux). Foucques d'Aigneaux fut l'un des Bannerets Normands qui se croisèrent en 1096, et portait, selon le manuscrit de Bayeux, d'or, à 2 fasces de sinople, accompagnées de 7 merlettes de gueules.

Digitized by Google

D'AGNEAUX, vid. AIGNEAUX.

* AGON, El. de Coutances, Seigneurie.

*AGUENIN (Jacques), de Rouen, fut ANOBLI par lettres du 6 octobre 1402, expédiées le 22 novembre suivant, moyennant une finance de 480 livres. (Dict. des Anob.).

AHULLIN. Jean Ahullin, Sieur de Neufbourg, El. de Bayeux, anobli en 1595.

* L'AIGLE El. de Verneuil, première Baronnie du Duché d'Alençon: d'or, à l'Aigle éployée de sable; au chef d'azur, chargé de 3 fleurs de lys du champ. Ses anciens possesseurs, connus dès le temps du Duc Raoul I., avaient séance à l'Echiquier d'Alençon, avant tous les autres Seigneurs. Angenou I., Seigneur de l'Aigle, tué en 1066, à la bataille gagnée par Guillaume-le-Conquérant contre le duc Harold, fonda le Prieuré de Saint-Sulpice de l'Aigle, et cette fondation fut confirmée par charte de Richer II., Seigneur de l'Aigle, le 27 septembre 1105. Gislebert II., Seigneur de l'Aigle, donna de grands biens, entre autres la Baronnie de Contrebis, à l'Abbaye de la Trappe, fondée l'an 1140, par son beau-frère Rotrou, Comte du Perche et de Mortagne. Marguerite de l'Aigle, fille de Gislebert II., et née de Julienne de Mortagne, fut la première femme de Garsias IV., Roi de Navarre. Odeline, Comtesse de l'Aigle, femme de Richer III., Seigneur de l'Aigle, fonda, l'an 1200, le Monastère de la Chaise-Dieu, ordre de Fontevrault, et fut inhumée dans le chœur de cette Abbaye. La Baronnie de l'Aigle passa, vers la fin du 12e siècle, dans la maison de Harcourt. Jean, Sire de Harcourt, Maréchal de France, mort en 1302, fut père de Jeanne de Harcourt, Dame de l'Aigle, mariée à Henry IV., Seigneur d'Avaugour; leur fille aînée, Jeanne d'Avaugour, porta cette Baronnie à Guy de Bretagne, Comte de Penthièvre, et Jeanne de Bretagne, leur fille, épousa en 1337, Charles de Blois-Châtillon, Duc de Bretagne du chef de sa femme. L'an 1351, ce prince, donna la Baronnie de l'Aigle à Marguerite sa fille, en la mariant à Charles d'Espagne, Comte d'Angoulême, Connétable de France, le même que Charles-le-Mauvais, Roi de Navarre, fit assassiner,

Digitized by Google

dans la ville de l'Aigle, le 6 janvier 1354. Marguerite de Bretagne-Blois n'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Charles d'Espagne, la Baronnie de l'Aigle retourna à Jean de Blois, Comte de Penthièvre, frère de Marguerite. Charles de Blois, fils de Jean, laissa pour fille et unique héritière, Nicole de Blois, dite de Bretagne, Comtesse de Penthièvre, Vicomtesse de Limoges, Dame de l'Aigle, mariée en 1437 à Jean II. de Brosse, Vicomte de Bridiers, auquel le Roi donna la haute-justice de l'Aigle, par lettres patentes de février 1474. René de Brosse, dit de Bretagne, petit-fils de Jean, ayant quitté le service du Roi, pour suivre en Italie le Connétable de Bourbon, la Baronnie de l'aigle, confisquée sur sa tête, fut donnée par François I. à Aymée Mottier de la Fayette, femme de François de Silly, Baron de Lonray. En 1555, la Baronnie de l'Aigle fut vendue à François d'Aubray, Baron de Bruyères-le-Châtel, gentilhomme de François de France, Duc d'Alençon; il eut entre autres enfants, de son mariage avec Catherine de Pretesecelles: Nicolas d'Aubray, Baron de l'Aigle, marié à Jeanne de Godefroy, dont trois filles, l'aînée desquelles, Marie d'Aubray, porta en 1587 la Baronnie de l'Aigle à Sébastien des Acres, Seigneur de la Chapelle-Vieil et de la Mancelière, fils de Florentin des Acres, Ecuyer, Seigneur de la Mancelière, et petit-fils de Jean des Acres, Ecuyer, vivant en 1491. Marie d'Aubray fut mère de Nicolas des Acres, Baron de l'Aigle, mort au siège de la Rochelle, auquel se signala son frère Jean des Acres, Chevalier de Malte, qui y commandait un vaisseau du Roi. Le Baron de l'Aigle avait épousé, le 12 mai 1612, Geneviève de Vipart de Silly, dont: Jacques des Acres, Baron, puis Marquis de l'Aigle, en faveur duquel, et en considération des services de ses ancêtres, la Baronnie de l'Aigle fut érigée en marquisat, par lettres-patentes du mois d'avril 1650, enregistrées en la chambre des Comptes de Rouen le 19 décembre 1654. Jacques des Acres avait épousé, le 10 novembre 1640, Marie de Briançon, dame de la Saludie, dont: Louis des Acres, second Marquis de l'Aigle, Baron du Lac et de la Saludie, Lieutenant de Roi en la province de Normandie, mort le 21 mars 1717, et marié, le 7 avril 166[illegible], à Marie-Charlotte de Lancy de Raray, morte le 27 août 1724, dont: Jacques-Louis, troisième Marquis de l'Aigle, Lieutenant de Roi en la Province de Normandie, Brigadier des armées du Roi le 26 octobre 1704, marié 1°, en 1698, à Marie Chopin, morte en 1723; 2°, en 1732, à Gabrielle-Françoise de Château-Thierry, veuve du Baron de Ray, père de la dame du Pleix de Bacquencourt. Du premier lit: 1. Louis-Gabriel des Acres, dit le Comte de l'Aigle, quatrième Marquis de ce nom, Lieutenant de Roi en la Province de Normandie, Lieutenant-Général des armées du Roi, le 10 mai 1748, marié 1°, en 1735, à Anne Petit de Villeneuve, morte sans postérité la même année; 2°, en 1740, à Marie Locquet de Grandville, morte le 6 septembre 1750, et son fils au

Digitized by Google

mois d'avril 1751. 2. Marie de l'Aigle, mariée le 11 mai 1724, avec Parfait de Prunelé. 3. Marie-Charlotte de l'Aigle, mariée avec N. du Bosc de Marchainville. 4. Angelique-Charlotte de l'Aigle, morte en février 1740, mariée, en avril 1736, à Louis de Karuel-Merey. Du second lit : N. des Acres de l'Aigle, Chevalier de Malte, officier au régiment des Gardes-françaises.

DE ST. AIGNAN, vid. BURNET.

*AIGNEAUX, El. de Saint-Lo, château féodal qui a donné son nom à la maison d'Aigneaux ou Agneau, dont il est parlé ci-dessus. Robert et Antoine le Chevalier, Sieurs d'Aigneaux, natifs de Vire, très-bons poëtes de la fin du 16e siècle, ont traduit en vers français Horace et Virgile.

D'AIGNEAUX, 1599, 25 mars, DE MESMES : Charles et Adrien d'Aigneaux, Sieurs du dit lieu, fils Pierre, demeurant aux Deux-Jumeaux, Serg. des Vez, El. de Bayeux, Gilles, Sieur de la Perelle, frère du dit feu Pierre, demeurant au dit lieu ; Guillaume, Charles, Guy et Pierre d'Aigneaux, fils Olivier, oncle des dits Pierre et Gilles, demeurant au dit lieu ; François, oncle des dits Guillaume, Charles, Guy, et Pierre, demeurant au dit lieu ; Jean d'Aigneaux, fils Jean, cousin des ci-dessus ; tous venus de Marcel, demeurant au dit lieu, a pour fils Jean et Olivier, Jacques, Gilles et Hèlie, tous cinq ses enfants. Vû leurs titres, JOUIRONT. 1599, 26 mars : Michel d'Aigneaux, Sieur de la Pionnière, fils Michel, demeurant aux Deux-Jumeaux, Serg. des Vez, El. de Bayeux ; et Maury, son frère, demeurant au dit lieu ; vû leurs titres, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART ; nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Guillaume d'Aigneaux, Jacob, Robert, Jean, Guillaume, Jean, et Christophe d'Aigneaux, des Deux-Jumeaux, Serg. des Vez.

D'azur, à 3 agneaux d'argent. Seigneurs d'Aigneux, Gén. d'Alençon, maintenus le 1 septembre 1667: D'azur, à 3 agneaux d'or. Cette famille ne parait avoir aucun rapport avec celle d'Agneau. Vid. ce nom.

D'AIGNEUX, vid. AIGNEAUX.

Digitized by Google

D'AIGREMONT. D'ALIGRE, 1634. Vû les titres présentés par Louis d'Aigremont, Ecuyer, Sieur de Pepinast, de la Paroisse de Vicel, et pour Vincent d'Aigremont, Ecuyer, Sieur d'Andouville, de la dite Paroisse, frères, enfants de François, et pour Jean et Jacques d'Aigremont, frères de la Paroisse de Valcauville, élection de Valognes, enfants de Léonard; les dits François et Léonard frères, enfants de Guy; arrêt du privé conseil du 16 mai 1574, par lequel le dit Guy aurait été maintenu en sa qualité de noble; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART: nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: François et Jacques d'Aigremont, d'Andouville, Serg. de Ste. Mère-Eglise, El. de Carentan; Jean d'Aigremont, de Vicel, Serg. de Valognes. — 1667, 12 janvier: Condamnation pour usurpation de noblesse, à 300 et à 250 livres d'amende, contre René et Artur d'Aigremont, de la Pernelle, El. de Valognes. Pièces fausses sur le premier et second degré. Leur oncle, qui a commencé d'usurper, était élu et contrôleur des Tailles de Valognes. Ont été condamnés par arrêt de la Cour des Aydes de Normandie en 1665.

D'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de 3 tires, surmontée d'un lion issant de gueules. Ce sont les armes de l'ancienne et illustre maison de la Marck qui posséda la Seigneurie d'Aigremont jusqu'à Guillaume de la Marck, Chambellan du Roi Louis XII., lequel mourut eu 1516 et ne laissa que trois filles. Il est à présumer, au vû du nom et des armes que la famille d'Aigremont, de Normandie, est une branche bâtarde de la maison de la Marck. Son nom s'est fréquemment écrit des Aigremonts et d'Egremont. Vid. Egremont.

AILLAIN, vid. ALLAIN.

AILLET, vid. LAILLET.

D'AILLY. Messire Charles d'Ailly, Chevalier, Baron d'Annery, y demeurant, El. de Gisors, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Maréchal de camp et Conseiller d'Etat; Charles, Hugues, Charles, Charles; le 3 décembre 1668, maintenus par les Commissaires Généraux, députés par Sa Majesté pour la recherche des usurpateurs des titres de Noble et d'Ecuyer. BARRIN.

De gueules, à deux branches d'alisier, accollées d'or en double sautoir; au chef échiqueté d'argent et d'azur. Cette ancienne maison, dont la généalogie se trouve dans les principaux auteurs héraldiques, a pris son nom de la terre d'Ailly-Haut-Clocher, en Picardie.

Digitized by Google

*AILLY, Co-Seigneurie des Chanoines de Beauvais.

*AILLY, El. de Falaise, Seigneurie et Patronage.

*AIRENNES, El. de Falaise. Vers l'an 1205, Guillaume Pantoul confirma la cure de cette Paroisse au Chapitre de Séez.

*AIZIER, El. de Pont-Audemer ; Baronnie.

*ALAINCOURT, El. de Chaumont et Magny, terre noble avec titre de Marquisat.

*D'ALENCON, Sieurs de Survie, de Seran, et de Sacy, El. d'Argentan, maintenus le 4 novembre 1667 : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 aiglettes de sable (Dubuisson). Pierre d'Alençon, Sieur de Mirville, El. de Caen, fut anobli en 1538. Charles d'Alençon, Sieur de Survie et de Seran, fut père de Catherine d'Alençon, mariée vers 1640 à Pierre de Sarcilly, Seigneur d'Ermes (la Chesnaye des Bois). Cette maison parait être une branche bâtarde des premiers Comtes d'Alençon.

*D'ALENCON (Jacques), de la Province de Normandie, fut ANOBLI par lettres du 19 octobre 1507, expédiées le 7 février suivant, moyennant une finance de 300 livres. (Dict. des Anob.).

*ALENCON (Ville d') : d'azur, à l'aigle éployée d'or. Le Duché d'Alençon portait : de France, à la bordure de gueules, chargée de 8 besants d'argent. Alençon comprenait une intendance, une généralité, un bureau des finances, etc. Le plus ancien Seigneur d'Alençon dont on ait connaissance est Yves de Bellesme, premier Comte du Perche,

Digitized by Google

vers l'an 926. L'Alençonnois faisait partie du Perche, mais relevait du Duché de Normandie. Guillaume I., fils d'Yves, Comte du Perche et Seigneur d'Alençon, succéda à son père. Mabille de Bellesme, fille et héritière de Guillaume II., porta les biens de la maison d'Alençon à Roger II. de Montgommery, Vicomte d'Hiesme, son mari, et mourut le 5 décembre 1082. Robert II., fils des précédents, épousa Agnès, sœur et héritière de Guy, Comte de Ponthieu, et mourut prisonnier de Henry, Roi d'Angleterre, en 1130. Guillaume III., dit Talvas, son fils, Comte d'Alençon et de Ponthieu, mort le 29 juin 1171, laissa d'Adèle de Bourgogne, sa femme : 1° Guy, Comte de Ponthieu ; 2° Jean, Comte d'Alençon et de Séez, mort le 24 février 1190, laissant trois fils : 1° Jean II., Comte d'Alençon, mort le 6 mai 1191 ; 2° Guillaume IV., Comte d'Alençon, mort en 1203 ; 3° Robert III., Comte d'Alençon, mort le 8 septembre 1217, laissant un fils posthume, Robert IV., mort avant 1219, dont la sœur et héritière, Alix, vendit, en 1220, au Roi Philippe Auguste, la ville et Comté d'Alençon, et les bois d'Escouves, la Ferrière-Bouchard, Chaumont et la Roche-Eloy. En 1222, Philippe-Auguste joignit à ce nouveau domaine le château d'Essay avec ses dépendances, et la forêt de Bourse, qu'il échangea contre la Baronnie d'Ecouché. En 1268, Saint Louis apanagea du Comté d'Alençon Pierre de France, le cinquième de ses fils, qui eut aussi le Comté du Perche, et mourut sans postérité le 6 avril 1283. En 1293, le Roi Philippe-le-Bel donna les Comtés d'Alençon et du Perche à Charles I., Comte de Valois, son frère, mort en 1325, laissant entre autres : Charles II., son fils puîné, qui, l'an 1326, reçut le Comté d'Alençon en pairie du Roi Philippe de Valois, son frère, et fut tué à la bataille de Crécy, où il commandait l'avant-garde de l'armée française, le 26 août 1346. Jean II. le Sage, son petit-fils, succéda au Comté d'Alençon, l'an 1404 ; et, le 1 janvier 1414, ce Comté fut érigé en Duché pairie en faveur de ce même prince, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415 ; il avait épousé Marie de Bretagne, de laquelle il laissa Jean III., son successeur, mort en prison à Paris, l'an 1476, agé de 67 ans. Charles IV., quatrième Duc d'Alençon, petit-fils du précédent, Gouverneur de Champagne et de Normandie, reconnu premier prince du sang, l'an 1515, commanda l'avant-garde de l'armée à Valenciennes, en 1522, et l'arrière-garde à Pavie, en 1524 ; il se retira avec les débris de l'armée par le pont du Tessin, et mourut à Lyon, le 14 avril 1525. Ce Prince avait été marié avec Marguerite de Valois, sœur du Roi François I., mais il n'en eut point d'enfants. En 1497, il avait hérité de Charles d'Armagnac, des Comtés d'Armagnac et de Rouergue. Par sa mort, toutes ses possessions furent réunies à la Couronne. Marguerite, sa veuve, conserva néanmoins la jouissance entière de l'apanage, se remaria, en 1526, à Henry I. d'Albret, roi de Navarre, et mourut en 1549, laissant pour fille unique

Digitized by Google

Jeanne d'Albret, qui porta la riche succession de ses ancêtres à son mari Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, Prince du sang, père du Roi Henry IV. En 1559, le Duché d'Alençon fut donné à Catherine de Medicis, veuve du Roi Henry II. Elle s'en démit en 1566 en faveur de François, le cinquième de ses fils, qui fut aussi Duc d'Anjou et de Brabant, et mourut sans postérité en 1584. Henry IV. ayant engagé pour 300,000 écus le Duché d'Alençon au Duc de Wurtemberg, la Reine veuve, Marie de Medicis, le retira pour elle-même en 1612. Le Duché servit à former l'apanage de Gaston, frère du Roi Louis XIII. A sa mort, il fut partagé entre ses filles, la Duchesse de Guise, la Duchesse de Savoye, et la Grande-Duchesse de Toscane. En 1710, Louis XIV., qui avait racheté ce Duché, le donna à Charles de France, Duc de Berry, son petit-fils, qui mourut sans postérité à Marly, le 4 mai 1714.

On trouvera à la fin de l'Ouvrage les armes particulières à chacune des familles qui ont possédé Alençon.

ALEXANDRE. Louis Alexandre, de la Sergent. de Gournay, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquets de 1470, fut taxé pour ce à 50 livres.

ALEXANDRE. Jacques Alexandre, Ecuyer, Sieur du Vivier, demeurant Paroisse d'Enneval, El. d'Andely ; Louis, Pierre, Jacques, maintenus le 4 septembre 1668. BARRIN.

D'argent, à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'or. Famille originaire du Beauvoisis.

ALEXANDRE. 1634, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Thomas Alexandre, Ecuyer, Procureur du Roi à Carentan, Paroisse d'Appeville, tant pour lui que pour Me Pierre Alexandre, prêtre, Jean et Melchior Alexandre, ses frères, enfants de Pierre, fils Jean Alexandre, Sieur de la Londe, anobli par lettres du mois de novembre, 1576, registrées en la chambre des Comptes de Paris, le 21 février 1577, et en la Cour des aydes de Rouen, le 13 août 1624 ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART ; anoblis avant 1611 : maintenue de Jean-Melchior Alexandre, de Saint-Cosme, et Thomas Alexandre, d'Appeville, Sergent. de Varenguebec, El. de Carentan. Anobl. 1576. Taxé à 4 livres, et un autre de l'El. de Pontaudemer, à 21 livres.

Digitized by Google

Coupé d'azur et de gueules, à la fasce d'argent sur le tout, soutenue d'un trèfle du même, et surmontée d'un croissant d'or (aliàs, de deux).

Sieurs de la Londe, El. de Carentan, maintenus en 1666: tiercé en fasce; au 1, d'azur, à 3 croissants d'or; au 2, d'argent; au 3, de gueules, au trèfle d'argent.

ALEXANDRE. Pierre Alexandre, Ecuyer, ci-devant Vice-Bailly de Caux, demeurant Paroisse d'Ingouville, El. de Caudebec, anobli par charte du mois de janvier 1636, registrée et non confirmée. Le 11 août 1667, condamné à 2,000 livres d'amende. Défense de prendre à l'avenir la qualité de noble et d'Ecuyer, à peine de 1000 livres. BARRIN.

D'ALIBERT, vid. DALLIBERT.

D'ALICHAMPS, vid. DALLICHAMPS.

D'ALIDAN, El. de Carentan. 1599, 3 mars, DE MESMES: Jacques d'Alidan, Sieur de Clais, fils Laurent, ayant eu arrêt contradictoire contre les paroissiens de Saint-Symphorien, El. de Carentan, du 27 décembre 1546, demeurant au dit Saint-Symphorien, Serg. de la Haye-du-Puits, El. susdite, a pour fils Pierre, Jacques et Julien; JOUIRA. André, neveu du dit Jacques et fils d'autre Laurent, demeurant au dit lieu.

1634, D'ALIGRE. Vû les titres présentés par André d'Alidan, Ecuyer, Sieur d'Alidan, de Saint-Michel, Paroisse de Saint-Symphorien, pour lui et pour Laurent, son neveu, fils de Laurent, son frère, tous deux enfants d'autre Laurent; et pour Julien, Guillaume et Jean, frères, enfants de Jacques, pour Etienne et Richard, Jacques et Michel, Paroisse d'Orglandes, El. de Valognes; le dit Etienne fils de Guillaume, et les dits Laurent, Guillaume, Jacques et Guillaume, frères, enfants de Laurent d'Alidan, Ecuyer; JOUIRONT.

1666; CHAMILLART; Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Charles d'Alidan, de Vely, Serg. de Lessey; Louis, Jacques, François, Pierre, et Guillaume d'Alidan, de Saint-Symphorien, Serg. de la Haye-du-Puits, El. de Carentan.

Ecuyers, Sieurs de Launay, Fresne, El. de Coutances: de gueules, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or (Dubuisson).

Digitized by Google

ALIGARD, vid. ADIGARD.

*D'ALIGRE (Etienne), Conseiller au Grand Conseil et Garde des Sceaux, rendit ses jugements sur le fait de Noblesse, comme Commissaire député par Sa Majesté, avec le Sieur Cardinet, pour le régalement des Tailles dans la généralité de Caen, à commencer du 27 septembre 1634 : Burelé d'or et d'azur de 10 pièces, au chef du second, chargé de 3 soleils d'or.

ALLAIN. 26 mai, 1599, DE MESMES. Pierre Allain, fils Jacques, anobli par charte de janvier, 1586, registrée aux Comptes le 18 juin et aux aydes le 14 juillet au dit an, sans indemnité, pour services ; demeurant à présent à Caen, a de fils : Louis, Jacques, Nicolas et Jean.

1666, CHAMILLART. Anoblis avant le 1 janvier 1611 : Maintenues de Jean Allain et Louis Allain, de Douvre, Serg. d'Oystreham ; François, Jacques, Marc-Antoine, Gaspard et Pierre Allain, de Saint-Vaast, Serg. de Villers ; anobl. 1586. Pierre Allain, Sieur de Berteville, Bailliage de Caen, anobli en 1586 ; ses descendants taxés pour ce à 14 livres sur le rôle de 1682.

Allain, Ecuyers, Sieurs de Barbières, Gén. de Caen: d'argent, à 3 merlettes de gueules; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or (Dubuisson).

ALLAIN. 1666, CHAMILLART ; anoblis avant le 1 janvier 1611 : maintenues de Nicolas, Augustin, et autre Nicolas Allain, de Notre-dame de Caen. ANOBL. 1610.

Allain, Ecuyers, Sieurs de la Bertinière, Gén. de Caen: d'azur, au chevron d'argent, soutenu d'un besant du même (ibid).

ALLAIN (Nicolas), Sieur de Bricqueville, au district de Bayeux, anobli en 1600.

D'ALLAIN. 1666, CHAMILLART, anobl. avant 1611 ; maintenues de Daniel et Nicolas d'Allain de Maisy, Gabriel d'Allain, de Lestanville, et

Digitized by Google

Charles d'Allain, de Fontenoy, Sergent. des Vez et de Gray, El. de Bayeux. ANOBL. 1578.

Allain, Ecuyers, Sieurs d'Amontant, du Castel et du Vigné, Gén. de Caen: de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 coquilles du même (ibid).

ALLAIN (Gervais), de Saint-Gilles, El. de Caen, Noble supprimé par la déclaration de 1664 (révoquant les anoblissements depuis le 1 janvier 1634), condamné par Chamillart, comme usurpateur de Noblesse, le 15 février 1669, à 300 livres d'amende. A pris les qualités par quatre contrats passés devant les tabellions de Caen, les 24 septembre 1665, 12 février, 16 mars, et 21 mars 1666.

ALLARD, Ecuyers, Sieurs de la Houssaye, El. de Conches, gén. d'Alençon: d'azur, à 3 étoiles d'or bien ordonnées, et 3 croissants mal-ordonnés d'argent (Dubuisson).

1463, MONFAUT: Jean Allard, des Loges, Serg. de Roussel. NOBLE.

Audon Lenfant présenta pour lui, à la montre du Comté de Longueville, l'an 1470, Noel Allard, Archer, armé de brigandine, salade, arquerousse, pour se un Archer.

ALLEAUME. Charles Alleaume, Ecuyer; le 5 avril, s'est maintenu Noble d'ancienne race, et toutefois anobli; maintenu le 17 juin 1667; BARRIN.

D'après La Chesnaye des Bois (auteur assurément très-douteux), cette famille remonte à Raoulin d'Alleaume, Ecuyer, Sieur de la Ramée, marié à Guéranne Patrice, et père de Philippe d'Alleaume, Seigneur de la Ramée, marié le 7 janvier 1567 à Magdeleine Barbier, fille de Noël Barbier, Seigneur de Pelleus et de Suzanne Gerveseaux, dont: Charles d'Alleaume, Ecuyer, Seigneur de Beaupréau, Conseiller au Parlement de Rouen et Président aux Requêtes du Palais, marié le 13 septembre 1617 à Anne Besnard, fille de Guillaume, Ecuyer, Seigneur de Lépinay, et de Claire de Quésade, dont: Charles, Ecuyer, Seigneur de Trefforest, marié le 9 avril 1667 à Marie de Galantine, fille d'Adrien, Ecuyer, Secrétaire du Roi et Audiencier en la Chancellerie de Normandie, et d'Anne Brice, dont: Barthélemy d'Alleaume, Chevalier, Seigneur et Patron-honoraire de Trefforest, Passy et autres lieux, premier Avocat-général en la Cour des Aydes de Normandie. D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses, et en pointe d'un oiseau perché et regardant, surmonté d'une étoile, le tout du même.

Digitized by Google

L'ALLEMAND, vid. LALLEMAND.

ALLIET, vid. LAILLET.

*D'ALLONVILLE, Ecuyers, Seigneurs du dit lieu, El. de Verneuil, gén. d'Alençon : d'argent, à 2 fasces de sable. Maintenus le 22 mai 1667 (Dubuisson).

Ancienne famille, qui a pris son nom de la terre d'Allonville près Chartres, dont on la trouve en possession avant 1200. Une branche était établie en Champagne, et y fut maintenue par Caumartin, en 1668, sur preuves de 1471, remontées à Charles d'Allonville, Maître d'hôtel du Roi Louis XI.

ALLORGE. Tranquille Allorge, Ecuyer, Seigneur de Seineville, Paroisse d'Aubosc, El. d'Andely, à la stipulation de Demoiselle Catherine Caron, sa veuve, tutrice de ses enfants, Robert, Martin, Georges, Tranquille, Edmond, Georges, Charles, Tranquille ; maintenus le 10 février 1667. François Allorge, Ecuyer, Sieur de Dardauville, Conseiller du Roi, et Maître particulier des eaux et forêts de Vernon et Andely, y demeurant ; Pierre Allorge, Sieur du Fayel ; Gilles, Guillaume ; Pierre Sieur d'Ardauville, Guillaume, François, maintenus le 10 janvier 1669, quant à présent. François Allorge, Ecuyer, Sieur de la Héruppe, demeurant Paroisse de Marcilly, El. d'Evreux ; Gilles, Pierre, Georges, François, Charles ; maintenus quant à présent, le 9 janvier 1669. BARRIN.

De gueules, à 3 gerbes d'orge d'or, accompagnées de 7 molettes d'éperon du même, 3, 1, 2, 1. Selon La Chesnaye des Bois, Guillaume d'Allorge fut anobli en 1395. En 1349, Robert d'Allorge était Maire de la ville de Rouen. Magdeleine d'Allorge de Seineville fut reçue à Saint-Cyr en décembre 1702, sur preuves remontées à Robert d'Allorge, Ecuyer, Seigneur de Seineville et du Chatellier, vivant l'an 1486. Selon le Dict. des Anob., Guillaume Alorge, de Rouen, de libre condition, fut anobli, avec sa postérité, en 1394.

*ALLORGE, Sieurs de Pinteville et des Isles, gén. de Rouen : d'or, au croissant d'azur ; au chef de sable chargé d'une étoile du champ. (Saint-Allais).

Digitized by Google

Damoiselle Meline Alorge, dame de Pinteville et des Isles, femme de noble homme Pierre le Cordier, Ecuyer, Echanson du Roi Louis XI., mourut le 22 mars 1492. (Hist. de Rouen).

*ALMENESCHES, El. d'Alençon, Château, et Abbaye de bénédictines rétablie vers 911, par Roger II., Sire de Montgommery, qui lui donna la terre de Saint-Germain de Montgommery, le patronage du lieu de Camamber, les Ligneries, le Pont de Vic et la terre de Saint-Sylvain. La Baronnie d'Almenesches appartenait à l'Abbesse et aux religieuses de ce lieu.

ALORGE, vid. ALLORGE.

*D'AMBOISE (Georges), Cardinal, Archevêque de Rouen, mort en 1510: Pallé d'or et de gueules de 6 pièces.

D'AMBRAY, vid. DAMBRAY.

*AMELINE. Daniel Ameline, Ecuyer, passa d'Ecosse en France sur la fin du 17e siècle, et s'établit en Normandie. Cette famille s'est depuis fixée en Bretagne.

Bandé d'argent et de gueules de 8 pièces; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

D'AMFERNET, vid. ANFERNET.

*D'AMFREVILLE (Pierre), l'un des Bannerets Normands à la Croisade de 1096:

D'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

Digitized by Google

AMFREVILLE, vid. ANFREVILLE.

*AMFREVILLE, El. de Carentan, Marquisat de la maison Davy d'Amfreville.

AMFRIE, vid. ANFRIE.

D'AMIENS, vid. DAMIENS.

*AMIGNY, El. de Saint-Lo, Seigneurie et patronage.

AMIOT. 1463, MONFAUT : Jean Amiot, d'Oucacouville, El. de Lisieux; Jean Amiot, d'Orbec ; et Jean Amiot, de Crèpeville, Serg. de Folleville; NOBLES.

Ecuyers, Sieurs du Bois-Roger et de la Grandière, El. de Mortagne, maintenus le 6 avril 1666: d'argent, à 4 fasces de sable, au lion brochant du même. À la montre de la Châtellenie de Vernon, l'an 1470, Michel Amiot présenta pour lui Gervais Roussier, armé de Brigandine, Salade et Vouges, pour ce un Vouger (La Chesnaye des Bois).

*AMIOT, Seigneurs du Gros-Buisson, Saint-Limphard, Auzouville, le Mesnil-Gaillard, le Verger, Tonneville, le Rocher, etc.

D'argent, à 3 cœurs de gueules. Cette famille est militaire, et portait avant la Révolution le titre d'Ecuyer, mais n'a pas figuré aux Recherches. Elle parait originaire de Dieppe, où Jacques Amiot était, en 1656, Conseiller du Roi en l'Amirauté. Antoine-Joseph-Thomas Amiot était, dans le siècle dernier, Conseiller du Roi, Trésorier-Général de France, et Grand-Voyer au bureau des finances de la généralité de Rouen, charge qui n'anoblissait qu'après deux degrés consécutifs ayant chacun vingt ans d'exercice.

D'AMONVILLE. Jean d'Amonville, Ecuyer, demeurant à Evreux ; Joseph d'Amonville, aussi Ecuyer, Sieur de Groham ; Philippe et Sam-

Digitized by Google

son, frères ; Gabriel ; Samson, Sieur du Plessis ; on dit qu'ils ont obtenu en 1669, un arrêt du Conseil à leur profit.—BARRIN. (Ils avaient donc été condamnés ?)

Dubuisson dit: D'Amonville, Ecuyers, etc., El. d'Andely, maintenus le 24 août 1666: d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 tours crénelées du même, maçonnées de sable.

D'AMONVILLE. Nicolas d'Amonville, Ecuyer, Lieutenant-Général de Vernon, y demeurant, El. d'Andely ; le 24 août 1666, renvoyé au Conseil, l'avis étant qu'il fut déclaré usurpateur ; il y a eu un François d'Amonville, demeurant à Vernon ; BARRIN.

Le fils dudit Nicolas vendit les droits qui lui appartenaient dans la charge de Lieutenant-général de Vernon au Sieur Edme Mordante, et acquit une charge de Secretaire du Roi qui l'anoblit. Il avait épousé vers 1710, Mademoiselle N. de Manneville, dont il eut plusieurs enfants. Coupé de sable et d'argent, à la licorne de l'un en l'autre (La Chesnaye des Bois).

D'AMOURS. 1463, MONFAUT : Pierre d'Amours, de Saint-Germain du Parc, Serg. des Vez, et Jean d'Amours, d'Englesqueville, Serg. de Valognes. NOBLES.

9 mars 1599, DE MESMES : Daniel d'Amours, fils Briant, fils Thomas, fils Guillaume, fils Jacques, fils Pierre (Noble par MONFAUT), Sieur de la Barenne, demeurant à Fontenay-sur-le-Vay, Serg. des Vez, El. de Bayeux ; Jean, Noël et Jacob, frères, demeurant au dit lieu, fils Jean, fils du dit Guillaume ; les dits Jacques et Guillaume, demeurant au dit lieu, fils du dit Guillaume ; le dit Jacques a pour fils Guillaume, Thomas, Pierre, Michel et Jean ; le dit Guillaume a pour fils Guillaume ; Jean, fils François, encore vivant, fils Pierre, fils du dit Pierre mentionné en MONFAUT, demeurant au Molé, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux, a pour fils Louis et Gabriel ; Jacques, fils Pierre, fils du dit Pierre dénommé en MONFAUT, demeurant à Litry, Serg. et El. susdite ; Noel, Enoch et Jacques, ses fils, demeurant au dit lieu, et Simon, son autre fils, demeurant à Enaisy, Serg. des Vez, El. de Bayeux, qui a pour fils Philippe et Jacques ; ont justifié de titres ; JOUIRONT.—1599, 18 janvier : François d'Amours, fils Michel, demeurant à Beuzeville, Serg. et Elect. de Carentan ; n'a pu justifier.

1666. CHAMILLART, Ancienne Noblesse : maintenue de Jacob, Thomas, Philippe et Jean d'Amours, du Molley, Serg. de Cerizy ; Daniel et Jean d'Amours, de Litry ; Nicolas d'Amours, de Maisy, Serg. des Vez ; François d'Amours, de Létanville ; Pierre, Jacques et Louis d'Amours,, de Fontenay.

Digitized by Google

Amours, Ecuyers, Seigneurs de Saint-Martin et Lizon, El. de Bayeux, Gén. de Caen: d'argent, à 3 lacs d'amour de sable. (Dubuisson.)

*AMOURS, Ecuyers, Sieurs de Londes, gén. d'Alençon, El. de Mortagne au Perche, ancienne Noblesse employée dans la recherche de 1666: d'argent, à 3 étoiles de sable (La Chesnaye des Bois).

D'AMOURS. Maximilien d'Amours, Ecuyer, demeurant en l'élection de Gisors, et Philippe, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, y demeurant, susdite El., frères; François, Gabriel, Gabriel, Jean, Jacques, Maximilien, Joseph, Augustin; maintenus le 15 février 1669. Maximilien d'Amours, Seigneur de Vas, y demeurant, El. de Gisors; Philippe, Ecuyer, Sieur de Courcelles, demeurant au dit lieu, frères; Pierre et Gabriel, frères, domiciliés à Paris, comme aînés de la famille, auraient produit leurs titres à Messieurs les Commissaires à Paris, le 20 avril 1668, suivant l'attestation du Sieur Le Testu, greffier de la dite commission; le dit Gabriel, Conseiller Aumônier du Roi, et le dit Pierre, Maréchal des camps et armées de Sa Majesté. Le certificat en date du 3 mai 1668. BARRIN.

D'argent, au sanglier hérissé de sable, soutenu de 3 cloux de la passion rangés du même, et surmonté d'un lambel de 3 pendants de gueules.

*AMPERNOIS, El. de Rouen; Co-Seigneurie des Chartreux de Gaillon.

*AMPLEMENT (Antoine) fut pourvu, le 22 juin 1704, d'un office de Conseiller, Secretaire du Roi, maison, couronne de France, Contrôleur en la chancellerie près la Cour des aydes de Rouen, créé par Edit du mois d'octobre 1701.

ANCEAU, vid. ANCEAUME.

ANCEAUME. André Anceaume, Ecuyer, Sieur de la Forge, demeu-

Digitized by Google

rant Paroisse de Hodeng en Bray, El. de Neufchâtel; Thomas anobli; Antoine, François, André, Antoine; maintenus le 16 février 1668; les dits Antoine, Thomas et Jean anoblis en 1644, et confirmés en 1665; BARRIN.

D'azur, à la tour d'or, ouverte, ajourée et crenelée de 4 pièces de gueules, surmontée d'un lion issant d'argent, armé d'une épée du même, et couronné du second. La Chesnaye des Bois nomme cette famille Anceau, et induit qu'elle est issue de Guillaume Anceau, Conseiller du Roi, Bailly de Rouen et de Gisors en 1371.

D'ANCEL, vid. DANCEL.

D'ANCTOVILLE; 1463, MONFAUT: Olivier d'Anctoville, Sieur du dit lieu, Serg. de Saint-Paer; NOBLE.

De sable, au lion couronné d'argent. Raoul d'Anquetriville, l'un des Bannerets Normands à la Croisade de 1096: de sable, au lion d'argent armé et couronné d'or.

D'ANDAME, vid. DANDAME.

D'ANDEL, vid. DANDEL.

*ANDELY, au Vexin-Normand, Election, Présidial, Vicomté, Justice royale. Cette ville faisait anciennement partie du temporel des Archevêques de Rouen, qui l'échangèrent contre Dieppe.

*ANDRAY. Selon La Chesnaye des Bois, noble homme Jacques Andray, Ecuyer, Sieur de Seillery, fut père de Jacques II. Andray, Ecuyer, Sieur de Seillery, Seigneur des fiefs nobles de Baudienville et de Fontenay, au Diocèse de Bayeux, marié le 29 juillet 1609, à Jeanne Bréart, fille d'Olivier, Ecuyer, Seigneur de Gasgoing, et de Jeanne Mauger, dont: Jacques III. Andray, Ecuyer, Sieur des dits lieux, marié par contrat passé au Château de Sainte-Marie du Mont, le 2 juillet 1650, à

Digitized by Google

Françoise de Scelles, fille de Jean, Ecuyer, Sieur de Bapaulme, et de Scholastique Cadot de Sebeville, dont : Charles-Claude Andray, Ecuyer, Seigneur et patron de Fontenay-de-Neuville, etc., nommé le 9 Juillet 1689, Lieutenant de Roi des ville et château de Carentan ; marié le 11 novembre 1679, à Marie-Magdeleine de Cardonville, fille de César, Baron de Cardonville, Seigneur de Presle, et de Marie Midorge. De sable, au sautoir d'argent, cantonné, aux 1 et 4, d'une molette d'éperon d'or, aux 2 et 3, d'un croissant du second. Le nom de cette famille ne se trouve pas dans les registres des Recherches.

*ANDRÉ-EN-GOULFER (Saint), El. de Falaise ; Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, fondée au mois de mars 1130, par Guillaume de Ponthieu, Comte d'Alençon.

ANDRÉ. 1599, 5 mars, DE MESMES : François André, fils Pierre, vivant Lieutenant-Général au Bailliage de Caen (qui, en cette qualité, fut chargé, l'an 1550, de vérifier la noblesse de Robert le Fournier, Baron de Tournebu), anobli par charte d'août 1544, registrée aux Comptes le 20 août au dit an, et aux aydes, le 29 juillet 1545 ; demeure le dit François à Saint-Maslo de Bayeux ; JOUIRA. A pour fils Pierre, Jacques et Olivier.

1666, CHAMILLART ; anoblis avant le 1 janvier 1611 : maintenues de François, Antoine et Germain André, de Saint-Vigor-le-grand, banlieue de Bayeux. Anobl. 1544.

De sinople, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 flanchis, et en pointe d'une molette d'éperon, le tout du même.

*ANDRÉ (Pierre), d'Avranches, anobli par lettres du 4 janvier 1534, expédiées le 6 décembre suivant, moyennant finance de 800 livres. (Dict. des Anob.).

ANDRÉ. Condamnation pour usurpation de Noblesse, par CHAMILLART, le 18 mars 1669, contre Christophe et Jacques André de Sainte-

Digitized by Google

Mère-Eglise, El. de Carentan, Nobles supprimés par la déclaration de 1664, (révoquant tous les anoblissements depuis le 1 janvier 1634), chacun à 300 livres d'amende. Ont pris la qualité dans trois contrats.

ANDREY, vid. ANDRAY.

ANDRIEU; 1463, MONFAUT: Robin Andrieu, de May, Serg. de Bretteville; NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

ANDRIEU (Me Michel), de Beaumont-le-Roger, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquets de 1470, et taxé, pour ce, à 5 livres.

D'ANDRIEU. Gabriel d'Andrieu, Ecuyer, Sieur de Genaucourt, demeurant Paroisse de Bois-le-Roy, El. d'Evreux; Gilles, Jean, Gilles, Pierre, Jean, Maximilien; maintenus le 8 avril 1667; Charles d'Andrieu, Sieur de Magneville et de Guitrancourt, demeurant Paroisse d'Ivry-le-Temple, El. de Chaumont et Magny; Guillaume, Jean, Robert, Charles, Louis; vû l'arrêt du Conseil d'Etat, qui a maintenu Louis et ses prédécesseurs en la qualité de Nobles, et Louis, fils Charles; nous lui avons accordé acte de la représentation du dit arrêt en date du 8 novembre 1666, et des pièces y jointes, le 10 juillet 1670. Le dit Louis, demeurant à Mantes, gén. de Paris. Sentence rendue le 3 juillet 1634, en l'Election de Mantes et de Meulan, en faveur du dit Sieur d'Andrieu; BARRIN.

D'argent, à la fasce de sable, chargée de 3 molettes d'éperon d'or, et soutenue de 3 foudres rangées et flêchées de 8 pièces du second; au chef de gueules. Marguerite d'Andrieu de la Houssaye fut reçue à Saint-Cyr, le 22 juillet 1722, sur preuves remontées à Guillaume Andrieu, Ecuyer, Seigneur de Guitrancourt, vivant en 1529.

L'ANFERNAT, vid. LANFERNAT.

D'ANFERNET, au Bailliage de Caen; 1634, D'ALIGRE: Vû les titres

Digitized by Google

présentés par Jean d'Anfernet, Sieur de Montchauvel et Pont-Bellenger, de la dite Paroisse de Pont-Bellenger, fils Jean, fils Julien, fils Jacques, fils Michel d'Anfernet, Ecuyer; avons ordonné qu'il justifiera, dans quinzaine, Julien être fils Jacques; a depuis justifié; JOUIRA.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse: maintenues de Gabriel d'Anfernet, de Montchauvel, Serg. de Saint-Jean-le-Blanc, El. de Vire; Jean d'Anfernet, du Pont-Bellenger, Serg. de Pontfarcy, El. de Vire; René d'Anfernet, de Vergoncé, Serg. de Saint-James, El. d'Avranches.

1667, 15 juin. Maintenues des Barons de Contrebis, Sieurs du Val d'Anfernet, et de Montabis, Gén. d'Alençon, El. de Verneuil: de sable, à l'aigle éployée et au vol abaissé d'argent, becquée et membrée d'or (Dubuisson). Guillaume d'Anfernet fut trésorier des guerres, en 1383. Jacques d'Anfernet épousa le 18 avril 1482, Perrine, Dame du Pont-Bellanger. François d'Anfernet, Baron de Montchauvet, épousa Françoise de la Rivière de Gouvis. Jacques d'Anfernet fut père de Julien d'Anfernet mentionné dans la Roque. Jean d'Anfernet épousa le 29 mai 1562, Françoise Pigast.

ANFRAY (Nicolas), Sieur du Cardonnet, au Bailliage de Rouen, anobli en 1594.

ANFRAY, vid. AUFFRAY.

ANFRAY (N.), d'Orbec, anobli avant 1682, taxé, pour ce, à 40 livres.

ANFRAY (N.), de Bayeux, anobli avant 1682, taxé, pour ce, à 20 livres.

*ANFREVILLE, El. de Caudebec, Seigneurie ayant appartenu au célèbre financier Law.

ANFREVILLE, vid. AMFREVILLE.

Digitized by Google

ANFREVILLE-LES-CHAMPS, Seigneurie du Chapître d'Andely.

ANFRIE. 1599, 7 juillet, DE MESMES: Julien Anfrie, Sieur de Reculé, fils Jean, demeurant au dit lieu, Serg. de Tournebu, El. de Vire, a de fils Samson et Jean-Baptiste; le dit Jean a été Assayeur-Collecteur de la taille à Vire; et son frère, Lieutenant du Vicomte à Vire, oncle du dit Julien, est imposé au role du dit Vire; a montré plusieurs pièces suspectes.

1634, D'ALIGRE. Anfrie, roturiers. Au Bailliage de Caen. Vû les titres présentés par Samson et Jean-Baptiste Anfrie, soi-disant Ecuyer, Sieur de Gournay, et le dit Jean, de Reculé, de la dite Paroisse, enfants de Julien, fils Jean; et pour Bertrand, Sieur de Saint-Gaillon, fils Thomas, demeurant à Vire; les dits Jean et Thomas, frères, enfants de Julien, fils Thomas, fils Raoul Anfrie; lettres obtenues par le dit Bertrand le 20 août 1624, pour être relevé de la dérogeance et impôts à taille soufferts par Thomas, son père, sur lesquelles lettres il y a procès à la Cour des aydes; requête de M. de Roissy, ci-devant Commissaire du règlement en cette Province, en l'année 1598, contenant que le dit Julien, fils du dit Jean lui a présenté plusieurs pièces suspectes, et que le dit Jean a été Collecteur des tailles à Vire, et que Thomas, frère du dit Jean, et Lieutenant du dit Vicomte à Vire, était imposé à la taille en la dite Paroisse de Vire; rôle de la dite Paroisse de Vire, pour la dite année 1598, auquel le dit Thomas est imposé article 5ème; avons ordonné qu'ils justifieront plus amplement dans quinzaine, et apporteront les rôles de la ville de Vire depuis l'an 1580, jusqu'en l'an 1600, autrement seront tous imposés à la taille esdites Paroisses.

1666, 13 décembre. CHAMILLART. Condamnation pour usurpation de Noblesse, contre Jean Anfrie, de Vire, à 1600 livres d'amende. Son père a obtenu lettres de dérogeance sur pièces fausses; son aïeul a été imposé et a payé tailles comme toute sa famille qui est roturière, ce que les habitants de Vire ont amplement prouvé.—1667, 8 janvier; condamnation pour usurpation de Noblesse contre Jean-Baptiste, Julien, Jacques-Paul, et Noël Anfrie, à 600, 300, 300, et 300 livres d'amende; et le 17 janvier 1667, contre Julien Anfrie, de Saint-Sever, El. de Vire, à 300 livres d'amende. Pièces fausses sur le premier degré; rôles à Tailles, et plusieurs contrats sans qualités sur les deux premiers degrés.

D'azur, à 3 triangles d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 têtes de licorne d'or, rangées de profil, et accostées de 2 croisettes du même. D'Hozier nous prévient, dans son Armorial Général de France, que pour être reçu Page du Roi, il faut être d'une noblesse ancienne et militaire au moins depuis 1550, bien prouvée par titres, etc., et rapporter le jugement de main-

Digitized by Google

tenue de l'Intendant pendant les Recherches. N'a-t-on pas lieu de s'étonner que ce même d'Hozier ait fait recevoir Page du Roi dans la Grande Ecurie, en 1706, Jacques-Paul Anfrie, Ecuyer, Seigneur de Chaulieu, Elect. de Vire? La Chesnaye des Bois n'a pas hésité, non plus, à donner une longue généalogie de cette famille.

*D'ANGENNES. Chevaliers, Seigneurs d'Angennes, la Louppe, la Mothe-du-Bois, Sainte-Colombe, Fontaine-Riant, en la généralité d'Alençon : de sable, au sautoir d'argent (Dubuisson).

Ancienne et illustre maison, maintenue le 4 janvier 1668, et originaire de la Beauce.

*ANGERVILLE-LA-MARTEL, El. de Caudebec, Seigneurie érigée en Baronnie par lettres du mois d'Avril 1655, en faveur de Charles l'Etendart, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, marié, en 1640, à Claude de Pipemont, dont : Henry, Baron d'Angerville, marié le 15 septembre 1677 à Marguerite de Pipemont, dame de Verchocq, en Boulonnois, dont : Charles-Dominique de l'Etendart d'Angerville, marié le 17 novembre 1711 à Marie-Maximilienne-Claire de Carnin, dont : Charles-Alexandre de l'Etendart, Baron d'Angerville-la-Martel, né le 23 mars 1717. Par les dites lettres-patentes, le fief d'Epreville, hameau de la Paroisse d'Angerville-la-Martel, et le fief de Bavent-Ouinville, au dit hameau d'Epreville, furent unis à la Seigneurie d'Angerville.

*ANGERVILLE, El. d'Evreux. Seigneurie divisée entre les huit Barons de l'église d'Evreux.

*ANGERVILLE, El. de Pont-l'Evêque, Seigneurie des Chanoines de Cléry.

*ANGERVILLE-L'ORCHER. Plein-fief de Haubert, donnant à ses Seigneurs le titre de Maréchal héréditaire de Normandie.

D'ANGERVILLE. 1463, MONFAUT : Messire Robert d'Angerville, de Beauvais, Serg. de Dives, El. de Lisieux ; NOBLE.

Digitized by Google

BARRIN : Jean d'Angerville, Ecuyer, Sieur de Grainville, demeurant Paroisse d'Heuland, El. de Pont-l'Evêque ; Antoine, Ecuyer, demeurant à Gonneville, dite El ; et Antoine, aussi Ecuyer, Seigneur et Patron de la dite Paroisse de Gonneville, y demeurant ; Charles, Jean, François, René, Jean ; maintenus le 15 septembre 1668.

D'or, à la quintefeuille de sable surmontée d'un lion léopardé de gueules. Cette maison, et celle d'Auvrecher, issues des Comtes de Tancarville, sont originaires de la Seigneurie d'Angerville-l'Orcher. Elle est connue depuis Guillaume d'Angerville qui fut témoin, vers 1140, des donations que la Princesse Mathilde, fille de Henry, Roi d'Angleterre, fit aux moines de Saint-André de Gouflers et de Saint-Nicolas d'Angers. Une branche s'établit en Angleterre et y posséda la terre de Herford. Cette maison a porté indifféremment les noms d'Angerville et d'Auvrecher. (Vid. AUVRECHER.) Ses armes actuelles sont: d'or, à 2 quintefeuilles de sable, celle du chef adextrée d'un léopard du même.

*ANGLESQUEVILLE-LA-BALON : fief démembré de la terre de Caniel, par lettres-patentes du mois de juillet 1637, en faveur de Jean Toustain.

L'ANGLOIS, vid. LANGLOIS.

ANGO (N.), d'Arques, anobli, taxé, pour ce, à 20 livres, sur le rôle de 1682 ; N. Ango, de Carentan, taxé à 6 livres ; et autre N. Ango, de Carentan, taxé à 10 livres, pour la même cause.

D'azur, à 3 annelets d'argent (aliàs d'or) ; écartelé de Le Fèvre. Selon La Chesnaye des Bois, cette famille est issue de N. Ango, Ecuyer, Seigneur de Beaumont-les-Maiserets, Magny, La Haye, en 1540, et marié à Renée Biard de Saint-Georges, dont: René Ango, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, marié à Barbe, fille de Nicolas Goupil, Ecuyer, Seigneur de la Bucaille, dont: Nicolas Ango, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, en faveur duquel la terre de la Mothe-Lezeau, qu'il avait acquise de la maison de Montgommery, fut érigée en Marquisat, par lettres-patentes du mois de juillet 1693, registrées au Parlement et à la Chambre des Comptes de Rouen, le 3 août 1696. Lainé a donné la généalogie de cette famille, à partir de 1540. Selon le Dict. des Anob., Henry Ango, Jean, son neveu, et Marie, sa femme, du diocèse de Rouen, furent anoblis en 1408.

*ANGOT, Ecuyers, Seigneurs de Poterel, El. d'Argentan.

Digitized by Google

1666, CHAMILLART: anoblis avant le 1 janvier 1611: maintenues de Jacques Angot, d'Avranches, fils d'un Secrétaire du Roi; Jean et Charles Angot.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croix de Malte bourdonnées du même, et en pointe d'un écusson d'argent. Un rameau de l'El. d'Avranches remplaçait les croix de Malte par des croix du Saint-Esprit (La Chesnaye des Bois).

ANGUETIL, vid. ANQUETIL.

ANGUETIN. 1463, MONFAUT: Jean Anguetin, d'Orbec, NON TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 aiguières du même. Florence Anguetin, épousa vers 1550, Jean Loubert, Ecuyer, Seigneur de Martainville.

D'ANISY. 1463, MONFAUT: Pierre d'Anisy, de Saint-Légier de Callouet, Serg. de Moyaux, El. de Lisieux; Guillaume d'Anisy, du Tourneur; Jean d'Anisy, du Pin, Sergent. de Moyaux, El. de Lisieux; Guyon d'Anisy, de Cambrefarcy, Serg. de Saint-Pierre-sur-Dives; Guillaume d'Anisy, de Castillon; Girard d'Anisy, de Ver, Serg. de Gray; et Guillaume d'Anisy, de Maizet, Serg. de Préaux; Jean d'Anisy, de Grand-Camp, Serg. de Cambremer, El. de Lisieux, NOBLES.

1599, 3 mars. DE MESMES: Nicolas d'Anisy, fils Marc, Sieur de Bernières, demeurant à Ver, Serg. de Gray, El. de Bayeux; vû ses titres d'ancienne Noblesse, JOUIRA; Pierre d'Anisy, fils Guérin, oncle du dit Marc susnommé, demeurant au dit Ver, a pour fils Jacques, Louis et Jean; Gilles, frère du dit Pierre, demeurant au dit Ver; JOUIRONT. — 4 juin 1599: Nicolas d'Anisy, fils Thomas, demeurant à Maizet, Serg. de Préaux, El. de Caen, a de fils Pierre, François et Henry; Vû leurs titres et MONFAUT, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART; Ancienne Noblesse. Maintenues de François d'Anisy, de Cully, Serg. de Creully; Antoine d'Anisy, de Maizet, Serg. de Preaux, et Georges d'Anisy, de Ver, Serg. de Gray.

D'argent, semé de billettes de sable; au lion brochant du même, lampassé et armé de gueules. Cette famille a pris son nom de la terre d'Anisy, près Creully et Caen. Elle est connue depuis Thomas d'Anisy, Chevalier, tenant

Digitized by Google

un fief à Gourfaleur, l'an 1215, à partir duquel, La Chesnaye des Bois donne la filiation. Jean d'Anesy fut l'un des Bannerets Normands qui allèrent à la Croisade de 1096.

*ANNEBAULT, El. de Pont-Audemer, ancien château qui a donné son nom à la famille dont il va être question ci-après. Passée par succession à Jean de Vieuxpont, Sire de Chaillonné, marié avec Anne, héritière d'Annebault, cette Baronnie fut portée en mariage par leur arrière-petite-fille, Charlotte de Vieux-Pont, à Bernard Potier, Seigneur de Blérencourt, Maréchal des camps et armées du Roi, Lieutenant de Sa Majesté aux Bailliages de Caen et de Rouen, Lieutenant-Général de la cavalerie légère de France, Gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye. Ce fut en sa faveur que, par lettres-patentes du mois de février 1643, registrées au Parlement et en la chambre des Comptes de Rouen, les terres d'Annebault-Appeville et la Baronnie de Saint-Samson, acquise par échange de l'évêque de Dol, furent érigées en Marquisat. Il mourut sans enfants en 1669, et était frère de René Potier, Comte puis Duc de Tresmes. Annebault et les autres biens du Marquisat de Blérencourt demeurèrent en direction jusqu'au 3 août 1723 que Jean-Baptiste-Julien d'Hanicamp, maître en la chambre des Comptes de Paris, acquit le Marquisat d'Annebault, la terre d'Aubigny, en Auge, etc.

D'ANNEBAULT. 1463, MONFAUT: Messire Jean d'Annebault de Bonnebosc, Serg. du Pont-l'Evêque; NOBLE.

De gueules, à la croix de vair. Le seigneur d'Annebault suivit le Duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, en 1066. Claude, Seigneur d'Annebault et de Bristol, Lieutenant-général pour le Roi en Piémont, l'an 1538, Maréchal de France et Amiral l'an 1543, marié à Françoise de Tournemine, Dame de la Hunaudaye, dont: Jean VI. d'Annebault, dernier mâle de sa maison, Baron de la Hunaudaye, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, tué à la bataille de Dreux l'an 1562. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille. Jean d'Annebaut fut l'un des Bannerets Normands qui allèrent à la Croisade de 1096.

D'ANNET, vid DANNET.

D ANNEVAL] BARRIN: Philippe d'Anneval, Ecuyer, Sieur de la

Digitized by Google

Fontaine, demeurant Paroisse d'Adveny, El. de Gisors, stipulé par Jacques, Ecuyer, son frère; Philippe, Adrien, Mathieu, Philippe, Jacques; maintenus le 10 août 1668.

D'azur, au croissant d'argent en abyme, accompagné de 3 molettes d'or.

*ANNEVILLE, El. de Pont-Audemer, Seigneurie de l'Abbé du Bec.

*ANNEVILLE-SUR-SEINE. Ce fief et celui du Pont, qui ne formaient anciennement qu'un plein fief de Haubert, furent divisés par parage. Néanmoins le second continua de relever du premier. Par lettres-patentes du mois de septembre 1705, le Roi unit la Prévôté de la Rivière, huitième de fief relevant de la Baronnie de Mauny, aux fiefs du Pont et du Grand-Camp, celui-ci Vavassorerie noble déjà réunie au Pont; et par autres du mois de janvier 1718, la dite Prévôté de la Rivière fut désunie de la Baronnie de Mauny et dût relever du domaine de sa Majesté.

D'ANNEVILLE. 1463, MONFAUT: Guillaume d'Anneville, de Méricourt, Serg. de Chamboy, El. de Lisieux; Jean d'Anneville, de Coutances; et Guillaume d'Anneville, de Montaigu, Serg. de Valognes; NOBLES.

1598, 22 octobre, à Valognes, DE MESMES: Charles d'Anneville, vû ses titres, JOUIRONT.

1634, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Hervé d'Anneville, Sieur de Chiffrevast, de la Paroisse de Tamerville, El. de Valognes, pour lui, Guillaume, Jacques et Robert ses fils; le dit Hervé, fils Guillaume, fils autre Guillaume, fils Robert, fils Guillaume, fils Robin, fils Colin d'Anneville, Ecuyer; JOUIRONT.

D'hermine, à la fasce de gueules. La Chesnaye des Bois a donné un précis généalogique de cette maison, dont la suivante est une branche bâtarde:

D'ANNEVILLE; 1470: Me Jean d'Anneville, de Coutances, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts, fut taxé, pour ce, à 40 livres.

Digitized by Google

1598, 2 octobre, à Valognes ; DE MESMES : Vû les copies et requêtes de Clément d'Anneville, de la Paroisse de Merville, fils de feu Robert d'Anneville, qui fut fils naturel de Robert d'Anneville, ayant été légitimé par lettres vérifiées aux Comptes, comme il dit, sans les produire ; attendu que la légitimation ne donne droit que de succéder, et non d'être noble ; ordonné qu'il sera IMPOSÉ, combien qu'il produirait les originaux dont il baille les copies, et sera informé de ses moyens.

1634, 26 novembre ; D'ALIGRE (qui, évidemment, a fait preuve de faiblesse pour cette famille). Vû les titres présentés par Charles d'Anneville, Ecuyer, Seigneur et patron de Merville, pour lui et Jacques son fils, et pour Jean-Baptiste, fils du dit Jacques, de la Paroisse de Merville, El. de Valognes ; le dit Charles, fils Jean, fils Herbert, fils autre Herbert, fils Jean, fils Robert de Merville ; JOUIRONT.

On voit qu'il y a eu interpollation de titres, si on compare ce jugement avec le précédent. D'hermine, au sautoir de gueules.

*ANQUAINVILLE, subdélégation de Lisieux, Baronnie démembrée de la terre de Ferrières et possédée en 1770 par le Marquis de Bonnelle, pour l'avoir acquise du Duc de Broglie.

ANQUETIL. 1464, MONFAUT : Perrot Anquetil, de Colomby, Serg. du Pont-l'Abbé ; Jacques Anquetil, de Bricquebec, et Guillaume Anquetil, de Sartauville, Serg. de Beaumont ; NOBLES.

1598, 22 octobre ; DE MESMES : Marin Anquetil, fils Richard, fils Pierre, fils de Guillaume, ayant obtenu arrêt des aydes contradictoires du 27 mars 1484, de Noblesse ; JOUIRA, pourvu qu'il soit descendu du dit Guillaume, ce qu'il justifiera. Depuis, a justifié à Saint-Lo, en janvier 1599, et demeure à Surtauville, Serg. de Beaumont. —1599, 4 janvier : Henry Anquetil, Sieur de Saint-Vaast et de Saint-Aubin, fils Louis, demeurant à la Hairie, Serg. du Hommet, El. de Carentan ; Vû ses titres, JOUIRA.

1634, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Thomas et Nicolas Anquetil, Ecuyers, Sieurs de la Bougaurie et du Saussay, de la Paroisse de Sortoville, enfants de Martin ; et pour Gabriel Anquetil, leur cousin, Sieur de la Catherie, fils Jacques, du dit Sortoville, enfant de Marin ; les dits Marin et Jacques, frères, enfants de Richard, fils Pierre, fils Guillaume Anquetil, Ecuyer ; ordonnances des commissaires du 22 octobre 1598, et du 30 octobre 1624 ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART : Nobles, qui ont bien justifié leurs quatre degrés :

Digitized by Google

maintenues de Nicolas Anquetil, de Surtainville, Serg. de Beaumont, El. de Valognes.

D'or, à 3 feuilles de chêne de sinople, 2 et 1, mises en pal. Johan Anquetil, Ecuyer, comparut à la montre du Pont-Audemer, le 22 avril 1378. La famille qui suit est peut-être une branche bâtarde de celle-ci.

ANQUETIL. 1470; Jean Anquetil, de Beaumont-le-Roger, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts, et taxé pour ce, à cinquante livres.

1634, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Jacques Anquetil, Ecuyer, Sieur de l'Erre, de la Paroisse de Surtauville, fils Olivier, fils Jean, fils Bertin, fils Guillaume Anquetil; avons ordonné qu'il justifiera plus amplement dans quinzaine, autrement sera imposé en la dite Paroisse de Surtauville. — N'a justifié; sera IMPOSÉ, et condamné à 222 livres d'amende.

1666, 12 septembre, CHAMILLART. Condamnation pour usurpation de Noblesse contre Gabriel Anquetil, de Surtauville, El. de Valognes, à 40 livres d'amende. Condamné en 1634, a obtenu en 1639, un arrêt de la Cour des aydes, et n'a pû représenter les pièces énoncées en icelui.

N. Anquetil, de l'El. de Valognes, anobli, taxé, pour ce, à 43 livres, sur le rôle de 1682.

D'argent, à 3 feuilles de chêne de sinople.

ANQUETIL (Nicolas), de Rouen, anobli en 1597, confirmé en 1610.

*D'ANSERVILLE (Guillaume), l'un des Bannerets Normands à la Croisade de 1096: d'argent, au lion de gueules.

*D'ANTEGNY (Sauvage), l'un des Bannerets Normands à la Croisade de 1096: d'or, au lion naissant de sable.

*D'ANTHENAISE, Sieurs de Rouilly et du Douhet, gén. d'Alençon, maintenus le 4 juin 1666.

D'argent, à 3 bandes de gueules (Dubuisson). Eustache d'Anthenaise

Digitized by Google

épousa vers 1350 Regnaud, Seigneur de Montbason. Jacques d'Anthenaise, Seigneur du Fresne et de Villerat, épousa le 25 mars 1506, Françoise, fille de Guillaume de Froulay, Ecuyer, Seigneur de Beauchesne, et de Catherine de Chauvigny, et fut le quatrième aïeul de Claude d'Anthenaise, Ecuyer, Seigneur de Rouilly, marié le 10 novembre 1708 avec Anne-Thérèze, fille de Henry de Courdemanche, Ecuyer, Seigneur des Bois, et de Catherine de Challet; dont: Henry-Geoffroy d'Anthenaise, reçu Page de la Reine le 7 juillet 1733 sur preuve de sa Noblesse. Urbain et Pierre d'Anthenaise, frères, Ecuyers, Seigneurs de Rouilly et la Pitellerie, furent maintenus dans leur Noblesse par les Commissaires-Généraux députés dans la Généralité d'Alençon, le 27 mars 1641. Claude d'Anthenaise, Seigneur de Rouilly et de Poislé, demeurant dans la Paroisse de Saint-Léger-sur-Sarthe, Bailliage et El. d'Alençon; Pierre d'Anthenaise, Ecuyer, Seigneur du Douhet, Paroisse de Douet-Arthus, El. de Lisieux, frères, et Claude d'Anthenaise, Ecuyer, Seigneur de la Pitellerie, eurent acte de la production de leurs titres de Noblesse devant de Marle, intendant de la Gén. d'Alençon, le 4 juin 1666. Bandé d'argent et de gueules de 6 pièces On peut voir dans Lainé, la généalogie de cette ancienne famille, originaire du Maine, à partir de l'an 980.

ANTIER. 1463, MONFAUT: Jean Antier, de Beaulieu, Serg. de Tourneur; NOBLE.

D'ANTIGNAC, vid. DANTIGNAC.

D'ANVIRAY, vid. DANVIRAY.

D'ANZERAY. 1599, 21 juin, DE MESMES: Jean Anzeray, Sieur de la Hoguè, Conseiller du Roi au Présidial de Caen, fils Jean, demeurant au dit Caen; Hélie, Sieur de Mesle, et Pierre, Sieur de Tournay, frères du dit Jean, demeurant le dit Hélie, au dit Mesle, El. de Falaise, le dit Pierre à Bourgebu, Serg. d'Argence, El. de Caen; Vû leurs titres et MONFAUT, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse: maintenue de Guillaume Anzeray, de Putot, Serg. de Cheux; Olivier Anzeray, de Courvaudon, Serg. d'Evrecy, et Louis Anzeray, de Caham, Serg. de Saint-Jean-le-Blanc, El. de Vire.

D'azur, à 3 têtes de léopard arrachées d'or. Hubert Anzeray vivait en 1229. Guillaume Anzerai, Lieutenant du Vicomte de Bayeux en 1339 et

Digitized by Google

1344, fut père de Jean Anzeray, dont: Simon, Vicomte d'Evrecy, époux d'Alix de Camville, Dame de Courvaudon, en 1444, dont: Hugues, Sieur de Courvaudon, en 1496, dont: Jean, en 1507, dont: Nicolas, en 1535, dont: Jean, en 1571; dont: Jean-Hélie et Pierre, Sieurs de Courvaudon en 1592. Par lettres données à Caen, le 12 avril 1420, le Roi Henry V. d'Angleterre donna à Jean Brigges, les biens de Jean Anzeray, Sergent d'armes du Roi Charles VI. de France. François Anzeray, Sieur de Courvaudon, de Caen, Conseiller, fut reçu, le 17 juillet 1581, Président à mortier au Parlement de Rouen, sur la résignation de Nicolas d'Amours, son beau-père. Gilles Anzeray, son fils, Sieur de Courvaudon, Conseiller aux Requêtes, fut reçu Président à mortier l'an 1607, et mourut le 26 janvier 1629. Enfin, Maximilien-Constantin Anzeray, Sieur de Courvaudon, Conseiller, fut reçu Président à mortier au même Parlement, le 7 juillet 1703. (Hist. de Rouen).

AOUSTIN, vid. AUTHIN.

APPAROC. Barrin: Pierre Apparoc, Ecuyer, Sieur de Sainte-Marie, demeurant Paroisse du Theil, El. de Pont-l'Evêque; Guillaume, Gilles, Louis, Jean, Pierre; maintenus le 16 février 1669.

D'argent, à 2 fasces endentées de sable.

*APPEVILLE, El. de Carentan; Seigneurie du Duc de Coigny.

*APPEVILLE-ANNEBAULT, vid. ANNEBAULT. Terre érigée en Baronnie en 1449, puis en Marquisat, sous le nom d'Annebault.

APRIX. Barrin: Louis Aprix, Ecuyer, Sieur de Morienne, demeurant Paroisse des Ventes d'Yanouy, El. d'Arques; Georges Aprix, Ecuyer, Sieur de Grachet, demeurant Paroisse de Fontaine-le-Chastel, El. de Rouen; Adrien Aprix, aussi Ecuyer, Sieur de Vimont, demeurant susdite Paroisse des Ventes; maintenus le 21 juillet 1667.

Ecartelé, d'azur, à la tour d'argent; et d'argent, à 3 merlettes de sable. Jean Aprix, Ecuyer, Seigneur de Vimont, vivait en 1524. Annibal Aprix, Sieur de Vimont, épousa en 1573, Marguerite de Normanville. Nicolas Aprix de Morienne, Lieutenant de dragons au régiment de Somery, Chevalier de Saint-Louis, se fixa à Besançon, en Franche-Comté. François

Digitized by Google

Aprix de Morienne fut reçu Chevalier de Malte au Grand Prieuré de France, en 1682.

*AQUIGNY, vid. ACQUIGNY.

D'ARANDE. Barrin : Demoiselle Marguerite Burguet, veuve d'Henry d'Arande, vivant Ecuyer, Sieur de Craville, tutrice d'Izaac et Henry d'Arande, enfants mineurs du dit défunt et d'elle ; Edme d'Arande, Ecuyer, Sieur du Busc, demeurant Paroisse de Bliquetuit, El. du Pont-Audemer ; Alfonse d'Arande ; maintenus le 9 décembre 1667 ; Izaac d'Arandon ; du dit Izaac sont sortis Izaac, Gilles et Henry, maintenus le 3 décembre 1667.

Arande, Ecuyers, Sieurs d'Emanville, El. de Conches: coupé d'argent, à l'aigle issante et au vol éployé de sable; et de gueules, à la fleur de lys florencée de 2 trèfles d'or (Dubuisson).

D'ARANDEL. Barrin : Jean d'Arandel, Ecuyer, Seigneur de Guémicourt, y demeurant, El. de Neufchâtel ; Claude, Nicolas, Claude, Mathieu, Jean, Nicolas ; le 5 septembre 1668, renvoyés au Conseil, attendu que leurs lettres d'anoblissement n'ont été enregistrées que depuis 1614. On dit que le dit Sieur d'Arandel a été condamné par arrêt du Conseil du 22 février à payer l'amende de 200 livres, et compris au rôle des Tailles ; et depuis, par arrêt donné au Conseil en 1676, le dit Nicolas a été confirmé en considération de ses services, notamment en la bataille de Senef.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 hirondelles de sable.

D'ARANDON, vid. ARANDE.

DE L'ARBRE. 1470 : Gautier de l'Arbre, de la Serg. de Mortemer, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts, et taxé, pour ce, à 40 livres.

D'ARC. Barrin. 1666 : maintenue de Jacques et Pierre d'Arc, descendus de la Pucelle d'Orléans

Digitized by Google

D'azur, à une couronne royale d'or, soutenue d'une épée haute d'argent. croisée et pommetée du second, accostée de 2 fleurs de lys du même.

D'ARCAMBOURG, vid. ARQUEMBOURG.

L'ARCHER, vid. LARCHER.

D'ARCHER, vid. ARCHEY.

*D'ARCHERIES. Originaires de la terre d'Archeries, El. d'Alençon.

D'or, à 2 pattes de griffon d'azur. En 1035, Philippe, Chevalier, Seigneur d'Archeries, accompagna le Duc Robert II. à son pélérinage de Jérusalem. Vers 1076, Philippe, Seigneur d'Archeries, Chevalier, servait à la guerre que Guillaume le Conquérant fit à Philippe 1., Roi de France. En 1190, Charles, Seigneur d'Archeries, commandait mille hommes de pied, pour Richard-Cœur-de-Lion, Duc de Normandie. Guillaume, Seigneur d'Archeries, Gouverneur de la ville de Rouen pour le Roi Philippe-le-Hardi, fut fait Chevalier par ce Prince, en 1280. Jean I., son fils, Chevalier, Seigneur d'Archeries, Capitaine d'une compagnie de trois cents lances, sous Philippe-le-Bel, en 1295, épousa Marguerite d'Isles, dont: Jean II., Chevalier, Seigneur d'Archeries, Capitaine de cent lances et Gouverneur du Pont de l'Arche, sous Philippe de Valois en 1330 et 1350 ; marié en 1341 à Ide, dame de Brèches, fille de Guillaume, Seigneur de Brèches, et de Jeanne de Malleville, dont: Jean III., Chevalier, Seigneur d'Archeries, Gouverneur d'Alençon, qu'il défendit pour le Roi Charles VI. en 1390, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, et marié le 8 janvier 1381 à Perrette de Stainville, dame de Liville-Sanville, dont: Jacques, Chevalier, Seigneur d'Archeries, Brèches, Sanville, Capitaine de 600 lances pour le service du Roi, mort en 1460, et marié à Jeannette de Boudeville, dont: Charles III., Chevalier, Seigneur d'Archeries, Gouverneur du Pont-Audemer pour le Roi Louis XI., mort en 1508, et marié en 1464 à Louise de Fontette, dont: François, Chevalier, Seigneur d'Archeries, Capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes sous François 1, et marié à Claudine de Mandeville, dont: Charles IV., Chevalier de l'ordre du Roi en 1547,

Digitized by Google

père de : Louis, Chevalier, Seigneur d'Archeries, en faveur duquel le Roi érigea cette terre en Comté avec union de celles de Brèches et de Sanville, par lettres-patentes du 10 janvier 1596. (La Chesnaye des Bois).

L'ARCHIER, vid. LARCHER et LARCHIER.

ARCHON. 1463, MONFAUT : Colin Archon, de Saint-Georges de Behon, Serg. de Saint-Eny ; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

D'ARCIE, vid. ARCYE.

*ARCISSES, El. de Mortagne. Abbaye de Bénédictines fondée d'abord pour des hommes, en 1225, par Isabelle, Comtesse de Chartres, et Guillaume, Evêque de Châlons-sur-Marne, Comte du Perche ou de Bellesme. Les religieuses y furent introduites sous le règne de Henry III., et eurent pour première Abbesse Françoise de Riant, fille de Denis de Riant, Baron de Villeray, et de Magdeleine Fernel, fille de Jean Fernel, médecin du Roi Henry II.

D'ARCLAIS. 1599, 23 janvier, DE MESMES : à Vire. Jean d'Arclais, demeurant à Saint-Martin de la Besace, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux. Guilhot, son cousin issu de germain, Sieur de Montamy, fils de Barnabé, demeurant à Saint-Martin de Montamy, Serg. du Tournier, El. de Vire ; Vû leurs titres, JOUIRONT.

1634, D'ALIGRE : au Bailliage de Caen : Vû les titres présentés par Jean d'Arclais, Sieur de Maubosq, fils Jean, de la Paroisse de Saint Martin de La Besace, El. de Bayeux, et pour Michel, Sieur de Montamy, son cousin issu de germain, fils Barnabé, fils Nicolas, de la dite Paroisse de Montamy ; les dits Nicolas et Jean, enfants de Jean, fils autre Jean, fils Nicolas d'Arclais, Ecuyer ; Mr. DE ROISSY ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse : maintenue de Jacques d'Arclais, de Saint-Martin de la Besace, Serg. de Thorigny, et Jean d'Arclais, de Montamy, Serg. du Tourneur, El. de Vire.

Digitized by Google

De gueules, à 3 molettes d'éperon cousues de sable; au franc-quartier brochant du même, chargé d'une barre cousue d'azur, surchargée d'une molette d'éperon d'argent. Il serait difficile de trouver des armes plus *à enquerre*. Didier d'Arclais, Seigneur de Montamy, Chevalier de Saint-Lazare, Premier-maître d'Hôtel de Monseigneur le Duc d'Orléans, mourut à Paris, au Palais-Royal, le 8 février 1765, âgé de 61 ans. La généalogie de cette maison est dans le supplément du dictionnaire de la Noblesse, qui décrit les armes: de gueules, à 3 molettes d'argent, au franc-quartier d'or chargé d'une bande d'azur *portant les deux* molettes.

D'ARCOURT. BARRIN : Jacques d'Arcourt, Ecuyer, Sieur de Tannemare, demeurant paroisse de Limpeville, El. de Montivilliers; Jacques, Francisque, Jacques, Guillaume; maintenus le 24 juillet 1667.

De gueules, à un arc bandé, armé d'une flêche encochée, en bande, le tout d'argent; à la bordure du même.

D'ARCYE. BARRIN : Pierre d'Artye, Ecuyer, Sieur de Fauceaux, demeurant à Harfleur, El. de Montivilliers; François, François, Jacques, Pierre; renvoyés au Conseil, du consentement du commis, le 10 février 1667, maintenus toutefois le 6 juillet ensuivant.

Coupé, d'azur au soleil d'or; et d'or, à l'aigle au vol éployé de sable.

*D'ARDENNE, originaires de la terre de ce nom près de Caen; cette maison est fixée en Angleterre depuis Guillaume-le-conquérant. Elle y a possédé les Seigneuries de Hampton, Rodburn, Drayton, Hammell, Hall, etc. Une branche étant restée en Normandie, y continua la lignée des Seigneurs d'Ardenne, et s'allia aux maisons de Harcourt, de Tracy, etc.

D'hermine, à la fasce échiquetée d'or et de sable.

*DES ARDENS, Ecuyers, Sieurs de Mondétour et de la Jonquière gén. de Rouen, établis dans la génér. de Paris. Jean des Ardens, Ecuyer, Sieur des dits lieux, Capitaine du château des Préaux, près la ville de Rouen, et dit fils de Pierre, Seigneur aussi des dits lieux, mourut avant 1576.

De gueules, au chevron d'or, surmonté de 3 besants rangés d'argent, et soutenu d'une fleur de lys du Second.

Digitized by Google

D'ARÈRES. Barrin. Louis d'Arrières, Ecuyer, Sieur de la Tour, Seigneur du Tuit, Conseiller du Roi en ses conseils, et son gouverneur en son château de Toucques, demeurant en sa terre du Tuit, Paroisse de Saint-Martin-de-la-Fontaine, El. d'Andely; Louis, Aymé, Charles, François et Henry; maintenus le 17 janvier 1668.

D'azur, au sautoir dentelé d'or. Aymond d'Arères, Seigneur de la Tour en Bugey, petit-fils de Guillaume d'Arères et de Nicole, sa femme, (en 1441), était Chambellan de Charles III., Duc de Savoie, en 1528. Henry d'Arères, Ecuyer, Seigneur de la Tour et du Tuit, Capitaine et Gouverneur pour le Roi du château de Fraynes, épousa Sybille Fautrier, dont: Jean-Baptiste d'Arères, Ecuyer, Seigneur de la Tour et du Tuit, Capitaine et Gouverneur pour le Roi du château de Toucques, allié à Marie Le Grand, veuve de Jacques d'Euvres, Ecuyer, Seigneur des Valasses, et fille de Charles Le Grand, Sieur de Saint-Ouen, et de Gabrielle de Coloré, dont: Françoise Marguerite d'Arères de la Tour, reçue à Saint-Cyr le 28 août 1686, sur les preuves de sa Noblesse.

*ARGENCE, El. de Caen, Baronnie.

*D'ARGENCES, Ecuyers, Sieurs de la Ruffaudière, El. de Bernay, maintenus le 31 janvier 1667.

Cette maison est sortie de la terre dont il vient d'être parlé. Dès l'an 1106, Robert d'Argences tenait des fiefs en Normandie. L'an 1208, Philippe-Auguste donna à Richard d'Argences le fief d'Ollonde, confisqué sur Guillaume de Tourville. Guillaume d'Argences possédait ce même fief l'an 1210. L'an 1234, il y eut arrêt en l'échiquier de Rouen entre Monsieur Pierre d'Argences et Monsieur Jean de Brucourt. A l'échiquier d'Orbec, en 1237, un autre arrêt, entre Roger Meurdrac, Seigneur d'Amblie, et Jean d'Argences, Chevalier. La maison de Saint-Germain est une branche de celle d'Argences. (La Chesnaye des Bois).

De gueules, à la fleur de lys d'argent.

*D'ARGENCES. Selon La Chesnaye des Bois, un Robert d'Argences portait : de sable, à deux fasces d'argent ; au quartier de Dammartin.

*D'ARGENCES, Sieurs d'Origny, Diocèse d'Evreux.

D'azur, à 3 fermaux grenetés d'or (Saint-Allais).

Digitized by Google

D'ARGENNES. 1599, 6 février. DE MESMES : Jean d'Argennes et Jacques, son fils, fils Roland, Sieur de la Champagne, demeurant en la Paroisse de Plomb, Serg. de Héraut, El. d'Avranches ; Vû leurs titres, JOUIRONT.—Pierre d'Argennes, Sieur de Crespon, fils Jean, demeurant à Tueilly, Serg. de Pigace, El. d'Avranches ; Louis et Roland, ses fils ; Didier d'Argennes, cousin germain du dit Pierre, Sieur de la Chatière, demeurant à Avranches ; Jean et Richard, ses fils ; Vû leurs titres, JOUIRONT.

1634, D'ALIGRE. Vû les titres présentés par Richard d'Argennes, Sieur de la Chatière, de la Paroisse de Macey, fils Didier, fils Jacques, fils Enguerrand, fils Louis, fils Pierre d'Argennes ; avons ordonné qu'il justifiera dans quinzaine, Didier être fils Jacques, et Jacques fils Enguerrand ; autrement sera imposé à la dite Paroisse de Macey ; a depuis justifié ; JOUIRA.—Vû les titres présentés par Pierre d'Argennes, Ecuyer, Sieur de Crollon, de la Paroisse de Juilley, fils Jean, fils Enguerrand ; arrêt de la chambre des comptes de Normandie, du 28 décembre 1627, par lequel le dit prétendant est déchargé de la taxe des francs-fiefs ; avons ordonné qu'il justifiera plus amplement dans quinzaine ; autrement sera imposé en la dite Paroisse de Juilley.—Vû les titres présentés par Suzanne d'Argennes, prétendue damoiselle, fille de Didier d'Argennes, veuve de François Langlois, roturier, de la Paroisse de Notre-Dame-des-Champs ; lettres de relief de dérogeance par elle obtenues en la petite chancellerie, le 1 février 1630 ; les dites lettres non-vérifiées ; avons ordonné qu'elle sera imposée à la taille dans la dite Paroisse de Notre-Dame-des-Champs ; et pour l'indue usurpation, l'avons condamnée à 30 livres d'amende envers le Roi.

1666, CHAMILLART ; Anoblis avant le 1 janvier 1611. Maintenue de René et Antoine d'Argennes, de Massey, Serg. de Benoist, El. d'Avranches ; ANOBL. 1471.

D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 aiglettes au vol éployé du même (Dubuisson les représente éployées). Antoine d'Argennes, Sieur de Montmirel, eut de son mariage contracté le 9 juillet 1687 avec Anne Vivien, fille de Roger Vivien, Ecuyer, Sieur de Chervel, et de Françoise de Saint-Denis: Marie-Anne d'Argennes, reçue à Saint-Cyr le 22 mars 1706, sur les preuves de sa Noblesse, devant d'Hozier, depuis Pierre d'Argennes, Ecuyer, Sieur de la Chatière, au Diocèse de Seez, avant 1461. D'Hozier se trompe ici, puisque la famille d'Argennes n'a été anoblie qu'en 1471.

*ARGENTAN, ville du pays d'Houlmes, Election, Vicomté et Marquisat, en la généralité d'Alençon. C'est le berceau de la famille Eudes, Sieurs du fief de Mezeray, acquis dans le voisinage d'Argentan, par Izaac Eudes, Chirurgien, lequel eut de son mariage avec Anne Corbin :

Digitized by Google

1° Jean Eudes, instituteur de la congrégation des Eudistes ; 2° François Eudes, de Mezeray, le célèbre historien ; 3° N. Eudes, de Douay, qui laissa postérité. L'Election d'Argentan comprenait treize Sergenteries : Argentan, Auge, Boessey, le Breton du Goulet, le Breton d'O, les Bruns, Ecouché, Exmes, Habloville, le Ménil, Montagu, Montpinson et Trun. Philippe-Auguste donna la Seigneurie d'Argentan à Henry Clément, Maréchal de France. Devenu ensuite Vicomté et Châtellenie, le domaine d'Argentan fut engagé le 17 mai 1586 à la Duchesse de Joyeuse. Il passa au Comte d'Eu, comme héritier du Duc du Maine.

D'ARGOUGES. 1463, MONFAUT : Jean d'Argouges, d'Argouges, El. de Bayeux ; et Jean d'Argouges, d'Argouges, Serg. de Saint-James de Beuvron ; NOBLES.

1599, 4 mars ; DE MESMES : Joachim d'Argouges, Sieur du dit lieu et de Vaubadon, fils Jean, demeurant à Argouges, Serg. de Tour, El. de Bayeux, a pour fils Gabriel ; Vû ses titres d'ancienne Noblesse, JOUIRA. —Raoul d'Argouges, Sieur de Boussigny, oncle du dit Joachim, demeurant au dit Boussigny, Serg. de Briquesart, El. susdite, a Jacques pour fils. Thomas, frère du dit Raoul, Sieur de Cau, demeurant à Vaubadon, Serg. et El. susdites, a pour fils Izaac, Jacques, Paul, Joachim et Jean.

1634, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Louis d'Argouges, Ecuyer, Sieur de Gratot, et pour Henry, Jacques et Jean, ses frères, enfants de Charles ; le dit Louis, de la Paroisse de Gratot ; Henry et Nicolas de la Paroisse de Rannes, Vicomté d'Argentan ; et dame Guillonne Repichon, veuve de Louis d'Argouges, de la Paroisse de Gouville, El. de Coutances ; les dits Charles et Louis, enfants de Jacques, fils Gilles, fils Pierre, fils autre Pierre d'Argouges, Ecuyer ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse : Maintenue de Gilles, Jacques, François, Jean d'Argouges, de Sallen, Serg. de Thorigny ; Gabriel, Nicolas et Jean d'Argouges, de Vaubadon, Serg. de Briquesart ; Louis d'Argouges, de Gratot, Serg. de la Halle, El. de Coutances ; et Michel d'Argouges, de Gouville, Serg. de Mauffras.

Ecartelé d'or et d'azur, à 3 quintefeuilles de l'un en l'autre et sur le tout. Cette maison, dont La Chesnaye des Bois donne la généalogie, a pris son nom de la Terre d'Argouges près Bayeux. Par lettres de 1672, registrées au Parlement et en la Chambre des Comptes de Rouen, les 31 janvier et 21 novembre 1673, les Baronnies d'Asnebec et de Rannes furent érigées en Marquisat sous ce dernier nom, en faveur de Nicolas d'Argouges. Lieutenant-général des armées du Roi.

Digitized by Google

ARGUOT. 1463, MONFAUT: Me Jean Arguot, de Carentan; NOBLE.

D'ARIGNON (N.), El. de Bayeux, anobli; taxé, pour ce, à 80 livres sur le rôle de 1682.

D'ARLAIS (N.), El. de Bayeux; anobli; taxé pour ce, à 45 livres, sur le rôle de 1682.

D'ARLANDES. Peut-être le même nom que le précédent. Jacques d'Arlandes, de Bayeux, fut anobli en 1541.

*D'ARLANGES, Seigneurs de Marigny et Beuvrier, El. de Mortaigne maintenus le 3 septembre 1667 : d'argent, à 3 merlettes de sable, à l'orle de 6 annelets du même; le tout surmonté d'une divise ondée, aussi du même. (Dubuisson).

ARNAUD (Antoine), Sieur des Esnaudières, demeurant à la Viandière, Vicomté de Rouen, anobli en 1592.

ARNAUT (Louis), Sieur du Sautoux, y demeurant, Bailliage de Rouen, anobli en 1595.

*ARNIERES, El. d'Evreux, Seigneurie de l'Abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux.

D'ARNOIS. BARRIN. François d'Arnois, Ecuyer, demeurant Paroisse de Hammot-Lannoy, El. de Caudebec; Robert, Ecuyer, Sieur des Blanques, frères, et François, Ecuyer, fils mineur du dit François; Jean, Robert, Charles, François; maintenus le 8 janvier 1668.

Digitized by Google

De gueules, au chevron d'argent, soutenu d'un heaume taré de front du même. Vid. HARNOIS.

ARNOS (N.), d'Avranches; anobli; taxé pour ce, à 6 livres sur le rôle de 1682.

*ARNOUL (Saint). Quart de fief de Haubert, relevant du Comté de Maulevrier, par érection du mois de septembre 1624, en faveur de Jean Secart, fils de Pierre Secart, Vicomte de Caudebec.

AROU (Guillaume), de Courcy, près Coutances, anobli par la charte de francs-fiefs et nouveaux acquets de 1470, fut taxé, pour ce, à 19 livres.

*D'ARQUEMBOURG, Seigneurs de Flottemanville, El. de Valognes: d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 roses du même. L'an 1470, à la montre de Montivilliers, se présenta pour Thomas d'Arquembourg, homme ancien, Guillaume d'Arquembourg, son fils, armé de brigandine et salade, avec lui un page portant un vouge, et deux chevaux; pour ce un vouger. Jacques d'Arquembourg, de Tourville, fut reçu Chevalier de Malte, en 1529.

*ARQUES, au Pays de Caux, Election, Sergenterie, Vicomté, Bailliage royal. Ce fut jadis le chef-lieu d'un Comté, donné en apanage vers l'an 1030, à Guillaume, frère de Robert, Duc de Normandie. Les Comtes d'Arques avaient le titre de Conservateurs et Réformateurs des Poids et Mesures de toute la Province. Cette Election se composait de onze Sergenteries: Arques, Auffay, Bacqueville, Bellencombre, Brachy, Envermeuil, Longueil, Longueville, Manières, Offranville et Val-Dun.

D'ARRAGON. 1470. Robert Aragon (pour la moitié de la Sergenterie de Toucques), anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts; taxé à 15 livres.

Digitized by Google

1599, 9 mars. DE MESMES : Jazon d'Arragon, fils François, demeurant à Barbeville, Serg. ville et banlieue de Bayeux, justifiera dans quinzaine.

1666. D'Arragon, Seigneurs de Nehou et de Grandchamp, Gén. de Caen (Dubuisson).

D'ARRIÈRES, vid. ARÈRES.

D'ARTUR. Charles et Philippe Artur, demeurant à Pontorson, El. d'Avranches, anoblis en juillet 1647. Gabriel, François, Philippe, Madelon et Siméon Artur, de Saint-Laurent-Tergastes, El. d'Avranches, confirmés, selon certificat du 18 janvier 1666, signé Le Tellier; et par lettres du mois de mai 1667. CHAMILLART.

De gueules, à une coquille d'or; au chef d'argent. Selon le dict. des anobl. Charles Artus, Sieur du Plessis, Docteur en médecine, d'Avranches, fut anobli par lettres du 13 juillet 1647, expédiées le 16 août 1648. Gilles Artus, Sieur de Longuême, près d'Avranches, anobli par lettres du 13 juillet 1643, expédiées le 16 août 1648 (id.). Courcelles qualifie cette famille *d'ancienne extraction.*

D'ARTYE, vid. ARCYE.

* D'ASNIÈRES, vid. ANISY. Jean d'Asnières, l'un des Bannerets Normands à la Croisade de 1096.

D'hermine, à la fasce de gueules.

ASSÉ (N.), de Bayeux; anobli; taxé à 59 livres, sur le rôle de 1682.

ASSELIN. BARRIN. Pierre Asselin, Ecuyer, Sieur de Bas-Pré, cidevant Avocat-général à la Chambre des Comptes de Normandie, demeurant à Rouen; en 1699, condamné par forclusion, faute de produire;

Digitized by Google

de grâce, toutefois, l'amende ordinaire modérée à 220 livres et les deux sols pour livre.

D'azur, à 3 croisettes pattées d'or. Pierre Asselin, Maître d'hôtel du Roi, demeurant à Rouen, fut anobli en 1643.

ASSELIN. BARRIN. Louis Asselin, Ecuyer, Sieur de Frevolles, Conseiller du Parlement de Rouen; Philippe Asselin, Ecuyer, Conseiller aux Requêtes du Palais à Rouen, épousa Françoise Le Seigneur; Nicolas, Conseiller au Parlement, ayant épousé Marie Eustache, décéda en 1676, laissa: Louis, Conseiller au Parlement, Pierre, Philippe, Nicolas, François. Leur cave est dans l'église de Saint-Pierre du Chastel de Rouen. Et que, quand même il n'y aurait que deux officiers en ligne directe décédés revêtus de leurs charges en Cour Souveraine, il suffirait pour maintenir les descendants en la qualité de Nobles et d'Ecuyers, suivant l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 16 novembre 1676, rendu au profit de Me Jacques Frontin, Sieur de la Hameville, et Claude Frontin, Sieur de Clairmont, frères, issus d'aïeul et père, Auditeurs des Comptes à Rouen.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du même. Honorable homme Etienne Asselin, Marchand épicier et ancien Trésorier de la Paroisse de Saint-Claude le Vieux, à Rouen, mourut le 30 avril 1617. Philippe Asselin, Sieur de Frenelles, fut nommé Conseiller aux Requêtes du Parlement de Rouen, en 1618 (Hist. de Rouen).

D'ASSIE, vid. ASSYE.

D'ASSY. 1599, 17 mai: DE MESMES: François d'Assy, Sieur dudit lieu, fils Jacques, demeurant audit Assy, Paroisse d'Oully-le-Tesson, El. de Falaise, Serg. de Brune, a de fils, Louis, Daniel et Jean; Ancienne Noblesse; vû ses titres, JOUIRA.

1635, 12 mai. D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Daniel d'Assy, Ecuyer, Sieur de Couloncel, et y demeurant, fils François, fils Jacques, fils Christophe d'Assy, du Bailliage de Caen.—JOUIRA.

Dassy, Ecuyers, Sieurs de Davilly, El. de Falaise, maintenus le 1er mai 1667: Ecartelé, au 1, d'argent, à 3 tourteaux de sable, à la bordure de gueules, chargée de 8 besants d'argent; au 2, mi-parti de France et d'azur à 10 besants d'or, 4, 3, 2, 1; au 3, parti, échiqueté d'or et de gueules, et d'azur, à 2 fasces d'argent; au 4, parti, coupé d'or et d'azur, et fuselé de gueules et d'or (Dubuisson).

Digitized by Google

*D'ASSY, gén. de Rouen.

D'argent, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'or, et cantonnée de 12 merlettes du second (Saint-Allais).

*D'ASSYE, Ecuyers, Sieurs du Buisson, Marquis d'Assye, en l'El. de Mortagne, maintenus le 11 août 1666.

D'argent, à 2 lionceaux léopardés de sable, lampassés de gueules, l'un sur l'autre.

D'ASTIN. 17 juin 1599, de MESMES: Charles d'Astin, Sieur de Brenville, fils Charles, demeurant à Gonneville, Serg. de Varaville, El. de Caen, a de fils Jacques et Guillaume; Vû ses titres, JOUIRA. Jacques d'Astin, Sieur de Merville, fils Marin, demeurant au dit Merville, Serg. de Varaville, El. de Caen; François, frère du dit Jacques et Sieur des Touselles, demeurant audit Merville; vû leurs titres, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART. Nobles, qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Maintenue de Jacques et Jean d'Astin, de Saint-Poix près Trouard, Serg. de Trouard; et Guillaume d'Astin, de Gonneville, Serg. de Varaville.

D'azur, au lion d'or.

*AUBELOT D'ESCRAMETOT. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille depuis Raphaël d'Escrametot, Ecuyer, Vicomte de Bayeux, en 1530. Seigneurs de Saint-Georges, Bucels.

Michel Descrametot, Ecuyer, Seigneur de Saint-Georges, conseiller du Roi Elu en l'El. de Bayeux, fut confirmé dans sa noblesse par arrêt de la cour des aydes, du 24 mars 1667.

De gueules, au chevron d'or accompagné en chef de 2 coquilles, et en pointe d'une étoile, le tout du même.

*D'AUBENTON, Seigneurs du Bois-Josse, El. de Verneuil: d'azur, à 3 râteaux d'argent. Jean-Baptiste d'Aubenton, Ecuyer, Seigneur du Bois-Josse, les Girourdières, etc., Ambassadeur de Sa Majesté en Espagne et en Italie, en 1732, mort intendant et Commissaire Général de la Marine, était fils d'Ambroise d'Aubenton, Ecuyer, qui avait été pareillement envoyé en Espagne et au Canada (La Chesnaye des Bois).

Digitized by Google

*AUBER, vid. AUBERT. Jean Auber, Conseiller du Roi, et Alphonse Auber, son fils, Conseiller au Parlement de Rouen, Sieur de Gemanville, furent anoblis par lettres de 1650, vérifiées en la chambre des Comptes en août au dit an, et registrées en la cour des aydes les 5 ou 7 août 1651.

*D'AUBER. Selon un acte de 1539, Guilhelm d'Auber, de la maison noble d'Auber, en la Seigneurie de Saint-James de Beuvron, alla demeurer au pays d'Agenois, et de lui serait sortie la maison de Peyrelongue en Agenois. Cette tradition ne peut se soutenir par titres, et on ne doit voir dans son cours, qu'une de ces prétentions à origine étrangère si communes en Guienne.

D'azur, au pal d'argent, cantonné de 4 étoiles d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'une fasce ondée du second. Ce nom est fort répandu en Normandie.

AUBER. Jean Aubert ou Auberée, de Daubeuf, Serg. de Bollebec, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquets de 1470, et taxé pour ce à 45 livres.

Barrin: René Auber, Ecuyer, Seigneur d'Aubeuf, conseiller au Parlement de Normandie, et François Auber, aussi Ecuyer, Sieur de Vertot, son oncle, demeurant en la Paroisse de Limpeville, El. de Montivilliers; maintenus en la recherche de 1523, 1554 et 1556, comme pareillement le 18 mars 1668.—François Auber, Ecuyer, Sieur de Tenneville-aux-Maillets, y demeurant, El. de Caudebec; Jean, Nicolas, Charles, François; maintenus le 9 septembre 1667.

1682. Rôle des taxes des anoblis: Auber d'Aubeuf, à Neufchâtel.

D'argent, à 3 fasces de sable, accompagnées de 4 roses de gueules, 2, 1, 1, en pairle.

AUBER. 1470. L'héritière de feu Herod Auber, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts, taxée pour ce, à 20 livres.

AUBER (Guillaume), demeurant au lieu de Tablier, Vicomté de Rouen, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux-acquêts de 1470, et taxé pour ce à 10 livres.

Digitized by Google

Auber, Ecuyers, Seigneurs du Mesnil, de Caudemont, Gouville, Champfleury, El. de Falaise, maintenus le 13 février 1668: Pallé d'argent et de gueules de 6 pièces, au chef d'azur (Dubuisson).

AUBER. 1634, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Hervé Aubert, Ecuyer, Sieur Baron d'Aunay, et y demeurant, au Bailliage de Caen; fils Georges, fils Guillaume, fils autre Guillaume Aubert, Ecuyer; JOUIRA.

1666, CHAMILLART: Anoblis avant le 1 Janvier 1611: Maintenue d'Hervé Aubert, de Saint-Jean de Caen; et Antoine Auber, d'Aulnay-Baugué, Serg. de Condé, El. de Vire; ANOBL. par les francs-fiefs.

BARRIN: Gilles Auber, Ecuyer, Sieur de Farceaux, Conseiller à la table de marbre du Palais à Rouen, demeurant au Pont-Audemer; Guillaume, Sieur de la Haye; Guillaume, Conseiller en la Cour; Guillaume, Robert, Hélie; Jacques, Sieur de Nouville; d'un autre Jacques sont issus Arthur et Antoine; Jacques, Gédéon; maintenus le 12 août 1667.

1682. Rôle des taxes sur les anoblis., N. Aubert, de Rouen, taxé à 36 livres.

De gueules, à 3 trèfles d'or; au chef de sable, chargé d'un croissant du second, accosté de 2 étoiles du même. Guillaume Auber, Sieur de la Haye, fut nommé Conseiller en la Chambre de la Tournelle du Parlement de Rouen, en 1537.

AUBER. 1599, 11 juin, DE MESMES: Noel Auber, Sieur des Becquets, fils Richard, anobli par charte de 1565, registrée aux Comptes le 4 décembre 1565, et aux aydes, le 11 du dit mois et an, pour mérite et services, sans indemnité; parceque la charte originale a depuis été perdue, a obtenu lettres-patentes du 18 août 1570, adressées aux aydes, pour autoriser la copie comme l'original; sur quoi s'est ensuivi arrêt des dites aydes du 6 mai 1572; demeurant à Amayé-sur-Orne, Serg. de Préaux, El. de Caen; Nicolas, frère du dit Noel, demeurant à Vascogne, Serg. d'Evrecy, El. de Caen; Pierre, autre frère, demeurant au dit Amayé, est mineur; vû les dites lettres et leur descente; JOUIRONT.

1682. Rôle des taxes sur les anoblis: N. Auber, à Caen, taxé à une livre; N. Auber, à Caen, taxé à 61 livres.

Selon l'Hist. de Rouen, Jacques Auber, Sieur du Fossé, Procureur du Roi au domaine de Rouen et impositions de Normandie, et Richard Auber, Sieur des Becquets, furent anoblis par lettres de 1555, registrées à la cour des aydes, le 7 décembre au dit an.

Digitized by Google

AUBER. 1666, CHAMILLART. Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés. Maintenue de Michel Auber, d'Ardevon, Serg. d'Avranches; et Michel Aubert, d'Ardevon, Serg. de Pontorson.

DE L'AUBERIE, vid. MIETTE.

AUBERT, vid. AUBER.

AUBERT. 1599, 21 mai. DE MESMES: Gallois Aubert, Sieur de Mons, fils Cassart, demeurant au dit lieu, Serg. d'Argence, El. de Caen; a de fils Jean et Odet; Jean, frère du dit Gallois, Sieur de Hussevé, demeurant à Greville, Serg. de Saint-Pierre et Jumel, El. de Falaise; Vû leurs titres, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART. Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés. Maintenue d'Odet et Nicolas Aubert, de Moult, Serg. du Verrier.

Aubert, Sieurs de Montigny: d'argent, à 3 roses de gueules boutonnées d'or et tigées de sinople (Saint-Allais). Mathieu Aubert, Sieur de Montigny, premier Avocat-général du Parlement de Rouen, en 1499, fut ensuite Président de la Cour des Aydes de cette ville.

*AUBERT (Urbain), Receveur-Général des Finances à Caen, puis Président de la chambre des Comptes de Rouen, mort en septembre 1726, acquit la terre de Tourny, érigée en Marquisat par lettres du mois de février 1686, registrées au Parlement de Rouen, en faveur de Dominique de Montfort. Il fut père d'Urbain Aubert, Marquis de Tourny, Baron de Naly, Maître des requêtes et intendant à Bordeaux, et de Jean-Louis, Marquis de Tourny, Mestre de camp, Lieutenant du régiment de la Reine-cavalerie, en 1759: de sable, à l'aigle d'or regardant une étoile du même au franc-canton.

D'AUBERVILLE. 1463, MONFAUT: Jean d'Auberville, de Bretteville; NOBLE.

1599, 17 mai; DE MESMES: Henry d'Auberville, Sieur de Chesny, fils de Me Jacques d'Auberville, Vice-Bailly de Caen, demeurant au dit Chesny, Serg. de Jumel, El. de Falaise; Georges, Sieur du dit lieu, fils

Digitized by Google

Jean et cousin-germain du dit Henry, demeurant au dit lieu, Serg. de Bretheuil, El. du susdit Falaise ; Ancienne Noblesse ; JOUIRONT.

Ecartelé de gueules, à 3 fers d'épieu d'argent; et d'azur, à 2 léopards d'or (La Chesnaye des Bois).

AUBERY. 1470 ; Robin Aubery, d'Evreux, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts, taxé pour ce à 60 livres.

Sieurs de Cauverville, Diocèse de Lisieux: de gueules, à 3 têtes de lévrier d'argent (Saint-Allais).

AUBERY. BARRIN : Jean Aubery, Ecuyer, demeurant Paroisse de Dozulé, El. de Pont-l'Evêque.—Daniel Aubery, Sieur de Bellegarde, en la généralité de Rouen, anobli en 1654. Pierre Aubery, Ecuyer, Sieur de Bellegarde, demeurant à Rouen, Paroisse Sainte-Croix des Pelletiers ; en février 1667, condamné comme usurpateur ; dans le mois de mars ensuivant, renvoyé au conseil, poursuivant au premier avis.

D'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une aigle éployée d'or, en cœur, accostée de 2 écrevisses du champ. Aubert Aubery, Sieur de Bellegarde, était Auditeur des Comptes de Rouen, en 1729.

*D'AUBIGNÉ (Claude-Maur), Archevêque de Rouen, mort le 21 avril 1719 : de gueules, au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or.

AUBIN (N.), de Bayeux, anobli ; taxé, pour ce, à 41 livres sur le rôle de 1682.

*AUBIN-LE-CAUF (Saint), fief érigé en châtellenie, avec droit de fourches patibulaires à quatre piliers, comme celles des autres châtellenies, par lettres-patentes du mois de janvier 1603, en faveur de Claude Groulart, premier Président du Parlement de Rouen.

AUBIN (de Saint). 1463, MONFAUT : Geoffroy de Saint-Aubin, de Préaux, Serg. de Préaux OBLE.

Digitized by Google

Ecuyers, Sieurs de Saint-Aubin, El. de Verneuil, maintenus le 27 novembre 1667: d'or, au sautoir de sable cantonné de 4 merlettes du même.

*D'AUBŒUF, Gén. de Rouen : fuselé d'argent et d'azur. (Saint-Allais).

D'AUBOURG, vid. BOURG.

*AUBRY-DE-LA-NOE. René Aubry, Ecuyer Seigneur de la Barrière, Conseiller Secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, par provisions du 30 janvier 1667, a donné origine à cette famille, maintenue par Feydeau intendant de la généralité de Caen, en la personne de Joseph Aubry, Ecuyer, Seigneur de la Noe, le 11 octobre 1784.

De gueules, à 3 pals d'or. Couronne de marquis. Vid. Aubery de Bellegarde.

*AUBRY-EN-EXMES, terre et Seigneurie composée de trois Paroisses, appartenant en 1783 à Charles-Guillaume-François-Léonor-Isaac de Mannoury, Chevalier, Seigneur de Saint-Eugène, Bonmesnil, Bergère-Saint-Lambert, Mainbeville, chevau-léger de la Garde du Roi et pensionné de Sa Majesté, marié par contrat du 20 juillet 1771 à Magdeleine Charlotte le Raistre, dont deux garçons et une fille. Il était fils d'Isaac-Pierre-François-Léonor de Mannoury, Chevalier, Seigneur d'Aubry, mort en 1749.

AUCERF, vid. CERF.

AUDÉ (Guillaume), Sieur de Putot, Vicomté de Rouen, anobli en 1576.

AUDÉ (Antoine), Sieur d'Hermanville, Vicomté de Roucn, anobli en 1600.

Digitized by Google

AUDOUIN. Barrin : François Audouin, Ecuyer, Sieur d'Espinay, demeurant Paroisse de Couleville, El. de Neufchâtel ; Jean, Louis, Georges, François ; maintenus le 1 juillet 1670.

D'argent, à l'aigle éployée de sable. Georges Audouin, Sieur d'Espinay et de la Candelle, épousa vers 1624, Roberte de Saint-Simon, fille de Florent, Seigneur de Gruménil. D'après le dictionnaire des anob., Jean Audouin, de Neufchâtel, fut anobli par lettres du 1 juillet 1670, expédiées le 28 novembre suivant.

*AUFFAY, au Pays de Caux, El. d'Arques ; Baronnie, qui a donné son nom à une ancienne famille. Elle appartenait en 1451 à Jamet de Tillay (de gueules à la bande d'or, chargée de 5 losanges du champ), Conseiller du Roi, Bailly de Vermandois, et commis par Sa Majesté à recevoir les montres et revues des gendarmes ordonnés au pays de Normandie. Il fut père de : 1° Antoine, qui suit ; 2° Annette, mariée le 18 mars 1451, à Michel de Beauvilliers. Antoine de Tillay n'eut qu'une fille : Françoise, Baronne d'Auffay, mariée en 1480 à Jean IV., de Chambray. Le 26 juillet 1600, Gabriel de Chambray, Chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, Jeanne d'Angennes, sa femme, et Tanneguy de Chambray, leur fils, aussi Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Machenainville en Beauce, vendirent la Baronnie d'Auffay à Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, Chevalier des ordres du Roi, Capitaine de cent gentilshommes de sa maison, et à Louis d'Angennes, aussi Chevalier des ordres du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Conseiller de Sa Majesté en ses conseils d'Etat et privé, et Seigneur de Mellay et de Maintenon.

AUFFRAY. 1470. Pierre Auffray, de la Serg. de Baons-le-Comte, El. de Caudebec, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts, et taxé, pour ce, à 10 livres.

Ecuyers, Seigneurs du Mesnil, El. de Lisieux, maintenus le 29 juin 1666 : de gueules, à l'écusson d'or en abyme rempli de sable et chargé de 3 croissants du second ; à l'orle de 8 besants du même (Dubuisson).

AUFRÈRE, vid. FRÈRE.

Digitized by Google

D'AUGE. 1463, MONFAUT : Cardin d'Auge, de Saint-Martin de la Lièvre, Serg. de Moyaux, El. de Lisieux : NOBLE.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse : maintenue de Guillaume d'Auge, de Bassenville, Serg. de Gray, El. de Bayeux.

BARRIN : Jean-Baptiste et Alexandre d'Auge, Ecuyers, Sieurs de Brumare, Soquence et Benneval, demeurant Paroisse de Saint Pierre des Ifs, El. de Pont-l'Evêque ; Antoine, Ecuyer, Sieur des Ifs, y demeurant ; Philippe et Roland, Ecuyers, frères, demeurant Paroisse d'Angerville, de la dite El. ; Guillaume, Ecuyer, Sieur de Breauville ; Guillaume, Robert, Robert ; maintenus les 25 janvier 1668 et 10 février 1669 ; Rolland d'Auge, Ecuyer, demeurant Paroisse de Saint-Pierre, El. de Pont-l'Evêque, a un fils ; et Philippe, Ecuyer, son frère ; Antoine, Ecuyer, fils Nicolas, cousin germain, demeurant en la dite Paroisse ; Jean, Elie, Philippe, Rolland ; maintenus le dit jour.

D'argent, semé de billettes de gueules, au lion brochant du même.

AUGER. 1599, 2 janvier, DE MESMES : Nicolas Auger, Sieur de Graville, défunt, anobli par charte de janvier 1579, suivant l'édit de 1576, sans indemnité, registrée aux Comptes le 13 mars 1579, et aux aydes le 19 octobre 1580 ; Bernard, Guillaume et Nicolas, ses enfants, demeurant à Saint-Hilaire, près Carentan, Serg. et El. du dit lieu, ont chacun 133 livres $\frac{2}{3}$ de rente, car leur père avait 400 livres.

1634, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Pierre Auger, Sieur de Greneville, Paroisse de Saint-Hilaire, El. de Carentan, fils Léonard, fils Nicolas, anobli par lettres du mois de janvier 1579, registrées à la chambre des Comptes le 13 mars 1579, et à la cour des aydes, le 19 octobre 1580 ; quittance des mois de février 1579 et 28 mars 1608 ; transaction du 22 octobre 1605, par laquelle nous est apparu le dit Léonard avoir eu pour frères Nicolas et Guillaume, enfants du dit Nicolas, anobli ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART. Anoblis avant le 1 janvier, 1611. Maintenue de François, Antoine et François Auger, de Saint-Hilaire, Serg. de Carentan, et Richard Auger, de Gorges, Serg. de la Compté. Anobl. 1579.

AUGER. 1599, 2 janvier. DE MESMES : Pierre Auger, défunt, anobli par charte de mars 1577, suivant l'édit de 1573, par lequel trente furent anoblis, par 2000 livres chacun, la dite charte registrée aux aydes, le 29 mars 1578 ; aux charges de l'arrêt dont il a fait apparoir, mais

Digitized by Google

non de vérification aux Comptes ; toutefois semble en être dispensé par lettres du dit mai 1579. Depuis vues. Guillaume et Robert ses fils vivants, JUSTIFIERONT.

1634, D'ALIGRE : Vû les titres de Noblesse à nous représentés par Robert Auger, Ecuyer, Sieur de la Mare, Paroisse de Saint-Eleuthère, El. de Carentan, fils de Pierre, anobli par lettres du mois de mars 1577, registrées en la cour des aydes, le 29 mars 1578 ; quittance de finances du 18 mars 1608 ; JOUIRA.

D'Auger, à Orbec, anobli, taxé pour ce à 45 livres sur le rôle de 1682.

Auger, El. de Carentan : d'azur, au phénix d'or, sur son immortalité du même et regardant un soleil posé au franc-canton aussi du même (Dubuisson).

DES AUGES (Jean), demeurant à Conches, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, et taxé pour ce à 20 livres.

Desangues, gén. de Caen : d'argent à 2 fasces de sable (Dubuisson).

*AUGIER (Edmond), Ecuyer, Seigneur de Saint-Luc et Gouverneur de Valognes, anobli pour services au mois de mars 1667 : d'azur, au lion d'or. (La Chesnaye des Bois).

Dagier, Ecuyers, Sieurs des Mares, El. de Valognes : Ecartelé d'azur, au lion d'argent ; et d'azur, à l'aigle d'argent (Dubuisson).

D'AULIE. 1463, MONFAUT : Jean d'Aulie, des Ifs, Serg. de Dives, El. de Lisieux, NOBLE.

*AULNAY, El. de Caen. Baronnie portée en mariage le 10 juin 1674, à René de Froulay, Comte de Tessé, par Marie-Françoise Aubert, Baronne d'Aulnay, fille unique d'Antoine Aubert, Baron d'Aulnay, et de Françoise de Villette.

AULNELEY (N.), à Saint-Sauveur-Lendelin, anobli et taxé pour ce à 4 livres sur le rôle de 1682.

Digitized by Google

*AUMALE. Bailliage et Vicomté, El. de Neufchâtel. La terre et Seigneurie d'Aumale (en Anglais, *Albemarle*), était possédée avec le titre de Comté vers l'an 1090, par Eudes de Champagne, fils de Henry dit Etienne, Comte de Troyes et de Meaux. Havoise, fille et héritière de Guillaume I., le gros, Comte d'Aumale, mort en 1080 (petit-fils du précédent), épousa 1° Guillaume de Mandeville, mort sans postérité en 1189; 2° Geoffroy de Ports, mort en 1191; 3° Baudouin de Béthune, qui ayant pris parti pour les Anglais contre la France, fut privé du Comté d'Aumale par le Roi Philippe-Auguste. Depuis ce Baudouin, les Anglais ont conservé le titre de Comte d'Albemarle. Ce titre fut donné par le Roi Guillaume, en 1695, à Arnold-Joost van Keppel, dont les descendants le portent encore. Philippe-Auguste investit du Comté d'Aumale Renaud de Dammartin, Comte de Ponthieu du chef de sa femme Marie, lequel mourut le 21 septembre 1239, et laissa pour héritière Jeanne de Dammartin, morte le 16 mars 1278, femme de Saint Ferdinand III., Roi de Castille. Jean II., arrière-petit-fils de celui-ci, fut père de Blanche de Castille, morte le 12 mai 1387, mariée à Jean V. Comte de Harcourt et d'Aumale. Jean VIII., de Harcourt, Comte d'Aumale, leur arrière-petit-fils, fut tué à la bataille de Verneuil le 17 août 1424, et eut pour héritière Marie de Harcourt, sa sœur, qui mourut en 1476, et laissa d'Antoine de Lorraine, Comte de Vaudemont, mort en 1470, René II., Duc de Lorraine, Comte d'Aumale, mort le 10 décembre 1508, laissant pour fils puiné: Claude I., de Lorraine, Duc de Guise, Comte d'Aumale, mort en 1550, laissant pour troisième fils: Claude II., de Lorraine, créé Duc d'Aumale en 1547, et mort le 14 mars 1573. Charles II., petit-fils du précédent, eut pour sœur et héritière Anne de Lorraine, morte le 10 février 1638, laquelle porta le Duché d'Aumale à son mari Henry de Savoye, Duc de Nemours. De cette union: 1° Louis de Savoye-Nemours, mort le 25 septembre 1641; 2° Charles-Amédée, mort le 30 juillet 1652; 3° Henry II., mort le 15 janvier 1659. Ces trois frères possédèrent successivement le Duché d'Aumale. À la mort du dernier, il échut à Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye-Nemours, fille de Charles-Amédée, laquelle le porta à son mari Charles-Emmanuel II., Duc de Savoye, puis étant devenue veuve de ce Prince, elle vendit le Duché d'Aumale à Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, légitimé de France, en faveur duquel la Duché-pairie fut établie par lettres de juin 1695. Il mourut le 14 mai 1736.

D'AUMESNIL, vid. AU MESNIL.

Digitized by Google

*AUMEVILLE, El de Valognes. Le Seigneur de ce lieu se titrait Capitaine général de toute la côte.

D'AUMONT. 1470. Jean Aumont, demeurant à Luneray, Serg. du Val de Dun, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts, et taxé pour ce à 15 livres.

Daumont, Ecuyers, Sieurs du Couldray, El. d'Argentan: d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 merlettes du même (Dubuisson).

AUNAY, vid. AULNAY.

*D'AUNOU, originaires de la terre d'Aunou, au Bailliage d'Alençon. Le Seigneur d'Aunou fut un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, à l'invasion d'Angleterre, en 1066. Fouques d'Aunou, Chevalier, vivait en 1082. En 1208, Fouques d'Aunou est au nombre des Chevaliers Bannerets de Normandie.

D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 aiglettes du même, becquées et membrées d'azur. Le Sire d'Aunouf fut l'un des bannerets normands qui allèrent à la croisade de 1096.

*AUNOU, Subdélégation de Séez, Baronnie du Prévôt de la Cathédrale de Séez, acquise par le chapître, en 1360.

*AUNOU-LE-FAUCON, Subdélégation d'Argentan; Baronnie engagée en 1584, à faculté de rachat perpétuel, à François d'O, Surintendant des finances. Dans le siècle dernier, Marie-Joseph-François-Claude de Montagu, Marquis d'O, la vendit à Stanislas Brulé des Gouy, Ecuyer, Sieur de Blaru.

AUPOIX, vid AU POIX.

D'AURAY. 1463, MONFAUT: Jean d'Auray, de Saint-Paer, Serg. de Roussel, NOBLE.

Digitized by Google

1599, 6 février, DE MESMES : Beuves d'Auray, Baron de Saint-Poix, a pour fils François, Georges, Jacques, Jean, Odet et Charles. Ancienne Noblesse. JOUIRONT. Demeurant à Saint-Poix-les-Servies, Serg. de Roussel, El. de Mortain. François d'Auray, fils Lancelot, Sieur des Landes en Bresse, demeurant à Cresnay, Serg. de Pigace, El. d'Avranches, a un fils.

1634, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par René d'Auray, Ecuyer, de la Paroisse de Notre-Dame de Cresnay, fils François, fils Lancelot, fils Jean d'Auray, Ecuyer ; et ordonnance des commissaires du 1 juillet 1624, JOUIRA.—Vû les titres présentés par Georges, Jacques, Odet et Charles d'Auray, Ecuyers, frères, Sieurs de Saint-Poix, de Goucy, des Abbayes et de Montroger, de la Paroisse de la Chaise-Baudouin, El. d'Avranches, enfants de Beuves, fils Jacques, fils Jean d'Auray, Ecuyer ; JOUIRONT.—1635 : Vû les titres présentés par Jacques et Georges d'Auray, Ecuyers, Sieurs de Saint-Poix et de Goucy, frères, de la dite Paroisse de Saint-Poix ou Päer, enfants de Beuves, fils Jacques, fils Jean d'Auray, Ecuyer ; ordonnance des commissaires, du 18 août 1624, et vû le registre de M. de Roissy ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse : maintenue de Nicolas et Beuves d'Auray, de la Chaise-Baudouin, Serg. du Val de Sée, El. d'Avranches ; Charles d'Auray, de Coulouvray ; Pierre d'Auray, de Saint-Laurent de Cuves ; Pierre, Jacques et Antoine d'Auray, de Saint-Paer, Serg. de Roussel, El. de Mortain.

Losangé d'or et d'azur. Cette famille tire son nom et son origine de la terre d'Auray, El. de Rennes en Bretagne. Jean, Seigneur d'Auray, et Jeanne de Meulan, Baronne de Saint-Paër, sa femme, fille de Thomas de Meulan, Baron de Saint-Paër, et de sa première épouse Béatrix d'Ivoy, rendirent hommage devant la Chambre des Comptes, le 5 janvier 1449, pour leur terre et Seigneurie de Lion, en la Vicomté de Caen.

*D'AUREVILLE, Ecuyers, Sieurs de la Framboisière, la Châtellière, la Vannetière, la Louverie, Pillette, Langerais, El. de Bayeux, maintenus le 1 mai 1667 :

De sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules (Dubuisson).

AUSON. 1463, MONFAUT : Jean Auson, de Semilly, Serg. de Mauffras, NON TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

Digitized by Google

AUSOUF (Robert), de Saint-Pierre-le-Vieil, Serg. du Val de Dun anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, et taxé pour ce à 15 livres.

D'AUSSY, vid. DAUSSY.

D'AUTEVILLE. 1599, 23 janvier, à Vire: DE MESMES: René d'Auteville, Sieur de Regalle et Benetaye, gentilhomme de la chambre du Roi, demeurant au Mesnil-Thibaud, Serg. de Corbon, El. de Mortain; Jacques, Izaac, Gédéon, Paul, Gabriel et Daniel, ses fils; sont tenus pour NOBLES.

1666. CHAMILLART. Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés; maintenue de Jean, Jacques et Elizée d'Auteville, de Cornuroy, Serg. de Pontorson, El. d'Avranches; Elizée d'Auteville, de Saint-Martin de Landelles, Serg. de Saint-James; Louis et Gabriel d'Auteville, du Mesnil-Thibaud, Serg. de Corbelin, El de Mortain.

D'argent, à 3 fasces de sable; au sautoir brochant de gueules, et à la bordure du même.

AUTHIN (Jacques), de Rouen, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé, pour ce, à 5 livres.

AUTIN (Martin), de Livry, Serg. de Briquesart, NOBLE. MONFAUT, 1463.

AUTIN (Jean), demeurant à Ariquemesnil, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, et taxé, pour ce, à 50 livres.

Autin ou Aoustin, Gén. de Rouen: d'azur, à la fasce d'argent, surmontée d'un léopard d'or, et soutenue de 3 coquilles du même (Saint-Allais). Guillaume Aoustin, de Rouen, fut nommé Conseiller clerc au Parlement de cette ville en 1499.

D'AUTON. 1463, MONFAUT: Girot d'Auton, de Bienville, Serg. d'Evrecy; NOBLE.

Digitized by Google

D'AUVERGNE. BARRIN : Pierre d'Auvergne, Ecuyer, Sieur de Frondval, demeurant Paroisse d'Arouville, El. de Gisors ; François et Antoine d'Auvergne, Ecuyer, frères demeurant susdite Paroisse ; le dit François, Sieur de la Motterie, pour lui et François son fils ; Jean, Jean, Jacques, Pierre, François, Lucien, Antoine ; maintenus le 18 mars 1669 ; Gilles d'Auvergne, Ecuyer, Sieur du Désert, ayant épousé Demoiselle Claude le Fort, demeurant Paroisse d'Estrées, El. de Pont-l'Evêque.

D'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 coquilles du champ, et accompagné de 6 merlettes de sable, rangées 3, 3.

Marguerite d'Auvergne épousa vers 1550 Hugues d'Ailly, Seigneur d'Annery. Jean d'Auvergne, Seigneur de Gagny, épousa au mois de février 1520 Marie de Sailly.

*AUVERS, El. de Carentan, Seigneurie.

*D'AUVILLERS : d'or, au sautoir de gueules, cantonné de 4 aiglettes du même. (Saint-Allais).

AUVRAY. 1463, MONFAUT : Guillaume Auvray, de Vaux-sur-Seulles, Serg. d'Isigny, NON TROUVÉ NOBLE, ET MIS A LA TAILLE.

AUVRAY [Jean], de la Serg. de Montivilliers, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, et taxé pour ce à 25 livres.

AUVRAY. 14 juin 1599, DE MESMES : Jacques Auvray, fils Cyprien, anobli par charte d'octobre 1589, registrée aux aydes le 13 novembre 1590, à l'indemnité de 15 livres de rente aux paroissiens de Banneville, et ceux de Varaville, El. de Caen. N'a vérifié aux Comptes. Demeurant à Caen.

1682. Rôle des taxes sur les anoblis : N. Auvray, de Caen, anobli, taxé à 40 livres.

D'azur, à 3 coquilles d'argent. Cyprien Auvray, Sieur de Lescarde, Echevin à Caen, en 1589.

Digitized by Google

AUVRAY, 26 novembre 1598, à Coutances, DE MESMES : Jean Auvray, l'aîné, Sieur du Vivier, de la Paroisse de Saint-Romphaire, anobli moyennant 2,000 livres, par charte de décembre 1576, El. de Coutances, Serg. de Moyon, registrée aux Cours sans indemnité, du 8 mars 1577 ; JOUIRA. Du dit Auvray est sorti François, à présent défunt, et du dit François, Philippe, Jean et Robert, demeurant au dit Saint-Romphaire, Serg. de Moyon, El. de Coutances.

1634, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Philippe Auvray, Ecuyer, Sieur du Vivier, de la Paroisse Saint-Symphorien, fils François, fils Jean Auvray, Ecuyer, anobli par lettres du mois de décembre 1576, registrées en la chambre des Comptes le 24 janvier 1577, et en la Cour des aydes le 20 mars au dit an, sans indemnité ; quittance de finances du 15 décembre 1576 ; JOUIRA.

1666. CHAMILLART. Anoblis avant le 1 janvier 1611 : maintenue d'Adrien Auvray, de Couvaines, Serg. de Saint-Clair ; et Michel Auvray, de Quetreville, Serg. de Mauffras, El. de Coutances ; ANOBL. 1576.

Sieurs du Rocq, El. de Coutances: pallé d'azur et d'or de 6 pièces; au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or (Dubuisson).

AUVRAY. 18 février, 1599, à Bayeux, DE MESMES : Mathurin Auvray, Sieur de Villy, fils Marin, anobli par charte de décembre 1543, registrée aux Comptes le 12 des dits mois et an, et aux aydes le 18 avril 1556 ; contenant que par contrat du 2 décembre 1544, les paroissiens de Berville ont reçu du dit Marin 340 livres 10 sols, pour l'amortissement de 34 livres 7 sols de rente annuelle, au lieu de la taille du dit Marin ; le dit Mathurin demeurant à Berville, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, a pour fils Jacques et Olivier ; et Pierre a pour fils Jean, Mathurin et Jacques ; fera apparoir de la constitution de la dite rente faite sur les dits paroissiens de Berville ; depuis a montré le rôle de 1595, où la dite somme est employée.

1666, CHAMILLART. Anoblis avant le 1 janvier 1611 : maintenue de Jacques, Jacques et Pierre Auvray, de Berville, Serg. de Thorigny ; ANOBL. 1543.

Sieurs de la Gondonnière, El. de Bernay; maintenus le 20 mai 1666: de gueules, à la fasce d'or, surmontée de 2 roses et soutenue de 2 lionceaux affrontés, le tout du même. Charles Auvray, Seigneur de la Gondonnière, épousa vers 1620, Anne de Morchêne, dont: Marguerite Auvray, mariée le 15 janvier 1647 à François de Droullin de Mesnil-Glaize (La Chesnaye des Bois).

AUVRAY. 1634, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par François

Digitized by Google

Auvray, Ecuyer, Sieur de Douelley, et du Buat, de la Paroisse d'Athis, Bailliage de Caen, fils Nicolas Auvray, Sieur des Ajonts, de la Vicomté d'Argentan, El. de Bayeux, anobli par lettres données au camp de Pas-en-Artois, au mois de septembre 1597, registrées en la Cour des aydes le 17 juillet 1599, et en la chambre des Comptes, le 10 décembre 1625, à la charge de 30 livres d'indemnité à la Paroisse d'Athis; JOUIRA, à la charge de l'indemnité et justifiera du paiement des arrérages du passé.

1666, CHAMILLART. Anoblis avant le 1 janvier 1611. Maintenue de Pierre Auvray, d'Athis, Serg. de Condé, El. de Vire; ANOBL. 1597.— 15 mars 1667 : Pierre Auvray, d'Athis, El. de Vire, renvoyé au Conseil, sans amende, pour n'avoir représenté l'original de la charte d'anoblissement de Nicolas Auvray, son aïeul.

Seigneurs des Monts, Mainteville, Imanville, El. d'Argentan, maintenus le 31 décembre 1666: d'argent, au chevron d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or, et accompagné de 3 pommes de in de sable (Dubuisson).

AUVRAY (Messire Jean), Sieur de Beaurepaire, à Bayeux, anobli 1595.

1682. Rôle des taxes sur les anoblis. N. Auvray, de Bayeux, taxé à 24 livres.

Sieurs d'Imanville et de Meurville, El. de Lisieux, maintenus le 3 décembre 1666: de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 croisettes du même (Dubuisson).

AUVRAY. 1666, CHAMILLART; anoblis avant le 1 janvier 1611 : maintenue d'Adrien Auvray, de Saint-Lo, El. de Carentan; anobl. 1577.

De gueules, à 3 coquilles d'argent, bordées de sable.

*D'AUVRECHER. Originaires de la terre d'Auvrecher ou Orcher, près Angerville, vid. ANGERVILLE, dont les Auvrecher sont une branche. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille :

D'or, à un lionceau et deux quintefeuilles de sable, le tout posé 2 et 1.

D'AUXAIS. 1463, MONFAUT : Robert d'Auxais, du Mesnil-Véneron, Sieur du dit lieu, Serg. de Carentan, et Richard d'Auxais, de Nehou, Serg. de Beaumont, El. de Valognes; NOBLES.

Digitized by Google

1598, 16 décembre ; DE MESMES : Jacques d'Auxais, Sieur du Boscq et du Breuil, à Notre-Dame d'Alonne, Serg. de Beaumont, El. de Valognes, et Guillaume, son frère, Sieur de la Vallée et de Saint-Lambert, demeurant à Neuilly, El. de Bayeux, enfants de Cléophas ; vû leurs titres de deux-cent cinquante ans d'ancienne Noblesse ; JOUIRONT.— 1598, 22 décembre, à Saint-Lo : Jean d'Auxais, Sieur du Mesnil-Véneron, Paul, Hervé et Guillaume, ses fils, demeurant au dit lieu, Serg. du Hommet, El. de Carentan, et Louis d'Auxais, Sieur du Désert, y demeurant même Serg. et El. que dessus ; vû leurs titres, JOUIRONT.— 1598, 29 décembre, à Saint-Lo : Louis d'Auxais, Jacques-Vercingetorix, et Briant d'Auxais, frères, fils Pierre, demeurant le dit Louis au Mesnil-Vigor, El. de Coutances, Serg. de la Halle, et les autres à Saint-Eny, Serg. du dit lieu, El. de Carentan ; Jacques, Jean et Pierre d'Auxais, fils Gilles, demeurant au dit Saint-Eny ; plus, Louis, Guillaume et Pierre, frères, fils Guillaume, demeurant au dit lieu ; item, Gilles d'Auxais, fils Jacques, oncle des derniers ci-dessus, demeurant au même lieu ; Vû leurs titres, JOUIRONT.

1634, D'ALIGRE : Vû les pièces présentées par Jacques-Vercingetorix d'Auxais, Ecuyer, Sieur du Mesnil-Vigor et de la Quaille, Paroisse de Saint-Eny, El. de Carentan, enfant de Pierre, fils Jean, fils d'autre Jean, fils Philippot d'Auxais, Ecuyer ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Paul et Guillaume d'Auxais, Ecuyers, Sieurs du Mesnil-Véneron et Rochefort, Paroisse de Montmartin-en-Greigne, enfants de Jean d'Auxais, fils Guillaume, fils Christophe, fils Jean, fils Robert d'Auxais, Ecuyer, Sieur du Mesnil-Véneron ; JOUIRONT. LA DITE FAMILLE GUARIST DE LA RAGE.—Vû les titres présentés par Jacques d'Auxais, Ecuyer, Sieur et Patron de Notre-Dame d'Alleaume, et y demeurant, et pour Jean d'Auxais, Ecuyer, Sieur du Bosc, son frère, de la ville de Bayeux, enfants de Guillaume, fils Cléophas, fils Thomas, fils Jean d'Auxais, Ecuyer, JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Louis d'Auxais, Ecuyer, Sieur de la Mare, Paroisse du Mesnil-Vigor, fils Pierre, fils Jean, fils autre Jean, fils Robert d'Auxais, Ecuyer ; JOUIRA.—Vû les titres présentés par Jean et Pierre d'Auxais, Ecuyers, El. de Carentan, fils Gilles, fils Michel, fils Robert, fils Philippot d'Auxais, Ecuyer ; JOUIRONT.

1666. CHAMILLART, Ancienne Noblesse : maintenue de François et Nicolas d'Auxais, du Mesnil-Vigor, Serg du Gascoing, El. de Coutances ; Jean d'Auxais, de Saint-Sauveur de Bayeux, Jacques d'Auxais, de Carentan ; Charles d'Auxais, du Mesnil-Véneron, Serg. de Carentan ; Jacques d'Auxais, de Saint-Eny ; Gilles, Louis, François, Pierre, Antoine, Charles et Antoine d'Auxais, de la Serg. de Saint-Eny, El. de Carentan ; Jeau d'Auxais, de Sainte-Mère-Eglise ; et Louis d'Auxais, de Raides, Serg. de Lessay.

De sable, à 3 besants d'argent.

Digitized by Google

AUX-EPAULES, vid. EPAULES.

D'AUZOLLES. 1634, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Me François d'Auzolles, Sieur de la Santholie, de la Paroisse de Saint-Pierre des Champs, El. d'Avranches, fils Pierre, fils autre Pierre, fils François d'Auzolles ; avons ordonné qu'il justifiera plus amplement dans six semaines, autrement sera imposé en la dite Paroisse de Saint-Pierre des Champs. A justifié, JOUIRA.

D'AUZONVILLE. 1598, 4 novembre, à Valognes : DE MESMES : les d'Auzonville, de la Vicomté de Valognes, ont pleinement justifié ; JOUIRONT.

Ecuyers, Sieurs du Parc, Bellefontaine, El. de Valognes : de gueules à l'épée haute et dégarnie d'argent, accostée de 6 losanges du même (Dubuisson). Ce nom est fréquemment écrit Dozonville et Ozonville.

D'AVAINE, vid. AVOINE.

D'AVANNE, vid. AVOINE.

AVENEL. 1463, MONFAUT : Jean Advenel, de Cersnay-Saint-Pierre, Serg. de Pigache ; Jean Advenel, le jeune, du dit lieu ; Guillaume Avenel de Chasteaudrieu, Serg. de Corbelin ; NOBLES.—Jean Avenel de Moulines, Serg. Douessey, et Jean Avenel de Burville, Serg. de Saint-Eny, NON TROUVÉS NOBLES ET ASSIS À LA TAILLE.

1599, 19 janvier. DE MESMES : Thomas Avenel, fils Julien, Sieur de la Cocherie demeurant à Lapenty, El. de Mortain, Serg. de Douessey ; Vû ses titres, JOUIRA. Jean, son bisaïeul est renvoyé payer tailles, par Monfaut. — 23 janvier 1599 : Jean d'Avenel, Sieur de Chalendré, demeurant au dit lieu, Serg. de Corbelin, El. de Mortain ; temps de quinzaine de JUSTIFIER. 1 février 1599 : Jean Avenel, fils Jean, Sieur de Chalendray, demeurant au dit lieu, Serg. de Corbelin, El. de Mortain ; Vû ses titres, JOUIRA ; a pour fils Jacques, François et Julien.—6 février 1599 : Julien Avenel, fils Jean, Sieur de la Touche, demeurant

Digitized by Google

à Fontenay-le-Busson, Serg. Douessey, El. de Mortain, et Gilles, son frère ; Vû leurs titres d'ancienne Noblesse, JOUIRONT ; Thomas Avenel, fils Julien, Sieur de la Cocherie en Larpenty, demeurant à Mortain ; Jacques et Jean ses fils, Vû leurs titres, JOUIRONT.—9 février 1599 : Charles Avenel, Sieur d'Analis, fils ainé de Pierre, demeurant au Mesnil Thibaud, Serg. de Corbelin, El. de Mortain ; Claude et Renier, ses frères mineurs ; Vû leurs titres, JOUIRONT.—18 février 1599 : Jean Avenel, Sieur de la Cocherie, fils Gilles demeurant à Romaigné, Serg. de Hallé, El. de Mortain ; Antoine son fils ; ancienne Noblesse ; JOUIRA.

1634. D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Me Jean Avenel, Ecuyer, Sieur de la Courdoupère, lieutenant particulier, civil et criminel au Bailliage de Mortain ; et pour François, Robert, René, Jean-Baptiste et Thomas, ses fils, demeurant au dit Mortain ; le dit Jean, fils Thomas, fils Julien, fils Marin Avenel, Ecuyer ; ordonnance des commissaires des 5 février 1599 et 29 août 1624, JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Claude Avenel, Ecuyer, Sieur des Touches, de la Paroisse du Mesnil-Thibaut ; pour Charles, son frère, de la Paroisse de Clinchamps, El. de Vire, et pour Me René, son frère, prêtre et curé du Buat, et y demeurant, enfants de Pierre, fils Guillaume, fils Jean Avenel ; ordonnance des commissaires du 5 septembre 1624 ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Damoiselle Jacqueline Firmin, veuve de Gilles Avenel, vivant Ecuyer, de la Paroisse de Fontenay ; et pour Jean et Jacques Avenel, leurs enfants ; le dit Gilles, fils Jean, fils autre Jean, fils Jean troisième, fils Geoffroy Avenel, Ecuyer ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par François Avenel, Ecuyer, Baron de Virey, de la Paroisse de Saint-Laurent de Tergatte, fils Jacques, fils Jean, fils Roland Avenel ; avons ordonné qu'il justifiera plus amplement dans quinzaine ; autrement sera imposé en la dite Paroisse de Saint-Laurent ; a depuis justifié, JOUIRA.—16 Avril 1635 : Vû les titres présentés par Antoine Avenel, Sieur de la Bourdonnière et de la Cocherie, de la Paroisse de Romagney, fils Jean, fils Gilles, fils Michel, fils Gilles Avenel, Ecuyer ; ordonnance des Sieurs commissaires du 22 août 1624 ; JOUIRA.

1666, CHAMILLART : Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Maintenue de Robert Avenel, du Rocher, et Jean Avenel, de Saint-Clément, Serg. de Hallé, El. de Mortain ; Jean Avenel, de Fontenay, Serg. de Corbelin, El. de Mortain, N. et N. Avenel, de Heussay, Serg. d'Ouessay.

De gueules, à l'aigle au vol éployé d'argent (Dubuisson). Guillaume Avenel de Buyards et Frollin Avenel suivirent le Duc Guillaume à la conquête d'Angleterre, en 1066. Landolfe d'Avenel fut marié avec Alix, fille d'Adèle de Brionne, morte en 1142. Roland Avenel, Chevalier Banneret sous Philippe-Auguste en 1210, portait: d'argent, à 3 aiglettes de gueules. Colin Avenel fut un de ceux auxquels le Roi Jean pardonna, pour avoir pris

Digitized by Google

le parti de Charles d'Evreux, Roi de Navarre, le 12 décembre 1360. Louise Avenel, Dame de Barenton, épousa vers 1600, Louis de Gouvetz, Baron de Clinchamp. Judith Avenel, fille de Jean Avenel et de Catherine de Brehan, épousa vers la même époque, Jean de Houdetot, Seigneur d'Alvinhusc. Guillaume Avenel, des Buyarts, l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096: de gueules, à 3 aiglettes d'argent. Frollin Avenel *brisait* d'un lambel de gueules.

AVENETTE. 1598, 8 décembre. DE MESMES: André Avenette, Sieur de la Vallée, lieutenant du Bailly de Saint-Sauveur-Lendelin, anobli par charte de juillet 1593, vérifiée aux Comptes, le dernier janvier 1594, et aux Aydes le 3 mars au dit an, à la charge de 6 livres tournois de rent à la Paroisse de Heudemesnil.

1634, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Pancrace Avenette et André, son fils, Ecuyers, de la Paroisse de Heudemesnil, fils André, anobli par lettres du moi de juillet 1593, vérifées aux Comptes le dernier janvier 1594, et en la cour des Aydes le 3 mars au dit an, à la charge de payer 200 livres envers la dite Paroisse; JOUIRA, à la charge de la dite indemnité.

AVENETTE. 1667, 23 février. CHAMILLART: Condamnation pour usurpation de Noblesse, à cent livres d'amende, contre Jean Avenette, des Cherits, El. de Mortain. Son bisaïeul était Sergent-hérédital de Pierres, sans prendre la qualité noble, laquelle il a usurpé à la faveur des lettres de Noblesse obtenues par André Avenette, Lieutenant du Bailly de Saint-Sauveur-Lendelin, auquel lieu il était aussi Lieutenant du Vicomte. Les titres produits sur les deux premiers degrés ont été altérés.

AVENETTE (François), Sieur de Subles, de Bayeux, anobli en 1653.

1666, 5 septembre. CHAMILLART: Condamnation pour usurpation de Noblesse, à 40 livres d'amende, contre Jean Avenette, de la Luzerne, El. d'Avranches. N'a produit aucun titre. Condamné par défaut.

D'AVERHOULT. BARRIN: Nicolas d'Averhoult, Ecuyer, Sieur de

Digitized by Google

Montaine, demeurant Paroisse de Montigny, El. de Lihons; et Louis, aussi Ecuyer, Sieur de Crosmesnil, frère, lequel a été maintenu par M. Colbert, intendant en la Généralité d'Amiens, le 6 août 1666; François, François, François, Claude et Nicolas; maintenus le 25 février, 1669.

D'or, à 3 fasces de sable; au franc-quartier d'hermine. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille, à partir de Jean de Bretagne, Sire d'Averhoult, dont il prit les armes et le nom, vers le milieu du treizième siècle, troisième fils de Charles-le-Grand, Duc de Bretagne, et de la fille de Helduin, Comte de Roucy. La maison d'Averhoult est une des meilleures de Picardie.

D'AVERNE. 1666, CHAMILLART: Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: maintenue de Guillaume d'Averne, de Fresne-le-Puceux, Serg. de Bretteville-sur-Laize.

Daverne, Ecuyers, Sieurs de la Vallée, Gén. de Caen: de gueules, au cœur d'or en abyme, entre deux fasces d'argent (Dupuisson).

*D'AVESGO, Ecuyers, Sieurs de Saint-Jacques, Gén d'Alençon, maintenus le 25 décembre 1666: d'azur, à la fasce écotée d'or de 5 pièces accompagnée de 3 gerbes du même; à la bordure de gueules, chargée de 8 besants du second (Dubuisson). Michelotte Droullin de Mesnilglaise était veuve de Jean d'Avesgo, le 8 mars 1522. Maurice d'Avesgo Sieur de Valheureux, épousa le 15 juin 1654, Elizabeth Droullin de Mesnilglaise. Marie-Elizabeth d'Avesgo, leur fille, épousa le 11 août 1674, Cyr de Jambon, Seigneur de Saint-Cyr. Christophe-Pierre d'Avesgo, Ecuyer, Sieur de Coulonges, épousa le 6 août 1710, Jeanne-Françoise Brossier. Leur fils, Pierre-Louis d'Avesgo, de Coulonges, fut reçu page du Roi en sa grande écurie le 23 mai 1732, sur preuves remontées à Noble André d'Avesgo, vivant en 1482. Hélène d'Avesgo épousa vers 1450, Gilles, Seigneur de Mathan. Philippot d'Avesgo était tabellion d'Ecousché en 1484.

D'AVESNE, vid. AVOINE.

AVICE. 1634, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Pierre Avice,

Digitized by Google

Ecuyer, Sieur de Hotot, pour lui, Julien et Gilles, ses enfants, de la Paroisse de Sartoville, El. de Valognes; anobli par lettres du mois de mars 1597, registrées en la Chambre des Comptes, le 14 juin 1622, et à la cour des aydes, le 19 novembre au dit an; quittance de finances du 26 janvier 1620; sans indemnité; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART: Anoblis avant le 1 janvier 1611. Maintenue de Gilles Avice, de Sarthoville, Serg. du Pont-l'Abbé, El. de Valognes; ANOBL. 1597.

D'azur, à l'épée haute d'argent, garnie d'or, accostée et soutenue de 3 pommes de pin du même, 2 et 1. Gilles Avice, Sieur de Hotot, fut un des fondateurs des Capucins qui s'établirent à Valognes, en 1630.

AVICE, 1634, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Me Louis Avice, Ecuyer, en la Vicomté de Carentan et y demeurant; Arrêt de la Cour des aydes du 8 août 1615 par lequel le dit Avice est maintenu au dit privilège de Noblesse; JOUIRONT.

1666, 13 septembre, CHAMILLART: Condamnation pour usurpation de Noblesse, à 2,000 livres d'amende chacun, contre René, Pierre et Charles Avice, frères, et autre Pierre Avice, tous de Vierville, El. de Carentan, descendus par bâtardise de François de la Fresnaye. Les lettres de légitimation ne portent point anoblissement. Les lettres de confirmation de Noblesse obtenues depuis 1610 ne donnent rien de nouveau.

D'azur, à neuf pommes de pin d'or, 3, 3, 3. La Chesnaye des Bois avance que cette famille est connue depuis Louis XI.

AVOINE. 9 mars 1599, DE MESMES: Guillaume Avoine, fils Thibaud, Sieur de la Luzerne, demeurant à Castillon, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux, vû ses titres, JOUIRA. — 18 mars 1599: Robert Avoine, Sieur de Gresly, fils Jean, demeurant à Laon, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux, a pour fils Charles; vû ses titres, JOUIRA.

1682. Rôle des Taxes sur les anoblis. N. Avoine, de Bayeux, taxé à 43 livres.—Robinet et Pierre Avoine, de Bayeux, anoblis en 1508.

Avoine, Ecuyers, Sieurs de Mandeville, El. de Conches, maintenus le 16 janvier 1668: de gueules, à 3 gerbes d'avoine d'or.

D'AVOINE. 1599, 23 juin, DE MESMES: François d'Avoine, Sieur de Saint-Martin, fils Robert, demeurant à la Caisse, Serg. de Préaux, El. de Caen, vû ses titres, JOUIRA.

Digitized by Google

Davoine, Ecuyers, Sieurs de Saint-Martin, Gén. de Caen: de gueules, à la fasce d'or, surmontée d'une aigle éployée du même (Dubuisson).

D'AVOINE. BARRIN: Antoine d'Avoine, Ecuyer, Sieur du dit lieu, demeurant à Arques; Robert, Pierre et Jacques, demeurant Paroisse de Feverville, El. de Montivilliers; ont été maintenus le 10 juillet 1667; Robert d'Avesnes, Ecuyer, demeurant Paroisse de Cuverville, El. de Montivilliers, et Jacques, aussi Ecuyer, frères; Guillaume, Gabriel, Guillaume, Robert, Jacques, Pierre.

D'argent, à 4 fasces de sable, la première chargée de 5 besants d'or.

D'Avanne, Seigneurs de Montquesu, El. de Montivilliers, maintenus le 8 mars 1667: d'argent, à la fasce de sable (Dubuisson). Alain Avesnes, de Bayeux, fut anobli par lettres du Roi Louis XI,, du 21 avril 1469, expédiées le 6 mai suivant, moyennant finance de 124 livres (Dict. des Anob.). Alain, Pierre, Michel et Robert Avoine, de Bayeux, furent anoblis en 1517 (ibid.).

*AVRANCHES, Ville, Election, Bailliage: Dans le treizième siècle, le territoire d'Avranches était une Vicomté, que Robert de Paraere céda au Roi Saint-Louis, l'an 1236, et dont Charles III de France, dit le Noble, Roi de Navarre, transporta les droits au Roi Charles VI, l'an 1404. Les Anglais ayant été chassés d'Avranches, en 1450, Charles VII donna cette ville, avec titre de Comté, à Alvarez-Vaz d'Almada.

D'azur, au portail de ville d'argent, accosté de 2 fleurs de lys d'or et sommé d'un dauphin, surmonté d'une fleur de lys, (le tout du même) accostée de 2 croissants d'argent.

AZE. 1463, MONFAUT: Thomas Aza, du Mesnil-Adelée, Serg. de Pigace, NOBLE.

AZE, 1463, MONFAUT: Guillaume Aze, du Mesnil-Thoumé, Serg. de Roussel, NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

1667, 4 février, CHAMILLART: Condamnation pour usurpation de Noblesse, à 200 livres d'amende, contre Robert, Maurice et Pierre Aze, frères; se sont greffés sur la famille noble de Aze, trouvée noble dans Monfaut. Leur trisaïeul a obtenu lettres de dérogeance, en 1567, entérinées en 1625. Les pièces énoncées dans l'arrêt sont fausses.

Digitized by Google

DE ou LE BACHELIER. 1470, ANOBLISSEMENT par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Guillaume Baqueler, de la Serg. de Bollebec, Vic. de Caudebec, taxé à 60 livres.—Baqueler, anobli depuis Monfaut, Vic. de Caudebec, taxé à 13 livres.

BARRIN: Robert le Bachelier, Ecuyer, Sieur du Mesnil, demeurant Paroisse de Marcouville, El. d'Andely; Louis le Bachelier, fils Pierre; Jean, Pierre, Robert; le 4 mars 1671, renvoyés au Conseil, suivant le jugement du 14 juillet 1668.—Pierre Bachelier, Ecuyer, Sieur de Mesnillet, demeurant El. de Gisors; le 14 mars 1671, renvoyé au Conseil. Pierre Bachelier, Ecuyer, demeurant à Paris, pour lui et François, Ecuyer, son frère, Sieur du Boisset, demeurant à Gisors; Jacques, Henry, Pierre, François, maintenus le 25 février 1669, savoir: le dit François et ses fils ou frères du dit Pierre; comme aussi le dit Pierre, renvoyé au Conseil le 4 mars 1671, est leur allié.

D'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 flanchis d'or. En 1470, Guillaume Bachelier, sans doute le même qui fut anobli par les francs-fiefs était Gouverneur de Fécamp. Une branche de cette famille s'établit à Paris et produisit ses titres devant le Juge d'Armes, à partir de Jacques de Bachelier, père de Noble Seigneur Mery de Bachelier, dit *des Faux*, Chevalier, Seigneur du Mesnillet, Gouverneur et Lieutenant de Roi de la Ville de Ponthieu, marié le 27 novembre 1569, avec Marie de la Haulle, fille de Nicolas de la Haulle, Ecuyer, Châtelain de Gausseville, et d'Anne de Montmorency-Wastines.

DE ou LE BACHELIER. 16 décembre 1598, à Coutances, DE MESMES: Charles de Bachelet, se disant Noble, venu de l'El. de Bayeux, depuis trois ans; il vérifiera la descente à Carême prenant; demeurant à présent chez le Sieur des Loges, à Cretteville.—24 mars 1599, à Bayeux: Pierre le Bachelier, fils Jean, demeurant à Saon, Serg. de Cerisy, El. de

Digitized by Google

Bayeux, a de fils Robert, Antoine et Jean ; Robert, frère du dit Pierre, demeurant proche Alençon ; Vû leurs titres, JOUIRONT.

28 octobre 1634, D'ALIGRE, à Carentan ; Vû les titres présentés par Charles le Bachelier, Ecuyer, de la Paroisse d'Angouville-sur-Ay, El. de Carentan, fils Guillaume, fils Jean, fils Marin le Bachelier, Ecuyer ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART : Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : **Philippe le Bachelier, de Saon, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux.**

Michel le Bachelier, Ecuyer, transigea le 9 juin 1444 avec autre Michel le Bachelier, Curé de Saon. Jean le Bachelier, Ecuyer, fils de Massiot le Bachelier, Ecuyer, avait laissé veuve en 1498, Damoiselle Olive d'Escajeul, dont la fille, Damoiselle Michelle le Bachelier, épousa le 19 juin 1513, Gilles du Mesnil. Simon le Bachelier, Sieur de la Retoure, receveur triennal des Aydes en l'El. de Coutances, épousa le 30 juin 1633, Charlotte Boudier, fille de Pierre Boudier, Ecuyer, Sieur d'Outreleau, et de Demoiselle Clande de Riviers. Bacheler, en Soissonnois, originaires du Comté d'Eu, ont prouvé depuis 1541.

De sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'un écusson de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même.

*LE BACHELIER (Jean-Baptiste), Sieur des Vigneries, gendarme de la garde ordinaire du Roi, marié le 15 novembre 1708, avec Marie-Anne du Bois, fille de Charles du Bois, Ecuyer, Sieur du Manoir, Paroisse de Saint-Marguerite, près Coutances, fut anobli par lettres-patentes données à Paris au mois d'avril 1721.

D'azur, au cygne d'argent; au chef du même, chargé de 3 coquilles de gueules. D'Hozier a greffé cette famille sur la précédente, sans citer le moindre titre à l'appui.

BACON. L'on se fait généralement une fausse idée de l'ancienneté de cette famille, qui se trouve avoir été anoblie par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, et taxée, pour ce, à cinquante-huit livres, comme le portent les registres de MONFAUT. Il existait bien en Normandie, une famille Bacon, mais elle portait des armes différentes, savoir : de gueules, au chef d'argent, chargé de 2 molettes de sable. Cette famille passa en Angleterre, et si les Bacon du Molley en sont descendus, ce ne peut-être que par bâtardise, attendu qu'ils n'avaient conservé ni les possessions ni les armes de leurs ancêtres. En 1003, Anchetil Bacon, Chevalier, aumona la Seigneurie de Bacon, dès le premier établissement de Saint-Barbe, en Auge. Son fils Richard I., Bacon,

Digitized by Google

fut Seigneur de Molley et de Surville. Guillaume Bacon, petit-fils de ce dernier, donna à l'Abbaye d'Ardenne l'église paroissiale de Saint-Pierre de Blande, l'an 1163, et l'an 1207, le patronage, la chapelle et les dîmes de la Paroisse de Couvrans, aux religieux de l'Abbaye de Saint-Vigor de Cerisy. Il était Chevalier Banneret en 1210. Son petit-fils, Richard II. Bacon, Seigneur du Molley, de Surville et de Bavent, en 1243, épousa Jeanne de Boisdelle, dont : Guillaume, qui suit, et Marie, femme de Jean, Sieur de Creuilly. Guillaume III. Bacon fut condamné à mort et exécuté à Paris, l'an 1338, pour avoir suivi le parti du Roi d'Angleterre contre la France. Il eut deux fils : le second, Pierre Bacon, fut Seigneur de Fourmigny, et épousa Jeanne de Hotot. L'aîné, Roger Bacon, mort en 1350, épousa Jeanne de Villiers, fille de Richard II. de Villiers, Baron du Hommet, Connétable de Normandie, et de Jeanne de la Haye, dont une fille unique : Jeanne Bacon, dame du Molley, mariée 1° à Guillaume Bertrand, Vicomte de Roncheville, fils de Robert Bertrand, Seigneur de Briquebec, Maréchal de France ; 2° en 1373, à Jean de Luxembourg, Châtelain de Lille, Seigneur de Roussy, du vivant duquel elle fonda un riche hôpital sur sa terre de Villers-Bocage. Cette seconde maison portait : de gueules, à 6 quintefeuilles d'argent ; et d'elle parait être encore issue par bâtardise, comme le prouvent ses armes, la maison Bacon anoblie par les francs-fiefs en 1470, et dont le blason était : de gueules, à 6 roses d'argent, 3, 2, 1, au bâton brochant d'azur.

18 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Jacques Bacon, Sieur de Bavent, fils Guillaume, demeurant à Couvaine, Serg. Saint-Clair, El. de Bayeux ; vû ses titres, JOUIRA.

Guillaume Bacon, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096: de gueules, à 6 roses d'argent, au bâton d'azur; Jean Bacon de Landelles *brisait* d'une bordure d'azur. Girard Bacon, id.: fascé d'argent et d'azur, de 6 pièces, au franc-quartier de gueules.

*BACQUEVILLE, El. d'Andely, terre et Seigneurie érigée en Comté par lettres de septembre 1660, en faveur de Jean-Louis Faucon, de Rys, premier Président du Parlement de Normandie. Ce Comté passa depuis à Jean-François Boyvin de Bonnetot, veuf le 9 mars 1744, de Pulchérie de Castillon, dont il laissa un fils. Vid. MARTEL.

BAFFART (Jean), Sieur de Fresnay, anobli, taxé à 14 livres.

24 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Robert Baffart, fils Robert, fils

Digitized by Google

Jean, anobli par charte de mars 1548, enregistrée aux Comptes le 11 septembre 1549, à l'indemnité aux Paroissiens de Putot, Serg. Beuvron, El. de Pont-l'Evêque, de 35 livres de rente racquittable par 800 livres; arrêt sur ce des Aydes, du pénultième mars 1556, et vérification de la dite charte et de racquitter la dite rente au denier vingt; demeurant à Ernés, Serg. Jumel, El. de Falaise; a dit la dite rente avoir été racquittée sur le décrêt des héritages du dit Jean.—25 juin 1599: Jacques Baffart, Sieur de Blouville, fils Robert, fils Jean, anobli par charte de mars 1548, mentionné ci-devant; demeurant à Putot, Serg. et El. d'Auge; vû la dite charte et descente, JOUIRA.

BARRIN: Hervé et François Baffart, frères, Ecuyers, demeurant Paroisse de Putot en Auge, et Nicolas, aussi Ecuyer, leur neveu, demeurant Paroisse de Saint-Clair, El. de Pont-l'Evêque; Jean Baffart, Seigneur de la Fresnaye, anobli par lettres du mois de mars 1548, enregistrées en la Chambre des Comptes à Paris, le 11 septembre 1549, et en la Cour des Aydes de Normandie en 1556, où il y a eu arrêt donné entre les parties; Jean Baffart, Robert, Thomas, Jacques, François, Jacques, Jean, René, François, Nicolas; au mois d'octobre 1667, ils se sont maintenus Nobles d'ancienne race; maintenus le 7 décembre 1668.

D'argent, au frêne arraché, surmonté de 3 feuilles de sinople, et accosté de 2 lionceaux contrerampants de sable, lampassés et armés de gueules.

BAGNARD, vid. BAIGNARD.

DE BAIGNARD, 1463, MONFAUT: Pierre Baignard, de la Rocque, Serg. de Cambremer, El. de Lisieux; TROUVÉ NOBLE.

D'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 fers à cheval renversés du champ, et accompagnée de 3 molettes d'éperon de sable. Pierre Baignard, Ecuyer, figure dans une montre de 1340. Isabeau de Baignard, fille de Jean de Baignard, Ecuyer, Sieur de la Couture, et de Jeanne de Salles, épousa le 31 mai 1557, Jean de Hallot, Sieur de Beaulieu. N. Baignard, Ecuyer, Sieur du Guerrier, El. de Conches, Gén. d'Alençon, fut maintenu dans sa noblesse le 16 juillet 1667.

BAILLARD. BARRIN. Adrien Baillard, Ecuyer, Sieur de la Hestrelaye, demeurant Paroisse de Cousseville, El. de Neufchastel; Germain, Charles, Pierre, Adrien; le 10 août 1667, renvoyés au Conseil. Le dit

Digitized by Google

Adrien se dit descendu de la Pucelle d'Orléans, qu'ils soient anoblis, et que ceux des femelles ont été renvoyés par les Rois.

D'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, accostée de 2 fleurs de lys, et surmontée d'une couronne royale, le tout du même.

BAILLE. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Baillet, de la Serg. de la Ferté, Bailliage de Caen, demeurant au Palais, à Rouen, taxé à 15 livres.

Baille, Ecuyers, Gén. de Rouen: d'azur, à la croix dentelée d'or, chargée d'une étoile de sable, bordée et dentelée de gueules (Saint-Allais). Pierre Baille, Ecuyer, Conseiller du Roi, Maître en la Chambre des Comptes de Rouen, Receveur général de France et de Normandie, mourut le 26 août 1400. Il existe en Guienne une famille de Baylle, originaire de Marmande, qui a pris les armes de la famille de Baylle, du Vivarais. Cette famille n'appartient pas à la noblesse, et si lors de son admission dans l'assemblée des Gentilshommes d'Agenois, en 1789, les Commissaires avaient bien voulu faire attention à ses titres, ils y auraient vû des surcharges à chaque qualification de Noble ou d'Ecuyer, indiquant clairement la fausseté de ces pièces.

DU BAILLÉ. BARRIN : François du Baillé, Ecuyer, demeurant Paroisse de Neuville ou Neuvillette, El. d'Evreux ; Pierre, Jean, Jean, Nicolas ; le 5 décembre 1666, renvoyés au Conseil.

D'azur, à 2 chevrons d'or, accompagnés en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'une rose du même. On trouve Nicolas Baillet, Sieur de Saint-Martin, anobli en 1556.

DE BAILLEHACHE. 1463, MONFAUT. Jean Bellehache, de Herouville, ville et banlieue de Caen, NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : des enfants de Baillehache, de la Vicomté de Caen, taxés à 20 livres.

8 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : François Baillehache, Sieur de Rouville, fils Jean, demeurant au dit lieu, Serg. de Varaville, El. de Caen : Guillaume et François, frères, fils Paris, qui était frère du dit Jean, demeurant au dit lieu de Varaville ; Jean et Jacques, frères, Sieurs de la Corderie, fils Robert et cousins des susdits, demeurant à Herouville, banlieue de Caen ; Izaac, Sieur de Changoubert de Fontaine, fils Gilles, demeurant de présent à Rouen, a pour fils Jacques, Sieur de Bieville, demeurant au dit lieu, Serg. d'Estreham, El. de Caen ; François

Digitized by Google

et Jacques, fils Olivier ; le dit François, demeurant au Plessis, Serg. et El. de Mortain ; et le dit Jacques à Herouville, banlieue de Caen. Vû leurs titres, JOUIRONT.

BARRIN : Robert de Baillehache, Ecuyer, Sieur de Longueval, demeurant Paroisse de Creffeville, El. de Pont-l'Evêque ; Parisis, fils Jean ; Parisis, François, Robert ; maintenus le 22 juillet 1670 ; déclarés nobles en la recherche des francs-fiefs en 1470 ; demeurant en la Vicomté de Caen.

1666, CHAMILLART : Anoblis avant le 1 janvier 1611 ; Joachim Baillehache, de Saint-Jean de Caen ; ANOBL. par les francs-fiefs ; Jacques de Baillehache, de Biesville, Serg. d'Oistreham, El. de Caen ; Claude et Robert de Baillehache, d'Evrecy, et Pierre de Baillehache, de Rouen ; Georges de Baillehache, de Saint-Martin de Salen, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux.

De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 merlettes du même. N. Baillehache, Ecuyer, Sieur de Bapaûme et de Biesville, El. du Pont-l'Evêque, Gén. de Rouen, portait un sautoir en place de croix (Dubuisson). D'Hozier a publié la généalogie de cette famille, qu'il fait remonter à Raoul de Baillehache, vivant en 1305, et se garde bien de parler de la condamnation par Monfaut, et de l'anoblissement par les francs-fiefs.

*BAILLET, vid. BAILLE et BAILLÉ. Nicolas Baillet fut anobli moyennant finance, réglée par les Commissaires Députés de la Province de Normandie, le 12 septembre 1534. Cette famillo n'a rien de commun, pas plus qu'une petite Noblesse de Perigord (qui a changé ses armes depuis 1696) avec l'illustre maison Parisienne de Baillet.

BAILLEU, vid. BAILLEUL.

BAILLEUL. On distinguait, en Normandie, plusieurs terres portant ce nom : 1° Bailleul, Serg. de Trun, El. d'Argentan ; 2° Saint-Pierre de Bailleul, Serg. de Vernon, El. d'Andely ; 3° Saint-Cyr de Bailleul, Serg. de Doiscée, El. de Mortain ; 4° Bailleul, Serg. de Saint-André, El. d'Evreux ; 5° Bailleul, El. et Serg. de Neufchâtel ; 6° Bailleul, Serg. de Folleville, El. de Lisieux.

La première de ces terres, a donné le nom et l'origine à la maison de Bailleul ou Balliol, qui passa en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. Guillaume le Roux, fils de ce Prince, créa Guy Balliol Lord

Digitized by Google

de Teesdale-Forest et Marswood, et le gratifia, en outre, des manoirs de Middleton, et de Gainsford, en Northumberland. Guy Balliol, son fils et successeur, mourut sous le règne de Henry II, et laissa : Hugues Balliol, Lord de Teesdale-Forest, Biwell, et Aidon, mort sous le règne du Roi Jean, dont : Bernard Balliol, Lord de Teesdale-Forest, qui construisit Bernard-Castle, dans le Comté de Durham, et mourut sous le règne du Roi Henry III., laissant : John Balliol, Lord de Bernard-Castle, fondateur du Collège de Balliol, à Oxford, mort en 1269, et marié à Dornagilla, fille ainée et héritière d'Alan, Lord de Gallway, et d'Ada de Huntingdon. De cette union : 1° John, qui suit ; 2° Thomas ; 3° Hélène, épouse de Roger de Quincy, Comte de Winchester et Connétable héréditaire d'Ecosse ; 4° Christine, femme de Guillaume des Forts, Comte d'Albemarle. John Balliol fut déclaré Roi d'Ecosse, par sentence arbitrale du Roi Edouard I., l'an 1292, après un interrègne de six ans et neuf mois ; mais bientôt en guerre avec ce même Roi d'Angleterre, il fut fait prisonnier à Montrose, l'an 1296, et sur sa demande, renvoyé dans ses domaines de Normandie, où il mourut. Edouard Balliol, son fils, fut couronné Roi d'Ecosse à Scone, en 1332, et vaincu en 1341 par David, son compétiteur, chercha refuge en Angleterre, et alla aussi finir ses jours en Normandie. Il avait épousé Marguerite, fille de Philippe, Prince de Tarente. De gueules, à l'orle d'argent.

Blanchard, dans ses *Eloges des premiers Présidents du Parlement de Paris*, a publié la généalogie de la maison de Bailleul qu'il divise en onze branches, et à laquelle il donne pour armes : parti d'hermine et de gueules. Mais il est bon de faire observer, que non seulement le Père Anselme n'a pas voulu reproduire ce travail, et s'est contenté d'établir la généalogie des Bailleul, de la Généralité de Rouen, à partir de 1476 ; mais que plusieurs de ces branches portaient des armoiries différentes.

1° 1260, Seigneurs de Bailleul, le Renouart, Messey, Gorron, éteints au commencement du seizième siècle.

2° 1455, Seigneurs de Beauvais, Anville, Cressenville, Boisrenel, La Ruffière, Dampierre, Saint-Valery, la Pontisière, Quatre-Faveris, Montereuil.

3° 1591, Seigneurs de Montereuil, Bailleul, Averville, Franqueville, Bellengreville.

4° 1429, Seigneurs du Renouart, Cocquinvilliers, Maulouy, Fauvilly, le Sap, Papperottes, Messey, éteints à la fin du seizième siècle.

5° 1348, Seigneurs de Prulay et Bellavilliers, éteints au milieu du quinzième siècle.

Digitized by Google

6° 1393, Seigneurs de Persay, Moullicent, Bailleul-le-Petit, Malestable, Le Deffais, les Chastelées.

7° 1427, Seigneurs de Saulsegouet, Sainte-Marie, Angerville-en-Caux, Ruffosse, Vattetot-sur-Beaumont, Drumare, Blanques, Croix-mare, Villemesnil.

8° Seigneurs de Blanques.

9° Seigneurs de Ruffosse.

10° 1560, Seigneurs de Vattetot-sur-la-mer, Soisy, Perray, le Chesnay, Chasteau-Gonthier, Estiolles, le Tremblay-sur Seine.

11° 1560, Seigneurs de Drumare et de Houppeville-en-Caux.

BAILLEUL, Seigneurs de Canteloup, Gén. d'Alençon, maintenus le 6 avril 1666, sur preuves remontant à 1483.

D'hermine, à la croix de gueules.

BARRIN : François et Nicolas-Alexandre de Bailleul, Ecuyers, frères ; Guillaume, François et Pierre, Ecuyers, frères ; René et Charles, Ecuyers, frères, demeurant Paroisse d'Angerville, El. de Montivilliers ; maintenus le 17 septembre 1667 :

D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 tavellures de sable.

BAILLEUL, El. de Domfront, Sieurs de la Reglerie, maintenus le 28 mai 1668.

D'or, à 3 écussons de gueules.

1463, MONFAUT : Pierre de Bailleul, de Moyaux, El. de Lisieux ; Geoffroy de Bailleul, de Bailleul, Serg. de Folleville, Jean de Bailleul, de Houmet, Serg. de Jumel, El. de Falaise ; Thomas de Bailleul, de Sommervieux, Serg. de Gray, El. de Bayeux ; Jean de Bailleur, de Chambrois, El. de Lisieux ; TROUVÉS NOBLES.

4 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Gilles de Bailleul, Sieur de Montvieil, fils Gilles, demeurant à Oumet, Serg. Jumel, El. de Falaise, a de fils Robert et François ; Yves, Sieur d'Aumeville, frère du dit Gilles, demeurant en la Vic. d'Argentan, a de fils Gilles ; Jacques et Guillaume, frères, mineurs, neveux des susdits, et fils Louis, Sieur de Beauvais, demeurant au dit Aumeville ; vû ses titres et MONFAUT, Ancienne Noblesse, JOUIRONT.

Digitized by Google

Colart de Bailleul ou Bailly, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096: d'argent, à la quintefeuille de sable. Pierre de Bailleul, id.: d'hermine, à une anille de gueules. Guillaume de Bailleul, id.: parti d'hermine et de gueules. Le Sire de Bailleul, id.: de gueules, à une anille d'argent, accompagnée de 3 croisettes au pied fiché du même.

LE BAILLEUL (Etienne), anobli en 1594.

On trouve: Bajeul, Vic. de Valognes, anobli, taxé à 24 livres; et Bajeul, Vic. de Bayeux, anobli, taxé à 12 livres.

DU BAILLEUL (Guillaume), de Normandie, fut anobli par lettres du 6 novembre 1534, réglées par les Commissaires en la dite Province, le 12 septembre au dit an. (Dict. des Anob.). Vid. GRANDIN.

DE BAILLY, 1666, BARRIN: Pierre de Bailly, Ecuyer, fils Pierre, vivant Ecuyer, Sieur de Brisencour, demeurant Paroisse de Villy, El. de Neufchâtel; Adrien, Pierre, Pierre.

D'azur, à 3 annelets d'or. Vid. BAILLEUL.

LE BAILLY. BARRIN: Louis le Bailly, Ecuyer, Sieur de Saint-Cyr, El. de Gisors; Jean, Robert, Simon, Jacques, Roger; le 3 octobre 1669, renvoyés au Conseil.

D'azur, à 3 têtes de butor, arrachées au naturel.

LE BAILLY. BARRIN: Nicolas le Bailly, Ecuyer, demeurant Paroisse de la Potterie, El. de Montivilliers; Robert, Josias, Jean, Nicolas; maintenus anciens nobles. Recours à l'El. de Pont-l'Evêque: Coupé d'azur et de gueules, à la fasce d'or sur le tout, surmontée de 2 croissants d'argent et soutenue d'une molette du même. Charles le Bailly, Ecuyer, demeurant en la Paroisse de Beuzeville-le-Grenier, El. de Caudebec; il y a un Nicolas, Ecuyer, demeurant à la Potterie, El. de Montivilliers.—Nicolas le Bailly Ecuyer, Sieur du Petit-Val, demeurant Paroisse de Pierre-Fitte, El. de Pont-l'Evêque; Robert, Joachim, Jean, Nicolas; maintenus le 10 août 1667; arrêt de la Cour des Aydes

Digitized by Google

à Rouen, en 1526 : d'azur, à la fasce partie d'or et de gueules, surmontée de 2 croissants d'argent, et soutenue de 2 molettes d'éperon du même.—Josias le Bailly, Ecuyer, Sieur de Bellombre, demeurant en la Paroisse de Cordouveray-Saint-Jean, El. de Rouen ; Robert le Bailly, Michel, etc. ; le 18 mars 1669, déclarés USURPATEURS, condamnés chacun en 2,000 livres d'amende et 2 sols pour livre, et en chacun 300 livres de restitution : d'azur, à la fasce d'or, crenelée de gueules, surmontée de 2 croissants d'argent, et soutenue d'une molette du même.

BAJEUL, vid. le BAILLEUL.

BALANDONNE. BARRIN. Nicolas Balandonne, Ecuyer, premier Syndic de la Ville de Rouen, y demeurant, anobli au mois de décembre 1660, vérifié en la cour des aydes et chambre des Comptes de Normandie, les 20 juillet et 22 décembre 1661 ; certificat de M. le Tellier de Louvois, Secrétaire du Roi, faisant mention comme Sa Majesté a maintenu le dit Balandonne en sa Noblesse et lui a accordé lettres de confirmation au mois de mars 1661 ; vérifié en la dite chambre le 2 du dit mois, et en la dite cour, le 24 novembre au dit an ; maintenu à Rouen, le 16 juillet 1666, suivant le certificat du dit Seigneur de Louvois, Secrétaire d'Etat, du 24 juillet 1665.

D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; au chef d'azur chargé de 3 molettes d'éperon d'or.

BALLARJEU. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Guillaume Ballarjeu, de la Vicomté de Caen, taxé à 11 livres d'or.

DE BALLEMONT. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Collet de Ballemont, du Boscq, Serg. de Montivilliers, taxé à 60 livres.

*BALLEROY, El. de Bayeux : fief, qui, avec celui du Tronquet et autres, fut érigé en titre de Marquisat, sous la dénomination de la Cour,

Digitized by Google

en faveur de Jacques de la Cour, Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, par lettres-patentes du mois de décembre 1704, registrées au Parlement et en la Chambre des Comptes de Rouen, les 7 mai et 22 décembre 1705.

BALLEROY. 1463, MONFAUT : Jean Balleroy, de Bienville, Serg. d'Estreham, El. de Caen ; Collin de Bieuray, son frère, du dit lieu; TROUVÉS NOBLES.

LE BALLEUR (Nicolas), anobli. On trouve : le Balleur, Vic. de Falaise, anobli, taxé à 28 livres ; le Balleur, Vic. de Candebec, anobli, taxé à 14 livres; le Balleur, Vic. d'Arques, anobli, taxé à 8 livres.

BARRIN : Pierre le Balleur, Ecuyer, Sieur de Foberville, demeurant Paroisse d'Aigleville, El. de Caudebec ; Nicolas, Ecuyer, Sieur de Fremare, son fils ; Nicolas, anobli en 1589 ; le 7 décembre 1667, renvoyés au Conseil ; le 4 avril, maintenus d'ancienne race.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles, et en pointe d'une molette, le tout du même.

LE BALLEUR. BARRIN : Jacques le Balleur, Ecuyer, demeurant Paroisse de Vassonville, El. de Rouen ; Jacques le Balleur, Ecuyer, demeurant Paroisse de Lanquetot, El. de Caudebec ; Jean, Ecuyer, demeurant dite Paroisse de Vassonville ; Georges le Balleur, Ecuyer, demeurant en la Paroisse de Bliquetuit, El. de Pont-Audemer ; Robert le Balleur, anobli en juin 1577, vérifié en la cour des aydes à Paris, aux dits mois et an ; Charles, Jacques, Georges, Jacques ; maintenus le 27 juillet 1667.—Jean le Balleur, Ecuyer, Sieur du Mesnil, demeurant Paroisse de Claville, El. de Caudebec ; Robert anobli en juillet 1583, registré en 1584 ; Jacques, Jacques ; maintenus le 4 octobre 1669.

D'azur, à 3 balles d'argent.

BANAGE (Antoine), de Bayeux, anobli en 1652.

DE BANASTRE. BARRIN : Louis et François de Banastre, Ecuyers,

Digitized by Google

demeurant Paroisse de Parfondeval, El. de Neufchâtel; Pierre, René Antoine, Adrien, Louis, François, maintenus le 29 décembre 1667 : de gueules, à la barre d'argent, accostée de 2 molettes d'éperon du même.— Charles Banastre, Ecuyer, Sieur de Routtes, y demeurant, El. de Caudebec ; Charles et René, ses frères ; Raoul, Rault, Pierre, Pierre, Antoine, Charles, Charles, René, Pierre; le 23 mai 1670, le jugement rendu commun avec Pierre Banastre, Ecuyer, Sieur du Mesnil, demeurant à Cauville, El. de Caudebec.

En la montre de la Vicomté de Caudebec, l'an 1470, Jehan Picot, armé de brigandine, Salade et Vouge, se présenta pour Jehan Banastre, personnage ancien. Vers la même époque, vivait Isabeau Banastre, femme de Richard d'Herbouville. Vid. BARATTE. Selon le Dict. des Anob., Adrien Banastre, de Neufchâtel, fut anobli par lettres du 29 septembre 1667, expédiées le 23 décembre suivant.

De gueules, à la bande d'argent, accompagnée de 3 molettes du même.

DE BANCE, vid. BENCE.

DE BANNEVILLE. On trouve: de Banneville, Vic. de Caen, anobli, taxé à 28 livres ; Banneville, Vic. de Bayeux, anobli, taxé à 58 livres.

LE BANNOIS, vid. BANOIS.

LE BANOIS. 18 janvier 1635, à Avranches, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jacques, Adrien, Julien, François et Georges le Banois, frères, et pour Michel, leur neveu, fils de Jean, leur frère, de la Paroisse de Lolif; enfants de François, fils Jean, fils Julien, fils François, fils Jean le Banois, Ecuyer ; avons ordonné qu'ils justifieront dans quinzaine, François être fils Jean, leur aïeul ; ont justifié, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART. Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Jacques, Jacques, René, Olivier, Georges et Charles le Banois, de Lolif, Serg. de Hérault, El. d'Avranches.

D'azur, à la fasce d'argent; au chef d'or, chargé de 3 merlettes de gueules. N. Bannois, Ecuyer, Sieur de Pontfont, El. d'Avranches, Gén. de Caen: fascé-ondé d'or et d'azur de 6 pièces, la première fasce chargée de 3 merlettes de gueules.

Digitized by Google

DE BANVILLE. 6 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Etienne de Banville, Sieur de Pierre, fils Etienne, demeurant au dit lieu, Serg. de Vassy, El. de Vire, a un frère mineur nommé Jean, demeurant avec lui ; vû ses titres et MONFAUT, JOUIRA. Le dit Etienne a pour fils Hervé. René de Banville, Sieur de Préquière, fils Jacques, et issu de germain du dit Etienne, demeurant à Guilberville, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, a pour fils Philippe ; Nicolas, René et Robert, et Marguerin, mineur, fils de défunt Marguerin, qui était frère du dit René, demeurant au dit lieu ; Nicolas, Sieur de la Ferrière, fils Jean, cousin-germain des dits Etienne et René, demeurant à Pierre, Serg. Vassy, El. de Vire ; JOUIRONT : a pour fils Jean et Bertrand.

10 mai 1635, à Vire, D'ALIGRE : Vû les titres à nous présentés par Michel de Banville, Ecuyer, Sieur de Pierre, et pour Jean, Sieur de la Coudre, Lieutenant du Bailly de Caen, à Vire ; et Germain, Sieur d'Anilly, ses frères ; enfants d'Etienne, fils d'autre Etienne, fils Robert, fils Nicolas de Banville ; Mr. de Roissy ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Jean de Banville, Ecuyer, Sieur de la Toussemer, de la Paroisse de Pierre, fils Nicolas, fils Jean, fils Nicolas de Banville ; avons ordonné qu'il justifiera dans quinzaine être fils Nicolas ; autrement sera imposé.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse : Jean de Banville, de Bretteville-sur-Bordel, Serg. de Villers, El. de Caen ; Michel, Bernardin et Adrian de Banville, de Pierres, Serg. de Vassy, El. de Vire.—Nobles qui ont bien prouvé leurs quatre degrés : François de Banville, de Guilberville, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux.

De menu-vair (ou vairé de 6 tires). Gauvain de Banville, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096: de gueules, au pal d'argent, accosté de 6 merlettes du même.

*BAONS-LE-COMTE, El. de Caudebec, Baronnie.

*DE BAPAUME, Gén. de Rouen : de gueules, à 2 chevrons d'or. (Saint-Allais).

Robert de Bapaulme, Conseiller-clerc, fut nommé Président-clerc au Parlement de Rouen, en 1504.

BAPTESTE, vid. BATESTE.

Digitized by Google

*BARAT, Seigneurs de Beauvais, El. de Mortain ; maintenus le 4 avril 1667.

D'argent, à la croix ancrée et anillée de sable (Dubuisson).

*BARATES (Nicole), l'un des Bannerets Normands à la Croisade de 1096 : de sable, à 3 mains d'or.

BARATTE. 1463, MONFAUT : Jean Baratte, de la Tocquette, Serg. du Sap, El. de Lisieux ; NOBLE.

4 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Robert Baratte, Sieur de la Happerie, fils Robert, demeurant aux Moustiers, El. de Caen, a pour fils Daniel, Olivier, Jean et Jacques ; Vû ses titres et MONFAUT, JOUIRA.

Baratte, Sieur de Vergenette, El. de Falaise: d'azur, à l'épée d'argent en pal, garnie d'or, accostée de 2 fleurs de lys et soutenant une couronne royale, le tout du même (Saint-Allais).

BARATTE. CHAMILLART, 8 janvier 1667 : Condamnation pour usurpation de Noblesse, à 400 livres d'amende, contre Jacques Baratte, de Boulon, El. de Caen. Pièces fausses sur le premier degré. N'est de la famille de celui qui est dans MONFAUT ; est descendu d'un receveur des amendes de Rouen, qui a été depuis Procureur du Roi au Grenier à Sel de Caen, ce qui a donné lieu à son usurpation.—Maintenu au Conseil le 14 mai 1667.

BARRIN : Pierre de Banastre, Ecuyer, Sieur du Mesnil, demeurant Paroisse de Carville, El. de Caudebec ; Recours à la dite El. avec ses consanguins, et Pierre, Sieur de Burniolles, Ecuyer, demeurant Paroisse de Flametz, El. de Neufchâtel ; François, François, Jean, Pierre ; main tenus le 28 janvier 1668. Vid. BANASTRE.

De gueules, à l'épée d'argent en pal, accompagnée de 3 étoiles du même.

BARBÉ, vid. BARBEY.

DE BARBERIE (Tobie), Sieur de Saint-Contest, Vic. de Caen, anobli en 1638.

Digitized by Google

D'azur, à 3 têtes d'aigle arrachées d'or. Dominique-Claude Barberie, Seigneur de Saint-Contest, Maître des Requêtes, Ministre Plénipotentiaire au traité de Bade, conclu le 7 septembre 1714, mort Conseiller d'Etat, eut pour fils : 1° François-Dominique, Seigneur de la Chasteigneraye en Poitou, Maître des Requêtes, intendant de Pau, en 1737, Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères en 1751, mort en 1754, laissant pour fille unique : Marguerite-Marie-Louise-Victoire, mariée en premier lieu à Louis-Henry-Felix du Plessis-Chastillon, Comte de Chasteaumeillant, puis à Charles-Louis-Joseph-Alexandre de Canonville, Marquis de Raffetot. 2° Henry-Louis, Sieur de la Chastaigneraye, intendant de Limoges en 1743. Jacques-Dominique Barberie de Courteille, Ambassadeur de France auprès du Corps Helvétique, était fils de Jacques de Barberie, Marquis de Courteille, intendant d'Alençon et de Bourges, mort en 1731. Tobie Barberie, Sieur de Saint-Contest, de Rouen, fut anobli en conséquence de l'Édit de mars 1636, par lettres du 21 décembre 1638, registrées en la chambre des Comptes le 5 juin, et à la cour des aydes le 29 mai 1639 (ou le 5 mars 1646, selon le Dict. des Anob.).

DE LA BARBERIE, vid. GAULTIER.

BARBEROTTE. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Michel Barberotte, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 10 livres.

*BARBERY, El. de Caen, Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1170, par Robert Marmion.

BARBEY (Noël), anobli en 1594.

BARRIN, 1666 : Denis Barbey, vivant Ecuyer, Conseiller Secrétaire du Roi en la chancellerie de Rouen ; Denis Barbey ; François, Charles et Jacques ; renvoyés au Conseil, attendu qu'il appert que le dit Denis n'a pas exercé le dit office l'espace de vingt ans, et qu'il a résigné à son fils non-âgé ni reçu.—François Barbé, Ecuyer, demeurant Paroisse de Trois-Pierres, El. de Montivilliers ; Denis Barbé, Secrétaire du Roi, renvoyés au Conseil le 15 mars 1667.

Coupé, fascé d'or et d'azur de 6 pièces; et de gueules, au lion d'or. Pierre

Digitized by Google

Barbey, Ecuyer, Vicomte de Fécamp, Lieutenant-général en l'El. de Montivilliers, épousa vers 1620 Suzanne de Morant, dont: Charles Barbey, Sieur de Bosc-Roger, Sénéchal de Fécamp, marié le 4 avril 1655 avec Adrienne de Roussel de Goderville.

LE BARBEY (Marc), Sieur de Fontenailles, anobli en 1594.

11 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Marc le Barbey, anobli par charte de novembre 1594, registrée aux aydes le 3 décembre 1598, à l'indemnité de 5 livres de rente, payable par moitié et racquittable au denier pour la Paroisse de Saint-Martin de Bayeux, par Jean et Hélie, frères, fils du dit défunt Marc, garants du remploi en cas de rachat, n'est registrée aux Comptes.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611. ANOBL. 1594 : Simon le Barbey, de Saint-Sauveur, de Bayeux.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 fers de lance du même, les deux en chef renversés.

BARBIER (Pierre), anobli en 1637. Anoblissement supprimé par la déclaration de 1664.

Barbier, Ecuyers, Seigneurs de Vannerelles, Gén. d'Alençon, maintenus le 31 août 1667: d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même. (Dubuisson).

LE BARBIER. 1470, ANOBLIS. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Rogerin le Barbier, de la Vic. de Beaumont-le-Roger, taxé à 5 livres.

BARRIN : 1666 : François le Barbier, Ecuyer, Sieur de Croixmare, demeurant au Pont-l'Evêque, et Damoiselle Anne le Tellier, veuve de Jacques, vivant Ecuyer, père du dit François.—Charles le Barbier, Ecuyer, Sieur de Fardon, ayant épousé Damoiselle Hélène le Lombart, demeurant en l'El. d'Evreux ; Charles, Claude, René, Philippe ; par jugement du 2 octobre 1666, déclarés USURPATEURS ; condamnés chacun à 2,000 livres d'amende et en 500 livres chacun de restitution envers les habitants de la Paroisse de leur demeure, pour leurs tailles en 1667.- Charles le Barbier, Ecuyer, Sieur d'Angleville et de Fardon, et Claude, Charles, René et Philippe, aussi Ecuyers, demeurant en la Paroisse de Saint-Pierre ; Louis, Charles, Claude, Adrien, Louis, David, René, Philippe ; le 11 juillet 1667, renvoyés au Conseil.

Digitized by Google

D'argent, à 3 mains senestres renversées de sable; cette famille parait issue de Roger ou Rogerin le Barbier, dont il a été parlé ci-dessus, Ecuyer, Seigneur d'Aigleville, en Beauce, marié avec Anne de Monstiers, l'an 1481. La branche des Sieurs de Bezu et de Saint-Illiers-la-ville, du diocèse de Chartres, laquelle portait les mains *dextres* et *levées*, a prouvé devant d'Hozier, juge d'armes, qui selon son habitude de bénévolence pour les familles, n'a pas jugé à propos de mentionner l'anoblissement par les francs-fiefs.

*BARBOU, Seigneurs de Quierqueville, El. de Valognes.

D'or, à la bande de sable. (Saint-Allais).

On trouve, en 1463, dans la Recherche de MONFAUT : Laurent *Bardru*, de Lyvet, Serg. de Cambremer, El. de Lisieux : NON-RECONNU NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

BARDET. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Collin Bardet et Jean LE TELLIER, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxés à 5 livres.

BARDOT, vid. BORDEAUX.

*BARDOUF, Ecuyers, Seigneurs de Beaulieu, El. de Verneuil : d'argent, à la croix au pied fiché de sable, chargée en cœur d'une molette d'éperon du champ. En 1398, Messire Robert Bardouf, Chevalier, Seigneur de Putot-en-Auge, plaidait pour le fief d'Aon, dont l'acquisition avait été faite par feu Monseigneur Guillaume de Thieuville, Evêque de Coutances, le 1 février 1392.

BARDOUIL, Vic. du Pont-l'Evêque, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé à 24 livres.

BARRIN : Pierre Bardouil, Ecuyer, Sieur de Surville, demeurant Paroisse de Venolles, El. d'Andely ; Richard, Claude, Ambroise, Chrétien, Pierre ; maintenus le 26 août 1668.

D'azur, à la croix ancrée d'argent, anglée de 4 rayons flamboyants du même.

Digitized by Google

*DE BARDOUIL, Seigneurs de la Bardouillère, Saint-Lambert, El. de Verneuil, maintenus le 22 juin 1667 : de sable, à la fasce d'or, accompagnée de 3 tridents démanchés d'argent, à la bordure du second. Marguerite de Bardouil, fille de Robert de Bardouil, Seigneur de la Bardouillère, épousa le 20 septembre 1503, Jean de Fontaines, Ecuyer, Seigneur de Boiscard. Antoine Bardouil de la Bardouillère, du diocèse d'Evreux, fut reçu Chevalier de Malte, le 17 mars 1638. Par lettres données à Gisors le 15 juin 1357, Foulques Bardouil fut nommé gardien du scel du Châtelet.

*BARDOUL, Ecuyers, Sieurs de Neufville, Vaux, Charleval, Magny et Bardoul, El. d'Argentan, maintenus le 30 avril 1666.

Parti d'argent et de gueules, au lion léopardé de l'un en l'autre. (Dubuisson).

*BARDOUL, Ecuyers, Sieurs de la Lande, Pevensé, etc., El. de Lisieux.

D'or, à 3 écrevisses de sable. (Id.).

BARDRU, vid. BARBOU.

BARIL. Famille anoblie par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470.

19 janvier 1635, à Avranches, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par André Baril, Ecuyer, pour Jean, son fils, et Jean, son frère, de la Paroisse de Tirepied, enfants de Jean, fils autre Jean Baril, Ecuyer ; arrêt de la cour des aydes du dernier janvier 1615, par lequel les dits Jean et André, père et fils, sont maintenus en leur qualité de Noblesse ; ordonnance des commissaires, du 7 juin 1624 ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART. Anoblis avant le 1 janvier 1611 : André et Gilles Baril de Tierpied, Serg. du Val de Séez, El. d'Avranches ; ANOBL. par les francs-fiefs.

Baril, Seigneurs de Chantelou, El. d'Avranches: Coupé, d'argent à l'épervier de gueules, et d'azur, au lion léopardé d'argent. (La Chesnaye des Bois). René Baril fut pourvu, le 28 mars 1702, d'un office de Conseiller Secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie près la cour des aydes de Rouen, créé par Edit du mois d'octobre 1701.

Digitized by Google

BARIN, vid. BARRIN.

DE BARNEVILLE, vid. BONNETARD.

BAROIS, vid. BARROIS.

*BARON, Gén. de Rouen ; Ecartelé de gueules, au dauphin d'argent, et d'azur, au lion d'or ; sur le tout de gueules, à la croix d'argent. (Saint-Allais).

BARON. 1463, MONFAUT : Guyon Baron, de Biars, Serg. de Corbelin, El. d'Avranches : TROUVÉ NOBLE.

BARRIN : Jean Baron, Ecuyer, Sieur de Thébouville ; Pierre Baron, Ecuyer, Sieur de Val-Just, demeurant au Pont-Audemer, pour eux et pour Jean, Ecuyer, Sieur de Thébouville, Conseiller du Roy, Lieutenant Particulier, civil et criminel, du dit lieu ; maintenus le 7 janvier 1668.

De gueules, à 5 besants d'or, 3 et 2.

*DU BARQUET. Seigneurs du Bourg, El. d'Argentan, maintenus le 17 février 1667 : de sable, à 3 croissants d'argent ; *aliàs*, d'azur, à 3 trèfles d'or (La Chesnaye des Bois). Noble homme Jean du Barquet, Ecuyer, Seigneur du Bourg-St. Léonard, près Argentan, vivait en 1505.

DE LA BARRE (Claude), ANOBLI en 1578 ; taxé à 19 livres.

BARRIN : Claude de la Barre, Ecuyer, Sieur du Plessis, et Jacques de la Barre, Ecuyer, Sieur de Bouvières, frères, demeurant à Rouen ; François de la Barre, Ecuyer, Sieur du Verdier, et Claude de la Barre, Ecuyer, Sieur de Brumesnil, frères, demeurant Paroisse du Bois-des-Faux, El. du Pont-de-l'Arche, consanguins des dits Claude et Jacques ; et autre Claude de la Barre, Ecuyer, Sieur de Gilbernard, demeurant à Rouen, autre consanguin ; maintenus le 25 janvier 1667.

Digitized by Google

D'azur, à 3 croissants d'or. Selon l'histoire de Rouen, Claude de la Barre, Contrôleur Général des finances à Rouen, fut anobli par lettres du 9 juillet 1579, registrées à la cour des aydes, le 19 avril 1580. On le trouve ailleurs: Procureur en la chambre des Comptes à Rouen, anobli en 1578.

DE LA BARRE (Guillaume). ANOBLI en 1591.

BARRIN: Pierre et Charles de la Barre, Ecuyers, frères, demeurant à Andely; Nicolas, Nicolas, Ravend, Pierre; maintenus le 13 décembre 1668.

De gueules, à 3 merlettes d'argent. Guillaume de la Barre, Maître des Comptes à Rouen, anobli par lettres du 7 juin 1591, vérifiées en la chambre des Comptes en 1593, et expédiées le 24 juillet 1598.

DE LA BARRE, ANOBL. en 1669.

BARRIN; Jean de la Barre, Ecuyer, Sieur de Gonneville, demeurant au Havre, El. de Montivilliers; Philippe, Jean, Jean; maintenus le 4 février 1670; le dit Jean anobli en 1669.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 perdrix d'argent, et en pointe d'une étoile du même.

*DE LA BARRE (Pierre), de Normandie, fut anobli par lettres du 16 mars 1670, expédiées le 31 août suivant (Dict. des Anobl.).

*BARRÉ, Ecuyers, Seigneurs de Montfort et de Coustures, El. de Bernay, ANOBLIS en 1547: de gueules, à 3 bandes d'or; au chef d'argent, chargé de 3 hures de sanglier de sable. Marie Barré, fille d'Antoine Barré, Sieur de Coustures, et de Jeanne Tardif, Dame de Doussey, épousa Nicolas Potier, Seigneur d'Ocquières, Secrétaire d'Etat (La Chesnaye des Bois).

BARRÉ (Jacques), Sieur du Buisson, Vic. d'Auge, ANOBLI en 1590, taxé à 2 livres.

Barré ou Barrey, El. de Bernay, maintenus le 21 janvier 1667: de gueules, à 3 fasces d'or, surmontées de 3 têtes d'oiseaux d'argent. Pierre-Alexandre Barré, Seigneur de Bardigny et des Autieux, épousa vers 1710, Marie-Anne du Vaucel de Berville.

Digitized by Google

*BARREAU (Jean), de Normandie, anobli par lettres du 22 février 1672, expédiées le 6 septembre suivant (Dict. des anob.).

*BARRET (René), de l'Evêché de Bayeux, anobli par lettres du 16 février 1671, expediées le 28 septembre suivant (id.).

BARREY, vid. BARRÉ.

BARRIER. 17 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Hippolyte Barrier, Sieur de Pierrepont, fils Mathurin, a obtenu arrêt du Conseil d'Etat du Roi, tenu à Saint-Denis, le 4 août 1593, de maintenue en sa noblesse, comme noble d'ancienneté ; demeurant au dit Pierrepont, Serg. de Thury, El. de Falaise ; Vû ses titres, JOUIRA.

D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un lion issant de gueules, accompagnée en chef de 3 croisettes rangées d'argent, et en pointe d'une croisette surmontée d'une tour du même accostée de 2 trèfles d'or. Hippolyte Barrier, demeurant à Falaise, fut, d'après la Roque (il y a erreur chez ce savant) anobli par lettres expédiées à Paris en avril 1594, registrées en la chambre des Comptes en 1596, et à la cour des aydes l'an 1615.

*BARRIN (Messire Jacques), Chevalier, Marquis, Seigneur de la Galissonnière, Conseiller du Roi en tous ses Conseils et Maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de Rouen, chargé de la recherche des usurpateurs de Noblesse en cette Généralité de 1666 à 1682.

D'azur, à 3 papillons d'or.

*DE BARRO (Jean), l'un des Bannerets Normands à la Croisade de 1096.

De gueules, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or.

LE ou DE BARROIS (Guillaume), Sieur de Cusson, ANOBLI en 1589, en la Vic. d'Arques, taxé à 12 livres.

Digitized by Google

BARRIN : Philippe de Barrois, Ecuyer, Sieur de Beaubuisson, demeurant Paroisse d'Auremesnil, El. d'Arques ; Guillaume, François, Philippe ; le dit Guillaume, anobli au mois de septembre 1589, registré ez-années 1594 et 1602 ; maintenus le 12 janvier 1668.

D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules ; au chef d'azur, chargé de 6 palmes d'or, passées en sautoir, deux à deux, en forme de 3 couronnes civiques.

*DE BARRY. 1066 : Barry figure au Catalogue des Normands, qui ont vêcu en Angleterre avant la Conquête (Duchesne). Le Seigneur de Barry fut l'un des Chevaliers de Normandie qui accompagnèrent Guillaume-le-Conquérant à l'invasion de l'Angleterre. Selon Carte, Guillaume Barrys obtint du Roi d'Angleterre des concessions de domaines et de maisons dans la ville de Caen, en 1418 ; des fiefs près Harfleur, en 1419, et une maison forte ou hospice à Caen, en 1420. Raulin Barry, Ecuyer, eut, en 1359, la garde de la ville de Hennebon. En 1371, Ranulfe Barry, Ecuyer, et Robert de Nevill reçurent pouvoir pour traiter avec le Duc de Bretagne, sur la reddition de la ville de Bécherel. Robert Barry, Ecuyer, obtint des lettres de protection en 1377. Le nom de cette ancienne famille, qui subsiste encore en Guienne, et dont j'ai donné la généalogie dans le premier volume du *Nobiliaire* de cette province, est fréquemment mentionné dans Rymer et les historiens Anglais. Elle porte : d'azur, à 3 éléphants d'or.

Je dois faire observer que ce qui a été dit aux préliminaires de la généalogie en question, s'applique à la maison DE BOURCIER, Seigneurs, Comtes et Marquis de Bourcier, *de Barre* et de Saint-Aunez, qui subsiste encore. Des historiens, dignes de foi cependant, avaient écrit *Barry* au lieu de *Barre*, et c'est sur leur assertion, que j'ai été induit en erreur. Jean de Bourcier, Chevalier, Seigneur de Pontaut et de Barre, Gouverneur de Leucate pour le Roi de France, fut mis à mort le 8 septembre 1589, par les Ligueurs auxquels il avait refusé de livrer la place qu'il commandait. Il laissa de Françoise de Cezelli, sa femme, qu'il avait épousée le 4 avril 1577, Hercule de Bourcier, Chevalier, Seigneur de Pontaut et de Barre, Gouverneur de Leucate après son père ; il soutint si courageusement le siège de cette ville contre les Espagnols, que le Roi Louis XIII lui en témoigna son contentement par une lettre missive du 10 mars 1637. Il épousa le 23 janvier 1607, Marie de Thézan. (La Chesnaye des Bois ; Saint-Allais, Nobiliaire Universel de France, tome I, page 219 ; d'Hozier, etc., Généalogie de la maison Bourcier).

*DE BARVILLE, famille originaire du Perche, dont le *Supplément au Dictionnaire de la Noblesse* fait mention à partir de 1260. François de

Digitized by Google

Barville, Sieur de Laubonnière, fut déchargé du droit de francs-fiefs, sur preuves de 1493, par ordonnance du 3 juillet 1640, de Claude de Paris, Intendant de la Province de Normandie, et Etienne Pascal, Président en la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand, Commissaires Généraux du Roi.

D'argent, à 2 bandes de gueules. De Barville, Ecuyers, Seigneurs de Saint-Germain et de France, El. de Mortain, maintenus le 28 février 1667: d'argent, à la bande de gueules. (Dubuisson).

DE BARVILLE: Seigneurs de Nocey, El. de Mortagne, maintenus le 16 janvier 1667: d'or, au sautoir de gueules, cantonné de 4 lionceaux de sable (id.)

1463, MONFAUT: Jean de Barville, d'Espreville, Serg. de Folleville, El. de Lisieux; TROUVÉ NOBLE.

LE BAS. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Guillaume le Bas, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 3 livres.

16 décembre 1598, à Coutances, DE MESMES: Jean et Barnabé le Bas, mineurs de feu Geoffroy, leur père, Paroisse de Lingueville, Serg. de la Halle, El. de Coutances; Vû leurs titres, JOUIRONT.

LE BAS (Guillaume), Sieur de Golleville, Vic. de Carentan, anobli en 1576, taxé à 19 livres.

8 Novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE. Vû les titres présentés par Jean le Bas, Ecuyer, Sieur de Golleville, pour lui, Henry et François ses enfants, Paroisse de Golleville, El. de Valognes, et Jacques, fils Abel, pour lui, Guillaume et Nicolas, ses enfants, de la Paroisse de Saint-Marcou, de la dite Election; et encore Jacques du Castelet, pour lui et Guillaume, son fils, de la Paroisse de Colomby; les dits Jacques, Abel et Jacques, frères, enfants de Guillaume le Bas, anobli par lettres du mois de décembre 1576, registrées en la Chambre des Comptes, le 24 janvier 1577, et en la Cour des Aydes, le dernier avril au dit an; quittance de finances, du 15 décembre 1576, sans indemnité; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART: anoblis avant le 1 janvier 1611: Nicolas le Bas, de Saint-Marcouf, et François le Bas, de Golleville, Serg. du Pont-l'Abbé, El. de Valognes; et Guillaume le Bas, de Bricquebec,

Digitized by Google

Serg. de Beaumont, dite El.; ANOBL. 1576.

De gueules, à la croix ancrée d'or, cantonnée de 4 croissants du même.

LE BAS. CHAMILLART; 1 août 1667: Condamnation pour usurpation de Noblesse à 600 livres d'amende, contre Gabriel le Bas, d'Ingreville, El. de Coutances; et à 300 livres contre Charles le Bas, du dit lieu. Le frère de leur aïeul a obtenu des lettres de Noblesse en 1576, ce qui justifie l'usurpation de ceux-ci.

LE BAS (Toussaint), Sieur de la Mérie ou la Mare, ANOBLI.

BARRIN. Philippe le Bas, Ecuyer, demeurant à Folleville, El. du Pont-Audemer; Toussaint, anobli en 1597; registré aux aydes et Comptes à Rouen le 12 septembre 1670; Philippe, Richard, Jacques, Charles, maintenus le 29 novembre 1667.

D'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules tigées et feuillées de sinople, celle en pointe surmontée d'un croissant du second. N. le Bas, Vicomte du Pont-Audemer, en 1667, fut père d'Alphonse le Bas, Conseiller au Parlement de Rouen.

BASIN. 1463, MONFAUT: Louis Basin, de Lisieux, et Thomas Basin, du dit lieu; TROUVÉS NOBLES. Vid. BAZIN.

BASIRE. 1463, MONFAUT: Renaud Basire, des Loges, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux, et Denis Basire, de Montmartin, Serg. de Carentan; NON-TROUVÉS NOBLES, ET ASSIS À LA TAILLE.

1473, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Guillaume Basire, de la Vic. de Falaise, taxé à 15 livres.

4 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Olivier et Pierre Basire, frères, Sieurs de Villodon, fils Pierre, demeurant à Tournay, Serg. de Villers, El. de Caen; vû leurs titres, JOUIRONT.—18 février 1599: Pierre Basire, Sieur de la Quaesse, fils Nicolas, fils Jean, fils Regnaut, anobli par charte des francs-fiefs de 1473, demeurant à Esquay, Serg. de Gray, El. de Bayeux, a pour fils Charles, Noël, Jacques et Antoine; Jean Basire, fils Guillaume, demeurant en la Paroisse des Loges, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, a pour fils Jean; JOUIRA.

1666, CHAMILLART: Anoblis avant le 1 janvier 1611: Jacques Basire,

Digitized by Google

de Saint-Lo, El. de Carentan ; Antoine Basire, de Saint-Michel de Vaucelles, Serg. de Caen ; Nicolas et Jean Basire, des Loges, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; Jacques et Antoine Basire, d'Esquay, Serg. de Gray, dite El., ANOBLIS. 1473.—Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Charles Basire, de Tournay, Serg. de Villers, El. de Caen.

D'azur, au membre de griffon d'or en pal, accosté de 2 feuilles de chêne du même. La Roque cite Jean Basire, Maître Monnoyeur de Saint-Lo, qui n'avait pas dérogé par sa charge. D'après les pièces ci-dessus, on voit clairement que les différentes branches de cette famille condamnées par Monfaut ont été anoblies ensuite par la grande charte des francs-fiefs.

BASIRE, Vic. d'Avranches, ANOBLIS, taxés à 4 livres.

9 décembre 1598, à Coutances, DE MESMES : Jean et Damien Basire, frères, demeurant à Contrières, Serg. de Mauffras, El. de Coutances ; vû leurs titres, JOUIRONT.—Jean Basire, fils Gilles, Paroisse de Cerizy-Montpinçon, Serg. de Mauffras, El. de Coutances, a justifié ; JOUIRA.

12 décembre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû la requête présentée par Jean Basire, Ecuyer, Sieur de la Bellière, demeurant en la Paroisse d'Auvers, contenant qu'il aurait procès contre les habitants de la dite Paroisse pendant au Parlement de Rouen, ainsi qu'il nous est apparu, du 23 juin 1624 ; ordonné qu'il fera juger son procès dans six mois, et cependant paiera par provision la somme de 20 livres à laquelle il est imposé à la dite Paroisse d'Auvers, et pour l'indue usurpation, la somme de 40 livres.—17 décembre 1634, à Coutances : Vû les titres présentés par Charles et Guillaume Basire, frères, de la Paroisse de Cerizy, enfants de Jean, fils Gilles, fils Richard Basire, Ecuyer ; JOUIRONT.

1 août 1667, CHAMILLART. Condamnation pour usurpation de Noblesse à 300 livres d'amende, contre Guillaume Basire, de Contrières, El. de Coutances ; et le 12 septembre 1667, contre Nicolas, Charles, Jean et René Basire de Montpinçon, dite El., chacun en 50 livres d'amende. Renvoyés par Monfaut. Condamnés en 1624, et par arrêt de la cour des aydes en 1635. Le dit Guillaume Basire, de Contrières, El. de Coutances, maintenu au Conseil, le 26 mai 1667.

BARRIN : Robert Basire, Ecuyer, Sieur du Bosc-Guillaume, demeurant à Rouen, maintenu le 13 juin 1670.

D'azur, à la bande ondée d'argent. Les pièces qui précèdent prouvent que cette famille, peut-être une branche de l'autre, a été condamnée par Monfaut, et donnent à supposer qu'elle a été anoblie par la charte des francs-fiefs.

Digitized by Google

*DE BASLY (Colart), l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096. D'argent, au bâton de gueules; au chef d'or.

BASNAGE, vid. BANAGE.

*BASOCHES, Subdéleg. de Falaise: Baronnie de la maison royale de France, par qui elle fut donnée à la famille écossaise de Faucon, lors de son établissement en Normandie, de laquelle elle passa dans la maison de Vassy.

DE LA BASOGE ou BAZOGE, vid. SAUVE.

DE LA BASONNIÈRE, vid. BAZONNIÈRE.

DE BASQUEVILLE, vid. MARTEL.

BASSET. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Guillaume Basset, de la Vic. de Beaumont-le-Roger, taxé à 30 livres.

Basset, El. et ville de Rouen: d'argent, à 3 épieux de gueules.

*BASSET, El. de Coutances.

1463, MONFAUT: Mr. Olivier de Bassy, de la Forest-Auvray, Serg. de Forest, El. de Falaise; TROUVÉ NOBLE.

D'argent, au chef de sable, chargé de 3 rameaux d'or (Saint-Allais.)

LE BASTARD. 1463, MONFAUT: Foucquet le Bastard, de Soulles, Serg. de Moyon, El. de Coutances, TROUVÉ NOBLE.

Digitized by Google

Une famille bourgeoise du nom de Bastard, établie en Gascogne, et condamnée pour usurpation de noblesse pendant les recherches de Pellot, s'est insérée dans le *Supplément au Dictionnaire de la Noblesse* de Badier; de ce point de départ, basé du reste sur une foule d'erreurs et d'anachronismes volontaires, cette famille s'est cru noble de race, et a voulu le faire croire aux autres. Le meilleur moyen pour persuader le commun peuple, mais non pas les généalogistes sérieux, était de publier un gros volume et de le répandre partout. La famille de Bastard n'y a pas manqué. Les Beaumont, les Chastillon, les Chasteigner, les d'Harcourt, les La Roche-Aymon avaient eu leurs généalogistes historiens: évidemment les Bastards devaient avoir leur registre généalogique. L'un d'eux, plus habitué peut-être à causer de *murs mitoyens* que de *parti-coupé*, s'est chargé de la besogne, et non content de remplacer ses *outardes*, qui *becquetaient dans un tonneau*, par les armes *parties d'Empire et de France*, a rassemblé parmi ses prétendus ancêtres tout ce qu'il a trouvé de Bastards en Touraine, Normandie, Angleterre et le monde entier. On peut voir dans les archives de Bordeaux la preuve de la condamnation de la famille de Bastard.

LE BASTIER. BARRIN. Antoine le Bastier, Ecuyer, Sieur de Quesnay, demeurant Paroisse Sainte-Marguerite, El. de Neufchâtel; François, Charles, Antoine, Charles; le 17 septembre 1667, renvoyé au Conseil avec ses consanguins de Picardie.

D'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules boutonnées d'or. Barbe-Françoise le Bastier, fille de N. le Bastier, Ecuyer, Seigneur de Rinvilliers, Capitaine dans le régiment du Roi, épousa vers 1730, Jean-Jacques Gosselin, Sieur de Boismontel, Brigadier des Gardes du Corps. Cette famille, originaire du Beauvoisis, a été maintenue à Paris et à Amiens, comme issue de Pierre le Bastier, Ecuyer, Sieur du Quesnay, Marzille, Boutavant et Goincourt, Archer des ordonnances du Roi en 1540, fils de Jean le Bastier, Ecuyer, Sieur de Boutavant, vivant en 1510, et de Marie de Margolle. Jean le Bastier, dit Tartarin, Chevalier, vivait le 12 mars 1435, et Foulques le Bastier, Sieur de Candeville, le 4 novembre 1484.

BASTIN. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Jean Bastin, d'Affranville ou Auzonville, Serg. de Brachy, Vic. d'Arques, Comté de Longueville, taxé à 15 livres.

1666, BARRIN: Jacques Bastin, Sieur d'Orchée, demeurant à Ecouy, Serg. d'Andely.

BASTONNE. 1463, MONFAUT: Jean Bastonne, de Saint-Germain de Barneville, Serg. de Sainte-Mère-Eglise, El. de Carentan; TROUVÉ NOBLE.

Digitized by Google

BATAILLE (Robert), Sieur du Petit-Hamel, de la Vic. de Carentan, anobli en 1580, taxé à 3 livres.

BATESTE. 1463, MONFAUT : Bertrand Bapteste, de Cuvilley, Serg. de Bretteville, El. de Falaise ; TROUVÉ NOBLE.

3 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Gaspard Bateste, Sieur de Buron, soi-disant fils Jacques, demeurant au dit lieu, Serg. d'Evrecy, El. de Caen, vérifiera être fils du dit Jacques ; ce fait, Jouira ; depuis a justifié.

D'azur, à 2 fasces d'argent. Philippe Bateste, Chevalier, vivait en 1196. Prossin et Guillaume Bateste, Ecuyers de l'hôtel du Roi Philippe-le-Long, et Etienne Bateste, officier du même prince, en 1313. Jean Bateste, Chevalier, en 1324. Monseigneur Philippe Bateste, Chevalier, en 1339, marié à Peronnelle de Brionne, fille de Raoul-Morel de Brionne, Seigneur de Heuditot, et de Peronnelle d'Auvrecher. Guyot Bateste, Chevalier, fils de Beatrix de Poitiers, en 1336. Philippe Bateste, en 1392. Bertrand Bateste, en 1457. Damoiselle Robine Bateste, femme de Drouet du Pont-Audemer, Chevalier, en 1463, et auparavant mariée à Jean Boislichausse. Jean Bateste, Seigneur d'Outrelaize, au Bailliage d'Alençon, en 1477. Thomas Bateste, en 1497. René Bateste, Seigneur de Roquereuil, en 1517. Philippe Bateste fut l'un des Bannerets Normands qui allèrent à la croisade de 1096.

*BAUBIGNON (Jean), de Bayeux, fut anobli en 1404 (Dict. des anob.)

BAUCHEDIN. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Guillaume Bauchedin ou Baudicon, de Toste, demeurant à Boissière, Serg. de Mainières, Comté d'Eu, taxé à 20 livres.

DE BAUCHER vid. BEAUCHAMPS.

DE BAUCHES. CHAMILLART, 1666 : Anoblis avant le 1 janvier 1611 : Guillaume de Bauches, de Notre-Dame de Caen ; Adrian et Guillaume de Bauches, de Tourville, Serg. de Villers, dite El. ANOBL. en 1597.

Digitized by Google

D'azur, à une main dextre tenant une épée en pal accostée de 2 étoiles, le tout d'argent, et surmontée d'un soleil d'or, perçant un nuage du second, mouvant du chef.

BAUDART. 1463, MONFAUT: Pierre Baudard, de Colomby, Serg. de Bernières, El. de Caen; TROUVÉ NOBLE.

4 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Robert Baudart, fils Pierre, demeuraut à Colomby, Serg. de Bernières, El. de Caen; Daniel et Jean, frères mineurs, fils Michel, qui était frère du dit Robert, demeurant avec lui. Vérifiera qu'ils sont fils du dit Michel; Vû leurs titres et Monfaut, Jouiront. Depuis ont justifié.—8 juin 1599: Noël Baudard et Jacques, frères, fils Guillaume, demeurant à Colomby, Serg. de Bernières, El. de Caen; Pierre Baudard, l'aîné, oncle des susdits, demeurant à Ver, Serg. de Gray, El. de Bayeux, a pour fils Adam; Pierre, le jeune, frère du dit Pierre, demeurant au dit Colomby, a de fils Isaac et Jacques; Philippe, frère des dits Pierre, demeurant au dit Colomby, a pour fils Jacques; vû leurs titres, JOUIRONT.—18 février 1599: Adam Baudart, fils Pierre, demeurant à Ver, Serg. de Gray, El. de Bayeux; temps de trois semaines pour faire apparoir.

1666, CHAMILLART, ancienne Noblesse: Daniel et Pierre Baudart, de Colomby, et Philippe Baudart, d'Aguerny, Serg. d'Oistreham, El. de Caen; Guillaume Bodart, de Ver, Serg. de Gray, El. de Bayeux.

D'azur, à 3 fasces ondées d'argent. Gervais Baudart, Ecuyer, rendit aveu pour le quart de fief de Chevalier de Garsaille, situé à Espanay, Vic. de Falaise, le 19 mars 1371. Guillaume Baudart, Ecuyer, Seigneur de Colomby, vivant le 6 juin 1457, fut père de Thomas Baudart, Seigneur de Colomby, dont: Jacqueline Baudart, mariée, 1° le 7 juillet 1501, à Roger de Baillehache, Seigneur d'Escajeul; 2° à Michel de Harcourt, Seigneur de Montlouis.

BAUDART. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: les hoirs de Pierre Baudart, en la Vic. de Caen, taxés à 20 livres.—Baudart, Vic, d'Evreux, ANOBLI, taxé à 2 livres. Magny a échafaudé sur cette famille le nom de Bodart, anobli plus récemment, tout en prenant pour confirmation de Noblesse, l'extrait qui précède de la charte des francs-fiefs.

*BAUDEMONT, El. de Gisors: ancien château, construit sous les

Digitized by Google

premiers Ducs de Normandie. La Baronnie de Baudemont, haute, moyenne et basse justice, comprenait les Paroisses, de Baudemont, Bus, Escot, Civières, Valcorbon, Sourges, Bois-Roger et la belle maison de Grumesnil.

BAUDENIS vid. BEAUDENIS.

BAUDET. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jacques Baudet, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 10 livres. C'est peut être BAUDOT.

BAUDICON, vid. BAUCHEDIN.

*DE BAUDOT, Seigneurs de Nequèse, Enneval Ambène, Le Breuil, Gen. d'Alençon, El. de Conches : de sable, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même. La Chesnaye des Bois a donné sur cette famille une notice qui ne brille pas par la vraissemblance. Vid. BAUDET.

*BAUDOT, Seigneurs de Frémentel, Gén. d'Alençon : d'azur, à l'aigle au vol abaissé d'or, accostée à dextre d'un soleil, et à senestre d'une épée versée en pal, le tout du même (La Chesnaye des Bois.)

BAUDOUIN. 1463, MONFAUT : Pierre Baudouin, de Baron, Serg. d'Evrecy, El. de Caen ; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

BAUDOUIN, Vic. de Falaise, ANOBLI, taxé à 21 livres.

29 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Jacques Baudouin, Sieur du Fresnay et de Cenigal, fils Jean, fils Pierre, anobli par charte du mois d'avril 1521, registrée aux Comptes, le 5 mai 1522, a financé à Preud'homme 300 livres ; et aux Aydes, le 29 avril 1529, sans indemnité ;

Digitized by Google

demeurant au dit Fresnay, Serg. de Tournebu, El. de Caen ou Falaise; a de fils Pierre et Jean; vû la dite charte et leurs titres, JOUIRONT.— 7 juin 1599: Pierre Baudouin, Sieur d'Oessey et de Lespine, fils Charles, fils Pierre, anobli par charte d'avril 1521, registrée aux Comptes, le 5 mai 1522, et aux Aydes, le 29 avril 1529; demeurant au dit Espine, Serg. de Tournebu, El. de Caen; vû la dite charte et leur descente, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART: Anoblis avant le 1 janvier 1611: Jean Baudouin, de Fresney-le-Vieil, Pierre Baudouin, de Barbery, et Jacques Baudouin, des Pins, Serg. de Tournebu, El. de Caen: ANOBL. 1521.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe d'une fleur de lys du même, soutenue de 3 trèfles du second. Magdeleine-Elizabeth Baudouin des Pins, fille de Bernard-Baptiste Baudouin, Ecuyer, Seigneur des Pins, Cornette au régiment de Colonel-Général-Cavalerie, et de Marie-Anne Bellette, fille d'Olivier Bellette, Seigneur de Gournay, Vicomte de Vreidey, et de Marie de Beauvais, fut reçue à Saint-Cyr, le 26 mars 1708, sur preuves devant d'Hozier, remontées à Noble Pierre Baudouin, Ecuyer, Seigneur d'Aisy, vivant au mois d'avril 1521. (Le Juge d'armes aurait dû dire: anobli au mois d'avril 1521). Par cette omission, qui semble volontaire, il donne à cette famille une noblesse d'extraction.

BAUDOUIN (Jacques), ANOBLI en 1544. Baudon, Vic. de Valognes, ANOBLI, taxé à 54 livres.

BAUDOUIN (Noël), ANOBLI en 1598, demeurant à Rouen.

BARRIN: Jacques Baudouin, Ecuyer, Seigneur et Patron de Boissey; François Baudouin, Ecuyer, Sieur de la Quaisne; Jacques Baudouin, Ecuyer, Sieur du Prey; Charles Baudouin, Ecuyer, Sieur de Bouvrèche; François Baudouin, Ecuyer, Sieur d'Escaley; François Baudouin, Ecuyer, Sieur de la Mothe; Thomas Baudouin; maintenus le 1 septembre 1667.

D'argent, à la croix de sable, cantonnée aux 1 et 4 d'une croix de Malte d'azur; aux 2 et 3, d'un pavillon ou tente de gueules. Jérémie Baudouin, Sieur de Beuville, Auditeur de la chambre des Comptes de Normandie, mort en 1630, eut pour femme Barbe Nagerel, morte le 3 avril 1639. Pierre Baudouin, Seigneur du Basset, Doyen des Conseillers au Parlement de Rouen, vivait en 1717.

BAUDOUIN (Claude), ANOBLI en 1608. Baudouin, Vic. de Neuf-

Digitized by Google

châtel, ANOBLI, taxé à 8 livres. D'après l'histoire de la ville de Rouen, Claude Baudouin, de Rouen, fut anobli par lettres données à Paris en 1618, vérifiées en la chambre des Comptes le 16 août 1619, registrées en la cour des Aydes, le 24 avril 1620,—au lieu de Jacques le Vasseur, son beau-père, échevin de la dite ville, lequel ne s'était voulu éjouir de la grâce du Roi Louis XIII, faite à tous les Échevins des villes où il faisait sa première entrée, comme il la fit à Rouen, en 1617.

BAUDOUIN (Louis), Sieur de la Noue, ANOBLI en 1610, ou 1660, suivant l'Histoire de Rouen qui le dit premier huissier de la chambre des Comptes de cette ville.

BAUDRAP, vid. BEAUDRAP.

DE BAUDRE. 1463, MONFAUT : Guillaume de Baudre, de Saint-Lo, El. de Carentan ; TROUVÉ NOBLE.

24 décembre 1598, à Saint-Lo, DE MESMES : Richard de Baudre, fils Richard, et Pierre, Philippe et Charles, ses neveux, fils Guillaume ; tous demeurant à Saint-Ouen de Baudre, Serg. de Saint-Lo, El. de Carentan ; vû leurs titres, JOUIRONT ; sont dans Monfaut sous le nom de Guillaume. —dernier décembre 1598 : Guillaume de Baudre, Sieur de Saint-Ouen de Baudre, et y demeurant, Serg. de Saint-Lo, El. de Carentan ; Jean de Baudre, Sieur de la Jugaunière, fils Antoine ; le dit Antoine, frère de Guillaume, demeurant à la Jugaunière, Serg. du Hommet, El. susdite ; d'ancienne Noblesse, JOUIRONT.—23 janvier 1599, à Vire : Marie de Baudre, veuve de Sainte-Marie d'Outreleau, demeurant à Cambernon, Serg. du Hommet, El. de Carentan, JOUIRA.—4 février 1599 : Nicolas de Baudre, fils Jacques, Sieur de Bon et de Soubrehain, demeurant au Tourneur, Serg. du dit lieu, El. de Vire, a pour fils Guillaume ; Christophe de Baudre, fils Gilles, de Bremoy, Serg. et El. susdites, a pour fils Georges et Nicolas ; Gilles, fils Jean ; le dit Jean, fils du dit Gilles, Sieur de Bremoy, demeurant au Tourneur, Serg. et El. susdites ; vû leurs titres, JOUIRONT.—18 février 1599, à Bayeux : Jean de Baudre, le jeune, fils Thomas, demeurant à Litry, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux ; Olivier, Joachim et Etienne, fils Pierre, frère du dit Jean, demeurant au dit lieu, et Jean, son fils ; Jean de Baudre, fils Louis, frère aîné du dit Thomas, demeurant à Listeau, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux ; Olivier, Guillaume et René, ses fils ; le dit Guillaume demeurant à Campigny,

Digitized by Google

Serg. et El. susdites ; vû leurs titres, JOUIRONT. Le dit Guillaume a un fils nommé Hélie. — Guillaume de Baudre, fils Jean, demeurant à Litteau, Serg. Briquesart, El. de Bayeux, a pour fils Pierre, Michel et Guillaume ; Richard et Guillaume de Baudre, mineurs, fils Hébert, demeurant à Breuille, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux.

12 décembre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jacques de Beaudre, Ecuyer, Sieur de la Huganière, Paroisse de Hebecrenion, fils Jean, fils Antoine, fils Jacques, fils Eustache de Beaudre, Ecuyer ; JOUIRA.—10 mai 1635, à Vire : vû les titres présentés par Georges de Baudre, Sieur de Brennay, et y demeurant, et pour Me Nicolas, son frère, Curé du Tourneur, et y demeurant, enfants de Christophe, fils Gilles, et pour Jacques, Sieur de la Vallée, et Jacques, son fils, fils Jean, de la dite Paroisse de Tourneur, les dits Jean et Gilles, enfants de Jean, et encore pour Jean, Sieur de Soubrecey, et René et Nicolas, ses frères, de la dite Paroisse, enfants de Guillaume, fils Nicolas, fils Jacques ; les dits Jean et Jacques, frères, enfants de Guillaume de Baudre, Ecuyer ; Mr. de Roissy ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse : Jacques, Pierre, Jean, Richard et autre Pierre de Baudre, de Litry, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux ; Pierre de Baudre, de Saint-Jean de Gaisans, Olivier et autre Pierre de Baudre, de Liteau, Serg. de Thorigny, dite El. ; Jean, Jacques et Georges de Baudre, du Tourneur, El. de Vire ; Jacques de Baudre, de Sainte-Honorine, Serg. de Condé, El. de Vire ; Jacques de Baudre, d'Agneaux, Serg. de Saint-Gilles, El. de Coutances.

D'argent, au croissant de gueules en abîme accompagné de 6 merlettes du même, 3, 2, 1. Badier, donnant la généalogie de cette famille, dans son *Supplément au Dictionnaire de la Noblesse*, à partir de Geoffroy de Baudre, Chevalier, Seigneur de la Paroisse de Saint-Ouen de Baudre, dès le milieu du treizième siècle, dit qu'Olivier de Baudre, Ecuyer, fut maintenu dans sa Noblesse par Chamillart, le 17 janvier 1668. Les de Baudre appartiennent à la meilleure noblesse de Normandie.

DE BAUDREOT, vid. BAUDRY.

DE BAUDRY. 1463, MONFAUT : Richard Baudry, de Moyaux, El. de Lisieux, et Jean de Baudreot, du Pont-l'Evêque, El. de Lisieux ; TROUVÉS NOBLES.

9 février 1599, à Vire, DE MESMES : Gilles Bavery, Sieur d'Asnières, fils Jean, demeurant à Mesnil-Thibaut, Serg. de Corbelin, El. de Mortain ; Claude et Renier, ses frères mineurs ; vû leurs titres,—JOUIRONT.—12 juin 1599, à Bayeux : Gilles de Baudry, Sieur d'Asnières,

Digitized by Google

fils Jean, demeurant au Mesnil-Thibaut, Serg. Corbelin, El de Mortain, a de fils Jean, Pierre, Jacques et Charles ; Vû ses titres, JOUIRA.

BARRIN : Richard Baudry, Ecuyer, Sieur de Sevilly, Conseiller du Roi et Auditeur des Comptes en la Chambre de Normandie, tant pour lui que pour Pierre-Richard Baudry ; Nicolas Baudry, Ecuyer, Sieur de Neuf-Villette ; Louis et François Baudry, Ecuyers, Sieurs de Boiseaumont, et Henry Baudry, Ecuyer, Sieur de Fontenay, ses enfants, demeurant à Rouen ; arrêt du Conseil de maintenue du 27 juillet 1667 ; lettres d'anoblissement, de 1506, par forme de confirmation de maintenue, et relief de dérogeance, accordées au dit Richard, ancien Echevin de la Ville de Rouen, enregistrées en la Cour des Aydes de Normandie, en 1645. Autres lettres de confirmation, de mai au dit an, registrées en la Chambre des Comptes de Rouen, au dit an ; le 12 mars 1667, renvoyés au Conseil, l'avis étant qu'ils demeurent maintenus en considération des services.—Pierre de Baudry, Ecuyer ; Nicolas, Louis, François et Henry, Ecuyers, ses frères, demeurant El. de Montivilliers. Richard de Baudry, anobli ; Richard, Pierre, Nicolas, Louis, François, Henry.

D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de 2 croix de Malte du même, et en pointe, d'un trèfle d'argent. On trouve Richard Baudry, Sieur de Semilly, Echevin de Rouen, anobli en 1645 ; et Richard Baudry, Auditeur des Comptes à Rouen, anobli par lettres du 15 décembre 1637, registrées le 16 juin 1645. Cette famille peut avoir eu pour branches les deux suivantes.

BAUDRY (Me Nicolas), Sieur de Raffaut et de Bretteville, *aliàs* Civille, Avocat au Parlement de Normandie, ANOBLI en 1593 ; Vic. de Rouen ; taxé à 32 livres.

BARRIN : Nicolas Baudry, Ecuyer, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Rouen ; Charles Baudry, Ecuyer, Sieur de Bretheville, son frère ; anoblis en 1593 ; lettres registrées en la Chambre des Comptes et Cour des Aydes de Normandie, le 28 novembre au dit an ; maintenus le 28 décembre 1666 ; le dit Charles a signé comme il était d'ancienne race, le 3 juillet 1666.

D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 roses de gueules, et en pointe d'un cœur du même. Nicolas Baudry fut fils de Charles Baudry, Conseiller au Parlement de Rouen, en 1607. Selon l'Histoire de Rouen, Nicolas Baudry, Sieur de Bretteville et de Raffaut, Avocat au Parlement de Rouen, fut anobli par lettres de 1593, vérifiées en la chambre des Comptes le 11 mai 1594, registrées en la cour des aydes, le 28 juin au dit an. Vid. GOUPIL.

Digitized by Google

BAUDRY. BARRIN: Jean Baudry, Ecuyer, Sieur de la Cour, y demeurant, Bailly du Duché de Longueville, Capitaine du château du dit lieu, à présent demeurant à Rouen; Jacques Baudry, aussi Ecuyer, Sieur du Ru, ci-devant Capitaine d'une compagnie de Chevau-légers, au régiment de son Altesse de Longueville, demeurant à Rouen; François Baudry, Ecuyer, Sieur de Canrost, Paroisse de Vibeuf, y demeurant, El. d'Arques; Louis, Nicolas, Raoul, François, maintenus le 30 janvier 1667.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 lapins affrontés du même, et en pointe d'une tête de maure contournée au naturel, tortillée du second.

DE BAUDRY. BARRIN: Messire René de Baudry, Chevalier, Seigneur de Pierrecour, y demeurant El. de Lisieux, Gén. d'Alençon; Messire Louis de Baudry, Chevalier de Malte, et Messire François-Placide de Baudry, coadjuteur de l'Abbaye de la Croix-Saint-Leuffroy, El. d'Evreux, et depuis Abbé dn dit lieu, et depuis Evêque de Mende et Givaudan; Richard, Jean, Macé, Hamon, Jacques, Guyon, René, René, Jacques, Louis, François; maintenus le 8 janvier 1668. Cette famille est fort ancienne et commence par Richard, qui vivait en 1374.

De sable, à 3 mains dextres en pal et appaumées d'or. Simon Baudry, Maître des Requêtes en 1344, portait: d'or, à 3 mains de gueules. Louis Baudry de Piencourt, du diocèse de Lisieux, fut reçu Chevalier de Malte, le 30 mai 1612. Le prénom de Richard pourrait faire penser que cette famille est identique avec celle maintenue par Monfaut.

BAUDRY. BARRIN: Jean Baudry, Ecuyer, Sieur de la Haye-Malherbe, y demeurant, El. du Pont de l'Arche; Etienne, Jean, Jean; le 1 décembre 1669, déclarés USURPATEURS, dont appel par Catherine le Tellier, femme séparée quant aux biens d'avec le dit Jean, Sieur de la Haye.

D'azur, à 3 besants d'argent, entre deux bandes d'or accostées de 2 molettes du même.

BAULARD (Pierre), Sieur de Mézet, Vicom. de Caen, ANOBLI, taxé à 55 livres.

17 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Pierre Beaulart, Sieur de Maizet, greffier de la ville et habitant de Caen, anobli pour mérite et

Digitized by Google

services, par charte de février 1597, registrée aux Comptes, le 11 mai, et aux Aydes le 8 août ensuivant au dit an, sans indemnité, fors 30 livres, ordonné par les dites Aydes être payées aux Paroissiens de Maizet et Hérouville, par moitié, a un fils élu au dit Caen.

BAULLARD, vid. BAULARD.

BAULMER, vid. BAUMER.

DE BAUMER (Jacques), Sieur de Chantelou et de la Coudraye, demeurant à Rouen, ANOBLI en 1602. Jean Baumer, Conseiller, Secrétaire du Roi, Audiencier en la chancellerie de Rouen, eut pour successeur en cet office Jean Papavoine, le 18 avril 1657. L'Histoire de Rouen nomme cette famille Baulmer. Vid. DE SAINT-BOSMER.

BAUNAY, vid. BEAUNAY.

DE BAUPTE. 7 juillet 1599, à Bayeux, DE MESMES: Robert de Baupte, fils Raoullin, demeurant à Mons, Serg. de Villers, El. de Caen, a pour fils Richard et Jacques; vû leurs titres et Monfaut, JOUIRONT.

Cette famille est connue depuis Joseph de Baupte, Chevalier, Seigneur de Baupte et de Bauptois, en 1010, dit Badier en son *Supplément au Dictionnaire de la Noblesse*, où, sans autres preuves que quelques phrases assez pauvres, il la rattache à la suivante, anoblie ainsi qu'il va être dit.

DE BAUPTE. CHAMILLART, 1666, anoblis supprimés depuis le 1 janvier 1611, par la déclaration d'août 1664: Pierre de Baupte, des Moustiers, El. de Carentan; ANOBLIS. en 1653; confirmé par lettres de décembre 1664, registrées en la cour des aydes, le 12 janvier 1665.

De sable, au pal d'or, chargé d'une flêche versée de gueules. Jean de Baupte se qualifiait Ecuyer, Secrétaire du Roi en 1653. Anénor de Baupte, Ecuyer, Sieur de Jugauville, fut anobli par lettres-patentes de juin 1653, et

Digitized by Google

mourut le 15 octobre 1660, laissant de son mariage avec N. de Poupet: 1° Robert, Ecuyer, Sieur de Jugauville, qui épousa Demoiselle Françoise de Mauconvenant; 2° Pierre de Baupte, Ecuyer, Sieur de Contrepont, qui, d'après Badier, fut maintenu par Chamillart le 22 mars 1668. Ses descendants ont possédé les Seigneuries de Champcey, la Monguerrière, Saint-Manvieu, le Hamel, Moon, etc.

DE BAUQUEMARE (Me Jessé et Guillaume), ANOBLIS en 1571.

1666, BARRIN: Robert de Bauquemare, Chevalier, Seigneur du Bec; dame Elizabeth de Bourgeoise, veuve de Me Jean de Bauquemare, vivant Chevalier, Seigneur du Mesnil-sous-Verteline, tant pour elle que pour Jacques de Bauquemare, Ecuyer, fils aîné du dit défunt et d'elle, et pour autres ses enfants puînés; Jacques de Bauquemare, premier Président au Parlement de Rouen. Le Procureur du Roi, ayant eu communication des titres de l'exposant, dit qu'il lui parait, par lettres du 25 septembre 1566, comme Me Jacques de Bauquemare, Seigneur de Bourdeny, premier Président au Parlement de Normandie, fut honoré par le Roi Charles IX de la qualité de Chevalier de l'Accolée ou Accolide, et comme Jessé de Bauquemare, Docteur en droit et Me des Requêtes, Guillaume de Bauquemare, Conseiller au Parlement de Rouen, et Nicolas de Bauquemare, Sieur de Francville, Greffier des Etats de Normandie, furent anoblis par Sa Majesté, en vertu des lettres du 13 avril 1571.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 mufles (têtes de léopard) du même. Jean de Bauquemare, fameux avocat du Parlement de Rouen, fut père du dit Jacques de Bauquemare, premier Président de la même Cour en 1565, mort en 1584, fait Chevalier par lettres du Roi Charles IX., données à Gaillon le 25 septembre 1566. Son fils fut Gouverneur du vieux palais de Rouen, l'an 1590. Jean de Bauquemare, Chevalier, Sieur de Bourdeny, Maître des Requêtes, mort en 1619, avait épousé Anne de Hacqueville, dame d'Oms-en-Bray, morte en 1638.

DE BAUQUEMARE. BARRIN: Robert, Etienne et François de Bauquemare, demeurant à Rouen, frères; le 13 juillet 1666, ils se sont maintenus nobles comme d'ancienne race et ont signé; le 19 octobre 1666, déclarés USURPATEURS, et, comme tels, condamnés chacun en 2000 livres et les deux sols pour livre, et en chacun 500 livres de restitution envers les habitants où ils demeurent. Ils sont au Conseil par appel.

Selon l'histoire de la ville de Rouen, Jacques de Bauquemare, Conseiller-Auditeur en la chambre des Comptes de Rouen, fut confirmé dans sa noblesse par lettres de l'an 1697, registrées en la chambre des Comptes le 7 mai même année; et Jacques de Bauquemare, Conseiller-Auditeur en la chambre

Digitized by Google

des Comptes à Rouen, et autre Jacques de Bauquemare, chevau-légers de la Garde, furent maintenus par lettres de 1718, registrées en la chambre des Comptes le 17 août 1720.

DE BAUQUERAN, vid. MIGNOT.

BAUQUET. 4 novembre 1598, à Carentan, DE MESMES : Guillaume Bauquet, de la Paroisse de Huberville, fils Thomas, anobli par charte de l'an 1543, registrée aux Comptes à Paris le 19 décembre 1545, et aux aydes au dit an le 5 février, JOUIRA.

28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Nicolas Bauquet, Ecuyer, Sieur de Surville, de la dite Paroisse, fils Jean, et pour Pierre et Charles, ses oncles, demeurant, savoir : le dit Pierre, à Valognes, et le dit Charles à Huberville ; les dits Jean, Pierre et Charles à Huberville, enfants de Guillaume, fils Thomas Bauquet, Ecuyer, anobli par charte de 1543, registrée et vérifiée en la chambre des Comptes le 19 décembre 1545, et en la cour des aydes le 5 février au dit an, aux conditions du dit arrêt ; avons ordonné que le dit Bauquet fera apparoir du dit arrêt, dans huitaine, à peine de trois-cents livres d'amende. Ont rapporté le dit arrêt, sans indemnité ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611 : Pierre Bauquet, de Turqueville, Serg. de Sainte-Mère-Eglise, El. de Carentan ; Jean-François Bauquet, d'Huberville, Serg. de Valognes ; Pierre Bauquet, de Surville, Serg. de Beaumont, El. de Valognes ; ANOBL. 1543.

BAUQUET, Vic. de Valognes, anoblis, taxés à 34 livres.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 losanges du même.

BAUQUET (Pierre), Sieur de Moon ou Moyon, Vic. de Bayeux, anobli en 1577, taxé à 8 livres.

1599, 18 février, à Bayeux, DE MESMES : Guillaume Bauquet, Sieur de Mohun, fils Pierre, anobli par charte de janvier 1577, suivant l'édit de 1576, registrée aux Comptes le 25 du dit mois, et aux Aydes le 7 de juin au dit an ; le dit Guillaume demeurant au dit Mohon, Serg. Saint-Clair, El. de Bayeux ; Roland, son frère, demeurant au dit lieu

Digitized by Google

Jacques, autre frère, demeurant à Saint-Pierre-du-Mont, Serg. Saint-Clair, El. de Bayeux; Jean, autre frère, demeurant à Caen; Henry, autre frère, demeurant à Lison, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux.

1666, CHAMILLART: Anoblis avant le 1 janvier 1611: Henry et René Bauquet, de Moon, Serg. de Saint-Clair, El. de Bayeux; ANOBL. 1577.

BARRIN: Jacques Bauquet, Ecuyer, Sieur de la Roque, Bailly des Ventes d'Yvoy, El. d'Arques; Pierre Bauquet; Jean, Michel, Jacques; le dit Pierre anobli étant élu à Bayeux, au mois de janvier 1597, registré en la Cour des Aydes, le 7 juin ensuivant; maintenus le 28 novembre 1670.

De gueules, au chevron d'or accompagné de 3 oranges du même tigées et feuillées de sinople. Saint-Allais dit le champ d'azur, et La Chesnaye des Bois *accompagne* de 3 pommes de pin. Marie-Gillette de Bauquet, dame de Moon, morte le dernier juin 1749, avait épousé François de Baupte, Ecuyer, Seigneur de Moon. Elle était fille de Henry de Bauquet, Ecuyer, Seigneur de la Boissonnière, et de Marie de Grosourdy.

BAUQUET (Jean), anobli en 1581, de la Vic. de Bayeux, taxé à 30 livres.

5 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES: Jean, Pierre et Henry Bauquet, mineurs, fils Jean, anobli suivant l'Édit de 1576, par charte d'avril 1581, registrée aux Comptes le 26 mai au dit an, et aux aydes le 7 mai aussi au dit an, sans indemnité, par quittance de Jean-Baptiste Chaupin, de 2,000 livres; les dits mineurs demeurant à Bayeux; plus ont payé à Durier, par supplément, 250 livres.

1666. CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611: Henry Bauquet, de Moon, Serg. de St.-Clair, El. de Bayeux, anobli 1581. Jean Bauquet de Cartigny, et Robert Bauquet, de Lizon, Serg. d'Isigny, dite El., id.; Jacques Bauquet, de la Cambe, Serg. des Vez, et Tanneguy Bauquet, de Saint-Pierre du Mont, dite El. id. François Bauquet, d'Angoville-sur-Ay, Serg. de la Haye du Puits, El. de Carentan; ANOBL. 1581.

De gueules, au chevron d'or accompagné de 3 losanges d'argent.

BAUQUET (Guillaume), Sieur de Longuemare, Vic. de Caudebec et de Caen, anobli en 1573, taxé à 4 livres.

Digitized by Google

BAUQUETOT (Pierre), Sieur de la Croix, anobli en 1600.

DE BAUSSAIN. 1463, MONFAUT: Jean Baussin, de Bieux, Serg. de Preaux, El. de Caen; Marguet Baussin du dit lieu; TROUVÉS NOBLES.

2 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: François et Nicolas de Bossain, frères, fils Jean, demeurant à Bully, Serg. de Préaux, El. de Caen; le dit François a de fils Pierre, Denis et Jean; vû leurs titres, JOUIRONT.—René de Baussain, Sieur et Baron de Curcy, fils Raoul, demeurant au dit lieu, Serg. de Préaux, El. de Caen, a de fils René et Jean; vû ses titres et Monfaut, JOUIRA.

CHAMILLART, 1666, ancienne Noblesse: Ravend, Etienne, Guillaume et François de Beaussain, de Curcy; Guillaume, Pierre et Richard de Beaussain, de Bully; Georges de Beaussain, de Maiset, Serg. de Préaux, El. de Caen; Robert de Beaussain, des Moustiers, Serg. de Croisilles, dite El.

Sieurs du Désert et de Heudicourt: d'azur, à l'agneau paschal d'argent. (Lainé dit: un agneau paschal d'or, le panonceau d'argent croisé de gueules.) Vid. BAUSSY.

BAUSSEN, vid. BAUSSAIN.

DE BAUSSY, Vic. de Bayeux, anoblis par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxés à 44 livres.

9 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES: Marc de Baussy, fils François, fils Henry, fils Jean, fils Denis, qui eut arrêt à la cour des Aydes, le 8 de novembre 1524, demeurant à Saint-Loup, Serg. ville et banlieue de Bayeux; le dit Marc a pour fils Germain.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611: Germain de Baussain, de Saint-Loup, banlieue de Bayeux; ANOBLIS par francs-fiefs.

D'argent, à 3 peignes endentés de 5 pièces de gueules.

DE BAUTOT. 19 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES: Richard de Bautot, fils Antoine, demeurant à Masière, Serg. Jumel, El. de Falaise, a de fils Jacques; vû ses titres, JOUIRA.

Digitized by Google

BARRIN : Jacques de Bautot, Ecuyer, Sieur de la Rivière, lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Honfleur et Pont-l'Evêque ; Henry de Bautot, Ecuyer, demeurant Paroisse d'Avernes, El. d'Andely ; Robert de Beautot, Ecuyer, Sieur de Fontelais ; Antoine, Richard, Jacques ; maintenus le 5 décembre 1669.

De gueules, à 3 coqs de sable, crétés, becqués, barbés et membrés de gueules.

DE BAUX. 1463, MONFAUT : Me Arnauld de Baux, de Mériville, Serg. de Trouart, El. de Caen ; TROUVÉ NOBLE.

BAVERY, vid. BAUDRY.

DE BAVEY. 1463, MONFAUT : Pierre de Bavey, de Tour, El. de Bayeux, TROUVÉ NOBLE.

DE BAYEUX. 1463, MONFAUT : Jean de Bayeux, des Moustiers, Serg. de Condé, El. de Vire ; TROUVÉ NOBLE.

*BAYEUX, Capitale du Bessin ; Election, Vicomté, Bailliage, comprenant sept Sergenteries, outre la ville et les faubourgs, savoir : Briquesart, Cerisy, Gray, Isigny, Thorigny, Tour et les Vez. La veille de l'entrée solemnelle de l'Evêque de Bayeux, dans sa ville épiscopale, ce prélat se rendait au prieuré de Saint-Vigor, monté sur une haquenée blanche et chaussé d'éperons d'argent : comme privilège de son fief, le Seigneur de la Baronnie de Beaumont, aidait l'Evêque à descendre de sa monture, prenait la haquenée et la faisait conduire à son écurie. Quand le prélat s'était retiré dans ses appartements, un autre de ses vassaux venait le saluer, un genou en terre, et lui sortir ses éperons. Le même vassal marchait armé de toutes pièces, une hallebarde sur l'épaule, derrière le prélat, le jour de son entrée solemnelle, et devait, à raison de son fief, se trouver auprès de lui, chaque fois qu'il officiait pontificalement. Pendant la marche d'entrée, l'Evêque de Bayeux se plaçait entre les Barons de Beaumont et d'Estrehan, qui chacun soutenaient les bouts de

Digitized by Google

sa chappe ; un quatrième vassal précédait immédiatement l'Evêque et semait de la paille depuis le prieuré jusqu' à la porte de l'église de Saint-Sauveur ; ces quatre vassaux s'appelaient les quatre barons de l'Evêché de Bayeux.

De gueules, au léopard d'or.

BAZAIN, vid. BAZAN.

BAZAN. 1463, MONFAUT : Guillaume Bazain, de Préaux, El. de Caen ; Gabriel Bazain, de Maye-sur-Orne ;—1464 : Richard Bazain, de Querqueville, Serg. de Tollevast, El. de Valognes ; Collin Bazain, de Martainvast, dite Serg. TROUVÉS NOBLES.

28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : vû les titres présentés par André Bazan, Ecuyer, Sieur et Patron de Tourneville, et pour René, son fils, de l'Election de Valognes ; et pour Antoine, François, et Jacques, ses enfants ; les dits André et Antoine, frères, enfants de René ; et pour Pierre Bazan, Sieur de Querqueville, et Guillaume Bazan, Vicomte de Valognes, et Robert, Curé de Montagu, ses enfants ; le dit Pierre, fils Nicolas, fils d'Epinay, fils Payen, de la Paroisse de Bricquebec ; les dits Nicolas, Payen, et René, enfants de Gaultier, fils Jean Bazan, Ecuyer ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Guillaume Bazan, Sieur et Baron de Flamanville, pour lui et Hervé et Guillaume ses enfants, de la dite Paroisse de Flamanville, le dit Guillaume fils Thomas, fils Jean, fils autre Thomas, fils autre Jean, fils Robert Bazan, Ecuyer ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Robert et René Bazan, Ecuyers, frères, de la Paroisse de Sionville, enfants d'André, fils Jean, fils Robert Bazan, Ecuyer ; Ordonnance des Sieurs Commissaires, du 13 novembre 1624 ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, ancienne Noblesse : Guillaume Bazan, de Valognes, Guillaume Bazan, de Briquebec, Robert Bazan, de Perques, Serg. de Beaumont ; François Bazan, du Vaart, Serg. du Val de Saire ; Roland, François et André Bazan, de Tonneville, Serg. de Tollevast, El. de Valognes ; Léonor Bazan, de Litte-haire, Serg. de Lessey, El. de Carentan.

Cette maison, citée dans La Chesnaye des Bois à partir de 1424, a produit les Marquis de Flamenville, Barons et Sieurs de Trianville, Sienville, Despieux, Gronville, Benoiseville, Saint-Paul, Baubigny, Cressenville : d'azur, à 2 jumelles d'argent surmontées d'un lion passant du même lampassé armé et couronné d'or.

Digitized by Google

DE BAZAN (Raoul), anobli en 1583.—Bazin, Vic. de Pontaudemer, anobli, taxé à 13 livres.—Bazux, Vic. de Coutances, anobli, taxé à 38 livres.

LE BAZAN (Aymé, *alias* Anne), Sieur de la Carpenterie, anobli en 1634.

Tous les anoblissements, depuis le 1 janvier 1611, furent révoqués par la déclaration de 1664.

*BAZAN (Jean), de Normandie, anobli par lettres du 6 mars 1672, expédiées le 6 octobre suivant.

*BAZIN. Armand Bazin de Bezons, Abbé de Notre Dame-de-Ressons, Ordre de Prémontré, diocèse de Rouen, l'an 1671; archevêque de Bordeaux, en 1698; Archevêque de Rouen, l'an 1719; mort dans son château de Gaillon, à l'âge de 66 ans, le 8 octobre 1721.—Armand Bazin de Bezons, titulaire de la Chapelle Saint-Louis, dans l'Eglise Cathédrale d'Avranches; député de la Province de Rouen, à l'assemblée générale du clergé en 1725; nommé évêque de Carcassonne en mars 1730.—Louis-Gabriel Bazin, Marquis de Bezons, Mestre de Camp de Cavalerie, Maréchal des Camps et Armées du Roi, marié le 28 novembre 1723 à Marie-Anne Besnard de Maisons, morte au Château de Maisons près Bayeux, à 34 ans, le 5 mai 1740, fille de Jacques Besnard, Sieur de Maisons, et de Marie-Magdeleine-Sabine de la Quièze.

D'azur, à 3 couronnes ducales fleuronnées de 5 pièces d'or. Cette famille est d'origine récente et doit sa noblesse à un trésorier de France. Vid. BASIN et BAZAN.

DE LA BAZONNIÈRE, 1463, MONFAUT: Guillaume Bazonnière, d'Isigny, El. de Bayeux; Roger Bazonnière, de Voully, Serg. d'Isigny; Jean de Bazonnière, de Coulombières, dite Serg.; NON-TROUVÉS NOBLES ET ASSIS À LA TAILLE.

DE LA BAZONNIÈRE, Vic. de Bayeux, anobli par la charte des

Digitized by Google

francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé à 76 livres.—De la Basardière, Vic. de Carentan, anobli, taxé à 25 livres.

1599, 9 mars, à Bayeux, DE MESMES: Thomas et Jacques de la Bazonnière, fils Henry, qui eut arrêt contradictoire contre le Procureur-Général aux Aydes, le 14 février 1571, demeurant à Voully, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux; le dit Thomas a pour fils Thomas, et Philippe qui a pour fils Gédéon; et le dit Jacques a pour fils Gilles; JOUIRONT. L'an 1521, les paroissiens de Voully déclarèrent devant les Elus qu'ils ne voulaient contester le titre de noblesse des dits de la Bazonnière, comme il est mentionné par l'arrêt. Jacques, fils Jean, cousin des susdits, demeurant à Longueville, Serg. des Vez, El. de Bayeux, justifie seulement de trois degrés, et se trouve Guillaume de la Bazonnière, de Colombière, RENVOYÉ PAYER TAILLES dans MONFAUT: Depuis a justifié, JOUIRA.—Dernier mars 1599: Jean de la Bazonnière, fils Jacques, qui fut cousin-germain de Henry, ayant obtenu arrêt aux Aydes, le 24 février 1527, demeurant à Bernescel, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux; Richard, frère du dit Jean, demeurant à Lison, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux; François, fils Nicolas, qui fut cousin-germain du dit Henry, demeurant à Colombières, Serg. et El. susdites; Vû les dits arrêts et titres, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Philippe et Gabriel de la Bazonnière, des hameaux d'Isigny; Philippe, Michel, Jean, Joseph, Thomas, David et François de la Bazonnière, de Vouilly, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux; Guillaume, Jacques, Gédéon, Arthur et Jean de la Bazonnière, de Colombières, dites Serg. et El.; Georges de la Bazonnière, du Theil, Serg. du Tourneur, El. de Vire.

D'hermine, au lion de gueules.

BAZUX, vid. BAZAN.

BÉATRIX. 1463, MONFAUT: Jean Béatrix, de Voully, Serg. d'Isigny, El de Bayeux; TROUVÉ NOBLE.

1599, 18 février, à Bayeux, DE MESMES; Thomas Béatrix, et Pierre et Pierre, ses frères, demeurant à Tournière, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux, fils Jacques, descendus d'un Jean, ANOBLI par charte de 1454; Vû leurs titres, JOUIRONT.—12 mars 1599: Jacques Béatrix fils Lucas, demeurant à Cerisy, El. de Bayeux, Serg. de Cerisy, a Charles de fils; descendu d'un Jean anobli en l'an 1454, ainsi qu'il est dit ci-devant;

Digitized by Google

Anselme, oncle du dit Jacques, demeurant à Tournière, Serg. et El. susdite ; vû leurs titres, JOUIRONT.—8 juin 1599 : Jean Béatrix, fils Anselme, demeurant à Varaville, Serg. du dit lieu, El. de Caen ; vû ses titres, JOUIRA.—28 juin 1599 : Jean Béatrix, Sieur de Couture, fils Anselme, demeurant à Varaville, Serg. du dit lieu, El. de Caen ; vû ses titres et MONFAUT, JOUIRA ; a de frères Robert et Antoine ; le dit Robert demeurant avec le dit Jean, et Antoine, à Litry, El. de Bayeux.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611 : Charles, Pierre et Raphael Béatrix, de Tournières ; Thomas et Charles Béatrix, de Cerisy, et Charles Béatrix, de Litry, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux : ANOBL. 1463. Robert Béatrix, de Saint-Cosme, Serg. de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan ; anobl. 1454.

Béatrix, Sieurs des Pierrelles, Bellecroix, Maranville et Beauchamps, Gén. de Caen, El. de Bayeux et Carentan : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, couronné d'or, chargé sur l'épaule de 5 croisettes du champ, 3, 2. Chamillart a, sans aucun doute, commis une erreur en fixant, dans sa première énonciation, l'anoblissement de cette famille à l'année 1463.

DE BEAUCHAMP. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveax acquêts : Guillaume de Beauchamp ou Beauches, de la Serg. d'Eu, taxé à 15 livres.

*DE BEAUCHAMPS (Raoul), l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096 (Les armes ci-après sont celles de BAZAN) :

D'azur, à 2 jumelles d'or, surmontées d'un lionceau passant du même.

DE BEAUCOURT. BARRIN : Antoine de Beaucourt, Ecuyer, Sieur de la Bellière, El. de Neufchâtel ; Adrien, François, Daniel, Pierre, Antoine ; Jean de Beaucourt, Ecuyer, demeurant au dit lieu, El. d'Andely ; Jean, François, Pierre, Jean ; maintenus le 11 mai 1669.

D'argent, à l'aigle au vol éployé de gueules. Quelques héraldistes ont représenté et décrit à tort la position de cette aigle *au vol abaissé* : Le registre de Barin dit *volante*.

DE BEAUDENIS. 6 janvier 1599, à Saint-Lo, DE MESMES : Pierre

Digitized by Google

et Ozias de Beaudenis, demeurant à Beaumont, Serg. et El. de Carentan ; justifieront de leur descente, dans un mois. Depuis, ont justifié pleinement. JOUIRONT.

1666, CHAMILLART : Nobles, qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Jean de Beaudenis, de la Meauffe, Serg. de la Compté, El. de Carentan.

D'argent, au sautoir engrelé de gueules cantonné de 4 têtes de lion de sable.

DE BEAUDRAP (Alexis) anobli en 1596.

1598, dernier décembre, à Valognes, DE MESMES : Alexis Beaudrap, anobli par charte du mois d'octobre 1596, indemnisera la Paroisse de Saint-Martin-du-Mesny de 20 livres par an, suivant l'arrêt de la chambre, JOUIRA, et si le dit n'est vérifié, sera IMPOSÉ.

28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Nicolas Baudran, Ecuyer, de la Paroisse de Saint-Martin du Mesnil, pour Jacques le Clerc et Philippe, ses frères, enfants d'Alexis, anobli par lettres du mois d'octobre 1596, registrées en la chambre des Comptes le 28 juin 1597, et en la cour des aydes, le 4 décembre au dit an, à la charge de 60 livres d'indemnité à la dite Paroisse de Saint-Martin-du-Mesnil ; quittance de finance du dernier décembre 1595 ; rôles de la dite Paroisse du Mesnil auxquels la dite somme est employée pour l'indemnité des dits Baudran.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611 : anobl. 1596 : François, Jean et Guillaume Beaudrap, de Briquebecq, et Jacques Beaudrap, de Saint-Martin-du-Mesnil, Serg. de Beaumont, El. de Valognes.

D'azur, au chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles d'or et en pointe d'un croissant du même.

DE BEAUDRE, vid. BAUDRE.

*BEAUFILS (Michel), Sieur de la Fontaine, de Coutances, anobli par lettres du 14 septembre 1644, registrées le 2 juin 1645. (Dict. des Anob.).

Digitized by Google

*DE BEAUFFOU, originaires de la terre de Beauffou, au Bailliage de Caen. La Chesnaye des Bois parle de cette famille à partir de Raoul de Beauffou, qui accompagna le Duc Guillaume à la conquête d'Angleterre en 1066. Richard de Beauffou fut Evêque d'Avranches en 1140. Emme, dame de Beauffou, vers le même temps, porta cette terre en mariage à Robert Baniel ou Baynel, et leurs enfants ayant pris les nom et armes de Beauffou donnèrent origine à une deuxième maison fondue dans celle de Harcourt.

D'argent, semé de billettes de gueules, au lion brochant du même. Le Sire de Beauffou, l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096: d'argent, au lion de gueules billeté d'or.

DE BEAUGENDRE. 1463, MONFAUT: Richard de Beaugendre, de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan; Perrin Beaugendre, du dit lieu; Raoul Beaugendre, du dit lieu; NOBLES.

1598, 12 décembre, à Coutances, DE MESMES: Jean Beaugendre, fils Pierre, Paroisse de la Haye-du-Tot, Serg. de Beaumont, El. de Valognes; et Jacques et François, ses fils; Vû ses titres, JOUIRA.

4 octobre 1634, à Carentan, D'ALIGRE: Vû les titres de noblesse à nous représentés par Pierre Beaugendre, Ecuyer, Sieur de Saint-Martin, Paroisse de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan, fils Richard, fils Charles, fils Colin; jugement des Commissaires des francs-fiefs du 28 juin 1625; JOUIRONT du privilège de Noblesse.—7 octobre 1634: Vû les titres présentés par François Beaugendre, Ecuyer, Sieur des Essarts, tant pour lui que pour Jacques et Guillaume, ses frères, enfants de Jean Beaugendre et de Damoiselle Jacqueline d'Auxais, leur mère, vivante, des Paroisses de Sainte-Marie-du-Mont et Saint-Eny, El. de Carentan et de Valognes; le dit Jean, fils Pierre, fils François, Ecuyers; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, ancienne Noblesse: Claude-François, Robert et autre Robert Beaugendre, de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan; et Jacques Beaugendre, de Valognes.

De gueules, à 2 chevrons brisés d'argent accompagnés de 3 coquilles d'or (Saint-Allais). La Chesnaye des Bois ne parle que d'un chevron non-brisé, accompagné, etc. Robert de Beaugendre, Ecuyer, en 1375, épousa Perrine de Beuzeville. Son petit-fils, Charles, épousa Mariette de Fortescue. Pierre, leur arrière-petit-fils, épousa Anne Avice de la Fresnaye. Robert, leur fils, fut Lieutenant-Général au Bailliage de Carentan.

DE BEAULARD, vid. BAULARD.

Digitized by Google

DE BEAULIEU. BARRIN : Messire Charles de Beaulieu, Chevalier, Marquis de Béthomas, tant pour lui que pour Messire Charles de Beaulieu, aussi Chevalier, son fils, et Messire Michel de Beaulieu, aussi Chevalier, Seigneur de Richebourg, frère du dit Charles, premier du nom, demeurant Paroisse de Béthomas, El. du Pont-de-l'Arche ; Jean de Beaulieu, Floridor, Louis, Jean, Floridor, Jean, Charles, qui a épousé Anne Bontemps ; Charlotte ; maintenus le 26 janvier 1668.

D'argent, à 6 croisettes pattées de sable, 3, 2 et 1. Selon M. de Boulainvilliers, cette famille est l'un des plus anciennes de Normandie. Le Sieur de Beaulieu, Baron de Béthomas, fut député par la Noblesse aux Etats de Normandie, le 23 novembre 1518. Eléonor de Beaulieu de Béthomas fut reçu Chevalier de Malte le 15 février 1645, et mourut en 1702, Grand-Croix de l'Ordre et Chef d'Escadre des Galères de France.

Beaulieu, El. de Verneuil, Ecuyers, Sieurs de Rochefort, maintenus le 18 mai 1667. D'argent, à 6 croisettes ancrées de sable, rangées 3, 3 ; au croissant du même en abîme. (Saint-Allais).

*DE BEAULIEU. Henry de Beaulieu, Ecuyer, Seigneur de Barneville-sur-Seine, natif de la ville de Valenciennes-en-Hainaut, fut naturalisé par lettres-patentes en forme de charte, données dans la ville du Pont-de-l'Arche, au mois de juin 1571. Son petit-fils, Jérome-Augustin de Beaulieu, Seigneur de Pavilly, près Rouen, Capitaine des Vaisseaux du Roi et de l'Arsenal de Toulon, Chevalier de Saint-Louis, vivait en 1690.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 grelots du même.

DE BEAUMEL, vid. BEAUVAIS.

*BEAUMÉNIL, El. de Bernay, Château et Baronnie, se composant de sept Paroisses, et dont la justice était exercée par un Sénéchal. Cette terre appartînt au Marquis de Chamilly, puis à la Comtesse de Graville, son héritière, et enfin à la maison de Martel.

Le Sire de Beaumesnil, l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096 : de gueules, à 2 fasces d'hermine.

Digitized by Google

BEAUMER, vid. **BAUMER.**

DE **BEAUMONCEL.** 1463, MONFAUT: Pierre de Beaumoncel, de Beuzeville, Serg. du Mesnil, El. de Lisieux; NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

*BEAUMONT, El. du Pont-l'Évêque, prieuré fondé en 1060, par le Vicomte de Roncheville.

*BEAUMONT-LE-ROGER, El. de Conches. Cette ville fut vendue par Raoul de Meulant au Roi Saint-Louis, en 1253. Beaumont-le-Roger, qui avait titre de Comté dès les temps les plus reculés, fut érigé en Pairie au mois de février 1328, en faveur du Comte Robert III. d'Artois. Confisqué sur lui en 1331, il fut donné par Philippe de Valois à Philippe de France, un de ses fils, pour le tenir en Pairie. Le Roi Jean reprit ce Comté de son frère en 1353, et l'ayant de nouveau érigé en pairie avec Breteuil, Conches et Pont-Audemer, il le donna à Charles II., Roi de Navarre, en janvier 1354. Son fils, Charles III., l'échangea avec la Couronne pour la Pairie de Nemours, en 1404. Charles VII. le réunit au domaine, et il n'en fut démembré ensuite qu'en faveur de la maison de Bouillon qui en jouissait à titre de Comté.

Semé de France, au lambel de 4 pendants de gueules, chacun chargé de 3 châteaux d'or rangés en pal. Beaumont-le-Roger doit sa fondation à Roger son premier Seigneur, dont les descendants vendîrent la Seigneurie à Saint-Houes en 1253, et portaient pour armes, selon Jean Boisseau: de gueules, au griffon d'or. Mais ces armoiries ne sont certainement pas incontestables, eu égard aux temps éloignés auxquels elles se rapportent, et Boisseau a trop souvent mêlé la mythologie au blason. Le Sire de Beaumont-le-Richard, l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096: d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de 4 aiglettes de sable, au lambel de gueules.

*BEAUMONT-SUR-RILLE, ancienne maison, qui a aussi possédé Beaumont-le-Roger. Yves, Seigneur de Beaumont, vivait en 1029. Thomas de Beaumont plaidait en 1454 contre le Seigneur de Piron, son oncle.

Gironné d'argent et de gueules de 10 pièces. Les Seigneurs de Nogent-le-Rotrou portaient: chevronné d'or et de gueules de 8 pièces.

Digitized by Google

DE BEAUMONT. 1463, MONFAUT : Jean de Beaumont, de Tarenteines, ville et banlieue de Vire ; NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

1599, 6 février, à Vire, DE MESMES : Gilles de Beaumont, fils Patrice, Sieur de la Petiture, demeurant à Mézoncelle, Serg. de Tinchebray, El. de Mortain, a Adrien son fils ; Jean, son bisaïeul, qui était renvoyé payer tailles par Monfaut, a été rétabli par lettres du Roi de 1466, au mois d'avril, vérifiées par les Élus à Vire ; JOUIRA.

10 mai 1635, à Vire, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jean de Beaumont, Ecuyer, de la Paroisse de Maisoncelles, fils Adrien, fils Gilles, fils Patrice, fils Jean de Beaumont, Ecuyer ; Monsieur de Roissy ; JOUIRA. — Vû les titres présentés par Robert de Beaumont, Ecuyer, Sieur de la Tigerc, de la Paroisse de Saint-Germain-de-Talvende, fils Bertrand, fils Jacques, fils autre Bertrand de Beaumont ; avons ordonné qu'il justifiera, dans quinzaine, Jacques être fils Bertrand, autrement sera imposé. A depuis justifié, JOUIRA.

Cette famille peut être une branche bâtarde de la précédente.

* BEAUNAY-LA-FONTAINE ; terre érigée en demi-fief de Haubert, par lettres-patentes du mois de mars 1578, en faveur de Jean-Jacques Romé, Secrétaire du Roi. Elle dépendait des Paroisses de Rosay et Perriers.

DE BEAUNAY. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Pierre de Baunay, du Tot, Serg. de Goderville, Vic. de Montivilliers, taxé à 20 livres.

BARRIN : André de Beaunay, pour lui et pour Charles de Beaunay, son frère, Ecuyer, demeurant Paroisse de Saint-Michel, El. de Montivilliers, et Louis de Beaunay, aussi Ecuyer, Sieur de Villameville y demeurant, même El. ; Clément, Pierre, Philippe, André, maintenus le 17 février 1667.

D'or, à 3 fasces d'azur. La Chesnaye des Bois dit : fascé d'or et d'azur de 6 pièces. Jean de Beaunay est nommé dans un rôle de la Chambre des Comptes, entre les 300 Ecuyers, Chevaliers et autres auxquels le roi Jean pardonna le 12 décembre 1360, pour avoir suivi le parti de Charles II., Roi de Navarre. Claude Beaunay, Sieur du Tot, épousa, le 28 août 1559, Magdeleine d'Espinay-Saint-Luc, fille de Louis, Sieur des Hayes, l'un des cent gentilshommes de la chambre du Roi. Charles-François Beaunay du Tot fut reçu Chevalier de Malte, le 3 juin 1693. Vid. BEAUVAIS.

Digitized by Google

DE BEAUREPAIRE. 1463, MONFAUT : Ambroise de Beaurepaire, du Bois, Serg. du Homme, El. de Falaise ; TROUVÉ NOBLE.

De sable, à 3 gerbes de blé d'or. Les nom et armes de Beaurepaire ont été relevés par une famille du nom de Gaultier, avec laquelle La Chesnaye des Bois a confondu la première. L'an 1511, noble homme Samson de Beaurepaire, Ecuyer, fut nommé procureur de Jean de Harcourt, pour accorder et appointer tous les procès, tant civils que criminels, mûs et à mouvoir entre lui et noble homme Jean de Feschal, Chevalier, Seigneur de Grippon. Vid. GAULTIER.

* DE BEAUREPAIRE (François), de Neufchâtel, anobli par lettres du 9 novembre 1669, expédiées le 1 septembre suivant (Dict. des Anobl.)

* BEAUSAULT, El. de Neufchâtel, prieuré et patronage de l'Abbé du Bec.

DE BEAUSIRE. BARRIN : Antoine de Beausire, Ecuyer, Sieur de Bréquigny, tant pour lui que pour Jacques, François et Bonaventure de Beausire, Ecuyers, ses enfants, demeurant à Neufvilles-Ferrières, El. de Neufchâtel ; Nicolas, Jean, Antoine, Antoine, Jacques, François, maintenus le 9 mars 1667.

D'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un dais supporté par deux licornes au naturel, et accompagnée de 6 étoiles d'or, 3 en chef, 2 et 1 en pointe. D'après le Dict. des Anob., Jean de Beausire, de Neufchâtel, fut anobli par lettres du 9 mars 1667, expédiées le 31 août suivant.

DE BEAUSSAN, vid. BAUSSAIN.

DE BEAUTOT, vid. BAUTOT.

DE BEAUVAIS. BARRIN : Louis de Beauvais, Ecuyer, Sieur de Soret, demeurant Paroisse de la Magdelein›-sur-Endeville, El. d'Evreux ; Jacques de Beauvais ; Charles, Jac‹ques, Louis, maintenus le 7 février

Digitized by Google

1667.—Louis de Beaumel, Ecuyer, Sieur de Mesengère, demeurant Paroisse de Barsier, El. d'Evreux; Jacques de Beaumel; Jacques, Pierre, Georges, Louis, maintenus le 26 juillet 1667, sans avoir égard au premier jugement du 5 décembre 1666.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'éperon du même, et en pointe d'un membre de griffon aussi du même.

DE BEAUVAIS (Claude), anobli, taxé à 46 livres.

BARRIN: Claude de Beauvais, Ecuyer, Sieur de Mary, demeurant en la Paroisse de Sercy, El. d'Evreux; Claude de Beauvais, anobli en 1649. Le 4 août 1666, déclaré usurpateur, faute de lettres de confirmation.

De gueules, à 2 piques d'or, ferrées d'argent, aboutées en chevron et accompagnées de 3 hausse-cols du second.

DE BEAUVAIS. 1463, MONFAUT: Richard de Beauveux, de Bieville, Serg. de Saint-Pierre-sur-Dives, El. de Falaise; NON TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

8 février 1599, à Vire, DE MESMES: Jacques de Beauvais, fils Julien, à son fils nommé François, demeurant à Lolif, El. d'Avranches, Serg. Heraut; vû ses titres, JOUIRA.—Jean de Beauvais, frère du dit Jacques, a Jean et François pour fils, demeurant au dit lieu.—8 juillet 1599, à Bayeux: Michel de Beauvais, fils Joachim, demeurant à Magny, Serg. de la Ferté-Macé, El. de Falaise, a de fils Nicolas et Michel; vû ses titres, JOUIRA.

10 mai 1635, à Vire, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Michel de Beauvoir, Sieur de la Collonnière, de la Paroisse de Saint-Clair-outre-Hallouze, fils Michel, fils Joachim, fils Jean, fils Antoine de Beauvoir; ordonnances des Commissaires, du 8 février 1599; JOUIRA.

1666, CHAMILLART. Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Michel de Beauvais, de Saint-Clair-outre-Hallouze, Serg. de Vassy, El. de Vire.

Ecartelé, de gueules, à la rose d'argent, et de gueules, au lion d'argent.

*DE BEAUVAIS. Seigneurs de Beauvais et de Taillis, Gén. d'Alençon, maintenus le 30 juin 1666: (La Chesnaye des Bois)

D'azur, à 3 fasces d'or. Jacques de Beauvais, Ecuyer, vivait en 1312.

Digitized by Google

Jean de Beauvais, Ecuyer, fut nommé Châtelain et Garde de la Tour de Quetinhast, au Mont-Cabaret, par lettres du 7 février 1417, en récompense des services qu'il avait rendus au Roi. Jean de Beauvais, fils d'Antoine de Beauvais et de Perrette de Vauquignier, vivait de 1475 à 1504, et était marié à Marguerite d'Eschelles. Les armes de cette famille rappellent celles des Beaunay, dont le nom se trouve écrit BEAUVOY dans le registre de Barrin.

DE BEAUVAIS. BARRIN: Louis de Beauvais, Ecuyer, Sieur des Angles, demeurant Paroisse de Sainte-Croix près Buchy, El. de Lyons, Jean, Jean, Mathieu, Louis, maintenus le dernier décembre 1667.

Coupé de gueules et d'argent, à 5 coquilles d'or, sur le tout, 3, 2. Badier, en son Supplément au Dictionnaire de la Noblesse, donne à cette famille les armes des Châtelains de Beauvais, dont il la dit issue: d'argent, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'or. Selon cet auteur, qui mérite tout aussi peu de créance que son prédécesseur La Chesnaye des Bois, Guillaume de Beauvais, petit-fils de Collard, Châtelain de Beauvais, et de Marguerite de Roye, fut Seigneur d'Incarville et de la Villette-en-Bray, vers 1450. Or, on remarquera qu'il ne figure pas dans le registre de Monfaut. De plus, il est bien constaté qu'en 1667, cette famille de Beauvais ne portait pas les armes des Châtelains, et, sans aucun doute, ce furent ses cinq étoiles et son homonyme qui la décidèrent à prétendre à une origine illustre.

Une famille de Beauvais, Sieurs de Vouty, de Nullemont et de Bonnelles, en la Généralité de Rouen, dont on ne trouve aucune trace dans le registre de Barrin, avait encore des prétentions à la descendance des Châtelains de Beauvais, comme l'indiquent ses armes: d'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or; écartelé de 5 points d'azur, équipolés à 4 d'argent, au chef de gueules. Marie-Marthe de Beauvais de Vouty, fille de Charles-François de Beauvais, Sieur de Vouty, de Nullemont et de Bonnelles, et de Marie-Anne le Ver, fut reçue à Saint-Cyr en 1736, après avoir prouvé sa noblesse devant d'Hozier, Juge d'armes, à partir de Pierre de Beauvais, Seigneur de Vouty, vivant en 1568. On sait que d'Hozier tricha plus d'une fois au jeu si sérieux que lui faisait jouer son office. Selon le Nobiliaire de Picardie, la famille de Beauvais de Vouty, maintenue le 20 janvier 1668, portait: Echiqueté d'argent et d'azur.

*BEAUVAIS, Seigneurs de la Gaillardière, Gén. d'Alençon, maintenus le 26 juillet 1667: (La Chesnaye des Bois.)

D'argent, au chevron de sable; au chef de gueules.

*BEAUVILLAIN (Fauvel), l'un des Bannerets Normands à la Croisade de 1096: pallé d'or et d'azur de 6 pièces; au chef de gueules, chargé d'un lionceau passant d'or.

Digitized by Google

DE BEAUVILLE. 1598, 12 décembre, à Coutances, de MESMES: Pierre de Beauville et Guillaume, son fils, demeurant à Gonneville, Serg. du Val-de-Saire, El. de Valognes; vû ses titres et arrêts des aydes, JOUIRA.—Ce doit être ABOVILLE.

DE BEAUVILLIERS (François), Comte et Duc de Saint-Aignan, Pair de France, Vicomte de Valognes, Gouverneur et Lieutenant-général du Havre-de-Grâce et ses dépendances, mort en 1687.—Paul-Hippolyte, Duc de Saint-Aignan, Gouverneur et Lieutenant-général du Havre-de-Grâce et pays en dépendant, Grand-Bailly de Caux, mort en 1696.

Fascé d'argent et de sinople, les fasces d'argent chargées de 6 merlettes de gueules, 3, 2, 1. Jean de Beauvilley, l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096: fascé d'or et d'azur de 6 pièces.

DE BEAUVOIR, vid. BEAUVAIS.

LE BEAUVOISIEN, vid. BEAUVOISIN.

DE BEAUVOISIN. 21 juin 1599, DE MESMES: Gabriel de Beauvoisin, Sieur de Combray, demeurant au dit lieu de Combray, El. de Falaise, Serg. de Thury, a pour fils François; Jean, frère du dit Gabriel, demeurant à Saint-Martin-de-Sallen, El. de Caen, Serg. de Préaux; René, autre frère, demeurant à Saint-Germain-de-Clère, hors cette Généralité; vû leurs titres, JOUIRONT.

De sable, fretté d'argent. La Chesnaye des Bois appelle cette famille le Beauvoisien. Jeanne le Beauvoisien, dame de Livarot, mourut en 1332. Jean le Beauvoisien, Baron de Courtomer en 1463. Sa branche se fondit cent ans après dans la maison de Saint-Simon. D'autres ont possédé les Seigneuries d'Angy-sur-Sarthe, Quatrepuits, Combray, Sainte-Colombe, Gasprée, Fontaine-Riant, etc.

DE BEAUVOY, vid. BEAUNAY.

LE BEC. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Richard le Bec, en la Vic. de Caen, taxé à 15 livres.

Digitized by Google

1599, 23 janvier, à Vire, DE MESMES : Louis le Bec, fils Pierre, Sieur de Cantelon, demeurant à Clercy, Serg. de Saint-Jean-le-Blanc, El. de Vire, et Daniel, son frère ; vû ses titres, JOUIRA.—5 juin 1599, à Bayeux : Pierre le Bec, Sieur de la Place, fils Gilles, demeurant à Fontenay, Serg. de Bretheville-sur-Laize, El. de Caen ; Jean et Abraham, cousins-germains du dit ; Pierre, mineur, fils Jean, demeurant à Fontenay ; Charles, Sieur des Fresneaux, oncle des susdits, demeurant au dit Fontenay ; vû leurs titres et Monfaut, JOUIRONT.

DU BEC. 5 Octobre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres de Noblesse à nous représentés par damoiselle Scholastique Thiffault, veuve de feu Charles du Bec, Ecuyer, Sieur de la Billonnière, Paroisse de Carentan ; arrêt de la Cour des Aydes de Normandie, du 13 décembre 1614, par lequel le dit du Bec aurait été relevé de la dérogeance et déclaré noble ; ordonné que la dite Thiffault et enfants du dit du Bec JOUIRONT du privilège de Noblesse.

BARRIN : Claude du Bec, Chevalier, Seigneur de la Bosse, demeurant ordinairement à Paris, possédant la terre de la Bosse, située en l'Election de Chaumont et Magny ; Charles, Pierre, René, Claude ; nous avons donné acte à l'exposant, comme étant d'ancienne famille et qualité par les charges et emplois de ses prédécesseurs, de la représentation de ses titres, le 20 septembre 1669. Le dit Charles, Seigneur de Boury, Vice-Amiral de France ; le dit Pierre, Chevalier, Seigneur, Marquis de Vardes ; le dit René, Chevalier des Ordres du Roi ; le dit Claude, Chevalier, Marquis de la Bosse. Portent d'argent, au tourteau de gueules, par confusion.

Losangé d'argent et de gueules. Ces armes appartenaient à l'ancienne Maison du Bec-Crespin, qui prétendait descendre, par les Grimaldi, de la race Karlowingienne. La Maison de Vardes portait, comme il vient d'être dit, un tourteau, et malgré la superbe généalogie qu'elle fit insérer dans le Dictionnaire de Moreri, était loin d'atteindre à l'illustre origine des Grimaldi. On trouve que Guillaume du Bec était Notaire et Secrétaire du Roi en 1441 et 1450. Vid. CRESPIN.

DE BEC-DE-LIÈVRE. BARRIN : Pierre de Bec-de-Lièvre, Chevalier, Seigneur de Hocqueville, Marquis de Quevilly, Conseiller du Roi en tous ses conseils et premier président en la Cour des Aydes de Normandie ; Pierre de Bec-de-Lièvre, Ecuyer, Sieur du Fresne ; René de Bec-de-Lièvre, Ecuyer, Sieur de Saint-Georges, Capitaine au Régiment de la Marine pour le service du Roi ; Charles de Bec-de-Lièvre, aussi Ecuyer, cousin du Sieur Président ; maintenus à Rouen, le 3 juin 1668.

Digitized by Google

De sable, à 2 croisettes tréflées et au pied-fiché d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille oreillée du même. Devise: HOC TEGMINE TUTUS. Cette maison est connue depuis Pierre de Bec-de-Lièvre, qui vivait en 1351, et est originaire de Bretagne. La branche de Quevilly, établie en Normandie depuis le seizième siècle est principalement *de robe*. D'après l'histoire de Rouen, qui contredit par là une pompeuse généalogie publiée par le Chevalier de Courcelles, Charles de Bec-de-Lièvre, Ecuyer, Sieur de Sazilly et du Grand-Quevilly, présenta requête à la chambre des Comptes de Rouen, tendante à ce que les lettres d'anoblissement de feu Guillaume Bec-de-Lièvre, de la ville de Lohéac, Diocèse de Saint-Malo, à lui concédées par le feu Duc Jean de Bretagne, données à Nantes le 12 juillet 1442, et vérifiées en la chambre des Comptes de Vannes le 18 des dits mois et an, fussent registrées à Rouen le 5 juin 1587, d'autant que la demeure du dit Sieur de Sazilly et de ses enfants est en la dite ville de Rouen.

DE BECHEVEL, Vicomté de Bayeux, ANOBLI par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé a 56 livres.

1598, dernier décembre, à Saint-Lo, DE MESMES: Guillaume Bechevel, Sieur de la Mothe-Blagny, demeurant à Saint-Martin-de-Blagny, Serg. de Tour et Cerisy, El. de Bayeux, et Jean, Jacob, Isaac et Gédéon ses fils; Gilles Bechevel, frère du dit Guillaume, demeurant à Saint-Thomas-de-Saint-Lo, Serg. du dit lieu, El. de Carentan, et Jean et Jacques, ses fils, Vû leurs titres, JOUIRONT.

12 décembre 1634, à Carentan, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Jacques le Bechevel, Sieur de la Gourge, Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Lo, tant pour lui que Jacob et Daniel ses enfants, que pour Philippe et Jacques, ses neveux, enfants de Jean; les dits Jean et Jacques, frères, enfants de Gilles, fils Nicolas, fils Olivier de Bechevel, Ecuyer; ordonnance des Commissaires des francs-fiefs du 6 août 1575, par laquelle le dit Jean, fils Olivier, a été déchargé et renvoyé comme noble; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse: Philippe de Bechevel, de Saint-Martin-de-Blasgny, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux; Philippe de Bechevel, de Couvaines, Serg. de Saint-Clair, dite El.

De gueules, à 3 quintefeuilles d'argent. Chamillart s'est évidemment trompé, en classant cette famille parmi l'ancienne noblesse.

BECQUET, vid. BAUQUET.

BECQUET. BARRIN: Louis Becquet, Ecuyer, Sieur du Meslé, et

Digitized by Google

Damoiselle Catherine Guévard, sa mère: René et Marc-Antoine Becquet, aussi Ecuyers, ses frères mineurs, demeurant à Rouen; Louis Becquet, Auditeur en la Chambre des Comptes, par charte du 22 septembre 1641, registrée en la Chambre des Comptes de Paris, le 24 mai 1645; au mois de juillet, Sa Majesté étant à Pontoise, à anobli les officiers de la Chambre des Comptes de Normandie, pourvu qu'ils aient servi cinq ans et qu'ils décèdent revêtus de leurs charges. Maintenus quant à présent, le 2 janvier 1668.

D'azur, à 3 tours d'or, 2 et 1.

LE BEDEL, Vic. de Pont-Audemer, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé à 4 livres.—Jean le Bedel, Serg. de Bernières, en la Vic. de Caen, anobli par la même charte, taxé à 10 livres.

15 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: André et Pierre le Bedel, frères, Sergents héréditaires de Bernières et Sieurs de Belon, fils Pierre, fils Gabriel, fils Jean anobli par charte des francs-fiefs, et ayant obtenu arrêt des Commissaires des francs-fiefs du 8 de mars 1599, demeurant à Caen; Louis, leur frère, demeurant à Berny, Serg. de Bernières, El. de Caen; vû leurs titres, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611: François le Bedel, de Beny, Serg. de Bernières, El. de Caen; ANOBL. par les francs-fiefs.

D'azur, au chevron d'argent chargé de 3 tourteaux de sable et accompagné de 3 glands d'or. Sieurs des Londes, Gén. de Caen, maintenus en 1666. (Saint-Allais).

LE BEDEY (Jacques), Sieur de La-Fosse, ANOBLI en 1598.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 Janvier 1611: Izaac et Jacques le Bedey, de Notre-Dame-des-Fossez, banlieue de Bayeux; ANOBL. 1598.

D'azur, à 3 losanges d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de 3 roses du second.

*LE BEGUE (Thomas), Seigneur d'Hanneville, en 1349, tenait un fief-franc de haubert en hommage baillé à Richard de Gache, Ecuyer.

Digitized by Google

Ecartelé, d'azur, à l'ombre de poisson d'argent en fasce; et d'azur, à l'écusson d'argent; sur le tout, d'argent, à l'aigle éployée de sable. La branche aînée de cette famille s'est fondue en 1520 dans la maison de Saint-Germain; celle des Seigneurs de Duranville et de Mallerville s'est établie en Lorraine. Abraham le Bègue fut pourvu le 11 avril 1702, d'un office de Conseiller, Secrétaire du Roi, maison, Couronne de France en la chancellerie près la cour des Aydes de Rouen, créé par édit d'octobre 1701. On trouve: le Beguelieu, Vic. d'Orbec, anobli, taxé à 25 livres.

*BÉGUIN (Philippe) fut recu le 13 février 1682, en l'office de Conseiller, Secrétaire du Roi, maison, Couronne de France, audiencier en la Chancellerie près le Parlement de Rouen, sur la résignation de Georges de Papavoine. David le Roy fut reçu en sa place, le 3 juin 1687.

LE BEL. 1598, 28 novembre, à Coutances, DE MESMES: Pierre le Bel, demeurant à Gorges, fils Pierre, Serg. Couraye, El. de Carentan; JUSTIFIERA dans quinzaine. Depuis a justifié à Saint-Lo; JOUIRA.

12 décembre 1634, à Carentan, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Thomas le Bel, Ecuyer, Sieur de Belleisle, Paroisse de Gorges, fils Pierre, fils d'autre Pierre le Bel, Ecuyer; ordonnance des Commissaires du Régallement des tailles du 28 novembre 1598, par laquelle est donné acte au dit Pierre de la présentation de ses titres de Noblesse; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART: Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Pierre et François le Bel, de Meautis, Serg. de Saint-Eny, El. de Carentan.

D'azur, à 3 besants d'argent.

LE BEL (Jacques), de Port-Bail, El. de Valognes, fils de Julien, anobli en 1647, supprimé par la déclaration d'août 1664, confirmé, selon certificat du 12 juin 1665; CHAMILLART.

D'azur, à 3 besants d'argent, à la bordure d'or. Quoique anoblie, cette famille paraît être une branche de la précédente.

BELARS (Jean), ANOBLI par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, en la Vic. de Beaumont-le-Roger, taxé à 5 livres.

Digitized by Google

*BELBEUF, El. de Rouen, terre composée du demi-fief de Préaux, sur la Paroisse de Belbeuf, du plein-fief de Haubert du Mesnil-Enard et Blosville dit Bonsecours, du quart de fief d'Amfreville-la-Mivoye, du plein-fief de Beaumont et autres;—érigée en Marquisat, par lettres-patentes du mois de septembre 1719, en faveur de Pierre Godard, pour lui et ses hoirs mâles.

BELET. 1463, MONFAUT: Jean Belet, de Saint-Sever, El. de Vire, anobli non-vérifié. Vid. BELLET.

BELHOMME (Gaspard), Sieur de Grandlaye, anobli en 1624.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même. Gén. d'Alençon, maintenus le 31 janvier 1667.

BELIARD, vid. BELLIARD.

BELIN (Jacques), Sieur de la Familliere, anobli en 1610.

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Charles Belin, Ecuyer, Procureur du Roi au Siège présidial de Coutances, et y demeurant; et pour Guillaume et Jean, ses frères, de la Paroisse de la Vaudelle, enfants de Jacques anobli par lettres du mois de février 1600 ou 1610, registrées en la Chambre des Comptes le 11 septembre au dit an, et en la Cour des Aydes, le 11 décembre au dit an, à la charge de 25 livres d'indemnité aux paroissiens de Coutances; ordonnance des Commissaires du 8 janvier 1624; JOUIRONT, à la charge de l'indemnité.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611: Adrien et Melchior Belin, de Coutances, et Adrian Belin, de Muneville-près-la-Mer, Serg. de la Halle, El. de Coutances; ANOBL. 1610; Melchior Belin, de Hauteville-le-Guichard, Serg. du Gascoing, id; Guillaume Belin, de Bohais, Serg. de Hommet, El. de Carentan.

D'or, à la flamme de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles du champ. Vid. BELLIN.

Digitized by Google

BELLACIETTE ou BELLETTE (Jean), de la Serg. de Bollebec, Vic. de Caudebec, ANOBLI par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé à 40 livres.

BELLANGER, vid. BELLENGER.

*DU BELLAY, Princes d'Yvetot, originaires d'Anjou.

D'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys du même, couchées en bande, 2 et 1 en chef, et 1 et 2 en pointe.

*BELLAY, El. de Chaumont et Magny; Bénéfice de l'Ordre de Malte, dépendant de la Commanderie de Louviers.

BELLAYNE, vid. BELLENGER.

BELLEAU, Vic. d'Orbec, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé à 54 livres.

Seigneurs de Petite-Ville, Jumelière, El. de Verneuil, maintenus le 2 juin 1667: d'argent, à 2 fasces d'azur, accompagnées de 5 tavellures de sable, 4, 1. Gervais de Belleau, Eveque de Séez, mourut en 1363.

*DE BELLEAU, El. d'Argentan.

D'hermine, à 2 fasces d'azur.

*DE BELLEAU, Seigneurs de Courtonne, El. de Lisieux, maintenus le 22 avril 1667.

D'hermine, à 3 fasces d'azur.

BELLÉE (Simon), Sieur de Mardelle ou Nardelle, anobli en 1576.

1599, 8 janvier, à Saint-Lo, DE MESMES: Simon Bellée Sieur de

Digitized by Google

Maldelle, anobli par charte de novembre 1576, suivant l'édit du dit an, registrée aux Comptes, les 12 des dits mois et an, et aux Aydes le 15 de juillet 1577, sans indemnité, par 1300 livres et 250 livres de supplément, en rem. 1593. Jean, son fils unique, demeurant à Sainte-Marie-du-Mont, Serg. du dit lieu, El. de Carentan, JOUIRA.

27 septembre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres et lettres d'anoblissement de feu Simon Bellée, Sieur de Mallesalle du mois de novembre 1576 ; quittance de finances et supplément payé par le dit Bellée du 12 octobre 1578, 18 septembre 1593, et dernier décembre 1608 ; arrêt de la cour des Aydes de Normandie du 15 juillet 1577 ; contrat de mariage du dit Jean Bellée, Sieur de Bouseauchée, fils du dit Simon ; acte d'élection de tuteur, à la personne de Michel Bellée, Sieur de Coutteville, fils unique du dit Jean et sous-âge ; ordonné qu'il JOUIRA.

De sable, à 3 quintefeuilles d'argent. El. de Domfront, maintenus le 1 juin 1667.

DE BELLEMARE. 1463, MONFAUT : Jean de Bellemare, de Fursol, Serg. de Moyaux, El. de Lisieux ; Philippe de Bellemare, du dit lieu ; Jean de Bellemare, de Duranville, Serg. de Bernay-Montfort ; TROUVÉS NOBLES.

BARRIN : Robert de Bellemare, Ecuyer, Sieur du lieu, demeurant Paroisse de Saint-Etienne-de-la-Tillaye, El. du Pont-l'Evêque ; Jean, Jean, Louis, Roland, Guillaume, Jacques, François, Ambroise, Robert, maintenus le 23 février 1669.—Hector et Claude de Bellemare, Ecuyers, demeurant à Rouen ; Marc-Antoine, Jean et Robert, frères, demeurant Paroisse de Rosseville, El. de Pont-Audemer ; Jean, Louis, François, Michel, Hector, Claude, maintenus le 5 janvier 1668.—Jean de Bellemare, Ecuyer, demeurant au bourg de Briône, El. du Pont-Audemer ; Jean, Jean, Constantin, Emerie, Jean, Constantin, Jacques, Robert, se sont maintenus comme nobles d'ancienne race ; inquiétés à la cour des Aydes de Rouen, aux mois de février et mai 1601, et août 1630 ; arrêt entre eux et les habitants de Cormeilles et d'Hermival, dela dite El. ; ayant été imposés au rôle des Tailles, Pierre, Léonard, et Constantin obtinrent diverses lettres de dérogeance, celle du dit Pierre étant datée du dernier novembre 1605, registrée en la cour des Aydes le 20 février 1607.—Laurent de Bellemare, Ecuyer, Sieur de Val-Hébert, demeurant à Saint-Pierre de Cormeilles, susdite El., et tuteur de Jacob et Robert, Ecuyers, enfants de François, demeurant au bourg de Briône ; maintenus le 29 décembre 1667.

De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 carpes du même. La

Digitized by Google

Chesnaye des Bois et Saint-Allais ont donné la généalogie de cette ancienne maison. Le dernier dit les carpes *contournées*, et ajoute: Bellemare, Ecuyer, Sieur du Buquet, El. de Conches, maintenu le 22 juillet 1666: de sable, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 carpes d'or, une en chef, et deux l'une sur l'autre en pointe, la deuxième contournée.

BELLENGER. 1463, MONFAUT: Jean de Bellayne, de Crefreville, Serg. d'Orbec, El. de Lisieux; TROUVÉ NOBLE.

BARRIN: Thomas Bellenger, Ecuyer, Sieur de Cressenville, El. du Pont-l'Evêque; Bertrand, Ecuyer, Sieur de Fontaines; Jacques qui épousa Charlotte de Saint-Simon; Marc-Antoine, Jacob, Antoine, Jean, Jacques, Thomas, maintenus le 1 mars 1668; plusieurs certificats de services, tant en l'arrière-ban qu'ailleurs.

De gueules, à 2 aiglettes éployées d'argent. Saint-Allais les dit *d'or*, et La Chesnaye des Bois, *posées l'une sur l'autre*. Saint-Allais ajoute: Béranger, Ecuyers, Sieurs de Grandmesnil, Fontaines, les Bessets, Cressenville, El. d'Argentan, maintenus le 1 mars 1668: de gueules, à 2 aiglettes au vol abaissé d'argent, becquées et membrées d'azur, celle de senestre regardante; et Beranger, Ecuyers, Sieurs de Fontaines et de Montaigu, El. de Coutances, d'azur (*aliàs* de gueules), à 2 aiglettes en pal d'argent. Selon La Chesnaye des Bois: Berenger, Seigneurs des Fontaines, Cerqueux, Montaigu, Langerville, El. de Coutances: de gueules, à 2 aiglettes d'or renversées (?) l'une sur l'autre.

BELLENGER. Jean Bellanger, Sieur de la Gremare, ANOBLI en 1596.

2 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Jean Bellenger, Sieur de la Grimagère, Archer des Gardes du Corps du Roi, anobli par charte, sous mérite, du mois d'octobre 1596, non-vérifiée, est demeurant à Briouse, Serg. du dit lieu, El. de Falaise; a Jean pour fils.

Bellenger, Ecuyers, Sieurs de la Brière, El. de Falaise, maintenus le 22 mai 1667: d'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, et accostées de 2 poignards versés du second. (Saint-Allais).

LE BELLENGER, Vic. de Beaumont-le-Riche, ANOBLI, taxé à 1 livre.

Robert le Bellenger, Sieur des Pas, dit *le Baron*, anobli par lettres du 22 septembre 1644, expédiées le 8 novembre suivant. (Dictionnaire des Ano-

Digitized by Google

blissements). Ces lettres ont été révoquées par la déclaration générale de 1664.

DE BELLENGER. 1463, MONFAUT : Me Guillaume de Bellenger, de Saint-Brix, Serg. de Saint-James de Beuvron, El. d'Avranches ; TROUVÉ NOBLE.

BELLENGER, Ecuyers, Sieurs de la Gervais, de Messey, El. d'Argentan, maintenus le 29 janvier 1667.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 glands versés d'or. (Saint-Allais).

BELLENGER, Vic. d'Auge, anobli, taxé à 26 livres.—1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Germain Béranger, de la Serg. de la Londe, Vic. du Pont-Audemer, taxé à 15 livres. Vid. BERENGER.

*BELLENGREVILLE, El. de Rouen. Cette terre a donné son nom à une illustre famille établie en Picardie, qui portait :

D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 molettes d'éperon du même.

*DE BELLENGUES (Bellenguel), l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096 : d'azur, à la bande d'or.—Jean de Bellengues, de Tourneville, id. : de gueules, semé de croisettes recroisetées et au pied-fiché d'argent, à 3 besants brochants du même.

BELLEPORT. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Nicolas Belleport, demeurant à Rouen, pour ses fiefs de la Serg. de Cany, Vic. de Caudebec, taxé à 40 livres.

*BELLESME, El. de Mortagne ; Bailliage et Vicomté qui a donné

Digitized by Google

son nom à la célèbre famille de Bellesme, Comtes d'Alençon, du Perche et de Séez, Seigneurs de Château-Gonthier, etc.

D'argent, à 3 chevrons de gueules. Divers titres, documents et papiers de famille établissent que la maison *de Belleyme* ou *de Bellesme*, en Périgord, est une branche de l'ancienne et illustre maison de Bellesme en Normandie. Selon l'histoire des Grands-Officiers de la Couronne, la filiation remonte à Yves, Seigneur du Château de Bellesme, qualifié *puissant et sage* par le chroniqueur Guillaume de Jumièges, et vivant en 944.

Guillaume I., Comte d'Alençon, fils du précédent, fit prisonnier les fils du Roi Robert, d'après une lettre de Fulbert, Evêque de Chartres, et fut presque toute sa vie en guerre avec Herbert Eveillechien, Comte du Mans. En 1027 et 1028, il refusa l'hommage de ses terres à Robert, Duc de Normandie, et soutint contre lui la lutte, avec de nombreuses troupes, dont il confia le commandement à ses deux fils Foulques et Robert. Le premier périt dans une bataille que leur livra le Duc aux environs de Balon, l'an 1028, et le second y fut grièvement blessé. Le Comte Guillaume mourut de chagrin, en apprennant ces revers. Il laissait, entre autres enfants, deux fils: Warin, Seigneur de Domfront, qui a été la tige des Comtes du Perche, et Guillaume, qui continua la lignée des Comtes d'Alençon.

Guillaume II., surnommé *Talvas*, Comte d'Alençon et de Bellesme, eut pour héritière sa fille Mabille, Comtesse d'Alençon et de Bellesme, qui porta ces terres en dôt à son mari Roger, Seigneur de Montgomméry, mort le 27 juillet 1094. Leur postérité finit en la personne d'Alice, sœur et héritière du Comte Robert IV., qui, l'an 1220, céda au Roi Philippe-Auguste le chef-lieu du Comté d'Alençon et ses dépendances.

Warin, Seigneur de Domfront, de Mortagne et de Nogent, fils aîné de Guillaume I., Comte d'Alençon et de Bellesme, fût, comme il a été dit, la tige des Comtes du Perche: d'argent, à 2 chevrons de gueules.

Rotrou II., l'un de ses descendants, suivit le Duc Robert III. de Normandie à la croisade de l'an 1096.

Louis-Marie de Belleyme,* représentant de cette illustre race, naquit à Paris le 16 janvier 1787. Il était fils d'un officier distingué du Génie, qui, en qualité de Chef de la Division Topographique aux Archives Nationales, traça la première carte de la France divisée en Départements. Son père l'ayant destiné à la Magistrature, Louis-Marie de Belleyme obtînt le diplôme de Licencié le 4 août 1807; fut nommé Substitut du Procureur du Roi près le Tribunal de Corbeil, en 1814; Substitut du Procureur Impérial le 11 mai 1815; successivement Procureur Impérial à Corbeil; Procureur du Roi à Pontoise; Procureur du Roi à Versailles, le 21 mai 1819; Juge d'Instruction à Paris, en 1821; Vice-Président du Tribunal de Paris en 1824; Procureur du Roi en 1826; Préfêt de Police sous le Ministère Martignac, en remplacement de M. de Lavau, au mois de janvier 1828; Président du Tri-

* J'ai crû devoir faire une exception en faveur de cette famille, en parlant d'elle postérieurement à 1789, non seulement à cause du degré de haute illustration qu'elle a atteint de nos jours, mais aussi parce que sa descendance de la maison de Bellesme est un fait trop remarquable pour ne pas demander un développement, que je n'ai pû consacrer à chaque maison.

Digitized by Google

bunal de la Seine en 1829; député par le Grand Collège de Périgueux, il assista aux Sessions de 1829 et 1830, et vota contre l'adresse des 221; après la Révolution de 1830, M. de Belleyme siégea, sans interruption, à la Chambre des Députés pendant 18 ans, comme représentant des Départements de la Seine et de la Dordogne; fut plusieurs fois nommé membre de la Commission de l'Adresse et de celle des fonds secrets; quatre fois élu Vice-Président de la Chambre; Conseiller à la Cour de Cassation, le 29 décembre 1856; mort le 25 février 1862, Commandeur de la Légion d'honneur, laissant plusieurs enfants et petits-enfants.

D'argent, à 2 chevrons de gueules; au chef d'azur chargé d'un glaive et d'une main de justice passés en sautoir d'or.

BELLET (Jacques), Sieur du Petit-Mont, Vic. de Rouen, anobli en 1595; taxé à 35 livres. D'après l'Histoire de Rouen, il était Procureur du Roi, en l'El. de cette ville, et fut anobli par lettres de 1595, vérifiées en la Chambre des Comptes, le 13 avril 1596.

BELLETTE vid. BELLACIETTE et BELLET.

DE BELLEVAIS, vid. BELLEZAIS.

DE BELLEVAL. 1464, MONFAUT: Jean de Belleval, de Montferville, Serg. du Val-de-Cères, El. de Valognes; TROUVÉ NOBLE.

DE BELLEVAL, Vic. d'Arques, ANOBLI, taxé à 4 livres.

BARRIN: François de Belleval, Ecuyer, Sieur de Boisrobin, demeurant Paroisse d'Aumale, El. de Neufchâtel; et Charles de Belleval, aussi Ecuyer, Sieur de Neufville, y demeurant, oncle du dit François; Paul, Charles et Paul; le 14 mars 1669, renvoyés au Conseil. Le dit Charles a été maintenu à Amiens.

De gueules, à la bande d'or, accompagnée de 7 croisettes potencées (ou de Jérusalem) du même, 4, 3; cette famille, originaire de Picardie, a pour auteur Jean de Belleval, homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du Maréchal du Biez, anobli en considération de ses services, par lettres du Roi Louis XII. du mois d'octobre 1514, avec ses frères Mondin, Emond et Mathieu de Belleval; suivant le *Dictionnaire des Anoblissements*, Edmond Belleval, de la Province de Normandie, fut anobli par lettres

Digitized by Google

du 8 novembre 1545, expédiées le 15 juillet 1546 ; et Charles de Belleval, Sieur de Neuville, fut anobli par lettres du 12 mars 1669, expédiées le 18 septembre suivant.

DE BELLEVILLE. 1598, 4 novembre, à Carentan ; DE MESMES : Balthazar de Belleville, Sieur de Breville, pour lui et ses puînés, justifiera dans huitaine de la vérification de ses priviléges et baillera la généalogie avec pièces ; JUSTIFIERA d'icelles jusqu' au 4ème degré. —8 janvier 1599, à Saint-Lo : Balthazar de Belleville, Jacques, Robert et Flexel, frères, demeurant à Brix et Berville, Serg. de Tolvast, El. de Valognes, N'ONT PU JUSTIFIER de Noblesse ; mais le dit Balthazar justifie d'une charte de Verrerie du 24 novembre 1598, qui est depuis qu'ils furent éconduits de leur Noblesse par nous à Valognes ; la dite charte tant pour lui que pour ses frères qui n'y sont nommés, non vérifiée ; énonce par la charte avoir perdu tous ses titres tant de Noblesse que chartes de Verrerie.—18 mars 1599, à Bayeux : Balthazar, Jacques et Flocel de Belleville, frères, fils Pierre, Verriers, demeurant ès-Vicomptés de Valognes et de Vire ; vû leurs titres de Noblesse et priviléges de Verriers, eu-égard au petit nombre qu'ils sont, JOUIRONT, pour leurs personnes et enfants, sans tirer en conséquence.

28 Novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Noël de Belleville, Ecuyer, de la Paroisse de Montagu, fils de Clair, fils Annebert, fils Jean de Belleville, Ecuyer, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien justifié leur quatre degrés : Noël de Belleville, de Montaigu, Serg. de Valognes ; Richard, Jacques, Richard et Nicolas de Belleville, de Brix, Serg. de Tollevast, El. de Valognes.

BARRIN : Adrien de Belleville, Ecuyer, Sieur du lieu ; Philippe de Belleville, Ecuyer, Sieur de Gueuteville ; Adrien de Belleville, Ecuyer, Sieur de Faucher, frères, et hommes d'armes de la companie Écossaise de Sa Majesté, tous demeurant Paroisse de Belleville, El. d'Arques, maintenus le 28 novembre 1668.

D'azur, au sautoir d'argent, cantonné de 4 aiglettes du même. St. Allais dit les aiglettes *au vol abaissé*. Comment concilier ci-dessus de Mesmes avec Chamillard ?

Il existe en Saintonge une famille de Belleville, dont j'ai donné la généalogie dans ma première Edition du Nobiliaire de Guienne, à une époque où j'étais loin de posséder toute l'expérience généalogique qui ne s'acquiert que bien à la longue, et surtout des documents solides en quantité suffisante. Cette famille, comme me l'ont prouvé de nouvelles découvertes, est issue de Jacques de Belleville, vivant au milieu du seizième siècle, fils illégitime de

Digitized by Google

Guy de Belleville, Seigneur de Mirambeau, issu lui-même d'une ancienne race Anglaise implantée en Poitou, qui avait laissé son nom de Harpedane pour adopter celui et les armes de la maison de Belleville-ancien. Cette dernière famille de Belleville, qui, du reste, ne posséda jamais aucune des propriétés de la maison de Belleville-Harpedane, est donc d'origine bâtarde. Elle porte les armes pleines des anciens Seigneurs de son nom: Gironné de vair et de gueules de 10 pièces.

Quant à la maison normande de Belleville, dont il est ici question, malgré les vicissitudes auxquelles elle fût en bûte durant les Recherches, il paraît incontestable qu'elle appartenait à une ancienne noblesse, et son empressement à accepter l'anoblissement par la Verrerie ne saurait être attribué qu'au désir, bien naturel, de conserver sa nobilité, tout en éludant les poursuites du Commissaire départi.

*DE BELLEZAIS, Ecuyers, Sieurs de la Chevallerie, El. de Mortagne, maintenus le 16 juillet 1666.

De sable, à 3 losanges d'or.

BELLIARD. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Benoit Belliard, de la Vic. de Caen; taxé à 20 livres d'or.

24 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES: Alexandre Beliard, Sieur des Fossés, fils Charles, fils Robert, fils Benoît, anobli à cause du dit fief des Fossés, par la charte des francs-fiefs, l'an 1471, justifiera que le dit Robert était fils de Benoît; JOUIRA; demeurant à Soignolles, Serg. Jumel, El. de Falaise; a de fils Michel et Charles; depuis a JUSTIFIÉ. —27 mai 1599: Hierosme Beliard, fils Jean, frère aîné de Charles, nommé ci-devant en la ligne d'Alexandre, son cousin-germain, demeurant à Soignolles, Serg. Jumel, El. de Falaise; vû ses titres, JOUIRA.

BELLIE, vid. BELLÉE.

BELLIER. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts. Les enfants de feu Michel Bellier, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxés à 20 livres.

Digitized by Google

DE BELLIER. 28 décembre 1667, CHAMILLART : Condamnation pour usurpation de noblesse contre Jean de Bellier, de Saint-Clément, à 400 livres d'amende, et Gabriel de Bellier, de Tinchebray, El. de Mortain, à 200 livres. Ont obtenu lettres de dérogeance entérinées en 1658, se disant descendus d'un nommé Bellier dans la recherche de Monfaut, de l'El. de Coutances, ce qui est faux, car il n'y a de Belier, mais de Vilier ; aussi n'ont-ils pû représenter aucuns titres et leur demeure ou possession de terres en la dite El., étant originaires de celle de Mortain et roturiers. Tous les titres représentés sur les quatre premiers degrés sont faux ou altérés.

DE LA BELLIÈRE. 1463, MONFAUT : Louis de la Bellière, Serg. de Saint-Clair, El de Coutances ; TROUVÉ NOBLE.

1599, 12 février, à Vire, DE MESMES : François de la Bellière, Sieur de Saint-Pierre-l'Auge, fils Georges, demeurant au dit lieu, Serg. Héraut, El. d'Avranches, a justifié par premiers titres de l'an 1546 ; a pour fils Georges ; Pierre, frère du dit François, Sieur de Brécé, demeurant au dit lieu avec son dit frère.

19 janvier 1635, à Avranches, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Georges de la Bellière, Sieur et patron de Saint-Pierre-Langer, et y demeurant, et pour Pierre de la Bellière, son oncle, Sieur de la Rochelle et y demeurant ; enfants de Georges, fils Jean, fils Guillaume, fils Thomas de la Bellière, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires du 1 juillet 1624 ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Jean de la Bellière, Ecuyer, fils Gilles, fils Amaury, de la Paroisse de Saint-Jean-de-Bouillon, et pour François, Sieur de la Lorie, et Jean, son fils, de la Paroisse de Subligny, fils Guillaume, et encore pour Louis et Guillaume, ses fils, de la dite Paroisse de Saint-Jean-de-Bouillon ; les dits Amaury, Guillaume et Louis, frères, enfants de Jean, fils Guillaume, fils Thomas de la Bellière, Ecuyer ; ordonnance des Sieurs Commissaires du 1 juillet 1624 ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : François de la Bellière, de Subligney, Serg. de Benoîst ; René de la Bellière, de Champeaux ; François, Georges, Etienne, Jacques et Jean de la Bellière, de Bouillon, Serg. de Héraut, El. d'Avranches.

D'argent, au chef de sable, chargé de 3 molettes d'éperon du champ.

BELLIN. 1463, MONFAUT : Guillaume Bellin, de Villiers, Serg. de Gray, El. de Bayeux ; TROUVÉ NOBLE. Vid. BELIN.

Digitized by Google

BELLOT (Jean), Sieur de Baillonville, *aliàs* la Caillerville, ANOBLI en 1595.—Bellou Vic. de Carentan, anobli, taxé à 22 livres.

1599, 6 janvier, à St.-Lo, DE MESMES : Jean Bellot, Sieur de la Colomville, demeurant à Hiéville, Serg. de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan, anobli par charte du mois de septembre 1595, à Lyon, par 600 livres, registrée aux Aydes le 6 novembre 1596, suivant l'arrêt du dit jour, par lequel il est condamné à huit livres de rente d'indemnité à la dite Paroisse de Hiéville, racquitable par prix et demi dont il demeurera garant à jamais, soit racquitté ou non ; vérifiée aux Comptes.

7 octobre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jacques Bellot, Ecuyer, de la Paroisse d'Hiéville, fils Jean, de Calouville, anobli par lettres du mois de septembre 1595, enregistrées à la Cour des Aydes, le 5 novembre 1596, et en la Chambre des Comptes le 20 décembre au dit an ; quittance de finances du 12 avril 1595, à la charge de 24 livres d'indemnité envers la dite Paroisse d'Hiéville ; JOUIRONT, à la charge de l'indemnité.

1666, CHAMILLART : Anoblis avant le 1 janvier 1611 : ANOBL. 1594 : Philippe Bellot, d'Hiesville, Serg. de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan.

Cette famille parait être de même origine que celle dont il va être question à l'article ci-après.

Il existe à Bordeaux une famille de Bellot, qui n'est certainement pas noble d'extraction, et qui n'a été anoblie ni par lettres ni par charges. Malgré cela, Messire Jean-Baptiste-Joseph de Bellot, Lieutenant des vaisseaux du Roi se trouve convoqué à l'assemblée générale de la Noblesse de Guienne, en 1789, par le Grand-Sénéchal, le Sieur du Périer. Mais, comme on le verra, dans ma deuxième édition du *Nobiliaire de Guienne*, ce magistrat, issu lui-même de race bourgeoise à grands pennons et grandes prétentions, montra, dans sa convocation, bien des preuves de partialité, excluant tous les anoblis par charges, et admettant des gens qui n'avaient pas la noblesse requise, c'est-à-dire, héréditaire. En tout cas, les Bellot de Guienne ne sauraient avoir aucune affinité avec les Bellot de Normandie.

BELLOT (Guillaume), Sieur de Callonville, anobli eu 1594 ; Vic. de Carentan ; taxé à 45 livres.

1596, 6 janvier à Saint-Lo, DE MESMES : Guillaume Belot, Sieur de Colomville, de la Paroisse de Freville, Serg. de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan, anobli par charte du mois de juillet 1594, registrée aux Aydes le 13 décembre au dit an, à la charge de 12 livres d'indemnité à la Paroisse de Hieville racquitable par 150 livres.

7 octobre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par

Digitized by Google

Philippe Bellot, Ecuyer, Paroisse de Gresville, El. de Carentan, fils Guillaume, Sieur de Calouville, anobli par lettres du mois de juillet 1594, registrées à la Cour des Aydes, le 13 décembre au dit an, à la charge de 12 écus de rente d'indemnité à la Paroisse de Hiéville, registrées à la Chambre des Comptes, le 30 juillet 1610; JOUIRA, à la charge d'indemnité.

1666, CHAMILLART: Anoblis avant le 1 janvier 1611: Jacques Bellot, d'Hiesville, Serg. de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan; ANOBL. 1595.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 lionceaux affrontés et en pointe d'un fer de pique, le tout du même.

DE BELLOY. BARRIN: Jean de Belloy, Ecuyer, Sieur de Prouvemont, y demeurant, El. de Gisors; Jean, son fils, Ecuyer, et Denis, son frère puîné, demeurant sur la Gén. de Paris, maintenus par arrêt du Conseil du 18 juin 1668, dont copie a été laissée au Greffe de M^r^ de la Galisonnière, lors intendant à Rouen, dûment collationnée par son Secrétaire le 11 mars 1669, et, en conséquence de ce, le dit Sieur de Prouvemont déchargé de la poursuite de Nicolas de Lanicour, le 27 mars au dit an 1669.

D'or, à 4 cottices de gueules.

* LA BELLOYE, Seigneurie appartenant à l'Abbé-de-Foucarmont.

* BELLOZANNE, au pays de Bray, Abbaye de Prémontrés fondée, l'an 1198, par Hugues de Gournay. Vid. RICHARD.

BÉNARD, 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Robin Besnard, de la Vic. de Caen; taxé à 50 livres.—Philippe et Robin Besnard, pour le fief de Giberville, Vic. de Caen; taxés à 30 livres.

29 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES: Jacques Bénard, Sieur de Fort, fils Pierre, fils Jean, fils Jean, fils Robin, anobli par charte des francs-fiefs du 25 mars 1471, demeurant à Guilberville, Serg. Trouard, El. de Caen; Jean, cousin du dit Jacques, fils Philippe, demeurant au dit lieu, Frémond, frère du dit Jean, demeurant au dit lieu, a pour fils Guillaume, Noël et Alexandre; vû leurs titres, JOUIRONT.

Digitized by Google

1666, CHAMILLART : anoblis avant le 1 janvier 1611 : Alexandre et Charles Benard, de Demouville, et Guillaume Benard, de Guillebervile, Serg. de Trouard, El. de Caen ; ANOBL. par les francs-fiefs, 1471.

D'azur, à 3 feuilles de chêne d'or. Sieurs de Monville et Guilberville, Vic. de Caen. Cette famille paraît avoir une origine commune avec la suivante.

BENARD. N. Besnard, de la Vic. de Bayeux, anobli par la charte des francs-fiefs de l'an 1470, taxé à 9 livres.

28 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Gilles Benard, Sieur de Guillerville, fils Robert, fils Jean, fils Christophe, ANOBLI par charte des francs-fiefs, de l'an 1470, demeurant au dit lieu, Serg. de Trouard, El. de Caen, a de fils Guillaume et Gilles ; Jean, Sieur du Bosc, frère du dit Gilles, demeurant à Saint-Poix, près Trouard, Serg. et El. susdites ; Guillaume, mineur, fils François, qui était frère des susdits, demeurant à Breville, Serg. d'Estrehan, El. susdite ; Jacques, Sieur de la Benardière, fils Olivier, qui était frère du dit Robert, demeurant à Guillerville. Serg. Trouard, El. susdite, a de fils Thomas et Jacques. Justifiera être fils du dit Olivier ; depuis a justifié : Vû leurs titres, JOUIRONT.

BENARD. BARRIN : François Benard, Ecuyer, Sieur de Beauséjour, demeurant Paroisse de Quevimont, El. de Neufchâtel ; Nous, en conséquence de l'arrêt du conseil, l'avons maintenu, le 24 novembre 1668.—Richard Besnard, Ecuyer, Sieur de la Morandière, demeurant Paroisse de Courbon, El. du Pont-l'Evêque ; Louis, Jacques, Romain, Richard, maintenus le 1 avril 1669.

D'argent, à une feuille de varech de gueules, accostée de 2 croissants d'azur. Selon le *Dictionnaire des Anoblissements*, Jean Benard fut anobli par lettres du 6 novembre 1534, réglées par les Commissaires députés de la Province de Normandie, et d'après l'Histoire de Rouen, François Benard, Sieur de Beauséjour, enseigne d'infanterie, de Rouen, fut anobli par lettres de 1654, registrées le 24 mars dite année.

BENARD. 1463, MONFAUT : Allain Benard, de Tessey, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux ; TROUVÉ NOBLE.

26 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Nicolas Benard, fils Jean, fils Jean, fils Jean, dénommé en l'arrêt contradictoire des Aydes, contre le Procureur-Général et partie civile, du 11 août 1597, obtenu par le dit

Digitized by Google

Nicolas, et Jean, son frère ; demeurant à Saint-Gilles, faubourg de Caen ; a de fils Jacques et Gilles ; Jean Benard, fils Jean, frère du dit Nicolas, demeurant à Revimesnil, Serg. de Saint-Sylvain, El. de Caen, a de fils Jacques ; Pierre, frère du dit dernier Jean, demeurant à Poussy, Serg. du Verrier, El. susdite ; Vû le dit arrêt, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART : Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Thomas, François et Gédéon Benard, de Saint-Sauveur, Saint-Pierre et Saint-Jean de Caen ; Bernardin Benard, de Mathieu, Serg. de Bernières, dite El. ; André Benard, de Poussy, Serg. d'Argences, dite El. ; Pierre Benard, de Renemesnil, Serg. de Varaville, dite El.

Benard, Ecuyers, Sieurs de Prémare, Poussy, Vauville, Rottat: d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croisettes tréflées du même. (Saint-Allais). La Chesnaye des Bois dit: d'azur, à 3 lys de jardin fleuris d'argent. Plus loin, Saint-Allais: Benard, El. de Caen: d'azur, à 3 fleurs de lys d'argent, florencées d'or; et Benard, Ecuyer, Sieur de Coulonvel, El. d'Argentan, maintenu le 27 septembre 1666: d'azur, à 3 lys de jardin d'argent.

BENCE. BARRIN : Jacques Bance, Ecuyer, Sieur du Buisson-Garembourg, demeurant Paroisse de Guilhainville, El. d'Evreux ; Louis, Ambroise, Jacques, Jean, maintenus le 3 août 1666.

De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 molettes d'éperon d'or. Cette famille a fait les preuves de Saint-Cyr devant le Juge d'armes de France, le 4 janvier 1707, à partir de Robert Bence, Ecuyer, Seigneur du Buisson de Garembourg, Bailly de Gien en 1443, Maréchal de Honfleur en 1463.

Il existe à Bordeaux une famille de Bense, qui tire sa noblesse assez récemment d'un Secrétaire du Roi, et dont étaient Messires Nicolas de Bense, Seigneur du Breton, et Jean-Jacques de Bense du Breton, son frère, Seigneur du Petit-Frontignon, en 1789.

BENEST, vid. BENOIST.

DE BENNES. 1463, MONFAUT : Louis de Bennes, de Séez, El. de Falaise ; TROUVÉ NOBLE.

Ecuyers, Sieurs de la Bretonnière, Gén. d'Alençon; maintenus le 22 avril 1667: d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de cerf de sable, sommées du champ.

Digitized by Google

DE BENNEVILLE (Gilles), Sieur du dit lieu, Vicomté de Caen, ANOBLI.

5 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Nicolas de Benneville, Sieur du lieu, fils Gilles, anobli par charte de février 1574, registrée aux Comptes le 26 février 1575, et aux Aydes le 19 juillet ensuivant, par 2,000 écus payés au fisc, sans indemnité; demeurant au dit Benneville, Serg. d'Evrecy, El. de Caen; a de fils Jacques et Nicolas; Salomon, frère du dit Nicolas, demeurant au dit Benneville; vû la dite charte, JOUIRONT.

D'azur, au lion léopardé d'or. L'anoblissement de cette famille est incontestable, et cependant La Chesnaye des Bois, citant La Roque, parle de Guillaume de Benneville, compris dans un arrêt de la Cour des Aydes de Rouen, du 24 décembre 1495, fils de Pierre de Benneville, et père de Jacques de Benneville, marié à Gravette d'Anisy, fille du Seigneur de Criqueville. Ses descendants furent Seigneurs des Granges et de Précaire et occupèrent des charges de Conseillers au Parlement de Rouen, jusqu'à leur fusion dans la maison de Harcourt en 1653. Il y a apparence que les deux auteurs ci-dessus ont confondu cette maison avec celle de Bonneville. Jacques de Benneville, Conseiller au Parlement de Rouen, en 1606, portait: d'azur, au lion d'or; et Jean de Benneville, l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096: pallé d'argent et de gueules de 6 pièces; ce qui suffirait à démontrer qu'il y avait deux familles du nom de Benneville.

BENOISE, vid. THIOULT.

BENOIST (Me Marin), ANOBLI en 1586, de la Vic. de Bayeux, taxé à 3, 24 et 25 livres, pour ses divers fiefs.

1463, MONFAUT: Guiot Benoist, de Tourné, Serg. de Billiers, El. de Caen; TROUVÉ NOBLE. Il fut, sans doute, condamné ultérieurement, puisqu'on trouve dans le même registre: 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Guyot Benest, de la Vic. de Caen, taxé à 40 livres.—On va voir que cette famille perdit ensuite la nobilité par cause de dérogeance, et se fit réanoblir en tant que de besoin, tout en invoquant à tort sa qualité d'anciens gentilshommes.

9 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES: Me Marin Benoist, Sieur de Monstreaux, ci-devant Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Normandie, a obtenu charte de confirmation d'ancienne noblesse de ses prédécesseurs, et, en tant que besoin serait, de nouvel anoblissement, à cause de dérogeance de ses prédécesseurs; la dite charte de mars 1586, registrée aux Comptes le 22 août au dit an et aux Aydes le 19 novembre

Digitized by Google

ensuivant ; la dite charte relative aux lettres-patentes de dérogeance du 3 mars 1573, obtenues par Jean Benoist, père du dit Marin, qui décéda tôt après l'impétration d'icelles, et avant que d'avoir satisfait à l'arrêt des Comptes qui était de bailler sa descente dans six semaines ; a pour fils Me Augustin Benoist, Conseiller au Parlement de Rouen, et Bernardin.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611 : Bernardin Benoist, de Litry, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux ; ANOBL. 1586.

BARRIN : Jacques Benoist, Ecuyer, Sieur de Blary, demeurant Paroisse de Saint-Benoist-de-Saintonques, El. du Pont-l'Evêque ; Jean Benoist, Conseiller au Parlement de Rouen en 1593 ; Marin Benoist, anobli au mois de mars 1586, registré aux Comptes et Aydes au dit an ; Augustin, Jacques ; le dit Marin avait trois fils, savoir : Augustin, Noël et Bernardin ; maintenus le 8 octobre 1668.

D'argent, à l'aigle de sable, becquée et onglée d'or. Saint-Allais dit : d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becquée et membrée de gueules. Selon l'histoire de Rouen, Marin Benoît, Sieur de Mausseaux et de Blary, Conseiller au Parlement de Rouen, fut anobli par lettres de 1586, registrées le 19 décembre au dit an.

BENOIST (Louis), Sieur de la Mare, ANOBLI en 1586.

BENOIST (Me Jean), Sieur du Val, ANOBLI en 1588.

*DE BENSERADE (Izaac), né à Lyons en 1612, reçu à l'Académie Française en 1674, mort en 1691.

D'or, à 4 vergettes de gueules. Ce nom ne se trouve pas sur le registre de Barrin.

DE BENTEVILLE. 1463, MONFAUT : Raoul de Benteville, de Montreuil, Serg. de Cambremer, El. de Lisieux ; TROUVÉ NOBLE.

*LE BENY, El. de Vire ; château.

Digitized by Google

*LE BER (Charles), Sieur de Trouville, fut pourvu le 20 juin 1678 de l'office de Conseiller Secrétaire du Roi, Audiencier en la Chancellerie de Rouen, vacant par le décès d'Etienne Cougnart ; il obtint ses lettres d'honneur du dit office, registrées en l'Audience de France, le 18 septembre 1699. Vid. BRUNEL.

BERANGER, vid. BELLENGER et BERENGER.

*BÉRAULT, Seigneurs du Mesnil et du Bois-Basil, El. de Valognes, maintenus en 1666 (Saint-Allais).

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'un coq d'or, crêté et barbé de gueules. Ce nom ne se trouve dans le registre de Chamillart; l'allégation de Saint-Allais est donc sans valeur, la famille Berault n'ayant été ni maintenue ni condamnée par l'intendant.

DE BERAUVILLE, Vic. de Coutances anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé à 33 livres.

12 décembre 1598, à Coutances, DE MESMES : Pierre de Berauville, Sieur de Beauchamp, y demeurant, Serg. de Sabot, El. de Coutances ; a justifié des titres, JOUIRA.—8 février 1599, à Vire : Jeanne de Berauville, veuve de Charles Roussart, ROTURIER, demeurant a Hudimesnil, El. de Carentan ; 3 LIVRES.—9 mars 1599, à Bayeux : Jeanne de Berauville, veuve de Charles Moussel, ayant eu des lettres de dérogeance, demeurant à Hudimesnil, Serg. de Périers, El. de Coutances ; JOUIRA.

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par François de Berauville, Ecuyer, Sieur de Saint-André-du-Val-Jouais, fils Pierre, fils Louis, fils Cauvin, fils Ambroise, fils Pierre de Berauville, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires des 12 décembre 1598 et 23 janvier 1624 ; JOUIRA.

1666, CHAMILLART. Nobles qni ont bien justifié leurs quatre degrés : Gabriel et Dominique de Berauville, de Valjouas, Serg. de Saint-Gilles, El. de Coutances.

Coupé, d'argent, au léopard de sable, et de sable à 5 besants d'argent en orle. La Chesnaye des Bois, qualifiant cette famille d'ancienne Noblesse (ce qui est faux, d'après l'énonciation qui précède), ajoute: coupé, d'argent, à 5 tourteaux de sable, en sautoir; et de sable, au lion léopardé d'argent, lampassé et armé de gueules.

Digitized by Google

DE BERBISY. BARRIN : François de Berbisy, Chevalier, Seigneur d'Hérouville, Lieutenant au régiment des Gardes du Roi, demeurant à Hérouville, El. de Gisors; Jean, Jean, Edme, François, maintenus le 9 décembre 1668.

D'azur, à la brebis paissante d'argent, sur une terrasse de sinople. C'est une famille de magistrature de Bourgogne.

LE BERCEUR. 1463, MONFAUT : Guillaume le Berceur, Sergent de Littehaires, de la Serg. de Lessey, El. de Carentan; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE. Il fut ultérieurement ANOBLI par charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, puis qu'on trouve dans le registre de Monfaut, à l'article des anoblis par la dite charte : Le Berseur, Vic. de Valognes, anobli, taxé à 28 livres.

1598, 4 novembre, à Carentan, DE MESMES : Richard le Berseur, fils Thomas, de la Paroisse de Fontenay, JOUIRA, suivant l'arrêt des Aydes, du 4 août 1580.

28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Hervé le Berceur, Ecuyer, Sieur de Fontenay, demeurant a Cherbourg, fils Richard, fils Thomas, fils Cardin, fils Guillaume, fils autre Guillaume, fils Guillaume troisième, fils Guillaume quatrième, fils Richard, fils Thomas, fils Robert le Berceur; arrêt de la Cour des Aydes du 2 août 1580, par lequel Richard, père du présentant, est maintenu en sa qualité de noble, le dit arrêt donné avec le Procureur-Général du Roi; JOUIRA; a aussi présenté pour la veuve de Guillaume, son frère.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611 : ANOBL. par les francs-fiefs : Hervé et Louis le Berseur, de Fontenay, Serg. de Valognes,

D'azur, à la fleur de lys d'or, soutenue d'un croissant d'argent.

* BERCHER, Ecuyers, Sieurs de Montchevrel et de Saint-Germain, El de Mortagne, maintenus le 6 avril 1666 (Saint-Allais).

D'azur, au cheval d'or cabré sur une lance du même. La Chesnaye des Bois dit: cabré sur une longue épée en bande.

BÉRENGER. 8 juillet 1599, à Bayeux, DE MESMES : Charles Beranger, Sieur de Fontaine, fils Charles, demeurant à Caen; Vû ses titres, JOUIRA.

Digitized by Google

1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés Jacques, Gédéon, Siméon et Cyrus-Antoine Berenger, de Berengueville, Serg. de Pierre, El. de Coutances.

Cette maison a produit entre autres personnages remarquables Jean de Bérenger, Comte de Fontaines, Baron de Grandmesnil, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Henry IV., Chevalier de son ordre, Gouverneur de la ville et château d'Argentan, Commandant pour Sa Majesté dans l'étendue du Bailliage d'Alençon, etc. De gueules, à 2 aiglettes éployées d'argent, becquées, membrées et couronnées d'or. Vid. BELLENGER.

*BERENGREVILLE, fief de Haubert relevant du Roi, qui prit ce nom par lettres-patentes du mois d'octobre 1649, unissant à la prevôté du Vieux-Manoir, portion de fief démembré de la Châtellenie de Malvoisine-le-Héron, trois-huitièmes de fief, et un-huitième de fief du nom de la Perreuse, le tout relevant de la même châtellenie.

DE LA BERGUERIE, vid. BERQUERIE.

*DE BERMENT, originaires d'Ecosse, Seigneurs de Grainville, Infreville, le Chesne-aux-Dames, la Vallée, etc.

D'argent, au chevron brisé d'or, accompagné de 3 étoiles du même. La Chesnaye des Bois donne la généalogie des Bermen, à partir de Laurent de Bermen, mort en 1576. Aucun de ce nom n'a figuré aux grandes recherches de Normandie.

BERNARD. 1463, MONFAUT: Robert Bernard, d'Asnebec, Serg. du Pont-Farcy, El. de Vire; Thomas Bernard, son frère, du dit lieu; Raoul Bernard, de Landelles, dite Serg.; Pierrot Bernard, du dit lieu. NON-TROUVÉS NOBLES ET ASSIS À LA TAILLE.

1599, 1 février, à Vire, DE MESMES: Marguerin Bernard, fils Guillaume, Sieur du Tiregray, demeurant à Sainte-Marie-Laumont, Serg. du Pont-Farcy, El. de Vire; Bonaventure et Henry, ses fils; Vû leurs arrêts et titres, JOUIRONT.—28 décembre 1598, à Saint-Lo: Robert Bernard, Sieur du Hamel, demeurant à Saint-Ouen-de-Baudre, Serg. de Saint-Lo, El. de Carentan, et Etienne, son neveu, fils Louis, demeurant

Digitized by Google

à Saint-Martin-de-la-Bosme, Sieur de la Blancapierre ; les dits Robert et Louis, enfants de Thomas qui obtint arrêt contradictoire pour lui et ses frères en 1577, le 7 juin ; a justifié, JOUIRA.—4 mars 1599, à Bayeux : Etienne Bernard, fils Louis, fils Thomas, ayant eu arrêt contradictoire aux Aydes du 7 de juin 1577, demeurant le dit Etienne à Saint-Martin-de-la-Besace, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, a Barnabé et Odet, ses frères mineurs ; JOUIRONT.—18 février 1599, à Bayeux, Denis Bernard, fils Julien, demeurant à Campeaux, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; vû ses titres et arrêt des Commissaires à Rouen des francs-fiefs de 1578, JOUIRA ; Raphaël, Jacques et Julien, ses fils.

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Nicolas et Charles Bernard, Ecuyers, Sieurs de Saint-Martin et d'Yvetot, de la Paroisse de Saint-Nicolas-de-Coutances, enfants de Charles ; et pour Jacques et Pierre, enfants de Jean, de la Paroisse de Ver ; les dits Charles et Jean, frères, enfants de Pierre, fils Bernard, JOUIRONT.—10 mai 1635, à Vire : Vû les titres présentés par Henry Bernard, Ecuyer, Sieur de Tisgrey, de la Paroisse Sainte-Marie-Laumont, fils Marguerin, fils Guillaume, fils Robert, fils Raoul Bernard, Ecuyer ; arrêt de la Cour des Aydes du 30 mai 1626, avec les paroissiens de la Besace, El. de Bayeux, par lequel Michel, Thomas et Guillaume sont maintenus. Le dit arrêt de la Cour des Aydes est de l'année 1527, le 7 juin.

1666, CHAMILLART. Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Louis Bernard, de Saint-Ouen-de-Baudre, Serg. de Saint-Lo, El. de Carentan ; Georges et Louis Bernard, de Saint-Martin-de-la-Besacc, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; Charles et César Bernard, de Coutances ; Jacques Bernard, de Ver, Serg. de Trouard.—12 mai 1667, condamnation pour usurpation de Noblesse contre Jean, François, Gilles et Etienne Bernard, frères, de Campeaux, à 80 livres d'amende, et Jean-Baptiste et Henry Bernard, frères, de Saint-Ouen-de-la-Besace, El. de Bayeux, à 90 livres d'amende. Pour être descendus d'un renvoyé par Monfaut, non-rétabli.

Bernard, El. de Vire et de Saint-Lo : écartelé d'or et d'azur, à 3 roses de gueules sur le tout.

BERNARD. 1666, CHAMILLART : Vincent, Vigor et Louis Bernard, de Quetehou, El. de Valognes ; ANOBL. 1646 ; SUPPRIM. par la déclaration de 1664 ; CONFIRM. par lettres du mois de janvier 1668.

Digitized by Google

Bernard, El. de Valognes: écartelé, d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 quintefeuilles d'argent; et d'azur, à 3 membres d'épervier d'or.

BERNARD (Michel), anobli en 1582, vid. BERNART.

*BERNARD, Gén. d'Alençon, Seigneurs de Marigny, la Mothe, près Séez:

D'azur, à 3 fasces ondées d'or. Jacqueline-Anne-Magdeleine Bernard, dame de la Bellière, Francheville, le Moncel, la Rozière, Rounay et Gentilly, fille unique et héritière de Charles Bernard, Chevalier, Seigneur des dites terres, et d'Hélène-Scholastique de Pilliers, fut la troisième femme, par contrat du 9 juillet 1747, de Louis, Marquis de Chambray. Sieurs de Bernard, La Mothe, Bernardville, El. d'Argentan, maintenus le 12 mai 1667.

Jean Bernard, Sieur des Hameaux, fut anobli en 1644.

*BERNARD, Ecuyers, Sieurs de Saint-Martin et de Saint-Hellan, El. de Conches.

De gueules, à 2 fasces d'argent, accompagnées de 3 molettes d'éperon du même. Selon le Dictionnaire des Anoblissements, Jean-Baptiste Bernard, de l'El. de Saint-Lo, fut anobli par lettres du 12 décembre 1646, expédiées le 17 octobre 1647.

*DE BERNART, Seigneurs de Giverville et Bougy près Caen. Jean de Bernart acquit le 8 février 1482 la Seigneurie de Courménil au Diocèse de Séez. Jacques de Bernart, Ecuyer, fut déchargé de la taxe des francs-fiefs et nouveaux acquêts pour ses Seigneuries de Courménil et du Bois-Corbuisson, par sentence rendue à Alençon, le 13 juin 1554, après avoir prouvé sa descendance de Robert de Bernard, Ecuyer. On peut voir dans la Chesnaye des Bois la généalogie de cette ancienne et illustre famille.

D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois trèfles de sinople.

*BERNAY, Election et Bailliage; Abbaye fondée en 1013 par Judith, femme de Richard, Duc de Normandie. La Baronnie de Bernay, grande et considérable terre, fut donnée par le Duc à cette

Digitized by Google

Abbaye, lors de sa foundation, et elle appartenait en 1770, à Jean-Bernard de Poudenx, Abbé titulaire de Bernay, successivement aumônier de Madame la Dauphine et de Madame Comtesse de Provence. L'Election de Bernay comprenait six Sergenteries, savoir: Bernay, Chambrois, Glos et La-Ferté, Montfort, Ouches et les Paroisses-Mixtes.

DE BERNAY. 1463, MONFAUT: Pierre de Berney, de Creully, El. de Caen; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

*BERNESY, Châtellenie et fief entier de Chevalier, relevant du Roi et donnant au Seigneur le patronage de la Cure de la Paroisse.

DE BERNEY, vid. BERNAY.

BERNIER. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Les hoirs de Richard Bernier par Guillaume Varambras, en la Vic. de Falaise, taxés à 20 livres.

DE BERNIÈRE. 1463, MONFAUT: Robin de Bernière, de Saint-Pierre-sur-Dive, El. de Falaise; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Robin de Bernière, de la Vic. de Falaise, taxé à 40 livres. Vid. BERNIÈRES.

*BERNIÈRES, Seigneurie érigée en Marquisat, par lettres d'août 1698, registrées au Parlement de Rouen, en faveur de Charles-Louis Maignart, Procureur-Général au même Parlement, fils de Charles, Seigneur de Bernières, Conseiller d'Etat, et d'Anne Amelot. De sa première femme Marie-Françoise le Cornu de Bimorel, il eut: Gilles-Henry Maignart, Marquis de Bernières, Président à Mortier au Parlement de Rouen, lequel étant mort sans enfants le 18 octobre 1734, le Marquisat de Bernières passa à sa sœur consanguine Magdeleine-Françoise-Gabri-

Digitized by Google

elle, née de N. Durant de Bonneville, et mariée à Philippe de Fouilleuse, Marquis de Flavacourt, Lieutenant-Général des armées du Roi, dont elle devint veuve le 18 décembre 1734. Elle avait pour sœur Marie-Magdeleine-Françoise Maignart, mariée à Alexandre-Henry-Jacques du Montel, Seigneur de Lousailles, Président à Mortier au Parlement de Rouen. Charles Maignart, Conseiller d'Etat, avait pour frère puîné Philippe Maignart, Seigneur de la Vaupalière, qui de N. de Coquerel, eut: Charles-Etienne Maignart, Seigneur de la Vaupalière, mort en 1731; il avait épousé Geneviève Paulmier de la Bucaille, remariée en décembre 1731 à Jean-Baptiste Camus de Pontcarré, Seigneur de Viarme, Intendant de Bretagne, dont elle eut un garcon et une fille. De son premier mari était provenu Pierre-Charles-Etienne Maignart, Seigneur de la Vaupalière, né posthume le 9 octobre 1731, guidon de la première Compagnie des Mousquetaires, en décembre 1751.

DE BERNIÈRES. 1463, MONFAUT: Robin de Bernières, de Saint-Pierre-sur-Dives, El. de Falaise; André de Bernières, d'Andrieux, Serg. de Cheux, El. de Caen; TROUVÉS NOBLES.—Le premier fut ultérieurement condamné (vid. BERNIÈRE) et anobli par la charte des francs-fiefs de 1470.

15 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Jean de Bernière, Sieur de Vaux, fils Guillaume, demeurant à Thieuville, Serg. Jumel, El. de Falaise, a de fils Abraham et Ildevers; Vû leurs titres et Monfaut, JOUIRA. Jacques, Jean et Louis, mineurs, Sieurs de Percy, fils David et cousins-germains du dit Jean de Bernières, demeurant à Bretheville-sur-Dive, Serg. et El. susdite; Vû leurs titres et Monfaut, JOUIRA.

Bernières, Ecuyers, Sieurs de Vaux; Chevaliers, Seigneurs de Coudemane, Boiscesde, Depercy, El. de Lisieux, maintenus le 6 avril 1666: d'azur, à 2 bars adossés d'argent, surmontés d'une fleur de lys d'or.

BERNIÈRES (Pierre), ANOBLI en 1587.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611: Rolland de Bernières, Conseiller au Parlement de Rouen, de Saint-Jean de Caen; et Jean Bernières son frère, trésorier de France; ANOBL. 1587.

De Bernières, à Caen. Cette famille a produit un Lieutenant-Général des armées du Roi, en la personne du Comte de Louvigny: d'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 croissants d'or, accompagnée en chef d'une bande de gueules chargée d'une étoile d'or, et en pointe d'un lion naissant de sable. Saint-Allais dit: Ecuyers, Sieurs de Louvigny et de Venoix-Vaubenard, Gén. de Caen; tiercé en fasce, au 1 de gueules, à une étoile d'or; au 2, d'azur, à 3 croissants rangés d'or; au 3, d'argent, au léopard naissant de sable.

Digitized by Google

Bernières, El. de Caen: d'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 croissants d'or (Saint-Allais).

BERNIÈRES (Jean), Sieur de Saint-André, Vic. de Caen, ANOBLI en 1595.

21 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Jean de Bernières, Sieur de Saint-André, anobli par charte de décembre 1595, registrée aux Comptes le 24 octobre 1597, sans indemnité, par 1000 livres; demeurant à Falaise; a pour fils François.

Ecuyers, Sieurs de Sainte-Honorine, El. de Falaise, maintenus le 5 avril 1666: d'or, à la bande d'azur, chargée de 3 croisettes d'argent, et accostée de 2 filets de gueules. (Saint-Allais).

DE BEROLLES, vid. BERROLLES.

DE LA BERQUERIE. BARRIN: Jacques de la Berguerie, Ecuyer, Sieur de Graville, demeurant Paroisse de Foucarmont, El. d'Arques; Charles de la Berguerie, Ecuyer, Sieur de Noirmare, et Jacques de la Berguerie, Ecuyer, Sieur de Saint-Simon, frères consanguins, germains du dit Sieur de Graville, demeurant Paroisse de Bois-Geffray, El. d'Arques; Nicolas de la Berguerie, Ecuyer, Sieur de Cottigny; Antoine-Francois de la Berguerie, Ecuyer, frère, demeurant Paroisse de Saint-Léger, dite El. d'Arques; maintenus le 2 février 1668.

D'azur, à 3 étoiles d'or. Famille originaire de Champagne.

DE BERRIER, vid. BERRYER.

DE BERROLLES. 1463, MONFAUT: Richard de Berolles, de Briquesart, El. de Bayeux; Olivier de Berolles, de Lignerolles, dite Serg.; TROUVÉS NOBLES.

18 février 1599, à Bayeux, DE MESMES: Joachim de Berroles, fils Jacques, demeurant à Lingeure, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux; vû ses titres d'ancienne noblesse, JOUIRA.—5 mars 1599, à Bayeux: Robert de Berrolles, fils Jean, demeurant à Tungy, Serg. de Briquesart, El.

Digitized by Google

de Bayeux, a pour fils Jean et François ; vû ses titres et Monfaut, JOUIRA. —17 juin 1599 : Roland de Berrolles, fils Martin, demeurant à Saint-Laurent-de-Condé, Serg. de Bretheville-sur-Laize, El. de Caen, a de fils Roland ; vû ses titres et Monfaut, JOUIRA.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Nicolas de Berrolles, de Lingeures ; Jacques, Pierre et Mathieu de Berrolles, de Trungy, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux.

D'azur, à 3 épées versées en pal d'argent, garnies d'or.

LE BERRUIER, vid. BERRYER.

*BERRY, Ecuyers, Sieurs du Sablon, El. de Pont-Audemer, maintenus le 12 avril 1669. (Saint-Allais).

De gueules, chaussé d'hermine. Cette famille ne figure pas dans le registre de Barrin.

LE BERRYER. 1463, MONFAUT : Jean le Berrier, de Falaise, NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean de Berrière, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 5 livres.—Le Berruier, Vic. d'Arques, anobli, taxé à 6 livres.

Louis Berrier, Comte de la Ferrière-près-Domfront, Secrétaire du Conseil, mort en septembre 1686, est l'auteur de l'illustration de cette famille, qui a produit au siècle dernier un Lieutenant-Général de Police, Garde des Sceaux de France, en la personne de Nicolas-René Berrier, Conseiller d'Etat, mort en 1762.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 quintefeuilles d'azur et en pointe d'une aiglette du même. Nonobstant la croyance populaire, l'éminent orateur contemporain n'a rien de commun que le nom avec la famille dont il s'agit ici.

BERTÉ. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Thibaud Berté, du Bailliage d'Evreux, taxé à 20 livres.

*BERTENGLES. Jacques de Bertengles, Sieur du Vauroux, briga-

Digitized by Google

dier de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, et Michel de Bertengles, son frère, Sieur de Bouju, le plus ancien des chevau-légers de la dite compagnie, tous deux Chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis, furent anoblis avec leur postérité, par lettres-patentes données à Versailles, au mois de mai 1735 et adressées au Parlement, à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aydes de Rouen.

D'argent, à 3 fusées et deux demi-fusées de gueules, accollées en fasce.

BERTHEAUME. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Bertheaume, l'aîné, de la Serg. de Rommois, Vic. de Pont-Audemer, taxé à 20 livres.

BERTHEAUME. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Bertheaume, le jeune, de Bosc-Achard, Serg. de Saint-Georges, Vic. de Rouen, taxé à 20 livres.

BERTHELOT. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : la veuve Blesot Berthelot, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxée à 5 livres.

BERTHELOT. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Berthelot de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 15 livres.

Berthelot de Mezeray, Vic. de Caen : d'azur au heaume de front d'argent, abaissé sous deux cuirasses du même.

DE LA BERTHERIE. 4 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Charles de la Bertherie, Sieur des Mothes, fils Lancelot, demeurant à Arcanchy, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux ; vû ses titres, JOUIRA.

Digitized by Google

DE LA BERTHERIE, Ecuyers, Sieurs de la Vauguyon, El. d'Argentan, maintenus le 21 juin 1666 :

D'azur, à 5 coquilles d'or, 2, 2, 1.

DE BERTHEVILLE. 1463, MONFAUT : Philippe de Bertheville, de Foulebec, Serg. du Mesnil, El. de Lisieux ; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE. Vid. BETHEVILLE.

BERTHIER (Jacques), Sieur de Rougeval, ANOBLI en 1578.

1599, 8 janvier, à Saint-Lo, DE MESMES : Jacques Berthier, anobli par charte de mai 1578, suivant l'édit de 1576, registrée aux Comptes le 25 juillet au dit an, et aux Aydes le 26 septembre 1581 ; est défunt ; Jean Berthier et Jacques, mineur, son frère, enfants du dit Jacques, demeurant au lieu de Carquebu.

BERTHIN. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Guillaume Berthin, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 6 livres.

Bertin, Ecuyers, Sieurs de Montabar, Vaudeloges, El. d'Argentan, maintenus le 14 avril 1667 : d'azur, à 3 chevrons d'or.

BERTIER, vid. BERTHIER.

BERTIN, vid. BERTHIN.

BERTON, vid. BRETHON.

BERTOUT. 1463, MONFAUT : Pierre Bertout, de Glès-sur-Lisieux, Serg. de Moyaux, El. de Lisieux ; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

Digitized by Google

BERTOUT. BARRIN : Vincent Bertout, Ecuyer, Sieur de Quenanville, demeurant Paroisse d'Albouville, El. de Caudebec ; Daniel, Sieur de Touberville ; Vincent ; David était Secrétaire du Roi de l'ancien collège dès l'année 1598 ; a obtenu lettres de la dite charge, le 21 décembre 1618, après 20 ans de service.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du même.

BERTRAND. 1463, MONFAUT : Thoumin Bertrand, d'Argences, El. de Caen ; Guillaume Bertrand, de la Meurdracquère, Serg. de Sabot, El. de Coutances ;—1464 : Jean Bertrand, de Vaubigny, Serg. de Beaumont, El. de Valognes ; TROUVÉS NOBLES.

D'or, au lion de sinople couronné d'argent, lampassé et armé de gueules. Guillaume, moine de Jumièges, fait remonter l'origine de cette maison à Anslec de Bertrand, Seigneur de Briquebec, en 938, père de : Toussaint de Bertrand, dit de Basembourg, dont le fils-cadet, Hugues, dit la Barbe, fut la tige de la maison de Montfort. La Chesnaye des Bois a donné la généalogie de cette famille, Vicomtes de Roncheville et de Fauguernon, Seigneurs de Thury, dont une branche s'est établie en Angleterre.

DE BERTRAND. 1599, 18 février, à Bayeux, DE MESMES : Manieu de Bertrand, et Jean, son fils, demeurant à Marchelieux, Serg. d'Aubigny, El. de Carentan, imposés par les contribuables à même ligne, à 15 livres ; François, frère de Manieu, IMPOSÉ à 6 livres ; sont en procès aux Aydes, il y a quatre ans, et n'ont justifié ; le dit Jean, fils Manieu, a juré qu'il lui coûte, depuis le dit procès plus de 100 livres à plaider, et ne fait encore que commencer. Jean, aussi frère du dit Manieu, demeurant à Aubigny, Serg. du dit lieu, El. de Carentan, n'est en procès aux Aydes, mais leur a prêté adjonction, et y a produit ses titres ; n'est imposé au dit Aubigny ; portera 6 livres.—4 mars 1599, à Bayeux : Jean de Bertrand, Sieur de Saint-Ouen, demeurant au dit lieu, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, est en procès aux Aydes, il y a près d'un an, contre les paroissiens du dit Saint-Ouen ; temps de trois semaines, pour justifier et apparoir de titres ; sera IMPOSÉ à cinq livres de rentes.

CHAMILLART. Condamnation pour usurpation de Noblesse, le 27 mai 1667, contre Gilles Bertrand, de Lengronne, El. de Coutances, à 50 livres d'amende, et le dernier juillet 1667, contre Noël et Pierre Bertrand, de Hotot, El. de Bayeux, à 60 livres. Renvoyé à la Taille par Mr de Roissy en 1614, depuis lequel temps il a toujours payé jusqu'à présent ; a renoncé, au pied de son inventaire.

Digitized by Google

Bertrand, Sieurs de Chavemont, El. d'Avranches: Pallé d'argent et d'azur de 6 pièces.

BERTRAND. BARRIN : Jean Bertrand, Ecuyer, Sieur du Hailleray, et Jean,Ecuyer, Sieur de Longpré, son frère, demeurant à Toussainville, El. du Pont-Audemer ; Pierre, Louis, Jacques, Jacques, Jean. Le 24 janvier déclarés usurpateurs, condamnés chacun en 2,000 livres d'amende et les 2 sols pour livre, avec chacun 500 livres de restitution. Le 3 juillet 1670, renvoyés au Conseil se pourvoir ainsi qu'ils aviseront bien leurs pièces nouvelles et autres de considération ; le 17 des dits mois et an, maintenus ; vû la représentation de la minute nouvellement produite.— Bertrand, Vic. d'Orbec, ANOBLI taxé à 58 livres.

D'or, à la barre de sable chargée de 3 losanges d'argent, et accompagnée de 6 annelets de gueules en orle.

*BERTRAND (Nicolas-Michel), anobli par lettres du 16 mars 1672, expédiées le 6 octobre suivant, moyennant finance de 400 livres. (Dictionnaire des Anoblissements).

*BERTRAND (Michel), frère du précédent, anobli par lettres du 6 mars 1677, expédiées le 6 octobre suivant, moyennant une pareille finance de 400 livres. (Ibid.)

DES BERTRANDS, vid. BERTRAND.

BERTUNE. 1463, MONFAUT : Jean Bertune, de Saint-James-de-Beuvron, El. d'Avranches, NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

*BERZIAU, Seigneurs du Mesnil-Berziau, en la Vic. de Falaise (La Chesnaye des Bois).

D'azur, à 3 trèfles d'or. Cette famille paraît originaire du Vendomois, où elle possédait la Seigneurie de la Salle.

Digitized by Google

BESCHARD, Anobli en 1461.

Barrin. Gilles de Beschard, Ecuyer, Sieur de Collebosc, y demeurant El. de Montivilliers; Robert, Martin, Charles, Gilles, Adrien; Martin, fils aîné du dit Robert, impétrant d'arrêt de la Cour des Aydes de Paris, du 2 juillet 1586, donné sur l'anoblissement obtenu par Guillaume Beschard, leur prédécesseur; les dits Beschard renvoyés, quoique ait apparu de grands services par eux rendus, en 1667 et 1668; l'avis de M. de la Galissonnière et de M. de Beneville, conseillers, étant qu'ils doivent être jugés comme usurpateurs du titre en question, et en 200 livres de restitution, au profit des habitants.

De gueules, à la fasce d'argent, chargée de 5 chevrons brisés de sable, accompagnée en chef d'une molette d'éperon et d'une coquille, et en pointe aussi d'une coquille, le tout d'or. Guillaume de Beschard, Ecuyer, sieur de Colbosc, fut anobli par le roi Louis XI en 1461. Robert de Beschard, son petit-fils, fut lieutenant du Roi au gouvernement de Honfleur. Cette famille, qui fut renvoyée au conseil par Barrin, sans doute pour cause de dérogeance, résidait sur sa terre d'Epreville, près Fécamp, au pays de Caux, et a possédé la Seigneurie de Saint-Romain au même pays.

BESNARD, vid. BENARD et GAULTIER.

de BESU. 1470, Anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: l'héritier Martin de Bezu, de la Serg. de Rommois, Vic. de Pont-Audemer, demeurant au Pont-de-l'Arche, taxé à 20 livres.

le ou de BESU (Me Jean), Sieur de Renelles, anobli en 1575; Vic. de Neufchâtel, taxé à 2 livres.

Barrin: René de Besu, Ecuyer, Sieur de Saint-Julien, ci-devant capitaine au régiment de Bretagne, demeurant Paroisse de Soulles, El. d'Arques; Jean Besu, anobli en 1575; Nicolas, Jean, Jean, Jacques, René, Armand, maintenus le 24 novembre 1668.—Jean le Bezu, Ecuyer, Sieur d'Harcourt, y demeurant, El. de Neufchâtel, aîdé des titres et armoiries produits par René de Bezu, Ecuyer, Sieur de Saint-Julien, demeurant à Eu, El. d'Arques, maintenu le 24 novembre 1668.—Guy de Besu, Ecuyer, Sieur de Mauthoire, demeurant Paroisse de Haricour, El. d'Andely; et Jean de Besu, anobli en 1575; Nicolas; René, Sieur de Saint-Julien, et François, fils Charles, son neveu, ont été maintenus le 4 novembre 1668. Le dit Guy est maintenu d'ancienne extraction —

Digitized by Google

Jean de Besu, Ecuyer, Sieur d'Incourt ou Boudiancourt, y demeurant, El. de Lyons. Il déclara, lors de la production, qu'il se servait en son premier degré des mêmes titres et armes produits par René de Besu, Ecuyer, Sieur de Saint-Julien, demeurant en la ville d'Eu, El. d'Arques, son consanguin; Jean de Besu anobli en 1575; le dit Jean, fils de René, maintenu le 24 novembre 1668, conjointement avec ses consanguins.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même. On lit dans le *Dictionnaire des Anoblissements :* Jean Besu, licencié, vicomte de Gournay, anobli par lettres du 13 août 1576, expédiées le 30 novembre suivant; — et plus loin: Jean Besu, sieur de Fresne, vicomte de Gournay, anobli en 1575, à 3,000 livres de finance.

DE BETHANCOURT, vid. BETHENCOURT.

DE BETHENBOSC. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Robert de Bethenbosc ou de Tenbosc, de la Serg. de Mortemer, Vic. de Neufchâtel, taxé à 10 livres.

DE BÉTHENCOURT. BARRIN: Pierre et Louis de Bethancourt, Ecuyers, Sieurs du Quesnay, demeurant à Grandecourt, El. d'Arques; Antoine, Pierre, Robert, Antoine, maintenus le 12 mars 1669; il y a une autre branche de la première famille.—Henry de Béthencourt, Ecuyer, Sieur de Saint-Samson, demeurant Paroisse de Tourville-la-Rivière, El. du Pont-de-l'Arche; René de Béthencourt, Ecuyer, frères, demeurant à Rouen; Louis, Jacques, Richard, Edouard, Antoine, Henry, etc.

D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules. Jean de Béthencourt est cité dans le catalogue des anciens Seigneurs normands, de Gabriel du Moulin, qui allèrent à la croisade de 1096. Philippe de Béthencourt, Seigneur de Rouvray, eut pour fils Renaud de Béthencourt, dont: Jean de Béthencourt, marié à Isabelle de Saint-Martin de Gaillard, dont: Jean de Béthencourt, époux de Marie de Braquemont, dont: 1° Jean, qui suit; 2° Renaud-Morlet de Béthencourt, allié à Marie de Bréauté. Jean de Béthencourt, seigneur baron de Saint-Martin, chambellan du roi Charles VI, fit la conquête des îles Canaries, dont il fut déclaré roi l'an 1402, et laissa de Françoise de Cailletot, sa femme : Jacques de Béthencourt, Seigneur de Grainville, allié à Marguerite d'Estouteville de Villebon. A la montre de la vicomté de Neufchâtel, l'an 1470, Nicolas de Béthencourt, homme ancien, présenta, pour son antiquité, Lambert du Clos, armé de harnois complet,

Digitized by Google

avec lui Jean Tranchet, en brigandine, à trois chevaux, pour ce un homme et un courtiller.

BETHEREL. 1463, MONFAUT : Richard Betherel, de Saint-Lo, El. de Carentan ; TROUVÉ NOBLE.

DE BETHEVILLE. 1463, MONFAUT : Guillaume de Betheville, de Pont-l'Evêque, El. de Lisieux ; TROUVÉ NOBLE.

De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 20 molettes d'éperon d'or, cinq en sautoir en chaque canton. Cette famille a pris son nom de la terre de Bétheville, au baillage de Caen. En 1210 et 1226, Guillaume de Bétheville, sire dudit lieu, était possessionné d'un fief dans le comté de Clerc, près Montivillier, et d'autres à Epomille, Lanquetot et Collemesnil. Jean, Seigneur de Bétheville, chevalier, fut fait lieutenant de Godefroy de Harcourt, vicomte de Saint-Sauveur, gouverneur de Normandie, en 1347. La Chesnaye des Bois donne la généalogie des Seigneurs de Bétheville, Héritot, Fors, fondus dans la maison de Mouy de la Mailleraye.

DE BETHEVILLE. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : M^e^ Olivier de Betheville, du Pont-l'Evêque, en la Serg. de Cambremer, Vic. d'Auge, taxé à 20 livres.

Cette famille peut être une branche bâtarde de la précédente. En 1455, vivaient Jean de Bétheville, Seigneur du Tronc, et Jean de Bétheville, Seigneur de Pilaires.

*BETHOMAS, Gén. de Rouen, ancienne Seigneurie de la maison de Vipart, passée successivement, par alliance, dans les maisons de Sabrevois et de Beaulieu.

BETHON. 1463, MONFAUT : Guillaume Bethon, de Surain, El. de Bayeux ; NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Beton, Vic. de Bayeux, taxé à 66 livres.

1599, 18 février, à Bayeux, DE MESMES : M^e^ Richard Bethon, Avocat du Roi en l'El. de Bayeux, fils Jean, fils Guillaume, ayant eu arrêt contradictoire aux Aydes, le 2 août 1485, et le dit Richard, en Parlement,

Digitized by Google

le 14 août 1586 ; François, frère du dit Richard, demeurant à Russy, Serg. de Tour, El. de Bayeux, et Marin, autre frère, demeurant audit lieu ; vû leurs titres, JOUIRONT.

Cette famille paraît être une branche de la suivante.

BETHON. 1463, MONTFAUT : Jean Beton, de Briquesart, El. de Bayeux, TROUVÉ NOBLE.

18 février 1599, DE MESMES, à Bayeux : Jacques Bethon, sieur de Fucquerolles, fils Jean, demeurant audit lieu, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux ; vû ses titres d'ancienne noblesse, JOUIRA ; a Robert pour fils.

1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : François de Beton, d'Arbois, serg. de Briquesart, El. de Bayeux ; Bénédict Beton, du Mesnil-au-Parc, Serg. de Moyon, El. de Coutances.

Seigneurs de Fontaine-la-Forêt et de Bois-Geoffroy, El. de Bernay et de Coutances, maintenus le 26 mai 1666: d'hermine, à 6 roses de gueules, 3, 2, 1.

DE BÉTHUNE (François), chevalier des Ordres du Roi, de la branche d'Orval, obtint, par lettres expédiées à Melun au mois de juin 1652 (non-enregistrées), l'érection en duché-pairie de la terre et marquisat de Nogent-le-Rotrou, El. de Mortagne. Ses successeurs ne portèrent que le titre de comtes de Nogent.

D'argent, à la fasce de gueules, surmontée d'un lambel du même. On sait que la maison de Béthune est une des premières de France. Il existe aux environs de Bruxelles une famille dont le nom a toujours été DES PLANQUES, dans les plus anciens titres, et qui se prétend issue de la maison de Béthune, prétention que certainement les chartes primitives ne justifient pas, sinon quelques reconnaissances, à diverses époques, par les souverains des Pays-Bas, qui, évidemment, non plus qu'aujourd'hui, ne pouvaient se passer de grands noms. Voir ce que j'en dis dans: *Noblesse Belge, bâtardise et prétentions.*

BETON, vid. BETHON.

LE BEUF, vid. BŒUF.

Digitized by Google

DE BEURIOT. 1666, BARRIN : Georges Beuriot, Ecuyer, Sieur de Saint-Clair, demeurant à Montivilliers, et Charles de Beuriot, aussi Ecuyer, Sieur des Lombards, à la stipulation de Damoiselle Marthe Toustain, leur mère.

BEUSDIN. 1463, MONFAUT : Martin Beusdin, de la Cambe, El. de Bayeux ; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

*DE SAINTE-BEUVE (le Sire), l'un des bannerets Normands à la croisade de 1096 : d'azur, à 3 anneaux d'argent.

DE BEUVILLE. 1463, MONFAUT : Jean de Bieville, de Cambremer, El. de Lisieux, et Guillaume de Bieville, du dit lieu, TROUVÉS NOBLES.

De Beuville, au bailliage de Caen, seigneurs de Sarqueux, Cambremer, Montreuil, Beauvais: pallé d'argent et de gueules de 6 pièces. La Chesnaye des Bois a donné une notice sur cette famille, à partir de 1338.

*BEUVILLE, Ecuyers, Sieurs de la Séraulte, El. de Bernay, maintenus le 27 avril 1668 : herminé de gueules et de sable, à la fleur de lys du second. La Chesnaye des Bois dit : la fleur de lys d'argent.

*BEUVRON. Les terres et seigneuries de Beuvron, Beaufou, Tilly et la Mothe-Cesny furent portées en mariage, l'an 1382, par Jeanne de Tilly, à Philippe de Harcourt, baron de Bonnestable. Par lettres d'août 1593, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Rouen, les 17 septembre 1646 et 20 décembre 1647, les baronnies de Beuvron, Beaufou et Saint-Martin de Bessey furent érigées en marquisat en faveur de Pierre de Harcourt, chevalier.

BEUZELIN. 15 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Guillaume Beuzelin, Sieur du Maresquit, greffier du Bailly, fils Jacques, demeurant à Croué, Serg. Saint-Clair, El. de Bayeux ; vû ses titres, JOUIRA ; et Robert, oncle du dit Guillaume, demeurant au dit lieu.

Digitized by Google

BEUZELIN (Richard), Sieur du Mesnil, ANOBLI en 1610.

Sieurs de Bois-Melet, gén. de Rouen : d'azur, au trèfle d'or en abyme, accompagné de 3 roses d'argent. Saint-Allais fait le *champ* d'argent et tous les *meubles* de sinople. Jean Beuzelin, sieur de Boismellet, conseiller, fut reçu président à mortier au Parlement de Rouen, l'an 1661.

*BEUZEVILLE-SUR-LE-VAY, El. de Carentan, terre et seigneurie portée en mariage, sur la fin du quinzième siècle, par Marie du Bois à Jacques de la Luzerne, Chevalier, Seigneur de Mondeville, issu de Geoffroy, Seigneur de la Luzerne, qui vivait en 1290. La terre de la Luzerne, dont cette maison tire son nom, fut portée dans celle de Bricqueville par Gabrielle de la Luzerne, héritière de la branche ainée, et petite nièce de Jacques de la Luzerne, quatrième aïeul de Guy-César de la Luzerne, en faveur duquel la seigneurie de Beuzeville fut érigée en comté par lettres de juillet 1719, registrées au Parlement de Rouen, le 18 mars 1720. Il mourut en août 1736, laissant de Magdeleine-Françoise de Pommereuil, dame de Pommereuil, Moulin-Chapelle et Miseray : 1° César-Antoine de la Luzerne, marié le 3 août 1733 à Marie-Elizabeth de la Moignon de Blancménil, dont : César-Henry, né le 23 février 1737 ; César-Guillaume né le 7 juillet 1738 ; N., né le 15 juillet 1741. 2° Henry-Paul de la Luzerne, né en juillet 1693, capitaine de cuirassiers. 3° Françoise-Magdeleine de la Luzerne, mariée en 1720 à François de Maillé, marquis de Bennehart. La terre de Beuzeville a donné son nom à la famille qui suit, et que La Chesnaye des Bois confond avec celle de BEUVILLE.

* DE BEUZEVILLE-EN-AUGE.

D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 quintefeuilles du même. Pierre de Beuzeville vivait en 1193. Voyez La Chesnaye des Bois. Le sire de Beuzeville et Jean de Beuzeville, du nombre des bannerets normands qui allèrent à la croisade de 1096, portaient : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de 3 quintefeuilles du même.

DE BEUZEVILLE. 1463, MONFAUT : Richard de Beuzeville, de Beuzeville, Serg. de Carentan ; Jean de Beuzeville, de Huberville, Serg. de Valognes ; TROUVÉS NOBLES.

6 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : François de Beuzeville, fils Robert, demeurant à Gray, Serg. du dit lieu, El. de Bayeux ; vû ses titres, JOUIRA.—2 juin 1599 : Charles de Beuzeville, fils Pierre, et fils

Digitized by Google

puîné de Robert, nommé en l'élect. de Bayeux, demeurant à Bavent, Serg. de Varaville, El. de Caen; Vû ses titres JOUIRA.

1666. CHAMILLART, ancienne noblesse: Julien de Beuzeville, de Saint-Martin-de-Caumont, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux.

D'azur, à 3 fleurs de lys *(aliàs)* trois étoiles d'or. Cette maison peut être une branche de la précédente par Guillaume, bâtard de Beuzeville, vivant en 1337.

DE BEVEMONT. BARRIN: Pierre de Bevemont, Ecuyer, Sieur de Sainte-Marie-des-Champs, El. de Gisors; Pierre, Jean, Jessé, Pierre; maintenus le 18 décembre 1666.

De gueules, à 3 barres d'argent, chargées d'une gamache du champ.

DE BEVERY. 12 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES: Guillaume de Bevery, Anglais, fils Guillaume, demeurant à Anfreville, Serg. du Pont-l'Abbé, El. de Valognes, a pour fils Guillaume, Robert et Thomas; vû l'attestation en forme de charte faite en Angleterre le 28 mai 1595, signée du héraut d'armes d'Angleterre, qu'il est extrait de noble lignée de cinq races y mentionnées, avec les armes y empreintes; JOUIRA: a NATURALISÉ, par charte de juillet 1577, vérifiée aux Comptes, en mars 1578.

BEVREDENT, vid. BREVEDENT,

BEYDON, vid. BRIDOU.

*DE BEZANCOURT, El. d'Andely, maintenus le 11 mars 1669: (Saint-Allais).

D'argent, à l'épervier de gueules, becqué et membré d'azur. Cette famille ne figure pas dans le registre de Barrin.

Digitized by Google

BEZU, vid. BESU.

BIAN. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Robert Bian, de la Serg. de Montfort, Vic. de Pont-Audemer, taxé à 20 livres.

LE BIANDIER. 1463, MONFAUT : Henry le Biandier, de Falaise ; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

*BIARD, Ecuyers, Sieurs de Saint-Georges, El. de Bernay (Saint-Allais.)

D'argent, fretté de sable.

LA BICHE. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jacques la Biche, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 15 livres.

DU BICHOT. 12 février 1667, CHAMILLART : condamnation pour usurpation de noblesse, contre Michel du Bichot, de Saint-Ouen-de-Baudre, El. de Carentan, à 1500 livres d'amende ; et Jacques du Bichot, de la Moncellière, El. de Coutances, à 250 livres. Sont venus de Chartres. Leurs pièces sont fausses sur le premier degré. N'a pû représenter de partage ni de traité de mariage.—Maintenus au Conseil, le 13 février 1669.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef, à dextre d'un soleil, à senestre d'un croissant, et en pointe d'une biche passante, le tout d'argent. La Chesnaye des Bois remplace la *biche* par un mouton ; ce qui est tout aussi vraisemblable, le mot Bichot, Bichon, Pichon, signifiant en vieux langage *mouton*, comme le prouvent les armoiries des familles de Pichon et de Bichon en Guienne, toutes deux de date très récente et anoblies par charges au Parlement de Bordeaux. Voir ma Nouvelle Edition du *Nobiliaire de Guienne*.

Digitized by Google

*BIDON, Ecuyers, Sieurs de Posse, Gén. d'Alençon, maintenus le 1 juin 1668 (Saint-Allais).

D'azur, fretté de 6 lances d'or, entresemé de lionceaux du même.

DE BIENCOURT. BARRIN : Antoine de Biencour, Ecuyer, Sieur de Pontrincour, demeurant Paroisse de Chauvicour, El. de Gisors ; Florimond, Jacques, Charles, Antoine, maintenus le 7 juillet 1668. Sont originaires de Picardie.

De sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules, couronné d'or. Cette famille a pris son nom de la terre de Biencourt, au pays de Vimeux, et on peut en voir la généalogie dans Badier, à partir d'Ansel de Biencourt, vivant en 1145.

DE BIENFAIN, Vic. de Bayeux, anobli, taxé à 59 livres.

DE BIENFAIT. 1463, MONFAUT : Jean de Bienfaite, l'aîné, de Moyaux, El. de Lisieux ; Collin Bienfait, le jeune, du dit lieu ; Godefroy de Bienfaite, du dit lieu ; TROUVÉS NOBLES.

De Bienfaite : de sinople, à l'aigle d'or (La Chesnaye des Bois). Jean Bienfaite fut l'un des bannerets normands qui allèrent à la croisade de 1096.

LE BIENVENU. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Guillaume le Bienvenu, de la Serg. de Montfort, Vic. de Pont-Audemer, taxé à 60 livres.

BARRIN : Charles de Bienvenu, Ecuyer, Sieur de Saint-Pierre-des-Ifs, El. du Pont-Audemer ; François, vivant Ecuyer, Sieur du Bourg, demeurant à Montfort, susdite El. ; Jean, Guillaume, Pierre, Leufranc, François, Charles ; vû leurs pièces, Nous avons quant à présent donné acte de la représentation de leurs titres, et ordonné que leurs pièces leur seront rendues, le 17 mai 1669.—Louis le Bienvenu, Ecuyer, Sieur d'Aubermont, demeurant Paroisse de Boulleville, El. du Pont-Audemer ; Jacques, Ecuyer, demeurant Paroisse de Foullebec, de la dite El. ; Nicolas, Benjamin, Claude, Louis, Jacques ; Benjamin avait pour frères Jean, Claude et Nicolas ; maintenus le 8 mai 1669.

D'azur, à la croix échiquetée d'argent et de gueules, et cantonnée de 4 fers de cheval du second. Saint-Allais remplace la croix par un *sautoir engrelé*. Les Seigneurs de la Lissonnière et de Montcrocq, fondus,

Digitized by Google

en 1565, dans la maison de Gripière, par la petite fille de Jean Bienvenu, conseiller au parlement de Rouen, en 1499, portaient: d'argent, à 3 fers de cheval de sable. Jean le Bienvenu fut conseiller clerc au parlement de Rouen, l'an 1499.

DE BIERVILLE. 1463, MONFAUT: Me Philippe de Bierville, de Creully, Serg. de Bernières, El. de Caen; TROUVÉ NOBLE.

DE BIERVILLE. BARRIN: Laurent de Bierville, Ecuyer, Sieur du lieu, demeurant à Bierville, El. de Rouen; Jacques et François de Bierville, Ecuyers, ses frères; Jean de Bierville, Secrétaire du Roi en 1609; maintenus le 21 mai 1670.

D'argent, au cœur de gueules, accompagné de 3 molettes d'éperon de sable. Cette famille ne paraît pas se rattacher à la précédente, et Barrin ne l'a admise dans son catalogue que parce qu'elle était issue d'un Secrétaire du Roi.

DE BIEURAY, vid. BALLEROY.

DE BIEVILLE, vid. BEUVILLE.

DE BIGANS. BARRIN: François de Bigans, Ecuyer, Sieur de Nolleval, El. d'Evreux; François, François, Jean, Jean, François, maintenus le 17 novembre 1670.

D'azur, à 3 coquilles et 3 besants d'or, 2, 1, 1, 2. Selon Saint-Allais: Bigant, Ecuyers, sieur d'Hiblauville, El. de Lyons, maintenus le 17 novembre 1670: Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 coquilles de sable et accompagnée de 3 besants d'or; aux 2 et 3, d'or, à la croix ancrée de gueules, chargée d'un écusson d'argent surchargé d'un lion de sable.

BIGANT, vid. BIGARDS.

DE BIGARDS. BARRIN: Adrien de Bigards, Ecuyer, Sieur de

Digitized by Google

Sermesnil, y demeurant El. de Neufchâtel; Louis, Jean, François, Philippe, Antoine, maintenus le 22 juillet 1670.

D'argent, à 3 tourteaux d'azur, accompagnés de 7 croisettes recroisetées et au pied-fiché de gueules, 3, 3, 1. Saint-Allais appelle cette famille BIGANT. — Guillaume Le Bigars, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096: de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de croisettes d'or.

*DE BIGARS, originaires de Roumois, près Pont-Audemer, Seigneurs de Fumechon, la Farouillère, la Salle, le Bois-de-Louviers, Croville, Tourville, Normainville, Saint-Aubin-de-Gaillon, Marquis de la Londe, etc.

D'argent, à 2 fasces de gueules. Saint-Allais dit: El. de Lisieux, maintenus le 16 avril 1666. La Chesnaye des Bois parle de cette famille, à partir de 1141.

DE LA BIGNE, vid. PAYEN.

DE LA BIGNE. 1463, MONFAUT: Guillaume de la Bigne, du Tourneur, El. de Vire; Bertrand de la Bigne, de Clenefougières, Serg. de Vassy, dite El., TROUVÉS NOBLES.

1599, 9 février, à Vire, DE MESMES; Geoffroy de la Bigne, fils Jean, demeurant au Teil, Serg. du Tourneur, El. de Vire, a pour fils Jean; Bertrand, neveu du dit Geoffroy, et Adrien, autre neveu, demeurant au dit lieu; vû leurs titres, JOUIRONT.—Jean, fils Guion de la Bigne, Sieur de la Rochelle, demeurant à Bernières, Serg. Tinchebray, El. de Vire, de la même famille; JOUIRA.—4 mars 1599, à Bayeux: René de la Bigne, fils Julien, demeurant à Livry, Serg. de Briquesart, El de Bayeux, a pour fils Palamède et Charles; Michel, son frère, demeure au dit lieu; vû leurs titres et Monfaut, JOUIRONT.

10 mai 1635, à Vire, D'ALIGRE: vû les titres présentés par Jean de la Bigne, Ecuyer, Sieur de la Rochelle, et pour Gilles et Adrien, ses frères, de la Paroisse de Bernières, enfants de Guy, fils Robert; et encore pour Palamède et Nicolas, son fils; et Bertrand, son frère, enfants de Jean, fils Jean, de la Paroisse du Teil; les dits Robert et Jean, frères, enfants d'autre Robert, fils Guillaume de la Bigne, Ecuyer; avons ordonné qu'ils JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Daniel et Nicolas de la Bigne, Ecuyers, frères, de la Paroisse de Condé-sur-Noireau, enfants d'Adrien, fils Nicolas, fils Jean de la Bigne, Ecuyer; avons ordonné qu'il justifiera plus amplement dans quinzaine, autrement

Digitized by Google

sera imposé. A depuis présenté, et auparavant de faire droit, représentera les minutes du traité de mariage de Nicolas, prétendu fils Jean, du 18 août 1562, passé à Falaise.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Charles, Julien et Richard de la Bigne, de Livry, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux ; Daniel et Nicolas de la Bigne, de Clecy, Serg. de Saint-Jean-le-Blanc, El. de Vire; Bernardin de la Bigne, de Bernières, Serg. de Condé, dite El.

Sieurs de Tessel et de La Rochelle, El. de Mortain et de Bayeux: d'argent, à 3 roses de gueules.

BIGNON (Guillaume), Sieur du Mesnil, anobli en 1580.

On trouve: Bignet, Vic. de Valognes, anobli, taxé à 41 livres; Bignard, Vic. de Valognes, anobli, taxé à 44 livres; et Beugenet, Vic. de Valognes, anobli, taxé à 39 livres.

*BIGNON (Jerome), intendant de Rouen, Picardie, Artois, Conseiller d'Etat en 1698, Prévôt des marchands de Paris en 1708.

D'azur, à la croix du Calvaire d'argent posée sur une terrasse de sinople, cantonnée de 4 flammes et accollée d'un cep de vigne issant, le tout d'argent.

LE BIGOIS, vid. LE BIGOT.

DE BIGON. 1463, MONFAUT : Philippot de Bigon, de Piancour, Serg. de Moyaux, El. de Lisieux ; TROUVÉ NOBLE.

*DE BIGOS (Raoul), l'un des bannerets normands à la croisade de 1096.

D'argent, à 3 fasces de gueules, accompagnées de 3 merlettes du même.

BIGOT. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : les enfants de feu Me Guillaume Bigot, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxés à 25 livres.

Digitized by Google

BARRIN : François Bigot, Sieur des Parques, demeurant en Anjou, et Jean Bigot, frères, Ecuyers, demeurant à Rouen ; Jean Bigot, Sieur de Courcelles, Pierre Bigot, trésorier de France en la généralité de Rouen ; maintenus à Rouen, le 26 février 1667. Il y en a plusieurs autres de ce nom qui ont été maintenus le 25 septembre 1670.

D'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 roses de gueules. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille à partir de 1350: Seigneurs de Fontaines, la Turgère, Baines près Verneuil, Tibermesnil, Esteville, Graveron, Creuilly, Bolleville, Herville, Gondouville, le Haume, Sassetot, Saint-Martin-aux-Bruneaux, Vinnemerville, Saint-Thomas, la Chaussée, Somesnil, Cleuville, Freuilleville, Barons de Monville et de Gruchy, Vicomtes de Verneuil, etc.; mais, quoique citant la Roque, Duchesne, Dumoulin, etc., il qualifie cette famille noble de race, elle n'en a pas moins été anoblie par les francs-fiefs, et, de son origine jusqu'à 1789, elle fut versée dans les charges du parlement de Rouen. Emery Bigot, sieur de Tibermesnil, à Rouen, avocat-général, fils de Laurent Bigot, premier avocat-général, fut reçu, le 7 mars 1578, président à mortier au parlement de Rouen. Alexandre Bigot, baron de Monville, conseiller au parlement de Rouen, y fut reçu président à mortier le 11 août 1637, et mourut le 30 mars 1675, ayant rempli l'office de premier président de 1666 à 1670. Son arrière-petit-fils, Alexandre Bigot, baron de Monville, conseiller, fut reçu président à mortier au même parlement le 13 juillet 1722. Pierre Bigot, sieur du Parquet, en la Vic. d'Evreux, était, en 1686, conseiller du Roi, trésorier de France en la Gén. de Normandie.

LE BIGOT. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Magdeleine le Bigois ou Rabigois, de la Serg. de Goderville, Vic. de Montivilliers, taxée à 15 livres.

24 mai 1599, DE MESMES : Charles le Bigot, Sieur de Sequille, fils Nicolas, vivant conseiller au siège présidial de Caen, demeurant à Ussy, El. de Falaise, a de fils Charles ; et Guillaume, frère du dit Charles, demeurant à Ussy ; Adam, Sieur de la Cressonnière et d'Entremois, fils Jacques, qui fut frère du dit Nicolas, et le dit Adam, cousin-germain du dit Charles, et Guillaume, demeurant à la Cressonnière, El. de Falaise ; Charles, Sieur de la Hogue, cousin-germain des dits Charles, Guillaume et Adam, et fils Robert, qui était frère du dit Nicolas ; et Jacques, demeurant à Falaise, et lieutenant en l'Election du dit lieu, a pour fils Philippe ; vû leurs titres, JOUIRONT.—7 juin 1599 : Pierre le Bigot, Sieur de la Fosse et de la Valette, fils Jean, demeurant à Fontaine, Serg. d'Hiesme, El. d'Argentan ; Jean, frère du dit Pierre, demeurant à Langrune, Serg. Bernières, El. de Caen ; Vû leurs titres, JOUIRONT.

BARRIN : Honoré Bigot, Ecuyer, Seigneur de Fontaines, demeurant Paroisse de Lignerey, El. d'Evreux ; Nicolas, Etienne, Claude, Honoré, maintenus le 9 août 1667.

Digitized by Google

D'or, à la tête de léopard de sable, lampassée de gueules. La Chesnaye des Bois confond cette famille avec la précédente.

LE BIGOT. BARRIN : Léonor le Bigot, Ecuyer, Sieur du Boulay, y demeurant, El. de Rouen, maintenu le 10 août 1667.

D'azur, à 2 palmes adossées d'or en pal. Charles le Bigot, nommé, le 13 juillet 1657, conseiller, secrétaire du Roi, audiencier en la chancellerie de Rouen, obtint ses lettres d'honneur (attributives de noblesse), registrées à l'audience de France en 1680.

BILLARD (Romain) Sieur de Champeaux, ANOBLI en 1602.

Billard, Ecuyers, Sieurs de Champeaux et des Hallaines, El. d'Argentan, maintenus le 20 juin 1666: d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 molettes du même. (La Chesnaye des Bois, qui les dit anoblis en 1594.) On trouve: Billard, Vic. d'Argentan, anobli, taxé à 2 et 6 livres. Domine Billard épousa, avant 1591, Jérôme Ango, Ecuyer, Seigneur de la Haye-de-Ponts.

BILLARD (Jean), Sieur de la Fontaine, ANOBLI en 1600 *aliàs* 1602.

BILLARD (Guillaume), Sieur de Raveton, anobli en 1593.

DE BILLE, vid. BILLES.

DE BILLEHEUST. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : le Belheult, Vic. de Mortain, taxé à 9 livres.

1599, 23 janvier, DE MESMES : Jacques et Etienne de Billeheust, fils Jean, Sieurs du Manoir et du Bois, demeurant à Saint-Pair-Lerduzon, Serg. Rouxel, El. de Mortain, a eu arrêt de l'an 1486 aux Aydes et justifié de descente du depuis ; JOUIRONT ; du dit Jacques sont sortis Bonne et Jacques.—1599, 4 février : François et Nicolas de Billeheust, fils Gilles ; Nicolas, qui eut arrêt du Conseil du Roi du 13 novembre 1555 ; JOUIRA;—à Vire.

Digitized by Google

18 avril 1635, à Mortain, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Beuves et Jacques de Billeheust, de la Paroisse de Saint-Pair, Ecuyers, frères, enfants de Jacques ; et pour Etienne, leur oncle, de la Paroisse de la Chapelle-Cercelin ; les dits Jacques et Etienne, frères, enfants de Jean, fils Pierre, et encore pour Jean, Sieur de Tangouet, de la Paroisse de Cuves, fils Jean, fils Guillaume, fils Charles ; les dits Pierre et Charles, frères, enfants de Jourdain de Billeheust, Ecuyer ; ordonnance des sieurs commissaires, du 28 août 1624 ; JOUIRONT.—10 mai 1635, à Vire : vû les titres présentés par François et Nicolas de Billeheust, Sieurs de Saint-Martin et d'Argentan, des Paroisses de Maubry et Bellon, et enfants de Gilles, fils Nicolas, fils Pierre de Billeheust, Ecuyer ; arrêt de la Cour des Aydes du 7 avril 1551, avec le procureur-général et Jean le Roy, de la dite Paroisse de Bellon, par lequel Nicolas de Billeheust, prétendu aïeul, est maintenu dans sa qualité ; avons ordonné que, dans quinzaine, ils justifieront Gilles, leur père être fils du dit Nicolas, leur aïeul prétendu, autrement seront imposés ; ont depuis justifié ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART : Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Georges de Billeheust, de la Chapelle-Usselin, Serg. de Saint-Sever, El. de Vire ; Charles de Billeheust, de Notre-Dame-de-Beslon, Serg. du Pont-Farcy, dite El. ; Jean de Billeheust, des Loges ; Jean et Gabriel de Billeheust, de Saint-Laurent ; François et Martin de Billeheust, de Saint-Pair, Serg. de Roussel, El. de Mortain.

Sieurs de Gourgoux, du Manoir, de Beaumanoir, de la Guerrière, de Saint-Georges: d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 roses du même.

DE BILLES ou BILLET (Sylvestre), capitaine de la Marine de la province de Normandie, Vic. d'Auge, anobli par lettres du 9 juillet 1540, expédiées le 10 décembre suivant, taxé à 21 livres.

1666, BARRIN : Antoine de Bille, Ecuyer, Seigneur du Foye et de Léguilhon, demeurant Paroisse de Boulleville, El. du Pont-l'Evêque ; Sylvestre anobli ; Jacques, Antoine ; les lettres d'anoblissement du dit Sylvestre accordées par François I., en 1540. Le dit Antoine fut déchargé des droits des francs-fiefs, par les commissaires à ce députés en la Généralité de Rouen, à cause de son fief de Léguilhon sis en la Paroisse de Rhonville, El. du Pont-l'Evêque.

Fascé de vair et de gueules.

Digitized by Google

BILLET, vid. BILLES.

BILLETE, vid. BELLET.

BINET. 22 octobre 1598, à Valognes, DE MESMES : Jacques Binet, Sieur du Buisson, de la Paroisse de Reville, fils de Jean, qui fut fils de Guillaume, anobli par charte du Roi Louis XII., de l'an 1509, vérifiée aux Comptes à Paris, JOUIRA.

8 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par François, Jean et Pierre Binet, Ecuyers, frères, demeurant savoir : François, à Saint-Geneviève, et les dits Jean et Pierre, en la Paroisse de Reuville, enfants de Jacques, fils Jean Binet ; et pour Louis Binet, fils de Nicolas, fils Jacques ; les dits Jacques et Jean, frères, enfants de Guillaume, fils du dit Jean Binet, Ecuyer ; avons ordonné que les dits François, Pierre et Louis JOUIRONT du privilége de Noblesse.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611 : ANOBL. 1509 : Adrien Binet, de Reville, Serg. du Val-de-Saire, El. de Valognes.

De gueules, à 2 barres d'argent, la première surmontée d'une rose accostée de deux besants, la seconde accostée à dextre d'une feuille de chêne, et à senestre d'une rose, le tout d'or.

DE LA BINOLAYE. 1463, MONFAUT : Jean de Bunelaye, de Saint-James-de-Beuvron, El. d'Avranches ; TROUVÉ NOBLE.

12 février 1599, à Vire, DE MESMES : Pierre de la Binolaye, Sieur de la Poillivière, fils Michel, demeurant à Saint-James, Serg. du dit lieu, El. d'Avranches ; Jean et Charles, ses fils ; Guillaume et Alain, fils Christophe, autre fils du dit Michel, mineurs, demeurant au dit lieu ; ancienne noblesse, JOUIRONT.

18 janvier 1635, à Avranches, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Pierre de la Binolaye, et pour Charles, son fils, de la Paroisse de Saint-James-de-Beuvron, le dit Pierre, fils Michel, fils Mathurin, fils Roland de Binolaye, Ecuyer ; avons ordonné qu'il justifiera plus amplement dans quinzaine, et autrement seront imposés en la dite Paroisse ; ont depuis justifié, JOUIRONT.

1666. CHAMILLART, ancienne noblesse : François de la Binolaye, de Sacé, serg. de Pontorson ; André, Thomas et Charles de la Binolaye, de Saint-James, El. d'Avranches.

Digitized by Google

Sieurs des Trais, les Vallées, le Guast, Masvete: d'argent, à la fasce ondée d'azur, chargée d'un cygne d'or et accompagnée de 3 membres de lion de sable, en pal. Cette famille est originaire de Bretagne, où la branche aînée portait: d'or, à la fasce ondée de sinople, chargée d'un cygne d'argent, et accompagnée comme ci-dessus.

BIRET. 1470, ANOBL. par la Charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Me Jean Biret, de la Vic. de Beaumont-le-Roger, taxé à 3 livres.

DE LA BISSAYE, vid. BOISSAYE.

BISSON, vid. BUISSON.

BISSOT. 1470. ANOBL. par la Charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts; Robert Bissot, à Saint-Martin-le-Vieil, Serg. de Preaux, Vic. de Pont-Audemer, taxé à 30 livres. — Bissot, Vic. d'Auge, ANOBLI, taxé à 11 livres.

BARRIN : François Bissot, Ecuyer, sieur du Tanney, demeurant paroisse de Saint-Martin, près Saint-Fremin, El. de Pont-Audemer; Guillaume, Jacques, Jean, Pierre; Robin a été anobli par Charte des francs-fiefs, en 1471; il y a arrêt de la cour des Aydes du 22 avril 1560 : maintenu le 3 mai 1670.

* D'argent, à 3 roses de gueules. La Chesnaye des Bois qualifie cette famille d'*ancienne noblesse.*

DE BITOT. 1463, MONFAUT; Guillaume de Bitot, de Saint-Contest, ville et banlieue de Caen ; TROUVÉ NOBLE.

DE BIVILLE. BARRIN : Louis de Biville, chevalier, seigneur et patron de Saint-Lucian, y demeurant, El. de Lyons; Louis de Biville, Ecuyer, demeurant paroisse de Mézenqueville, de la dite El.; Jean, Jean, Jamet, Léonor, maintenus le 1er juillet 1670.

Digitized by Google

D'argent, à 3 flanchis de gueules, surmontés de 2 couples de chien de sable. Saint-Allais remplace les flanchis par des *étayes*.

DE BIZE, vid. BREZÉ.

*BIZY, Marquisat relevant de la Vic. de Vernon.

DE BLAINVILLE, vid. MAUQUENCHY.

LE ou DE BLAIS. 18 février 1599, à Bayeux, DE MESMES: David Le Blais, Sieur de Castilliers, fils Pierre, fils Jacques, fils Guillaume, fils Gilles, anobli par charte de mai 1492, registrée aux Comptes le 8 janvier 1501, demeurant le dit David à Crespon, Serg. de Gray, El. de Bayeux, a Michel son fils; Henry, son frère, demeurant au dit lieu; vû la charte et descente, JOUIRONT.—28 juin 1599: Robert le Blais, Sieur du Quesnel, Trésorier-Général de France, fils Jacques, fils Guillaume, fils Gilles, anobli par charte du mois de mai 1492, registrée aux Comptes le 8 janvier, 1501, demeurant à Caen, a de fils Jean et Mathurin; vû la dite charte et sa descente, JOUIRA.

1666, CHAMILLART: anoblis avant le 1er janvier 1611: Jean le Blais, de Saint-Jean de Caen; ANOBLIS. 1492; Gabriel le Blais, de Benneville-sur-Adjon, Serg. d'Evrecy, dite El., id. Jean-Louis et Jean le Blais, de Merville, Serg. de Varaville, dite El., id.; Gabriel le Blais, de Saint-Germain-du-Pert, Serg. des Vez, et Jean le Blais, de Crepon, Serg. de Gray, dite El., id.

De sinople, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même. Saint-Allais remplace les *trèfles* par 3 *tiges de* 3 *glands de chêne*. Malgré les assertions du Mercure de France, qualifiant cette famille d'*ancienne maison*, elle a été incontestablement anoblie par les francs-fiefs. Marguerite de Blais, filleule du roi Louis XIII, dame et baronne de Crépon, de Vaux et de Grais, fille de Jean de Blais, conseiller d'Etat, épousa Alexandre Coste, marquis de Saint-Sulpice, conseiller au parlement de Normandie. On trouve: de Bleds, Vic. de Bayeux, ANOBLI, taxé à 54 livres.

BLAISOT. Dernier juillet 1667, CHAMILLART: Condamnation

Digitized by Google

pour usurpation de Noblesse contre Michel et Jean Blaisot, de Berigny, El. de Bayeux, chacun à 100 livres d'amende; et François, Pierre, et Jean Blaisot, mineurs, de Saint-Germain-d'Elle, dite El., à 200 livres. Condamnés par deux arrêts de la Cour des Aydes en 1584 et 1637, instance des habitants de Saint-Germain-d'Elle.

LE BLANC. BARRIN : André le Blanc, Ecuyer, Sieur de Malvoisin, tant pour lui que pour Jean, Nicolas, André, Louis, André, Ecuyers, ses enfants, demeurant Paroisse d'Ouenchy, El. d'Arques ; maintenus le 28 décembre 1666.

D'azur, à une claire étoile à 8 rais et rayonnante d'or. Il existe à Bordeaux une autre famille du nom de Le Blanc, barons de Mauvezin, qui porte pour armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 besants du même; écartelé d'azur, au cygne d'argent. Une famille Le Blanc de la Batut, aux Lannes, portait aussi un cygne, comme beaucoup de Le Blanc de diverses provinces de France, par analogie avec leur nom. Celle de Bordeaux est récente, de jurade bourgeoise, et d'assez mince noblesse, acquise par une charge de secrétaire du Roi au XVIII^e^ siècle, malgré ses chevaliers de Malte de 1789.

LE BLANC. 1666, CHAMILLART: Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Anne le Blanc du Rollet, Sieur de la Croisette, Gouverneur de Caen, de Saint-Pierre de Caen.

D'azur, à 3 licornes saillantes d'argent. David Le Blanc, seigneur du Rolet et des Abastés, épousa, vers 1590, une fille de Nicolas Le Mareschal, baron des Noyers. Robert le Blanc, seigneur du Rolet et de la Croisette, conseiller au parlement de Normandie en 1657, puis maître des requêtes. Jacques le Blanc, seigneur du Rolet et de la Croisette, reçu chevalier de Malte en 1680.

LE BLANC. BARRIN: François le Blanc, Ecuyer, Sieur du Clos-Châtelain, et Jean-Baptiste le Blanc, Ecuyer, Sieur du Rozey, Maître des Eaux et forêts du Bailliage de Gisors et Lyons, demeurant susdite Paroisse du Rozey, El. de Lyons; Robert, Jean, Guillaume, François, Jean-Baptiste, maintenus le 23 décembre 1666.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 lionceaux d'argent.

Digitized by Google

DE BLANCBASTON (Nicolas), de Dieppe, Conseiller en la Chambre des Requêtes du Parlement de Rouen, en 1543.

BARRIN : Adrien Blancbaston, Ecuyer, Sieur de Saint-Georges, y demeurant, Election d'Arques ; Raoul, Jean, Nicolas, Pierre, Jacques, Simon, Pierre, Adrien ; maintenus le 9 décembre 1668.

De gueules, au bâton écôté en pal d'argent, accosté de 4 fleurs de lys d'or.

BLANCHARD (Etienne), de la Vicomté de Carentan, ANOBLI, taxé à 32 livres.

1599, 2 janvier, à Saint-Lo, DE MESMES : Robert Blanchard, fils Etienne, Sieur de Coigny, anobli par charte de septembre 1543, registrée aux Comptes, le 26 du dit mois, et aux Aydes le dernier avril 1544, à l'indemnité de 23 livres de rente à la Paroisse de Baupte, Serg. de Saint-Eny, El. de Carentan ; Thomas et Etienne, dits Blanchard, frères, fils Thomas, fils Etienne, demeurant au dit Baupte ; JOUIRONT.

12 décembre, 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Nicolas Blanchard, Ecuyer, Sieur de la Turie, Paroisse de Saint-Jores-en-Bauptois, El. de Carentan, pour lui et pour les enfants bas-âge de Robert, son frère ; les dits Nicolas et Robert, enfants d'autre Robert, et aussi pour les enfants bas-âge d'Etienne, Sieur du Fresne, fils de Thomas ; les dits Thomas et Etienne, frères, enfants d'Etienne Blanchard, anobli par lettres du mois de septembre 1543, registrées en la Chambre des Comptes l'an 1553, à la charge de payer six livres dix sols d'indemnité à la dite paroisse de Saint-Jores ; quittance de supplément pour la somme de trois-cents livres, payée par le dit Thomas, tant pour lui que pour Robert, son frère, du 20 mai 1576 ; acte des commissaires établis pour le régallement des Tailles, du 2 janvier 1599, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART : anoblis avant le 1er janvier 1611 : Jean Blanchard, de Saint-Jean-de-Caen ; ANOBL. 1543. François Blanchard, de Saint-Jorez, Serg. de la Compté, El. de Carentan, id.

Blanchard, El. de Carentan : d'or, à la bande d'azur, accompagnée de cinq merlettes de sable, 2 en chef et 3 en pointe. Sieurs du Bois, El. de Caen, id. On lit dans le *Dictionnaire des Anoblissements :* Etienne Blanchard, anobli par lettres du 6 novembre 1534, moyennant finance réglée par les commissaires députés de la province de Normandie.

Digitized by Google

BLANCHARD. 19 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Roland Blanchard, sieur de la Neteisière, fils Guillaume, demeurant à Falaise, a de frère Jean, mineur; vû ses titres, JOUIRA. — 28 juin 1599 : Vincent Blanchard, et Jean, frères, Sieurs d'Angerville, fils Pierre, mineurs, demeurant à Saint-Georges-d'Aunay, Serg. Villers, El. de Caen; Jean, Sieur de la Londe, fils Jean, Chevalier, et cousin germain du dit Jacques, demeurant au dit lieu; vû leurs titres et Monfaut, JOUIRONT.

BARRIN : Pierre Blanchard, Ecuyer, Sieur de la Sermanière, ministre de Fécamp, El. de Montivilliers; le 28 décembre 1666, a signé comme il se maintient d'ancienne race. — Etienne Blanchard, Ecuyer, Sieur d'Angueville, sous le nom de damoiselle Marie Mathias, au précédent sa veuve, tutrice de ses enfants mineurs, demeurant à Rouen; Léger Blanchard, etc.; maintenus à Rouen, le 13 juillet 1667. En deuxièmes noces la dite damoiselle Mathias a épousé M. de Moges, conseiller au Parlement de Rouen.

D'azur, à 3 croissants d'argent. Cette famille est originaire de Bretagne. On trouve: Jean Blanchard, sieur d'Alincourt et de Crèvecœur, d'ancienne qualité, de Rouen, anobli par lettres de l'an 1644, registrées le 14 juillet 1645.

BLANCHARD, Vic. d'Alençon, anobli, taxé à 5 livres.

Blanchard, Ecuyers, sieurs de Fresnes, des Ausnes et de la Poterie, El. d'Argentan, anoblis en 1585, maintenus le 1er juillet 1666: d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une croisette et soutenu de 3 molettes d'éperon malordonnées, le tout du même. On trouve dans le Registre des Anoblis: Denis Blanchard, sieur du Pont-Hubert, *aliàs* Bois-Hubert, anobli en 1586.

BLANCHARD. 25 mars 1670 : condamnation par défaut pour usurpation de noblesse à 100 livres d'amende, contre Antoine Blanchard, de Criqueville, El. de Bayeux.

BLANCHE. Ecuyers, Seigneurs de Bellou, El de Conches, maintenus le 28 janvier 1668 (Saint-Allais).

D'azur, à 3 têtes de lion arrachées d'argent.

BLANCHECAPPE. Vic. du Pont-Audemer, ANOBLI, taxé à 5 livres.

Digitized by Google

*BLANCHELANDE, El. de Carentan, abbaye d'hommes, de l'ordre des Prémontrés, fondée en 1135 par Richard, baron de la Haye, connéable de Normandie.

DE BLANCVILLAIN. 18 février 1599, à Bayeux, DE MESMES : Pierre Blancvillain, Sieur de la Guernière, fils Louis, fils Nicolas, fils Eustache, ANOBLI par la Charte des francs-fiefs de 1474, a des parents à Falaise qui veulent se greffer avec lui, JOUIRA ; le dit Pierre a pour fils Joachim, Jacques, François et Louis. — 15 juin 1599 : Gilles de Blanvillain, fils Gilles, fils Thomas, fils Eustache, anobli par Charte des francs-fiefs du 10 juillet 1474, demeurant à Fontaine-le-Pain, Serg. Bretheville et de Tournebu, El. de Falaise, a pour fils Pierre ; Marc, fils Maurice, fils Philippe, qui était frère du dit Gilles, demeurant à Cerigal, Serg. et El. susdites ; Julien, fils Joachim, et cousin-germain de Milles, demeurant à Moulinnes, El. de Falaise, a de fils Pierre et Philippe ; vû leurs Charte et descente, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART : anoblis avant le 1er janvier 1611 : ANOBL. 1474 : Sébastien et Pierre de Blanvillain, de Saint-Germain-d'Elle, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux.

Sieurs de la Guérinière, anoblis en 1474 : d'azur, au chevron d'argent surmonté d'un croissant et accompagné de 3 dards versés, le tout du même. Saint-Allais dit: Blancvillain, sieurs de la Fontaine : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant du même et accompagné de 3 fers de lance d'argent.

DE BLANCVILLAIN. 6 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Jean de Blancvillain, fils Jacques, fils Jacques, fils Pierre, fils Regnaut, fils Pierre, RENVOYÉ par Monfaut PAYER TAILLE, a justifié sa descente depuis le dit Pierre. Se trouve par le registre de la recherche de l'an 1540, qu'un Louis de Blanvillain obtint Charte des francs-fiefs en 1474, mais le dit Jean N'EN A JUSTIFIÉ. — 11 mars 1599 : Richard Blanvillain, fils Regnaut, demeurant à Saint-Martin-de-la-Besace, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, a Guillaume pour fils ; N'A JUSTIFIÉ, et n'a aucuns biens.

On trouve Thomas Blancvillain, sieur de la Fermière, de Honfleur, anobli par lettres du 7 juin 1648, expédiées le 10 mai 1650.

BLANDON, vid. BLONDIN.

Digitized by Google

*BLANGY, El. de Lisieux, haute, moyenne et basse justice, et patronage de l'abbé de ce lieu.

BLANGY, vid. le VICOMTE.

DE BLANVILLAIN, vid. BLANCVILLAIN.

*DE BLARU, ou BLARY (le Sire), l'un des bannerets normands à la croisade de 1096 : d'hermine, à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur. Jacquet de Blary, son fils, *brisait* d'un lambel d'azur.

BLIN. BARRIN : Marc-Antoine Blin, Ecuyer, sieur de Beaufort, demeurant à Pontoise, El. de Gisors ; Antoine ; Pierre ; Marc-Antoine ; le 20 mars 1669, renvoyés au Conseil, l'avis étant qu'ils soient déclarés usurpateurs, attendu qu'ils n'ont produit que trois degrés.

D'azur, à 8 glands d'argent mis en pal, 3, 2, 3. Ce sont les armes d'une famille de Beaufort, Seigneurs de Belin en Artois, ancienne et bien alliée, qui n'a de commun que le nom avec une famille de Beauffort, de la même province, laquelle, non contente de se dire issue (à l'encontre de ses titres) des sires de Thouars, a imaginé, depuis un siècle, de mettre deux F à son nom, ortographe qui peut bien aller en Flandre, mais qui jure avec la langue française et l'origine de la famille en question. Voir ce que j'en dis dans: *Noblesse Belge, bâtardise et prétentions.*

*BLIN de Bourdon, originaires de Normandie : d'argent, à 3 trèfles renversés de sable 2 et 1, surmontés de 3 merlettes rangées en fasce du même.

LE BLOND. BARRIN : Adrien le Blond, demeurant paroisse de la Chaussée, El. d'Arques, tant pour lui que pour Pierre, Jacques et Marc-Antoine le Blond, frères ; Jean, Antoine, Adrien, Jean, Antoine, maintenus le 17 août 1668 ; Nicolas le Blond, Ecuyer, Sieur de Goussain-

Digitized by Google

ville, demeurant paroisse de Guesville, El. d'Arques ; Nicolas, Eustache, Jean, Nicolas, maintenus le 11 janvier au dit an 1668.

D'argent, à 2 chevrons d'azur, accompagnés de 3 aiglettes de sable.

BLONDEL. 1463, MONFAUT : Guillaume Blondel, du Hommet, El. de Carentan.—1464 : André Blondel, de Tollevast, El. de Valognes ; André Blondel, de Grecqueville, dite Serg. ; Pierre Blondel, de Martinvast, dite Serg., de l'Ordonnance ; Robin Blondel, de Sulleville, dite Serg. ; Jean Blondel, d'Yvetot, Serg. de Beaumont, dite El. ; NOBLES.

1598, dernier décembre, à Valognes : DE MESMES : Julien Blondel, Serg. de Tollevast, fils Pierre, l'un de ceux qui a obtenu arrêt aux Aydes, du 8 avril 1559, JOUIRA, qu'autant par lui ses collatéraux qui ne sont de la même tige, suivant le dit arrêt.— 24 décembre 1598, à Saint-Lo : André Blondel, demeurant à Saint-Froment, Serg. du Hommet, El. de Carentan ; vû ses titres, JOUIRA. — Dernier décembre 1598 : Pierre Blondel, fils Louis, demeurant en la paroisse de Cas, El. et Serg. de Carentan, et Hervé, fils mineur de Marc, vivant frère dudit Pierre ; vû leurs titres, JOUIRONT.—15 mars 1599, à Bayeux : Jean Blondel, sieur de la Rosière, fils Jean, demeurant à Bayeux, paroisse Saint-André, a pour fils Jean ; Jacques, oncle du dit Jean, sieur de Rie et de Vitry, demeurant au dit Rie, Serg. de Gray, El. de Bayeux, a Jacques et Hervieu de fils ; Guillaume, frère du dit Guillaume, demeurant à Molles, Serg. de Tour, El. susdite, a pour fils Paul ; vû leurs titres, JOUIRONT.—2 juin 1599 : Martin Blondel, fils Jean, fils Thomas, qui obtint arrêt contradictoire aux Aydes contre les paroissiens de Sidville, El. de Valognes, auquel le dit Jean est nommé, demeurant à Saint-Vaast, Serg. de Villers, El. de Caen, a de fils Gabriel et Gilles ; Marin, frère du dit Martin, demeurant à Caen ; vû leurs titres, JOUIRONT.

27 septembre 1634, à Carentan, d'ALIGRE : vû les titres de noblesse de Hervé Blondel, sieur de Ravenoville ou Lavenoville, paroisse de Celet ; jugement des commissaires des francs-fiefs du 24 janvier 1565, par lequel Blondel aurait été déchargé comme noble ; autre jugement par lequel Marc, fils de Louis, aurait été déchargé de la dite taxe comme noble, du 5 juin 1576 ; contrat de mariage de Hervé Blondel, fils du dit Marc, avec damoiselle Jeanne de la Lande, du 21 juin 1621, par lequel les dits Blondel sont qualifiés Ecuyers ; ordonné que le dit Blondel JOUIRA. — 5 octobre 1634 : vû les titres de Charlotte de Milleur, veuve d'Antoine Blondel, sieur de la Granterie, paroisse de Castré, El. de Carentan ; arrêt de la cour des Aydes du 20 juillet 1629, par lequel, ayant égard aux lettres obtenues par le dit Blondel, aurait été ordonné qu'il serait rayé des rôles de la taille, sans restitution de ses impôts ; JOUIRA, elle et ses enfants. — 12 décembre 1634 : vû les titres présentés par André

Digitized by Google

Blondel, Ecuyer, Sieur de Frémond, et y demeurant, El. de Carentan, fils Jean, fils Christophe, fils Pierre Blondel, Ecuyer; ordonnance des francs-fiefs, du 5 mars 1595, par laquelle le dit Jean, père, aurait été renvoyé comme noble ; autre ordonnance, du 16 mai 1566, par laquelle ledit Jean aurait encore été renvoyé comme noble; JOUIRA. — 4 décembre 1634 : vû les titres présentés par Fleury Blondel, Ecuyer, de la paroisse de Flottemanvlle, fils Jean, fils Thomas, et pour Robert Blondel, Ecuyer; pour Jean, Jacques, Pierre et Robert Blondel, ses enfants, de la paroisse de Sydeville; le dit Robert, fils Pierre, fils du dit Thomas; et pour François, pour lui, Tanneguy, Thomas et Jacques, ses enfants, de la paroisse de Martinvast; le dit François, fils Jacques, fils Richard, et les dits Thomas et Richard, enfants d'autre Thomas Blondel, Ecuyer; ordonnance des commissaires du Régalement des Tailles, du 6 novembre 1624; JOUIRONT. — 4 décembre 1634 : vû les titres présentés par Julien, Touen et François Blondel, Ecuyers, de la paroisse de Sydeville, enfants de Julien, fils Pierre, fils Jean; et pour damoiselle Anne Blondel, veuve de Jean Blondel, tuteur de François et Hervieu, les enfants du dit Jean Blondel, de la paroisse de Martinvast; le dit Jean, fils François, fils Guillaume; les dits Jean et Guillaume, enfants de Pierre Blondel, Ecuyer; acte des commissaires du 30 octobre 1624; JOUIRONT; — vû les titres présentés par Henry Blondel, Ecuyer, Sieur d'Arville, de la paroisse de Saint-Sauveur-le-Vicomte, fils Jacques, et pour Jean, son oncle, de la paroisse de Catteville; les dits Jacques et Jean, frères, enfants de Jean, procureur du Roi à Saint-Sauveur; arrêt du privé conseil du 7 décembre 1577, par lequel les dits Jean et Michel, son père, sont maintenus en leur qualité de noblesse; arrêt de la cour des Aydes, du 26 mars 1628, par lequel le dit Henry présentant est maintenu en sa qualité de noble; actes des Sieurs commissaires du 16 novembre 1624; JOUIRONT. — 8 novembre 1634, à Valognes, d'ALIGRE : Vû les titres présentés par damoiselle Guillemine Osmond, veuve de Jean Blondel, soi-disant Ecuyer, pour elle et Quentin, son fils, de la paroisse de Cantelou, El. de Valognes; le dit Jean, fils Guillaume, fils Jean, fils Robert Blondel, soi-disant Ecuyer; attendu que la dite Osmont n'a justifié, avons ordonné qu'elle demeurera IMPOSÉE à 5 sols en la dite paroisse de Cantelou, sans restitution, vu sa pauvreté. — Vû les titres présentés par Maîtres Nicolas et Pierre Blondel, prêtres, pour eux et Pierre Blondel, leur frère, de la paroisse d'Igoville, El. de Valognes, enfants de Simon, fils Gilles, fils Jean, fils Guillaume; arrêt de la cour des Aydes, du 19 mars 1613, entre ledit Simon et Jean Chardon, particulier de la paroisse de Tourlaville, par lequel ledit Simon est maintenu en la qualité de noble; JOUIRONT. — 28 novembre 1634 : Vû les titres présentés par Jean Blondel, de la paroisse d'Igoville, pour lui et Simon, son frère, demeurant à Pideville, enfants de Gilles, fils Jean, fils Guillaume Blondel, Ecuyer; JOUIRONT.

Digitized by Google

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Joachim Blondel, de Coutances ; Joachim Blondel, de Saint-Frémont, Serg. du Hommet, El. de Carentan ; Marin Blondel, de Nouainville ; Barthélemy et Jean-François Blondel, d'Hardinvast ; Jacques Blondel, de Sydeville ; Jacques et Hervé Blondel, de Martinvast ; François Blondel, de Rozel, Serg. de Tollevast, El. de Valognes. — Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Philippe, François et Charles Blondel, d'Igoville, Serg. du Val-de-Saire, El. de Valognes ; Jacques Blondel, de Saint-Sauveur-de-Bayeux.

Ecuyers, Seigneurs de Saint-Fromond, El. de Carentan : de gueules, au sautoir d'argent chargé de 5 tavellures de sable. Selon le *Dictionnaire des Anoblissements*, Jean Blondel, auteur de cette famille, fut anobli en 1364. On trouve dans le registre des anoblis deux mentions, qui annoncent que des branches (sans doute condamnées du temps de Monfaut) durent recourir au moyen si usité à cette époque ; 1470, ANOBL. par la Charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Les hoirs de Me Robert Blondel, de Coutances, taxés à 20 livres. — Geoffroy Blondel, de la Serg. de Bollebec, Vic. de Caudebec, taxé à 30 livres. — Ecuyers, sieurs de Rye et de Tilly, El. de Bayeux : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 glands du même, et en pointe d'une tavellure de sable, soutenue d'un croissant aussi d'or. — Blondel, Ecuyers, Seigneurs de Martinvast, le Castel, Billy, El. de Valognes : d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de 9 tavellures de sable, 4, 5, et chargée d'un cœur d'or adextré d'un fermail et senestré d'un croissant du même.

BLONDEL (Jacques), anobli en 1594. Blondel, vic. de Caen, anobli, taxé à 22 livres. — Blondel, vic. de Rouen, anobli, taxé à 63 livres.

1666, CHAMILLART : anoblis avant le 1er janvier 1611 : Jean et Charles Blondel, de Saint-Sauveur-de-Caen ; ANOBL. 1594.

Ecuyers, Sieurs de Saint-Mauvieux, El. de Bayeux, anoblis en 1594 : D'azur, semé de tréfles d'or, au lion naissant (Saint-Allais dit issant) du même, brochant, lampassé et armé de gueules. Charles Blondel, seigneur de Monmieux, fut reçu conseiller au parlement de Rouen en 1657.

BLONDEL. 1666, BARRIN : Pierre Blondel, Ecuyer, demeurant paroisse de Saint-Nicolas-de-la-Taille, El. de Montivilliers ; Pierre-Guillaume, fils Jacques, à Rouen ; le 14 janvier, déclarés usurpateurs, attendu que ledit Guillaume père n'avait obtenu lettres d'honneur, mais simplement l'exposant avait produit une copie de résignation, au profit du sieur de la Bergerie, de la charge de secrétaire, n'étant pas faite au fils ni au gendre, suivant la déclaration du Roi, quoique ledit père ait servi l'espace de vingt ans ; toutefois, par autre jugement, donné au dit

Digitized by Google

an, l'exposant renvoyé au Conseil, sans prendre néanmoins d'exécution de rôle par provision.

D'azur, à trois soleils d'or. Saint-Allais dit : quatre soleils; ce sont, en effet, les armes que portait Pierre Blondel, conseiller clerc au parlement de Rouen, archidiacre du Petit-Caux, en 1612.

BLONDEL de Joigny. BARRIN : François de Joigny, Chevalier, Seigneur de Bellebrune, demeurant paroisse d'Enencourt, El. de Chaumont et Magny; et Antoine, aussi Ecuyer, Sieur du Parc, demeurant paroisse de Tilly, El. de Lyons; Antoine, Emmanuel, Henry, François; le 18 avril 1668, renvoyés au Conseil; du 26 mai 1667, arrêt est donné au profit de Henry de Joigny, Ecuyer, Sieur du Blondel; lesdits exposants consanguins.

De gueules, à l'aigle au vol éployé d'argent, becquée et membrée d'or. Cette maison, qui porte les nom et armes de Joigny, sans doute par substitution, est l'une des premières de France, par son éclat et par son antiquité. Jacques Blondel, chevalier, Seigneur de Turbinghen, Ecuyer tranchant du Roi, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, fut père d'Antoine Blondel, baron de Bellebrune, sénéchal et gouverneur de Ponthieu en 1551, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi en 1565. Ses descendants ont possédé les Seigneuries de Montagny, la Poterie, l'Isle, Bois-Guillaume, la Bellue, et subsistent encore à Bordeaux sous le titre de marquis de Joigny. Messire Charles-Claude de Joigny, marquis de Bellebrune, comparut à l'Assemblée de la noblesse de Guienne, en 1789. C'est la meilleure noblesse de Bordeaux, sans contredit.

BLONDIN. BARRIN : Nicolas Blondin, Ecuyer, Sieur de la Potterie, demeurant paroisse de Flametz, El. de Neufchastel. Ils ont été renvoyés au Conseil par jugement de Messieurs les commissaires, du 22 juin 1668, avec l'amende. — Bernard et Nicolas Blondin, Ecuyers, demeurant faubourg d'Arques, et ledit Nicolas en la paroisse des Rives, El. d'Arques; et Nicolas Blandon, Ecuyer, sieur de la Poterie, demeurant paroisse de Flanchy, El. du Mesnilchâtel, leur oncle, tous lesquels consanguins, ont été renvoyés au rôle à taille par forclusion, faute d'avoir produit pardevant nosdits Seigneurs les commissaires, par jugement du 22 juin 1668. Les biens dudit Michel Blandon ont été vendus, quoiqu'ils aient exposé qu'ils étaient au Conseil et mis au rapport de M. de Dorbigny.

*DE BLOSSET. Selon La Chesnaye des Bois, qui a donné la généa-

Digitized by Google

logie de cette famille, Roger de Blosset, Seigneur de Saint-Pierre-en-Caux, vivant en 1250, était puîné de l'ancienne maison d'Esneval, vidames de Normandie. Jean de Blosset, Seigneur du Plessis-Pasté, en 1320. Pierre de Blosset, Seigneur de Saint-Pierre, bailly de Caux, en 1413. Roger de Blosset, pannetier du Roi, en 1421. Jean de Blosset, Seigneur de Saint-Pierre et de Carouges, sénéchal de Normandie, en 1469. Jean de Blosset, Seigneur de Tarcy, de Beaumont et de Doudeauville, en 1506. Jean de Blosset, chevalier de l'Ordre du Roi, en 1578. Cette famille s'est fondue dans les maisons le Veneur et de Briqueville.

D'azur, à 3 pals d'or, au chef de gueules, chargé d'une fasce ondée d'argent. On trouve dans le Dictionnaire des Anoblissements: 1473, Blosset, seigneur, pour deux syrops et un clystère par lui livrés pour Jean des Fosses, prisonnier faux-monnoyeur.

*BLOSSEVILLE, fief, seigneurie, châtellenie, haute justice et Vicomté. Selon un aveu du 4 mai 1709, Blosseville etait une des quatre Vicomtés Bannerettes, dont les Seigneurs conduisaient le ban et arrière-ban, en temps de guerre, et portaient la cappe au Duc, en temps de paix. Par lettres-patentes du mois de janvier 1461, le Roi Louis XI. unit à cette Vicomté la Sergenterie du Val-Dun, le huitième du fief de haubert de Menillet, et le quart de fief de haubert de Montmorency, en faveur de Jean de Saint-Mard, son maître d'hotel. En 1597, trois sœurs se partagèrent tous ces biens, et les parts des deux puînées devaient relever par parage du fief de la Vicomté; mais, en vertu d'un arrêt du Parlement de Rouen, du 11 avril 1612, elles durent en relever par foi et hommage.

*BLOTTEAU, Ecuyers, Seigneurs dn Roussel, El. de Verneuil, maintenus le 1 août 1667.

De sable, au chevron d'or, surmonté d'une jumelle du même, et chargé de 3 roses de gueules.

BLOUET (Tassin), ANOBLI en 1599.

BLOUET (Pierre), Sieur de Thaon et de Camilly, Vic. de Caen, ANOBLI en 1610.

Digitized by Google

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611 : Pierre Blouet, de Saint-Pierre de Caen, et Augustin Blouet, de Saint-Jean de Caen ; ANOBL. 1610.

D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; au chef cousu du même, chargé d'un cœur du second, accosté de 2 croissants d'argent. Augustin Blouet, sieur de Camilly, conseiller au parlement de Rouen, en 1656. Pierre Blouet de Camilly, reçu chevalier de Malte le 14 novembre 1684; Augustin Blouet de Camilly, conseiller au parlement de Rouen en 1684. Cette famille a produit, en outre, un vice-amiral de France et un évêque de Toul.

DU BOC, vid. BOSC.

DU BOCAGE, vid. BUBOCAGE.

DE BOCDELLE, vid. BOISDELLE.

BOCHART. 1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Samuel Bochart, de Saint-Pierre de Caen.

Guillaume Bochart de Champigny, archidiacre de Rouen, puis évêque de Valence, mort en 1705. Jean Bochart, seigneur de Champigny et de Noroy, nommé, au mois de mai 1701, intendant de la marine au Havre-de-Grâce: d'azur, au croissant d'or, abaissé sous une étoile du même.

DE BOCQUENSEY, vid. BOQUENCY.

BOCQUET, vid. BAUQUET, et du BOUSQUET.

BODART, vid. BAUDARD.

BODIN, vid. BOUDIN.

Digitized by Google

BODINET, vid. BODINS.

BODINS. Théodore Bodinet, Sieur de Fresnay-le-Busart, *alias* le Bastard, ANOBLI en 1634.

Bodins, seigneur de Fresnay, gén. d'Alençon, maintenus le 31 janvier 1668: d'azur, au lévrier rampant d'argent, accollé de gueules, bouclé d'or.

*DE BOESSAINT (Monsieur), l'un des bannerets normands à la croisade de 1096.

D'argent, à la fasce d'azur.

LE BOETEY, vid. BOISEY.

LE BŒUF. BARRIN: Gabriel le Bœuf, Ecuyer, Sieur d'Osmont, y demeurant, El. d'Evreux; Thomas, Jean, Jean, Jacques, Gilles, Tanneguy, Gabriel; maintenus le 7 février 1667.

D'or, au bœuf passant de gueules.

*BOHIER, Gén. d'Alençon, Seigneurs de Saint-Ciergues et de Saint-Gervais, maintenus le 14 août 1667.

D'or, au lion d'azur. La famille Boyer de Brasdefer, en Guienne, branche de celle-ci, porte: d'azur, au lion d'argent. Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen et de Fécamp, reçu, le 1er octobre 1499, président clerc au parlement de Rouen, et depuis cardinal et archevêque de Bourges, *brisait* d'un chef de gueules. Thomas Bohier, baron de Saint-Ciergues, général des finances de Normandie, mourut en 1523. Antoine Bohier, baron de Saint-Ciergues, était bailli du Cotentin en 1520. Cette famille est originaire d'Auvergne.

BOILARD (Guillaume), Sieur de Raveton, anobli en 1593.

Digitized by Google

DU BOIS. 1463, MONFAUT : Guillaume du Bois, de Liveteaux, Serg. du Homme, El. de Falaise. Richard du Bois, de Langrune, Serg. de Bernières, El. de Caen ; Henry du Bois, de Saint-Aubin, El. d'Avranches, Serg. de Saint-James-de-Beuvron ; Messire Thomas du Bois, de Pirou, Serg. de Couraye, El. de Coutances ; Jean du Bois, d'Appeville, Serg. de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan ; Richard du Bois, de la Telle, Serg. de Lessey, dite El. ; Michel du Bois, de Varenguebec, dite El., très-pauvre ; NOBLES.

1598, 2 décembre, à Coutances, DE MESMES : Gilles et Antoine du Bois, Sieurs de Pirou et de Créances, d'ancienne noblesse, suivant la publique attestation, JOUIRONT.—22 décembre 1598, à Saint-Lo : Damien du Bois et Henry, son fils, et Christophe, frère et neveu du dit Damien, tous demeurant à Cavigny, Serg. du Hommet, El. de Carentan, vû le registre de Monfaut, où sont leurs prédécesseurs ; ordonné que dans trois mois ils fairont vider le procès qu'ils ont aux Aydes, et cependant, ne seront imposés.—9 mars 1599 : Richard du Bois, Sieur de Lespinay, fils Pierre, fils Richard, tous chevaliers, demeurant Serg. d'Isigny, El. susdite, a pour fils Hervieu, Charles, Jacques et Richard ; Jean, frère du dit Richard, Sieur de la Fresnaye, commandant à Avranches, et y demeurant ; François, fils Adrien, qui fut frère des susdits, Sieur de Belhostel, demeurant à présent aux Etudes ; vû leurs titres, JOUIRONT.—27 mai 1599 : Jacques du Bois, Sieur de Noyers et de Bretheville, Serg. Villers, El. de Caen, a de fils Marin, demeurant au dit Bretheville, a de fils Noël ; Bertrand et Olivier, frères du dit Jacques, demeurant à Noyers, Serg. et El. susdites ; vû leurs titres, JOUIRONT.

12 décembre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Pierre et Christophe du Bois, de la Paroisse de Cavigny, El. de Carentan, et pour Louise du Bois, leur sœur, par lesquels il est apparu du procès pendant en la Cour des Aydes entre les dits du Bois et les habitants de la dite Paroisse de Cavigny, pour raison de leur noblesse ; le dit procès pendant il y a plus de 40 ans à la Cour des Aydes ; avons ordonné que les dits du Bois feront juger le dit procès dans 6 mois, et cependant, par provision, demeureront IMPOSÉS au rôle de la dite Paroisse, à la somme de 6 livres.—15 janvier 1635 à Coutances : Vû les titres présentés par Hervé, Jacques, Adrien et Antoine du Bois, Ecuyers, Sieurs de Dangy, Montpinchon et Hucqueville, demeurant le dit Hervé à Dangy et les dits Jacques, Adrien et Antoine à Montpinchon ; enfants d'Antoine, fils Jacques, fils Jean, fils autre Jean, fils Thomas du Bois, Ecuyer ; avons ordonné que le dit Hervé justifiera dans quinzaine, être fils du dit Antoine, autrement sera imposé à la dite Paroisse de Dangy ; et pour le regard des dits Adrien, Jacques et Antoine, JOUIRONT.—18 janvier 1635, à Avranches : Vû les titres présentés par Charles du Bois,

Digitized by Google

Ecuyer, Sieur de Pirou et de l'Espinay, fils Richard, du dit lieu de Pirou, El. de Coutances, et François, Sieur de la Fresnaye, fils Jean, de la Paroisse de Saint-Quentin, El. d'Avranches; les dits Richard et Jean, frères, enfants de Pierre, fils Richard, fils Geoffroy, fils Thomas du Bois, Sieur de Pirou et de l'Espinay; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse: Nicolas, Etienne et Jean du Bois, de Bretteville-sur-Bordel; Olivier, Gilles et Jacques du Bois, de Noyers, Serg. de Villers, El. de Caen; Jean-Jacques et Guillaume du Bois, de Bretteville-l'Orgueilleuse, Serg. de Cheux, dite El.; Adrian du Bois, de Montpinchon, Serg. de Mauffras, El. de Coutances; Hervé et Antoine du Bois, de Dangy et Pontbrocard, Serg. de Moyon: René-François du Bois, de Saint-Quentin, Serg. Pigache, El. d'Avranches.

D'or, à l'aigle de sable. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille, à partir de Geoffroy du Bois, chevalier, qui accompagna le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066. Ses descendants possédèrent les seigneuries de l'Espinay, le Tesson, Marcellet, Pirou, Victot, Cérences, Heugueville, Angy, Beuzeville, Montpinchon, Montbray, Marigny, Segrie, Masserbe, Bretteville, etc.; et la branche aînée se fondit, au XVII^e^ siècle, dans la maison de Vassy. Jean du Bois, l'un des bannerets normands qui allèrent à la croisade de 1096, portait: d'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules. Nicolas du Bois, évêque de Bayeux, fut nommé chancelier de France en 1401; la maison du Bosc de Radepont le réclame pour ancêtre, sur le fondement très-hasardé de l'analogie de leur nom. — Ecuyers, Sieurs de Dangy et de Saint-Quentin, El. d'Avranches: d'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de sinople. — Ecuyers, Sieurs de l'Estang, Jaujuppe et Belhostel, El. de Verneuil: de sable, à l'aigle au vol abaissé d'or.

Les trois familles suivantes paraissent aussi appartenir à la même tige, peut-être par bâtardise, ayant été anoblies par les francs-fiefs et non-réclamées par la maison dont il vient d'être question.

DU BOIS. 1463, MONFAUT: Guillaume du Bois, de Roussel, El. d'Avranches, NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Guillaume du Bois, de la Vic. de Beaumont-le-Roger, taxé à 5 livres.

BARRIN: Jean du Bois, Ecuyer, Sieur de Corval, demeurant Paroisse de Saint-Gilles d'Olivet, El. du Pont-l'Evêque; Jacques, aussi Ecuyer, son frère; Jean, Philippe, Adrien, Pierre, Jean; maintenus le 1 mars 1668:

D'or, à l'aigle éployée de sable, languée, becquée et membrée de gueules.

Digitized by Google

DU BOIS. DE MESMES, 18 février, 1599, à Bayeux: Jacques du Bois, fils Nicolas, fils Richard, fils Jean, ayant obtenu arrêt des Commissaires des francs-fiefs de novembre 1474, sur titres, ANCIENNE NOBLESSE; demeurant à Vidouville, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux; vû ses titres, JOUIRA; a pour fils Pierre, Olivier et Jean.—12 juin 1599: Nicolas du Bois, fils Richard, demeurant à Caen, a pour fils Jacques et Olivier; justifiera que le dit Richard fut petit-fils de Jean vérifié noble en 1474.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611: Laurent du Bois, de St.-Jean-de-Caen; ANOBL. 1474; Jacques et Jean du Bois, de Bidouville, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, id.

Du Bois, Sieurs de Villy, gén. de Caen, anoblis en 1474 (sans aucun doute par les francs-fiefs): d'azur, à l'aigle d'or.

DU BOIS, Vic. de Falaise, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé à 19 livres.

DE MESMES, 4 juin 1599: Urbain du Bois, Sieur du lieu, fils Thomas, fils Michel, fils René, qui obtint arrêt contradictoire aux Aydes le 28 juillet 1532 contre les paroissiens de Saint-Georges-d'Annerles, et le Procureur-Général; demeurant au dit Saint-Georges, Serg. du Homme, El. de Falaise; vû ses titres, JOUIRA; le dit Urbain a de frères Charles, Jean et Charles.—9 juin 1599: Guillaume du Bois, Sieur du Mont, fils René, fils Michel, nommé ci-devant en la ligne d'Urbain du Bois, demeurant à Saint-Georges-d'Annebec, Serg. du Homme, El. de Falaise; vû ses titres, JOUIRA.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1 janvier 1611; ANOBL. par les francs-fiefs: Antoine du Bois, de la bourgeoisie de Tinchebray, Serg. Douessay, El. de Mortain.

Ecuyers, Sieurs des Anges, El. de Falaise, maintenus le 10 avril 1666: d'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

DU BOIS. 1666, CHAMILLART: nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Pierre du Bois, de Mery et Corbon, Serg. d'Argences, El. de Caen. Vid. DU BOSC.

Du Bois, Ecuyers, Sieurs du Clos, du Bil, de la Chesnaye, de Bretheville, El. de Caen: d'argent, à la croix fleurdelysée de sable. Nicolle le Bois, l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096, portait: d'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 fermaux d'or.

o

Digitized by Google

*DU BOIS (Colardon), de Normandie, fut anobli par lettres du 6 novembre 1534, réglées par les Commissaires députés de ladite province (Dict. des Anobl.)

Du Bois, Ecuyers, Sieurs du Ham et du Hazey, El. de Falaise, anoblis aux francs-fiefs en 1530, et maintenus le 12 mars 1666 : d'azur, à 3 trèfles d'argent (ou d'or, selon La Chesnaye des Bois). Sieurs des Barres, El. de Mortain.

*DU BOIS (Simon), de Normandie, anobli par lettres du 25 avril 1534, expédiées le 15 septembre suivant, moyennant finance ordonnée par les Commissaires députés de ladite province. (Ibid.)

Du Bois, El. de Verneuil, maintenus le 24 juin 1667 : d'azur, au croissant d'or, abaissé sous deux étoiles du même.

*DU BOIS, Ecuyers, Sieurs de la Ville, Saint-Aignan, Longchamps, El. de Bernay, anoblis en 1611, et maintenus le 3 juin 1667 : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 lionceaux de gueules, les deux du chef affrontés, celui en pointe contourné ; au chef d'azur, chargé d'une rose d'or.

*DU BOIS, Seigneurs de Sebles : écartelé, d'or, à 3 merlettes de sable; et d'argent, à la bande de gueules. (La Chesnaye des Bois.)

*DU BOIS, Ecuyers, Sieurs du Hamel, El. d'Argentan : d'azur, à 3 besants d'argent. (Ibid.)

DE BOIS-ADAM. 10 mai 1635, à Vire, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jean de Bois-Adam, sieur de la Roulaudière, de la paroisse de Sainte-Cécile, fils Jean, fils autre Jean, fils Robert de Bois-Adam, Ecuyer ; avons ordonné qu'il JUSTIFIERA plus amplement dans six mois.

1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Louis et Sébastien de Bois-Adam, de Notre-Dame-de-Beslon, Serg. du Pont-Farcy, El. de Vire ; Sébastien, Louis, René et Jacques de Bois-Adam, de Sainte-Cécile, Serg. de Saint-Sever, dite El.

Digitized by Google

De gueules, à la bande d'argent, chargée de 3 tavellures de sable et accostée de 6 molettes d'éperon du second, en orle. La branche aînée de cette famille, établie en Bretagne, portait la bande d'hermine et les molettes d'or.

DU BOIS-BARBIER. 1470, ANOBL. par la Charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean du Bois-Barbier, de la Vic. de Beaumont-le-Roger, taxé à 3 livres.

DE BOISDELLE. 1470, ANOBL. par la Charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : de Boquedelle, Vic. de Bayeux, taxé à 69 livres.

11 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : François Bocdelle, fils Jean, fils François, fils Benoît, fils Thomas, fils Laurent, ayant eu arrêt contradictoire aux Aydes, le 18 décembre 1482, demeurant à Beine, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux, est mineur ; Pierre, fils Michel, frère dudit François, demeurant à Saint-Sauveur-de-Rieu, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux; Jean, fils Guillaume, cousin des susdits, demeurant à Notre-Dame-de-Blagny, Serg. et El. susdite ; vû leurs titres, JOUIRONT.—A Germain et Jean pour fils.

1666, CHAMILLART : anoblis avant le 1er janvier 1611 : Germain et Jean de Boisdelle, de Notre-Dame-de-Blagny, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux ; ANOBL. par les francs-fiefs ; Pierre, Jacques, Joachim, Richard et Jean de Boisdelle, de Cartigny, Serg. d'Isigny, dite El., id.

Seigneurs de la Fontaine, Cautraine, El. de Bayeux : d'azur, à 3 bandes d'argent. ANOBL. par les francs-fiefs. Une branche portait les bandes d'or. Saint-Allais dit : trois fasces d'argent.

DU BOIS DES COURS, Seigneurs de Beaumanoir et de Ferrières, maintenus le 1er juillet 1667.

D'argent, à 5 coquilles de gueules en orle, 2, 2, 1. Lainé a publié la généalogie de cette famille à partir de Jean du Bois-Rouvray, Ecuyer, mentionné en 1385. Gédéon du Bois des Cours, Chevalier, Seigneur de Favières, Saint-Maurice, le Chesne-Brichanteau, Baron de la Maisonfort, fut maintenu dans son ancienne noblesse de race, par sentence des Elus de Verneuil du 1er février 1634, et par ordonnance des Commissaires généraux départis en la généralité d'Alençon, le 22 mars 1641. Gédéon II du Bois des Cours, son fils, Maximilien du Bois des Cours, Amos du Bois des Cours, et Yves du Bois des Cours, Seigneur de Beaumanoir, furent maintenus dans leur noblesse par M. de Marle, intendant d'Alençon en 1666.

Digitized by Google

BOISEUME (Guillaume), Sieur de la Rivière, anobli en 1597.

DE BOISEY, vid. BOISSEL et BOISSEY.

LE BOISEY, vid. BOISSEY.

DE BOISGELIN, Vic. de Saint-Lo, anobli, taxé à 3 livres.

La maison de Boisgelin, en Bretagne, porte : écartelé, de gueules, à une molette d'éperon à 5 rais d'argent; et d'azur plein.

DE BOIS-GUYON. 1463, MONFAUT: Robert du Bois-Jugan, de Saint-Jean-du-Dais, Serg. du Hommet, El. de Carentan; Robinet du Bois-Jugan, de Cavigny, dite Serg.; TROUVÉS NOBLES.

Badier a donné la généalogie de cette famille à partir de Philippe de Bois-Guyon, Ecuyer, Seigneur de Mondoucet, vivant au milieu du quinzième siècle, dont le fils Jacques de Bois-Guyon, Seigneur de la Roussaye, Echanson de René, Duc d'Alençon, épousa Marguerite d'Alençon, fille naturelle de ce prince.

D'argent, à la fasce d'azur, surmontée d'un lambel de 3 pendants du même; à la bordure aussi d'azur. Les Seigneurs de Lestang, El. de Mortagne, ont été maintenus le 16 juillet 1666.

DE BOIS-JUGAN, vid. BOIS-GUYON.

DE BOIS-LE-CHANCE. 1599, 6 février, à Vire, DE MESMES : François de Bois-le-Chance, demeurant à Vassy, El. de Vire; REMIS A VÉRIFIER en l'El. de Falaise, dont il est Élu.—28 mai 1599, à Bayeux : Jacques et Jean de Bois-li-Chausse, Sieurs de Sausieu, fils Léonard, fils Jacques, fils Jean, fils Guillaume, qui obtint arrêt contradictoire aux Aydes, du 24 mars 1484, contre les paroissiens des Yveaux, demeurant audit lieu de Sautieux, Serg. de la Forest, El. de Falaise; François, leur oncle, sieur d'Assigny, demeurant à Vassy, Serg. de Vire; vû leurs titres, JOUIRONT.

Digitized by Google

DE BOIS-L'ÉVÊQUE. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Robin de Bois-l'Évêque, de la Vic. de Beaumont-le-Roger, taxé à 40 livres.

BARRIN : Charles de Bois-l'Évêque, Ecuyer, Sieur des Rochers, demeurant paroisse de Saint-Martin-le-Vieil, près Honfleur, El. du Pont-Audemer ; Robert, Jacques, Charles, Charles ; maintenus le 11 avril 1668.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 trèfles d'or. Cette famille a possédé l'office héréditaire de Greffier en chef du Parlement de Rouen, à partir de 1499. Robert de Bois-l'Évêque fut Conseiller clerc de la même Cour, en 1502.

DE BOISLUMIER. BARRIN : Guillaume de Boislumier, Conseiller du Roi, Lieutenant particulier, civil et criminel au bailliage d'Evreux ; François et Guillaume de Boislumier, Ecuyers, frères, ses oncles, pour leurs enfants, demeurant, savoir : lesdits François et Guillaume à Evreux, et ledit Guillaume audit lieu de Boislumier, dite El.; Simon, Pierre, Christophe, Robert, Guillaume, François, Philippe ; par jugement de M. de la Galissonnière, du 22 novembre 1668, condamnés à 500 livres d'amende, et qu'ils seront rayés du rang des nobles ; que leurs armes, si aucunes ils ont, seront rompues et biffées, et sera ledit arrêt publié.

D'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 roses de gueules et en pointe d'un chêne terrassé de sinople. (Saint-Allais dit : un fresne.)

BOISMARE. 1470 : ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Marin Boismare, de la Serg. de Montivilliers, taxé à 15 livres.

DE BOISMILLON. BARRIN : Jean et François de Boismillon, frères, Ecuyers, Sieurs de Montenay et Bosroger, demeurant El. d'Evreux, enfants naturels de Messire César de Montenay, Chevalier, Seigneur et Baron de Garencières, et de Damoiselle Catherine de Louis, légitimés et en tant que besoin anoblis par Charte du mois de novembre 1667, dûment registrée, et par autre Charte du mois de février; maintenus le 8 juillet 1670.

D'argent, à la bande d'azur, chargée d'un lion léopardé d'or, en cœur, accosté de 2 coquilles du même.

Digitized by Google

*BOIS-PRÉAUX-VAUROSE ; terre érigée en fief, par lettres-patentes du mois d'août 1582, confirmées en septembre 1623, par le roi Louis XIII, en faveur d'Ezéchias de Fouilleuse, Seigneur de Saint-Aubin.

*DU BOIS DE PRÉAUX (Jean), l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096.

D'argent, au lion de gueules, au chef de sable.

DE BOIS-RENOULT, vid. BOSC-RENOULT.

BOISSARD (Gilles), Sieur de Reveaux, ANOBLI en 1598.

DE BOISSAY, vid. BOISSEY.

DE LA BOISSAYE. 1463, MONFAUT : Allain de la Boissaye, de Briquesart, El. de Bayeux, TROUVÉ NOBLE.

8 février 1599, à Vire, DE MESMES : Mathurin de la Bissaye, fils Léonard, Sieur de Beauchesne, demeurant à Saint-Brice-de-Landelle, Serg. Saint-James, El. d'Avranches, justifiera que ledit Léonard fut fils Jacques ; depuis a JUSTIFIÉ.

DE BOISSEL. 1463, MONFAUT : Philippot et Jean Boisey, de Parfourru, Serg. de Billers, El. de Caen ; TROUVÉS NOBLES.

1666, CHAMILLART, ancienne Noblesse : François de Boussel, de Parfourru, Serg. de Villers, El. de Caen ; Charles du Boussel, de Guillerville, et Tanneguy-François du Boussel, de Saint-Poix, Serg. de Trouard, El. de Caen.

Les deux familles suivantes peuvent être des branches bâtardes de celle-ci. D'azur, semé de billettes d'or, au lion brochant du même.

DU BOISSEL. 1470, ANOBL. par la Charte des francs-fiefs et nou-

Digitized by Google

veaux acquêts : Jean Boissel, pour un garnissement en la Vic. de Caen, taxé à 6 livres.

9 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Etienne de Boussel, Sieur de Beauval, fils Richard, demeurant à Caen ; vû ses titres, JOUIRA.

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jean, Salomon et Jacob du Boussel, Ecuyers, frères, de la paroisse de Champrepus, enfants de Julien, fils Jean, fils autre Jean, fils Philippe, fils Jean du Boissel ou Boussel ; avons ordonné qu'ils justifieront plus amplement dans quinzaine, autrement seront imposés en ladite paroisse de Champrepus ; depuis, ont justifié, JOUIRONT.

De Boussel, Sieurs de Maromme, El. de Caen, ancienne noblesse : de gueules, à 3 croissants d'argent (LaC hesnaye des Bois.)

DE BOISSEL. 1470, ANOBL. par la Charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Michel Boissel, de la Serg. de Couronne, demeurant à Rouen, taxé à 20 livrés, et à 50 livres, pour ses fiefs de la Serg. de la Ferté, au bailliage de Caux.

BARRIN : David Boissel, Ecuyer, Conseiller et Avocat-général, demeurant à la ville d'Eu ; Laurent et Adrien Boissel, Ecuyers, frères, demeurant paroisse de Trequeville, El. d'Arques ; Macé, Cyprien, Jacques, Laurent, Richard, David ; lettres de dérogeance obtenues par ledit David et ses consanguins, et commises par lesdits Laurent et Richard, le dernier janvier 1668 ; renvoyés au Conseil.

D'azur, semé de billettes d'or, au lion brochant du même.

DE BOISSEY. 1463, MONFAUT : Robert de Boissey, de Cambremer, El. de Lisieux ; TROUVÉ NOBLE.

La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette maison, originaire de la terre de Boissey, au bailliage de Caen, depuis Ausbert, Seigneur de Boissey, vivant en 1204. Ses descendants ont possédé les Seigneuries de Boissey-le-Chastel, Mainières, Cailly, Tours, etc., et se sont fondus, au seizième siècle, dans les maisons de Guenot et de Gonvis : d'hermine, au lion de gueules.

LE BOISSEY. BARRIN : Jacques le Boissey, Ecuyer, demeurant paroisse de Saint-Germain-d'Olivet, El. du Pont-l'Evêque ; Nicolas, Jean, Robert, Nicolas, Christophe, Gabriel, Robert, Michel, Louis, Jacques, François, maintenus le 23 février 1668.

Digitized by Google

D'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 perdrix de gueules. Saint-Allais remplace les *perdrix* par des *grives*, et La Chesnaye des Bois les nomme *colombes*. Les Seigneurs de la Houssaye et de Glatigny, El. de Lisieux, ont été maintenus le 9 avril 1666. Le Bottey, Ecuyers, Sieurs de Marolles, El. de Lizieux, maintenus le 26 mai 1666 : 3 *poulettes*. Michel le Bottey, Conseiller au Parlement de Rouen, en 1569. Gabriel le Bottey, Ecuyer, Garde du Sceau de la Vic. de Hotot, en 1582.

DE LA BOISSIÈRE. BARRIN : Guillaume de la Boissière, Chevalier, Seigneur de Chambors, y demeurant, El. de Chaumont ; Yves, Guillaume, Jean, Jean, Guillaume ; maintenus par arrêt du Conseil d'Etat de 1668.

Ecartelé, de sable, au sautoir d'or, et d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de 3 étoiles du même. (Saint-Allais dit : surmontée de 3 molettes d'éperon d'argent.) Cette famille est originaire de Bretagne, et La Chesnaye des Bois en donne la généalogie à partir de Guillaume de la Boissière, reconnu noble d'extraction, vivant en 1421. Néanmoins, il ne serait pas impossible qu'elle eût été anoblie par la Charte des francs-fiefs, en 1470, attendu qu'on trouve dans le Registre des Anoblis : de la Boissière, Vic. de Coutances, anobli, taxé à 24 livres. La co-Seigneurie de la Ville de Gisors leur appartenait.

DE BOIS-SIMON, vid. BOIS-YVON.

BOISTARD (Guillaume), Sieur des Portes, Vic. de Caen, ANOBLI en 1590.

8 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Guillaume Boistard, Sieur des Portes, anobli par mérite et services, par Charte du mois de mars 1590, registrée aux Comptes le 26 octobre ensuivant audit an, et non aux Aydes ; demeurant à Caen, où il est capitaine ; a de fils Jacques et Nicolas ; est sans indemnité.

*BOISTARD (Guillaume-François) de Prémagny, Conseiller en la Chambre des Comptes de Normandie, et auparavant Procureur du Roi au bailliage du Pont-l'Evêque, fut anobli pour services rendus à l'Etat, dans les différents emplois exercés par lui, par lettres de janvier 1720, registrées au Parlement, en la Chambre des Comptes, à la Cour des Aydes, et au bureau des Finances de Rouen, au mois de juillet de la même

Digitized by Google

année. — Claude-François Boistard fut pourvu, le 15 juin 1704, d'un office de Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, créé par Édit du mois d'octobre 1701, en la Chancellerie près le Parlement de Rouen.

*BOISTRON, Subdélég. de Séez, Seigneurie, portée en mariage à Jean III d'Osmont, par Anne-Renée Mallart, sa seconde femme, et mère d'Eustache d'Osmont, en faveur duquel Boistron fut érigé en comté par Lettres de janvier 1720, registrées à Rouen, le 20 novembre suivant. Il épousa, le 5 janvier 1714, Marie-Louise de Pardieu de Maucomble, dont : 1° Barnabé-Louis d'Osmont ; 2° Louis-Eustache ; 3° Eustache-Louis ; 4° Charles-Antoine.

BOISUME, vid. BOISEUME.

BOISVIN, vid. BOYVIN.

DE BOIS-YVON. 1463, MONFAUT : Jean de Bois-Yvon, de Saint-James-de-Beuvron, El. d'Avranches ; Collin de Brissimon, de Héraut, El. susdite ; Jean de Brissimon, dudit lieu ; Guillebert de Brissimon, de Donge, dite Serg., TROUVÉS NOBLES.

1599, 1er février, à Vire, DE MESMES : Raymond de Bois-Simon, Sieur de Claquerel, fils Bertrand, demeurant à Sartilly, Serg. Eraut, El. d'Avranches ; François et Georges, ses fils ; Jacques, fils Jacques, cousin des dits dessus, demeurant à Bassilly, Serg. Eraut, El. d'Avranches ; Pierre, son frère, et Jean et Jacques, fils dudit Jacques ; Michel de Bois-Simon, fils d'André, demeurant à Auge, même Serg. et El. ; François, Michel et Bertrand, mineurs, fils Jean, demeurant à Tullié, Serg. Pigache, El. d'Avranches ; d'ancienne noblesse, JOUIRONT.—6 mars 1599, à Bayeux : Jacques de Bois-Yvon, Sieur de la Chapelle, ci-devant Conseiller au Parlement de Rouen, fils Pierre, demeurant audit lieu de la Chapelle, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, a pour fils Jacques, vicomte de Bayeux, et Nicolas ; vû ses titres et Monfaut, JOUIRA. — Samson de Bois-Yvon, Sieur du lieu et de Fontenermont, frère dudit Jacques, demeurant audit Bois-Yvon, Serg. de Carency, El. d'Avranches ; a pour fils Nicolas, Gabriel, Antoine et Pierre ; JOUIRONT.

Digitized by Google

28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Georges de Bois-Yvon, Ecuyer, Sieur de Claquel, de la paroisse de Crasville, El. de Valognes, fils Raymond, fils Bertrand, fils Raymond, fils Richard, fils Guillebert de Bois-Yvon, Ecuyer; avons ordonné que ledit Georges justifiera la descente de Bertrand fils Raymond, dans huitaine ; autrement sera imposé en ladite paroisse de Crasville ; n'a justifié, sera imposé dans ladite paroisse à trois livres ; a depuis justifié, DÉCHARGÉ, en payant l'amende.—18 janvier 1635, à Avranches : Vû les titres présentés par Gilles de Bois-Yvon, Ecuyer, de la Paroisse de Sartilly, fils Raymond, fils Bertrand, fils Richard, fils Guillebert de Bois-Yvon, Ecuyer ; avons ordonné qu'il justifiera plus amplement dans quinzaine, autrement sera IMPOSÉ en ladite paroisse de Sartilly ; ont justifié pardevant M. de Roissy, en 1598, JOUIRONT.—10 janvier 1635, à Avranches : Vû les titres présentés par Jacques de Bois-Yvon, Ecuyer, Sieur de la Fosse-de-Poilley, fils François, et pour autre Jacques, son oncle, de la paroisse de Moisdrey-sous-Pontorson ; lesdits François et Jacques, enfants de Jean, fils Vincent, fils Guillaume, fils Richard de Bois-Yvon, Ecuyer; ordonnance des Commissaires du 16 juin 1624; JOUIRONT.— Vû les titres présentés par Michel et Bertrand de Bois-Yvon, frères, de la paroisse de Juilley, enfants de Jean, enfant d'autre Jean, fils André, fils Guillaume de Bois-Yvon ; avons ordonné qu'ils justifieront plus amplement dans quinzaine, autrement seront imposés dans ladite paroisse de Juilley; ont justifié, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Jacques de Bois-Yvon, de la Chapelle-Heuzebroc, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; François de Bois-Yvon, du Mesnil-Thibaut, Serg. Corbelin, El. de Mortain ; Pierre de Bois-Yvon, Serg. de Benoist, El. d'Avranches.—Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : François, Jean, Louis et Jacques de Bois-Yvon, de Sartilly, Serg. de Hérault.

Pallé d'argent et d'azur de 6 pièces. Une branche de cette famille était versée dans le Parlement de Rouen, dès 1570. Jean du Bois-Yvon, l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096, *brisait* d'une bande de gueules.

*BOITEUX, Ecuyers, Sieurs des Landes, El. de Verneuil. (Saint-Allais.)

D'azur, au chevron d'argent, surmonté d'une étoile et soutenu d'un croissant, le tout du même.

BOITRON, vid. BOISTRON.

Digitized by Google

BOITTARD, vid. BOISTARD.

BOIVIN, vid. BOYVIN.

DE SAINT-BOMER, vid. BOSMER.

DE BOMMY. BARRIN : Pierre de Bommy, Ecuyer, Sieur de Fontaines, demeurant à Blangy, El. d'Arques, originaire du pays d'Artois, maintenu le 9 mars 1669.

D'azur, à la rose d'or en abyme, à l'orle de 6 besants du même (Saint-Allais dit : cantonnée de 4 besants). Cette famille, maintenue à Amiens, remonte à Pierre de Bommy, Ecuyer, Seigneur du Hamelet, qui fit relief de cette terre à l'abbaye de Corbie, le 4 juillet 1469.

DE BOMPAR. 12 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Etienne de Bompar, Sieur du Pont, gentilhomme servant chez le Roi, lieutenant du château de Caen, fils François, demeurant audit château ; a pour fils Gaspard ; vû ses titres, JOUIRA.

1666, CHAMILLART, Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Bernardin et Gaspard de Bonpar, de Saint-Pierre-de-Caen.

Cette famille est originaire du Languedoc. D'azur, à 2 tourterelles affrontées d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or. Bompar, en Provence : d'azur, à 2 colombes d'argent, perchées sur un tronc d'arbre écoté d'or et posé en fasce.

BON (Gilles), Vicomte de Verneuil, valet de chambre du Roi, fut anobli en 1552. (Dict. des Anobl.)

*DE BONARDI, Seigneurs, Barons du Ménil-Lieubray.

De gueules, à 3 bandes d'or, bordées de sable. M. de Courcelles donne la généalogie de cette famille depuis noble Jacques Bonardi, de Digne, en Provence, vivant en 1385. Jean-Baptiste de Bonardi ayant acquis, le 10 juin 1769, la terre du Ménil-Lieubray, en Normandie, de Messire François de

Digitized by Google

Croville, Chevalier, Seigneur et Patron de la paroisse dudit lieu, en obtint l'érection en baronnie par lettres d'octobre 1778, registrées au Parlement et à la Chambre des Comptes de Normandie, les 14 janvier 1779 et 22 janvier 1780, et au bureau des Finances, le 26 février suivant.

DE BONASTRE, vid. BANASTRE.

*DE BONCHAMPS, Ecuyers, Sieurs de la Londe et de Bérengerville, El. de Falaise. (La Chesnaye des Bois.)

D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

BONDE. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Bonde, dit Bondet, du Mont de l'If, Serg. de Baons-le-Comte, Vic. de Caudebec, taxé à 25 livres.

DE LA BONDE. 11 décembre 1666, CHAMILLART : Condamnation par forclusion, pour usurpation de noblesse, à 500 livres d'amende, contre Joachim de la Bonde, de Thorigny, El. de Bayeux ; n'a produit aucun titre. Son père était monnayeur à Saint-Lô.

DE BONENFANT. 1463, MONFAUT : Jean de Bonenfant, de Mery, Serg. d'Argences, El. de Caen, TROUVÉ NOBLE.

12 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Charles de Bonenfant, Sieur de Magny, le Freulle et la Brette, fils Jean, demeurant audit Magny, Serg. Jumel, El. de Falaise ; vû ses titres et Monfaut, JOUIRA. — Charles de Bonenfant, Sieur de Launay, demeurant à Mercy, Serg. d'Argence, El. de Caen, a de fils François et Pierre ; vû ses titres et Monfaut, JOUIRA. — 19 juin 1599 : Pierre Bonenfant, Sieur de Mery, fils Philippe, demeurant à présent en France, a pour fils Pierre ; Chrétien, frère dudit Pierre, demeurant en l'El. de Conches, a de fils Jacques et Nicolas ; Charles, autre frère, demeurant en l'El. de Bernay ; Ambroise, autre frère, demeurant en l'El. dudit Bernay ; vû leurs titres et Monfaut, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : François et Jacques de Bonenfant, de Mery et Corbon, Serg. d'Argences, El. de Caen.

Digitized by Google

Seigneurs de Magny, Monfreville, Launay, Annebault, El. de Falaise, maintenus le 28 novembre 1667 : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 6 roses rangées d'or, 3, 3.

BONENFANT (François), ANOBLI en 1599.

12 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : François Bonenfant, fils naturel de Richard, légitimé et anobli par Charte de mars 1599, registrée aux Comptes, le 7 du présent mois de juin, demeurant au Breuil, Serg. Jumel, El. de Falaise, a de fils Pierre, Odet et Robert.

Seigneurs de Challoué, Chantemerle, Feuillerie, Moisières, Gén. d'Alençon, maintenus le 20 avril 1666 : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de 6 roses rangées de gueules, 3, 3.

BONESTARD, vid. BONNETARD.

DE BONGARDS. BARRIN : Nicolas de Bongards, Ecuyer, demeurant à Blangy, El. d'Arques ; Pierre, David, Jean, Pierre, Nicolas, Pierre, Charles, Hercule, Léon, Nicolas, maintenus le 13 février 1669.—Pierre de Boudarts, Ecuyer, Sieur du Londel, et lesdits Charles, Hercule, et Jean Boudarts, frères, demeurant en la paroisse de Vanceville, El. de Neufchâtel, maintenus le 15 février 1669.

D'azur, à 2 mouchetures d'hermine rangées en fasce, surmontées de 2 têtes de lion affrontées d'or, et soutenues de 3 molettes d'éperon rangées du même. Famille de verriers établie à Landel, paroisse de Betancourt, dans la forêt de Lyons. On lit dans le *Dictionnaire des Anoblissements* que Charles de Bongars, de Neufchâtel, fut anobli par lettres du 5 février 1669, expédiées le 1er septembre suivant. On ne voit donc pas sur quoi s'appuie La Chesnaye des Bois en attribuant une ancienne origine à la famille de Bongards.

DE BONGRAND, vid. BOUGRAND.

DE BONICENT, vid. BONNISSENT.

DE BONIFACE. BARRIN : Alexandre et François de Boniface, Ecuyers, oncle et neveu, au bourg de Bollehard, El. de Rouen ; Jean,

Digitized by Google

Elie, Josias et Joseph de Boniface, ANOBLIS. Leur origine vient d'Espagne, au royaume d'Arragon, depuis en Provence, à Marseille et à Avignon, et enfin en Normandie; maintenus le 21 janvier 1669; le 16 d'octobre 1667, se sont maintenus nobles d'ancienne extraction; ils n'ont toutefois justifié que depuis 1560; mais cela est réparé par une information faite le 12 d'avril 1611.

D'argent, à 3 fasces de sinople. La Chesnaye des Bois a donné la généalogie de cette famille. Vid. BOSCHLEARD. On lit dans l'Histoire de Rouen que: Ozias de Boniface, né en Avignon, Gouverneur du fort de Sainte-Catherine et d'Arques, Chevalier des ordres du Roi, et Mestre de camp entretenu, obtint des lettres de naturalité en 1596, enregistrées en la Chambre des Comptes de Normandie le 27 juillet 1597, et fut reconnu appartenir à l'ancienne maison de Provence par l'information faite tant par titres que par témoins, devant le Vice-Légat d'Avignon, le 11 juin 1611.

DE BONIN, vid. BOUJU.

DE BONISSENT. BARRIN: André Bonicent, Ecuyer, Sieur de Roncerolles, demeurant à Rouen, et frère de Louis Bonicent, Chevalier de Malte de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, maréchal-des-logis des Mousquetaires du Roi; André et Guillaume Bonicent, Auditeurs en la Chambre des Comptes à Rouen, etc.; le 17 mai 1669, renvoyés au Conseil avec leurs consanguins tant de l'El. de Lyons que Rouen; le 18 août 1670, il y a eu sommation instance du sieur Delicourt, par exploit du 14 au précédent, ou de porter ou envoyer au greffe de la commission pour les Nobles, à Paris, les pièces et titres, ensemble la copie de l'inventaire et exclusion du jugement, portant renvoi au Conseil en date du 17 mai 1669.—Alexandre de Bonicent, Ecuyer, Sieur de Sainte-Croix, demeurant Paroisse de Royon, El. de Lyons, et Georges, Ecuyer, Sieur de Grandprey, frères, demeurant audit Sainte-Croix, et Pierre-Hubert et Jean-Baptiste de Bonicent, aussi Ecuyers, frères, Seigneurs de Buchy, de ladite El., y demeurant, à la stipulation dudit Sieur de Sainte-Croix, leur oncle; Guillaume, fils d'André, Auditeur en la Chambre des Comptes à Rouen; Pierre, fils Guillaume, Conseiller au Parlement de Rouen; le 17 mai 1669, tous ses consanguins, tant venus de l'El. de Rouen que de celle de Lyons, renvoyés au Conseil pour avoir un même jugement. Recours aux inventaires de Robert de Bonicent, Ecuyer, Sieur de Roncherolles, demeurant à Rouen; André de Bonicent, Ecuyer, Sieur de Roncherolles, et André, Conseiller au Parlement, lors étant à Rouen en 1593.

D'argent, au cor de sable, lié de gueules en abyme, accompagné de 3 mo-

Digitized by Google

lettes d'éperon du même. André Bonnissent, Seigneur de Ronserolles, était Consul des marchands à Rouen, l'an 1577. André de Bonnissent, son fils, reçu Conseiller au Parlement de Normandie en 1586, légua, par cette charge, la Noblesse héréditaire à ses descendants.

DE BONJU, vid. BOUJU.

DE BONNAIRE. De Bonnère, Vic. de Caen, ANOBLI, taxé à 21 livres.

Nicolas de Bonnaire, Sieur de Chaillou, ayant été anobli par lettres-patentes du mois de septembre 1660, en récompense de plus de vingt années de services distingués, ses enfants furent maintenus par arrêt du Conseil d'Etat, du 15 septembre 1699. D'azur, au dextrochère armé, mouvant d'une nuée d'argent et tenant une épée du même garnie d'or, accostée en chef de 2 croissants du second. Cette famille s'est fixée en Picardie.

DE BONNEAULIEU. BARRIN, 1666 : Edme de Bonneaulieu, Ecuyer, demeurant à Beaumont, El. de Magny.

*DE BONNEBOSC (Jean), l'un des Bannerets normands à la croisade de 1096 : d'azur, à 3 fermaux d'or. Vid. BONNECHOSE.

DE BONNECHOSE. 1463, MONFAUT : Guillaume de Bonnechose, de Notre-Dame-de-Villiers, Serg de Moyaux, El. de Lisieux, et Guillaume de Bonnechose, de Moyaux ; TROUVÉS NOBLES.

Cette famille peut avoir eu pour branche bâtarde celle qui suit.

DE BONNECHOSE. 1463, MONFAUT : Jean de Bonnechose, de Bienville, Serg. de Saint-Pierre-sur-Dives, El. de Falaise ; et Jean de Bonnechose, de Vipont, dite Serg. et El.; NON-TROUVÉS NOBLES ET ASSIS À LA TAILLE.

12 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Charles de Bonnechose, fils François, fils Jean, qui eut jugement des francs-fiefs de l'an 1471, du 14

Digitized by Google

mai, demeurant à Hierville, Serg. de Saint-Pierre-sur-Dive, El. de Falaise ; a de fils Mathurin, Daniel et Gabriel ; vû ses titres, JOUIRA.

1666, CHAMILLART, Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Louis de Bonnechose, de Saint-Gilles-de-Caen.

BARRIN : Nicolas de Bonnechose (*aliàs* Bonnebosc), Ecuyer, Sieur de Fleurielle, demeurant en la paroisse d'Enrée, El. du Pont-l'Evêque, et auparavant en la paroisse de Quainville, El. de Lisieux, Gén. d'Alençon, et Olivier de Bonnechose, Ecuyer, Sieur de Sadencour, son cousin ; maintenus le 15 septembre 1669. Il est fait mention, dans Monfaut, d'une façon qui n'est pas avantageuse, de Jean ; François, Jacques, Nicolas ; maintenus au mois de décembre 1669. Ils sont venus proche de Falaise.

D'argent, à 3 têtes de sauvage de sable. (Saint-Allais dit : trois têtes de léopard.) La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille, d'après un *Mémoire envoyé*, à partir de Jean de Bonnechose, vivant en 1292. Il cite un extrait du jugement des commissaires des francs-fiefs, du 4 mai 1471, en faveur de Jean de Bonnechose, Ecuyer, Seigneur de Guéville, et Jean, son frère, Seigneur de Vieuxpont, imposés, dit-il, de 33 écus, les déchargeant du franc-fief comme nés et réputés nobles. Ici, La Chesnaye des Bois a devancé la fréquente habitude des Magny, quand cette société généalogique en commandite parle, pour de l'argent, de quelque famille normande. L'arrêt en question n'est pas maintenue ; c'est un anoblissement bel et bon en vertu de la Charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470. La Chesnaye des Bois classe ensuite cette famille, sous les noms et qualités : de la Boulaye, Seigneurs de Bonnechose et du Mesnil-Germain, El. de Lisieux, ancienne noblesse.

DE BONNEFONDS (Fulcien), Vic. de Caen, ANOBLI en 1592, taxé à 54 livres.

9 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Rolland de Bonnefonds, anobli pour mérites et services, par Charte du mois de juillet 1592, registrée aux Comptes le 9 février 1593, et aux Aydes le 29 octobre ensuivant audit an, sans indemnité ; demeurant au château de Caen ; a de fils Gaspard et François.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611 : François et Gabriel de Bonnefonds, de Monts, Serg. de Villers, El. de Caen ; ANOBL. 1592 ; Gabriel de Bonnefonds, de Villiers, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux, id.

Seigneurs de Launay, anobl. en 1592 : d'azur, au griffon d'or, accosté de 2 étoiles du même et accompagné de 2 jumelles ondées d'argent.

Digitized by Google

DE BONNEFOY. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Bonnefoy ou Bonnefroy, de la Serg. de Cany, Vic. de Caudebec, demeurant à Grainville-la-Teinturière, taxé à 10 livres.

BARRIN : Antoine et René de Bonnefoy, Ecuyers, frères, demeurant à Carville, El. de Caudebec ; Nicolas, Jean, Nicolas, Gabriel, Antoine ; maintenus le 13 février 1668.

Seigneurs de Bertheauville et de Rocque : de sable, à 3 mains dextres appaumées d'or. (Saint-Allais dit : trois mains senestres d'argent.) La Chesnaye des Bois parle de cette famille, ultérieurement établie en Angoumois, à partir de Roger de Bonnefoy, baron de Bertheauville, en 1022 ; mais cette allégation ne saurait tenir devant l'énonciation d'anoblissement ci-dessus.

BONNEL. CHAMILLART, 15 février 1669 : Nicolas, Michel et Jean Bonnel, de Saint-Sauveur et Notre-Dame-de-Caen, anoblis, révoqués par la déclaration de 1664, condamnés pour usurpation de noblesse, chacun en 300 livres d'amende.

BONNEL. 1666, BARRIN : Louis et Philippe Bonnel, Ecuyers, cousins-germains, demeurant à Saint-Marcel, El. d'Andely, se sont maintenus nobles d'ancienne race et extraction.

DE LA BONNERIE. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Robert de la Bonnerie, en la Serg. de Cambremer, Vic. d'Auge, taxé à 30 livres.

DE BONNESTABLE, vid. HARCOURT.

BONNET (Charles), Sieur de la Fontaine, Vic. de Caen, ANOBLI en 1594.

BARRIN : Nicolas Bonnet, Ecuyer, Sieur de Saint-Martin, demeurant en la ville d'Eu, El. d'Arques ; Charles Bonnet, anobli en 1594, enregistré en 1595 ; Jean, Charles, Nicolas, maintenus le 2 janvier 1667.

D'argent, au lion de gueules, à l'orle de 8 billettes du même. (Saint-Allais dit : semé de billettes.)

Digitized by Google

DE BONNET. 21 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Charles de Bonnet, Sieur de Ran, fils Jacques, demeurant audit lieu, El. de Falaise ; a de fils Jacques ; Antoine, frère dudit Charles, Sieur de Reviers, demeurant audit lieu ; vû leurs titres, JOUIRONT.

Seigneurs de Van, de Vieux, et de Fumée, El. de Falaise, maintenus le 8 avril 1666 : d'argent, au chevron d'azur, surmonté de 5 vergettes issantes de gueules. Selon le *Dictionnaire des Anoblissements*, Louis Bonnet, Seigneur de Coulobron, de Caen, fut anobli par lettres du 12 janvier 1544, expédiées le 6 avril suivant, moyennant finance de 150 livres.

BONNET. 1666, BARRIN : François, Jacques, Charles, Gabriel et Jean Bonnet, frères, Ecuyers, enfants de Guillaume Bonnet, Ecuyer, Sieur de Montgommery, demeurant paroisse de Sainte-Foy, El. d'Argentan ; Eustache Bonnet, Ecuyer, Sieur de Bourdonnières, de la paroisse de Lizores, de ladite El.; et Gabriel, Sieur de Bernay, son frère, de la paroisse de Saint-Ouen-le-Houx, El. de Lisieux, possédant terre sur l'El. de Pont-l'Evêque ; Santin, Jacques, Jean, François, Guillaume, François, Jacques ; tous maintenus par M. de Marle, intendant en la Gén. d'Alençon ; Damoiselle Gabrielle Foucart, veuve de Daniel Bonnet, maintenue par M. l'Intendant de la Gén. de Rouen, demeurant paroisse de Ramesnil, El. du Pont-l'Evêque.

D'argent, au sautoir de gueules (Saint-Allais dit : fasce de gueules), chargé de 3 besants du champ, et accompagné de 3 bonnets antiques *ou* morions d'azur. Selon Badier, Othon Bonnet, Seigneur de Montgommery, Nauphle et Montormel, petit-fils d'Odet Bonnet, qui s'était croisé pour la Terre-Sainte sous Philippe I, fonda les Cordeliers de Séez en 1226. Ses descendants possédèrent les Seigneuries du Buisson, Marmeville, Louvière, la Tour, Mouville, Mautry, la Cour, Bellou, Lisores, les Bourdinières, Montormel, Malicorne, Mauretre, etc.

BONNETARD (Guillaume), ANOBLI à brevêt.

1598, 22 octobre, à Valognes, DE MESMES : Vû les lettres d'exemption des tailles et impôts pour Guillaume Bonnetard et le Sieur de Barneville, lettres de confirmation du Roi, de novembre 1585, non-vérifiées aux Aydes ; ordonné qu'il faira apparoir de la vérification dans le mois, autrement sera imposé. Depuis, temps de trois mois a été accordé audit Bonnetard, pour faire vérifier lesdites lettres.

28 octobre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Renée le Forestier, veuve de Charles Bonnetard, pour elle et Antoine, Louis et Jacques, ses enfants, et dudit Charles ; arrêt de la Cour des Ay-

Digitized by Google

des de Normandie, du 22 mars 1627, par lequel il est ordonné que ledit Charles, et Guillaume Bonnetard, enfants de Jacques, jouiront de l'exemption des tailles, et leur postérité au premier degré seulement, SANS QU'ILS PUISSENT PRENDRE la qualité de NOBLE; avons ordonné qu'ils jouiront suivant ledit arrêt.

CHAMILLART, 27 mai 1667 : condamnation pour usurpation de noblesse à 200 livres d'amende, contre Jacques Bonnetard, de Saint-Jores, El. de Carentan ; n'a de titres ; a renoncé, par sa requête, à se qualifier noble.

DE BONNEVILLE. 1463, MONFAUT : Laurent de Bonneville, de Hamblard, Serg. de Chambrois, El. de Lisieux ; Monsieur de Bonneville, de la ville et banlieue de Bayeux ; TROUVÉS NOBLES.

Ecuyers, Sieurs du Bocage et de la Boullaye, Gén. d'Alençon, maintenus le 31 août 1667 : d'argent, à 2 lionceaux léopardés de gueules. Vid. BENNEVILLE.

DE BONNUY, vid. BOMMY.

*DE BONS, Seigneurs de Farges, El. de Coutances. (Saint-Allais et La Chesnaye des Bois).

D'azur, au cerf passant d'or. Cette famille n'a figuré dans aucune recherche.

*DE BONSENS. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille (dont le nom ne se trouve dans aucun registre), à partir de Jean de Bonsens, Ecuyer, vivant en 1487, père de Michel de Bonsens, Ecuyer, Sergent hérédital de la Serg. noble du Romois. Ses descendants furent Seigneurs du Romois, des Espinays, de Courcy, etc.

D'or, à la fasce de gueules, chargée de 3 croisettes du champ, et accompagnée de 6 merlettes de sable, 3 rangées en chef et 2 et 1 en pointe.

DE BONSHOMMES, Vic. de Rouen, ANOBLI, taxé à 58 livres.

Robert de Bonshoms, Sieur de Couronne, Conseiller, Président à mortier

Digitized by Google

au Parlement de Rouen, en 1651 : de gueules, à 2 têtes de cerf d'or en chef et un lévrier d'argent en pointe.

DE BONTE. 1463, MONFAUT : Guiot de Bonte, de Cheux, El. de Caen; TROUVÉ NOBLE.

BONTÉ. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Me Michel Bonté ou Bouet, de la Serg. de Brachy, Vic. d'Arques, comté de Longueville, taxé à 15 livres.

BONTEMPS (Jacob), Sieur de Vaux, capitaine de navire à Dieppe, fut ANOBLI par lettres du 18 septembre 1647, expédiées le 4e septembre 1651.

BARRIN : Jacob Bontemps, Ecuyer, Sieur du Grand-Parc, demeurant paroisse d'Amonville, El. d'Arques, bailliage du duché de Longueville, et capitaine du château dudit lieu, anobli en 1647, par lettres registrées en la Chambre des Comptes le 18 décembre ensuivant, et visitées par les commissaires du Roi le 12 janvier 1649, registrées en la cour des Aydes de Rouen le 18 décembre 1654, maintenus le 18 juillet 1667.

De gueules, à la croix d'argent chargée de 9 toupins d'azur; c'est à dire : de gueules, à la croix de vair. Sieurs d'Aumonville. Il existe en France diverses familles de ce nom. L'une, entre autres, substituée aux nom et armes d'ANDRAULT, est originaire de Guienne et a été anoblie en 1584. Cette famille est distinguée, et j'en ai donné la généalogie dans le premier volume de mon Nobiliaire de Guienne. Je dois ajouter qu'elle n'a absolument rien de commun avec une famille bourgeoise Bontemps-Dubarry, alliée, dans ce siècle, à une autre famille, aussi bourgeoise, mais illustre, celle de Sèze.

*DE BONVOUST. Cette famille a prouvé devant le Juge d'Armes, à partir de René de Bonvoust, Ecuyer, Seigneur d'Aulnay, en 1560.

D'argent, à 2 fasces d'azur, accompagnées de 6 merlettes de sable. Jean René de Bonvoust, Seigneur d'Aulnay, Souvelles, Malassize, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. de Marle, commissaire départi dans la Gén. d'Alençon, le 11 février 1667. — Bonvoust, Seigneurs de Pruslé, El. de Mortagne, maintenus le 3 janvier 1667 : d'argent, à 2 fasces d'hermine, accompagnées de 6 merlettes de sable en orle.

Digitized by Google

DE BONY. 1463, MONFAUT : Fouques de Bony, de Saint-Germain-le-Vicomte, Serg. de Lessey, El. de Carentan ; Jean de Bony, son frère, dudit lieu ; NON-TROUVÉS NOBLES ET ASSIS À LA TAILLE.

Il existe en Limosin une petite famille noble du nom de Bony, qui porte : de gueules, à 3 besants d'argent.

DE BOQUENSEY. 1463, MONFAUT : Jean de Boquency, de Saint-Jean-de-Trouville, Serg. de Chambrois, El. de Lisieux ; Jean de Boquency, de Saint-Pierre-sur-Dives, El. de Falaise ; TROUVÉS NOBLES.

Ecuyers, Seigneurs de Tanney et de Vermondière, El. de Bernay, maintenus le 8 avril 1666 : d'argent, au tronc d'arbre arraché de sinople et posé en pal, sommé de 2 colombes perchées l'une sur l'autre de gueules, la deuxième au vol essorant.

DE BORAN. 1463, MONFAUT : Jean de Bouren, d'Isigny, El. de Bayeux, NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : de Bourand, Vic. de Bayeux, taxé à 61 livres.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611 : Philippe de Boran, de Maistry ; Julien et François de Boran, de Castilly, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux ; ANOBL. par les francs-fiefs.

Badier commence la généalogie de cette famille à Hugues de Boran, Ecuyer, Seigneur de la Borannerie, Launé, le Coudré, en 1263, mais se garde bien de dire que Jean de Boran, Seigneur de Saint-Jean et de Castilly, ait été condamné par Monfaut. Les descendants de Jean ont possédé les Seigneuries de Cantereine, les Rivières, Mosles, Mestry, Saint-Pierre-de-la-Folie, Agy, Ragny, Hermanville, Noron, le Bois, l'Isle, Vallan, la Bretonnière, Rupalley, Saint-André-de-Bayeux, la Boudelaye, etc. Badier, après avoir dit que cette famille est d'ancienne noblesse, revient sur lui-même, comme s'il craignait de s'être trop avancé, et dit que Philippe, François et Julien de Boran prouvèrent devant Chamillart, Intendant de Caen, le 22 janvier 1668, être nobles par charte des francs-fiefs. Par lettres de 1683, non-homologuées au Parlement, et conséquemment sans valeur, Louis XIV érigea la Seigneurie de Castilly en marquisat, en faveur de Philippe de Boran, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il ne faut, peut-être, voir dans cette assertion de Badier qu'un de ces subterfuges dont cet *imprimeur* se sert fréquemment pour donner un titre à une famille. Le nom primitif de celle-ci était de BOURRAN.

Il existe en Guyenne une mince noblesse du nom de BOURRAN-DOUZON, versée dans le Parlement de Bordeaux, et qui n'a ni alliances ni illustration, et, surtout, rien de commun avec la précédente.

D'argent, au lion de sable en abyme, lampassé et armé d'or, accompagné de 3 têtes de maure de sable tortillées du champ. Des branches *accompagnaient* de 3 heaumes.

Digitized by Google

*LA BORDE, Ecuyers, Sieurs du lieu, El. de Mortagne, maintenus le 27 juillet 1666. (Saint-Allais.)

De sable, au léopard lionné d'argent.

DE BORDEAUX. 1463, MONFAUT : Gillet de Bordeaux, de Coulonces, Ville et banlieue de Vire ; Jean de Bourdeaux, dudit lieu, son fils; Laurent de Bourdeaux, dudit lieu ; NON-TROUVÉS NOBLES ET ASSIS À LA TAILLE.

Bourdot, Vic. de Coutances, anobli, taxé à 32 livres.

1599, 6 février, à Vire : DE MESMES : Michel de Bourdeaux, fils Jean, Sieur de la Rivière et de la Vigne, demeurant à Pesles, Serg. Tourneur, El. de Vire; vû leurs titres, JOUIRONT; Louis de Bourdeaux, fils Guillaume, chevalier de l'Ordre, Sieur et Baron de Colonces, capitaine de la ville et château de Vire, JOUIRA ; est capitaine de gendarmes pour le service du Roi.—9 mars 1599, à Bayeux : Geoffroy de Bourdeaux, Sieur de Castilly, fils Richard, demeurant audit lieu, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux ; Jean, fils Jean, cousin-germain dudit Geoffroy, demeurant à Nully, Serg. et El. susdites ; vû leurs titres, JOUIRONT; a pour fils Jean Richard et Lambert.

20 avril 1635, à Mortain, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Damoiselle Jeanne de Monchauveau, veuve de Me Michel de Bordeaux, Ecuyer, Sieur de la Rivière, de la bourgeoisie de Tinchebray, et pour Me Jean de Bordeaux, prêtre, frère dudit Michel, enfants de Jean, fils Philippe, fils Richard de Bordeaux, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires du 6 février 1599 ; JOUIRONT.

De gueules, à 3 merlettes d'argent. Seigneurs de Neuville. François de Bordeaux, de Vire, baron de Coulonces, mort le 14 janvier 1527, nommé en 1519 président à mortier au Parlement de Rouen, paraît avoir rendu, par sa charge, la noblesse héréditaire à sa famille, si elle ne fut pas anoblie par la charte des francs-fiefs de 1470. On trouve, en effet, sur le Registre des Anoblis: de Bordeaux, Vic. de Vire, ANOBLI, taxé à 8 livres. Cette énonciation peut, toutefois, s'appliquer aux suivants :

DE BORDEAUX (Me Claude), Sieur de Boisgarenne, Vic. de Vire, ANOBLI en 1580, *aliàs* 1588 ; on trouve au registre des anoblis : de Bordeaux-Bardot, ANOBLI, taxé à 2 livres.

DE BORDEAUX (Jean), Sieur du Buisson et de May, fils de Pierre

Digitized by Google

du Buisson, Conseiller au Parlement de Rouen, et Marguerite, sa femme, furent anoblis par lettres de 1571, vérifiées en la Chambre des Comptes, le 14 octobre 1573, et registrées en la Cour des Aydes, le 21 décembre au dit an.—De Bordeaux, Vic. de Vernon, ANOBLI, taxé à 12 livres.

BARRIN : Germain de Bordeaux, Ecuyer, demeurant à Vernon, El. d'Andely ; Pierre de Bordeaux, Ecuyer, Sieur de Parcheux, El. de Chaumont et Magny; et Nicholas de Bordaux, Ecuyer, Vicomte d'Auge, demeurant au Pont-l'Evêque, frères ; Jean de Bordeaux anobli en 1571; Jacques, Germain, Pierre, Michel, maintenus le 14 août 1666.—Pierre de Bordeaux, Ecuyer, Sieur de Paracheux, El. de Chaumont et Magny.

Bordeaux, Ecuyers, Sieurs du Buisson, El. d'Andely: d'or, au pal d'azur, chargé de 3 fleurs de lys du champ et accosté de 2 lionceaux affrontés de gueules. On ne comprend pas trop comment La Chesnaye des Bois a pu dire que cette famille avait été maintenue dans son ancienne noblesse. — Ecuyers, Sieurs de Paracheux et de Contieux, Vicomtes d'Auge : de gueules, au lion d'argent, à l'orle de 5 croisettes d'or. Exemple (rare) de deux familles issues d'un auteur commun et portant des armes différentes.

DE BORDES. 1599, 23 janvier, à Vire, DE MESMES : Jacques de Bordes, Sieur de Martilly, fils Denis, demeurant audit lieu, Serg. Corbelin ; Gabriel et Gilles de Bordes, ses frères ; ledit Gabriel demeurant à Challandray, et ledit Gilles au dit Marcilly, El. de Mortain ; Louis est fils dudit Jacques ; vû leurs titres, JOUIRONT.

19 janvier 1635, à Avranches : vû les titres présentés par Jean de Bordes, Ecuyer, Sieur de Tessy ou de Tissey, de la paroisse de Saint-Brix-de-Landelles, fils Louis, fils Jacques, fils Denis, fils Pierre de Bordes, avons ordonné qu'il justifiera plus amplement Louis son père être fils Jacques, son aïeul, autrement sera imposé en ladite paroisse de Saint-Brix-de-Landelles, et ce dans quinzaine; a justifié à Mortain, JOUIRA.—20 avril 1635, à Mortain : vû les titres présentés par Gabriel de Bordes, Ecuyer, Sieur de la Corblinnière, de la paroisse de Challendré, et pour André, son fils, Sieur de la Boutillière, de la paroisse de Navetel; et pour Jacques, Sieur de la Duquerie, du Mesnil-Thibaut; et Me Tristan, curé de la Bazoge, et y demeurant ; ses enfants ; ledit Gabriel, fils Denis, fils Pierre de Bordes, Ecuyer; ordonnance des Commissaires des francs-fiefs du 15 avril 1625, par laquelle main-levée aurait été faite audit de Bordes, comme noble, de taxe de fiefs sur lui faite ; ordonnance des Commissaires du 19 avril 1624; avons ordonné que ledit de Bordes JUSTIFIERA, dans trois mois, du nom et descente de son bisaïeul.

Digitized by Google

1666, CHAMILLART : Nobles, qui ont bien justifié leurs quatre degrés : René, Jacques, André, Jean, Charles, François et Pierre de Bordes, de Chalandray, Serg. de Corbelin, El. de Mortain, et Jean de Bordes, de Beauchesne, Serg. d'Ouessay.

De Bordes, Seigneur de Beauchesne, Chalindon, El. de Mortain et d'Avranches : d'or, à la tour de gueules.

DE BORDES. 15 janvier 1635, à Coutances, d'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jean de Bordes, Ecuyer, Sieur de Folligny, de ladite paroisse, fils Guillaume, fils François, fils Bertrand de Bordes, Ecuyer; ordonnance des commissaires du 30 janvier 1624 ; JOUIRA.

1666, CHAMILLART. Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Jean de Bordes, de Saint-Malo-de-la-Lande, Serg. de Mauffras, El. de Coutances.

Des Bordes, Ecuyers, Sieurs de Folligny et de Calligny, El. de Conches : écartelé, d'or, au lion de gueules ; et d'argent, à 2 chevrons d'azur.

*BORDET (Jacques), originaire de Limosin, président à Mortier au Parlement de Rouen, en 1507 : Ecartelé, de gueules, à une tête de licorne d'argent ; et d'azur, à la syrène d'argent.

*BORDIN, Ecuyers, Sieurs du Parc, Laubinière, Jarrier, Tonche et le Buisson, Gén. d'Alençon, maintenus le 13 mai 1667 (Saint-Allais):

D'azur, à la fasce d'or, chargée de 2 roses de gueules, et accompagnée de 3 coquilles d'argent. (La Chesnaye des Bois dit : trois *roses*).

BOREL. 1463, MONFAUT : Jean Borel, de Nouvourolles, Serg. de Moyaux, El. de Lisieux ; Pierre Burel de Marmabre, Serg. de Cambremer, dite El. ; TROUVÉS NOBLES.

15 juin 1599, à Bayeux, de Mesmes : Guillaume Borel, Sieur de Thieuville, fils François, le jeune, demeurant à Bienville, Serg. Saint-Pierre-sur-Dive, El. de Falaise, a de fils Jean, Jacques et Robert ; vû leurs titres et Monfaut, JOUIRONT

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Jean et Guy Borel, de Saint-Jean-de-Caen.

BARRIN : Jean de Borel, Ecuyer, Sieur du Bouillon, demeurant pa-

Digitized by Google

roisse de Fourne et ville d'Honfleur, El. du Pont-l'Evêque, et Jean, aussi Ecuyer, son cousin-germain ; Gabriel, François, François, Gabriel, Jean, maintenus le 4 janvier 1668. Maison du S^r de Malherbe. Il en est fait mention dans Raymond de Monfaut, en 1463. Jean de Borel, Ecuyer, Sieur de Manerbe, Lieutenant-Général du Bailly de Rouen au siége du Pont-l'Evêque, y demeurant ; Jacques, aussi Ecuyer, Sieur des Essarts, frère, demeurant paroisse de Dannebault, de ladite Election ; François, Simon, François, Jean, Jacques, maintenus comme ci-devant. Ledit Jean, fils François, disait que ses prédécesseurs étaient originaires d'Espagne, et que l'un d'eux s'habitua en France, en 1120.

De gueules, à la bande de vair, accompagnée de 3 lionceaux d'or, 2 et 1. Cette famille, dont il est succinctement fait mention dans La Chesnaye des Bois, portait les titres de barons et comtes de Manerbe, châtelains des ville et château de Touques, en Normandie; comtes de Clarbecq, Seigneurs de Lessaud, la Rigauderie, Boves, etc. Barrin lui donne pour armes : une bande cousue d'azur, chargée de 4 écussons d'argent et accompagnée, etc.; mais il y a toute apparence que ce blasonnement est le résultat d'une méprise.

BOREL. 1463, MONFAUT : Jean Borel, de Vieville, El. de Falaise, Serg. de Saint-Pierre-sur-Dives, NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Boret, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 10 livres.

Cette famille peut être une branche bâtarde de la précédente, et, avant sa condamnation, avait été maintenue par MONFAUT, puisque on trouve : Jean Bourel, de Bieville, Serg. de Saint-Pierre-sur-Dives, El. de Falaise; TROUVÉ NOBLE.

BORET, vid. BOREL.

LE BORGNE. BARRIN : Léonor le Borgne, Ecuyer, Sieur de la Lande-Renard, demeurant paroisse la Croix-des-Baux, El. d'Evreux ; Nicolas, Charles, Philippe, Léonor; maintenu le 14 août 1666.

D'or, à l'aigle de sable. Cette famille paraît originaire de Picardie, où la branche des Seigneurs de Montigny, comtes de Berneuil, a prouvé depuis 1462.

DU BOSC. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean du Bost, du Thil, Serg. d'Eu, taxé à 15 livres.

Digitized by Google

BARRIN : David du Bosc, Ecuyer, Sieur du Thil, demeurant paroisse du Grand-Cany, El. d'Arques ; Florent du Bosc, Ecuyer, Sieur de Vernon, demeurant à Villy, même El. ; maintenus le 23 juillet ; Florent du Bosc, Ecuyer, Sieur du Thil, Antoine du Bosc, capitaine au régiment de Rambures, et François du Bosc, aussi Ecuyer, enseigne de la colonelle dudit régiment, frères, et consanguins desdits David et Florent ci-dessus; se servent des mêmes armes : maintenus le 4 février 1668.—François du Bosc, Ecuyer, Sieur du Thil, demeurant paroisse de Grandcour, El. d'Arques, tant pour lui que Florentin du Bosc, Ecuyer, Sieur de Vercour, demeurant à Villy, El. de Neufchâtel; Jean, Antoine, Nicolas, Guillaume, Adrien, David.

D'argent, à 3 chênes de sinople. Sieurs de Montvincy, Bercourt, Hazarville et Valroger. Une branche s'est fixée en Picardie et a prouvé depuis Jean du Bos, Ecuyer, Sieur du Til, marié par contrat du 19 septembre 1513, à Bonne de la Rue.

DU BOSC. BARRIN : François du Bosc, Ecuyer, Sieur d'Hermival, conseiller du Roi en la cour des Aydes de Normandie ; Hervé du Bosc, conseiller au Parlement de Rouen ; et François du Bosc, Ecuyer, Capitaine de Cavalerie au régiment de Genlis, de présent Capitaine et Grand Exempt des Gardes du Corps du Roi, sous le commandement de Monsieur le Comte de Charost ; les enfants dudit François, maintenus le 27 février 1668 :

D'hermine, au lion de sable, lampassé, armé et couronné d'or. Sieurs de Fierfol. Cette famille a fait les preuves de Malte.

*DU BOSC (Jean), Sieur d'Alonville-en-Caux, bourgeois de Rouen, mort en 1400 : un chevron et trois besants, chargés de 6 croisettes (Histoire de la ville de Rouen). Vid. LUCAS, du BOIS, du BUSC.

DU BOSC. 18 février 1599, à Bayeux, DE MESMES : Jacques du Bosc, fils Jacques, Sieur de Miharenc, demeurant à Mandeville, près Trevières, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux ; Jacques, Daniel, Robert et Gabriel, ses fils; vû leurs titres, JOUIRONT.—Jacques, fils Pierre, fils Guillaume; ledit Guillaume, oncle dudit Jacques premier, ci-dessus, Sieur dudit Mandeville, y demeurant.—12 juin 1599 : Pierre du Bosc, Sieur de Mezerets, fils Nicolas, fils Martin, qui eut arrêt contradictoire aux Aydes contre les habitants de la Neaufe, le 18 juillet 1558 ; demeurant à Saint-Hilaire,

Digitized by Google

Serg. Briouse, El. de Falaise, a un frère sous-âge nommé Maurice ; vû ledit arrêt et la descente, JOUIRA.

1666, CHAMILLART, Nobles qui ont bien prouvé leurs quatre degrés : Robert du Bosc, de Crouay, Serg. de Cerisy, El. de Bayeux ; Robert du Bosc, de Vierville, Serg. des Vez, dite El.

DU BOSC. 1464, MONFAUT : Philippin du Bosc, d'Anfreville, Serg. du Pont-l'Abbé, El. de Valognes ; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

On trouve : du Bosc, Vic. de Valognes, ANOBLI depuis 1470, taxé à 4 livres. Cette famille peut avoir été une branche de celle qui suivra. Ecuyers, Sieurs de Lebrevie et du Coudray, El. de Falaise, maintenus le 17 février 1667 : d'hermine, à 3 fasces ondées de gueules, au chevron brochant d'or.

DU BOSC. 1464, MONFAUT : Jean du Boscq, de Greville, Serg. du Pont-l'Abbey, El. de Valognes ; Nicolas du Bosc, de Carquebut, Serg. de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan ; TROUVÉS NOBLES.

1598, dernier décembre, à Valognes, DE MESMES : Michel du Bosc, fils Jean, de la Paroisse d'Arville, vû ses titres d'ancienne noblesse, JOUIRA.

8 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jacques du Boscq, Ecuyer, de la Paroisse de Sainte-Colombe, pour lui, Jacques et Julien, ses fils ; ledit Jacques, de Raouville-la-Place, et Julien de ladite Paroisse de Sainte-Colombe ; et pour Gilles du Boscq, enfant de Jean, de la Paroisse de Holleville, El. de Valognes ; lesdits Jean et Jacques, frères, enfants de Jean, fils Justin, fils Gauthier, fils Jean, fils Nicolas du Boscq, Ecuyer ; arrêt de la Cour des Aydes de Normandie du 7 novembre 1602, entre lesdits Jacques et Jean, frères, et les Paroissiens de Briquebec, le Procureur-Général du Roi joint, par lequel lesdits du Boscq sont maintenus en la qualité de gens nobles, et leur postérité ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Gilles, Nicolas, Charles et Jacques du Boscq, frères, de la Paroisse d'Igoreville, enfants de Guillaume, fils Nicolas, fils Simon, fils Jean du Bosc, Ecuyer ; JOUIRONT.—28 novembre 1634 : Vû les titres présentés par Jean du Bosc, de la Paroisse de Golleville, fils Richard, fils Jean, fils Colin du Bosc ; avons ordonné que ledit du Bosc justifiera plus amplement la descente tant de Richard, son père, que de Jean, aïeul, autrement sera imposé en ladite Paroisse de Golville ; a justifié, JOUIRA.—Vû les titres présentés par Tristan du Bosc, Ecuyer, le 4 décembre 1634, de la Paroisse de Tournebu, se prétendant fils André du Bosc, fils Artus, fils

Digitized by Google

Gaultier; avons ordonné que ledit Tristan du Bosc, à faute d'avoir justifié sera imposé à 6 livres dans ladite Paroisse de Saint-Germain, et pour l'indue usurpation, l'avons condamné à l'amende. A depuis justifié; JOUIRA.

1666, CHAMILLART: Ancienne noblesse: Richard, Nicolas et Jean du Bosc, de Greville, Serg. de Tollevast, El. de Valognes.—Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: René, Jean, René, Adrian et Charles du Bosc, d'Igoville, Serg. du Val-de-Saire, El. de Valognes; Philippe du Bosc, de Saint-Aubin-Tergast, Serg. de St. James, El. d'Avranches; Aymar du Bosc, de Sourdeval, Serg. Roussel, El. de Mortain.

Sieurs de la Rommerie, El. de Valognes, ancienne noblesse: de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 trèfles du même (La Chesnaye des Bois). Saint-Allais dit: de gueules, à la croix fleurdelysée et au pied fiché d'argent. Vid. DU BOIS.

DU BOSC. 1463, MONFAUT: Robert du Bosc, de Beuzeville, Serg. du Mesnil, El. de Lisieux; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

du Bosc, Vic. d'Argentan, ANOBLI après 1470, taxé à 15 livres.

Ecuyers, Sieurs de la Brière, El. d'Argentan, ancienne noblesse: d'or, à 3 chevrons de sable, soutenus d'une rose de gueules. (La Chesnaye des Bois.)

DU BOSC, BARRIN: Adrien du Bosc, Chevalier, Seigneur de Coquereaumont, Espeuville, Quieteville et Vitermont, demeurant audit Coquereaumont, El. de Rouen; Jean du Bosc, fils de Geffrin du Bosc, et d'Isabeau du Tot, portent les armes de la maison de Bourdeny-Bauquemare: d'azur, au chevron brisé d'or, accompagné de 3 têtes de lion d'argent. Geffrin du Bosc, Ecuyer, ayant épousé damoiselle Isabeau du Tot, était fils de Guillaume du Bosc, Ecuyer, et de damoiselle Perronelle du Busc; maintenus le 11 mai 1668, portent (comme ci-dessous).—Nicolas du Bosc, Ecuyer, demeurant à Dieppe; Jean et Jacques du Bosc, Ecuyers, demeurant à Fécamp, El. de Montivilliers; et Pierre du Bosc, Ecuyer, demeurant à Rouen; Martin, Pierre, Martin, Jacques, Nicolas, maintenus le 13 mars 1667. Damoiselle Marie de Laistre, veuve de François du Bosc, Ecuyer, Sieur de Jourdemare, demeurant Paroisse d'Epreville, El. de Rouen, tutrice de François du Bosc, Ecuyer, Sieur du lieu, et Pierre du Bosc, Ecuyer, Sieur de la Londe, demeurant audit Espreville; maintenus le 27 décembre 1667. Louis du Bosc, Ecuyer, Sieur de Franc-Manoir, demeurant à Montfort, El. du Pont-Audemer, de présent en la Paroisse de Vauville, El. de Caudebec, et Thomas du

Digitized by Google

Bosc, aussi Ecuyer, Sieur de Vaux, son frère, demeurant à Coderville, El. de Rouen ; maintenus le 27 juillet 1667.—David du Bosc, Ecuyer, Sieur d'Houville, y demeurant El. d'Andely ; Guillaume, Guillaume, Louis, David ; maintenus le 11 février 1668.—Claude du Bosc, Ecuyer, Sieur d'Espinay, demeurant au Bourg de Lyons, le 17 janvier 1668, s'est maintenu noble d'ancienne extraction.—André du Bosc, Ecuyer, Sieur de la Cour-Bourneville, demeurant Paroisse de Fréville, El. du Pont-Audemer ; Louis, fils Louis, Vicomte de l'Eau, à Rouen ; suivant ce qui a été observé par Mr le Procureur du Roi de la Commission des Nobles, Martin, Nicolas, André, Philippe, maintenus le 17 avril 1668 ; ledit Philippe, Ecuyer, Sieur de Beauchesne, demeurant sur l'El. d'Avranches, a obtenu sa décharge de Mr de Chamillart, Intendant à Caen. Louis du Bosc, Ecuyer, Sieur du Franc-Manoir, demeurant à Montfort, El. du Pont-Audemer, et Thomas, Ecuyer, Sieur de Vaux, son frère, demeurant à Cordevailles, El. de Rouen ; Simon, Adrien, Martin, Louis, Jean, Louis ; maintenus le 7 juillet 1667.

1666, Barrin : Damoiselle Marie du Bosc, veuve de Robert Bissot, vivant Avocat au Parlement de Rouen, demeurant en la Paroisse de la Prée, El. de Rouen ; Marguerin du Bosc, etc. Lettres de relèvement de dérogeance obtenues par ladite damoiselle du Bosc, veuve, le 19 novembre 1641 ; arrêt de la Cour des Aydes de Normandie, le 15 mars 1642, portant entérinement des lettres de dérogeance.

1667, dernier janvier, Chamillart : condamnation pour usurpation de Noblesse, contre Charles du Bosc, à 60 livres ; Thomas du Bosc, à 60 livres ; Jacques du Bosc, à 50 livres, et Izaac du Bosc, néant, attendu sa pauvreté ; tous demeurant à Saint-Martin-de-Salen, El. de Caen ;—et le 20 mars 1667, contre Jacques du Bosc, de Sainte-Colombe, à 300 livres ; Gilles du Bosc, à 250 livres, et Gilles du Bosc, à 250 livres ; tous deux de Golleville, El. de Valognes.—Jean du Bosc, fils de Tristan, duquel ils se prétendent descendus, est mort sans enfants et n'est celui qui avait épousé Perrette Le Biez, duquel ils sont descendus dont l'origine était de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et où il était imposé en 1569, et aux années suivantes, et non pas de Saint-Germain-de-Tournebu ; n'ont représenté le traité de mariage de Jean, qui est leur conviction.—Depuis, rétablis par ordonnance du 7 avril 1669, attendu que lesdits du Bosc ont représenté la minute du traité de mariage de Jean du Bosc, fils Tristan, avec Perrette Le Biez, et vérifié les signatures d'iceluy, et de Jean et Artur du Bosc être conformes à plusieurs autres qu'ils ont produit.

De gueules, à la croix échiquetée d'argent et de sable de 3 tires, cantonnée de 4 lionceaux d'or, lampassés d'azur. Cette illustre famille, qui, au rapport du P. Anselme, a produit un chancelier de France, en la personne de Nicolas du Boscq (*aliàs* du Bois), conseiller au Parlement de Paris, en 1372,

Digitized by Google

évêque de Bayeux en 1374, a possédé les Seigneuries de Tendos, la Chapelle-aux-Sénéchaux, Esmandreville, Coquereaumont, Brethenis, la Vitelière, Pampon, Normanville, le Mesnil, le Bosc-Guérard, Brauville, la Mothe-le-Tillet, Beaumoncel, Radepont, Houville, Guyard, Guitry, Martel, Sergenteries, Baudement, Belbeuf, Franqueville, Damery, les Poitevins, la Cour-Bourneville, la Roque, Fleury-sur-Andelles, Bouteville, Autierville, le Bois-d'Ennebout, Cottebrune, Fécamps, Epinay, Hertray, Espreville, Gueutteville, Vitermont, Quesigny, Grosseuvre, Mousseaux, Marchainville-au-Perche ; Barons de Garancières, etc. On peut en voir la généalogie dans La Chesnaye des Bois, à partir de Martin du Bosc, mort en 1360, en Angleterre, où il avait été envoyé en otage pour le roi Jean. Guillaume du Bosc, de Rouen, son petit-fils, obtint du roi Charles VI une charte de Noblesse, le 6 avril 1406, pour lui, sa femme et ses enfants. Selon le *Dictionnaire des Anoblissements*, Guillaume du Bosq, Procureur du duché de Normandie, fut anobli en 1369. Le 22 mai 1670, Antoinette Queval, âgée de 81 ans, veuve de Nicolas du Bosc, eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, devant M. de la Galissonnière, intendant de la Gén. de Rouen. Guillaume du Bosc, Seigneur de Tendos, de la Chapelle et d'Emandreville, en 1412, laissa, entre autres enfants, un fils naturel, Jean du Bosc, auteur des Seigneurs de Francmanoir, le Hameau-Gris et le Hazard. David du Bosc, Seigneur de Houville, Guyard, Guitry, Martel, Sergenteries et Baudement, demeurant dans la paroisse de Houville, El. d'Andely, eut acte de la représentation de ses titres de Noblesse devant Barrin, le 11 février 1668. Jacques du Bosc, Chevalier, Seigneur de Coquereaumont, Espreville, Gueutteville, Espinay, fut déchargé du franc-fief le 23 août 1624, et Adrien du Bosc, son fils, le 11 août 1641. Ce dernier eut aussi acte de la représentation de ses titres devant Barrin, le 11 mai 1668, et sa veuve et Adrien du Bosc, son fils aîné, Seigneur de Vitermont, furent maintenus dans leur Noblesse, par jugement des Commissaires généraux du Conseil à Paris, le 15 mars 1699. Par lettres du mois d'avril 1707, le fief de Prey fut uni à la baronnie de Garancières, en faveur du même Adrien du Bosc.

Selon Lainé, en son *Nobiliaire du Soissonnais*, les ancêtres de cette famille figurent parmi les bourgeois de Rouen, qui, en 1204, capitulèrent avec le roi Philippe-Auguste, auquel ils livrèrent la ville. Guillaume du Bosc, Seigneur de Tendos, Ecuyer, marchand et bourgeois de la ville de Rouen, est mentionné dans un arrêt de l'Echiquier, du mois d'avril 1478. Jean du Bosc, Sieur de Coquereaumont, fut nommé conseiller au Parlement de Rouen en 1499 : quelques titres l'appellent DU BOC.

Depuis la publication de mon *Nobiliaire de Guienne*, de nouveaux documents mis en lumière, m'obligent à revenir sur une généalogie que j'ai traitée dans ce livre. C'est par erreur que j'avais pensé que la famille DUBOSCQ de l'ancienne bourgeoisie et édilité bordelaises, anoblie à deux reprises, c'est à dire après suppression du premier anoblissement, était une branche de l'ancienne et illustre maison du Boscq de Canteloup. Ces deux familles n'ont entre elles ni affinité ni rapports, ni ressemblance aucune, au point de vue de la possession territoriale, des armes, de la noblesse et des alliances, et, bien qu'anoblie deux fois, la famille DUBOSCQ était si peu réputée noble, qu'on ne la trouve pas convoquée à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, en 1789.

Digitized by Google

BOSCAIN. 6 septembre 1669, CHAMILLART : Condamnation pour usurpation de Noblesse à 300 livres d'amende, contre Jean Boscain, de la Ville de Caen, anobli supprimé par la déclaration de 1664, ayant la qualité d'Ecuyer, dans quatre contrats représentés.

DU BOSCH, vid. BOSC.

DU BOSC-HENRY. 1463, MONFAUT : Jean du Bosc-Henry, de Drourvart, Serg. de Bernay-Montfort, El. de Lisieux ; TROUVÉ NOBLE.

BARRIN : Thomas Boshenry, Ecuyer, Sieur de Genevraye, demeurant Paroisse de Sainte-Georges-du-Mesnil, El. de Lisieux, Gén. d'Alençon, possédant des héritages sur la Paroisse de Saint-Pierre-des-Ifs, El. du Pont-Audemer ; Philibert, Laurent, Jean, Philippe, Thomas, Paul, Robert, Jean, Thomas; ledit Jean a épousé Marie de la Roque ; Jacques, fils dudit Philibert, et frère dudit Robert ; maintenus le 1er mars 1669.

Ecuyers, Seigneurs de Drocouët, les Marais, Plainville, El. de Bernay, ancienne noblesse, maintenus le 1 janvier 1667 : d'azur, à la fasce d'argent, surmontée d'un léopard d'or, et soutenue d'une croix de Malte du même.

*BOSCHERMONT, Paroisse de Varangeville-la-Chaussée, fief relevant de la terre de Donville et différent de celui de Varengeville ; il fut dénommé Varengeville-Bos-Hermont, en vertu de lettres-patentes du mois de février 1640.

*BOSCHERVILLE, El. de Rouen, Abbaye de Bénédictins, fondée par Raoul I, Sire de Tancarville, en 1187.

*BOSCHLÉARD, El. de Rouen, terre et Seigneurie portée en mariage, l'an 1595, avec celles du Reel, de Collemare et d'Yquebeuf, par Anne des Champs, petite-nièce du Cardinal Gilles des Champs, évêque de Coutances, à son premier mari Ozias Boniface, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Mestre de camp d'infanterie, Gouverneur du Fort de Sainte-Catherine, puis d'Arques, en faveur et en récompense des services duquel, la Seigneurie du Bosch-

Digitized by Google

léard fut érigée en baronnie, par lettres de février 1607. Jean Boniface, son aïeul, l'un des fils de Vivauld, grand-maître rational et juge-mage de Provence, sous le roi René d'Anjou, s'établit à Avignon, et s'y maria en 1508 avec Marie du Pré; il fut père d'Elie Boniface, Seigneur de Fenestrelles, Gentilhomme ordinaire du Roi Henry II, puis gentilhomme de la reine Catherine de Médicis, lequel se maria en 1554, avec Cécile de Cornillon, dont: Ozias, Baron du Boschléard, mort en 1616; sa veuve, qui fut depuis Dame d'honneur de la Reine Mère, se remaria avec Charles de Monchy, Seigneur de Moisemont, ayant eu de son premier mari, entre autres enfants: Joseph de Boniface, Baron de Boschléard, Gouverneur des ville et château d'Arques, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et Lieutenant de la Vénerie, marié en avril 1640 avec Gabrielle d'Anglure de Savigny; François, son fils unique, étant mort sans alliance en 1667, la Baronnie du Boschléard passa à son oncle Alexandre Boniface, qui en rendit hommage en 1684. Il avait épousé en 1676, Marie-Elizabeth de Roncherolles, dont: Jean-Baptiste-Alexandre Boniface, Baron du Boschléard, Seigneur du Reel, Yquebeuf, etc., allié le 9 mars 1723 à Marie-Françoise de Balentine, dont: 1° Jean-Baptiste-Alexandre-François Boniface, capitaine au régiment royal en 1747; 2° Ozias-Eléonor-Alexandre; 3° François-Marie-Jean-Baptiste-Sybille; 4° François-Marie-Jean-Baptiste-Sybille, le jeune; 5° François-Pierre-Marie-Joseph; tous quatre reçus Chevaliers de Malte de Minorité; 6° Marie-Françoise-Jeanne-Elizabeth; 7° Marie-Françoise-Angélique-Alexandrine; 8° Marie-Magdeleine-Gabrielle-Petronille.

DE BOSC-RENOULT. BARRIN: Jean et Jean-Baptiste de Bosc-Renoult, Ecuyers, frères, demeurant audit lieu, El. du Pont-Audemer, maintenus le 10 mars 1667.

De gueules, à la bande d'or. Cette famille est connue depuis 1530, et sa première alliance est avec la famille de Croismare. Marguerite du Bosc-Renoult épousa, vers 1603, Guillaume le Gros, Ecuyer, Seigneur du Bois et de Voicreville. Anne du Quesnoy était veuve de Gilles du Bosc-Renoult, dès 1691.

*DU BOSGUILLAUME (Guillaume), l'un des Bannerets Normands à la croisade de 1096: de gueules, au lambel d'or; écartelé, de sable, à une croix recroisetée.

Digitized by Google

DE ST. BOSMER. 1463, MONFAUT: Guillaume de Saint-Bomer, de la Carnelle, Serg. de Forest, El. de Falaise; TROUVÉ NOBLE.

BARRIN: Jean de Saint-Bosmer, Ecuyer, Seigneur du Mesnil-Crouan, y demeurant El. d'Evreux; Jean de Saint-Bosmer, Ecuyer, Seigneur de la Mue, demeurant paroisse de Sorel, El. d'Evreux, Gén. de Paris, et Louis de Bosmer, Ecuyer, frères; Nicolas, Gabriel, Jean, Louis, Gabriel, Jean, Claude, Charles, Louis; maintenus le 22 mars 1670.

D'or, fretté de gueules, au franc-canton d'or. Saint-Allais et La Chesnaye des Bois nomment cette famille DE BOSMER et remplacent le *fretté* par un *losangé*. Vid. BAUMER.

BOSNEL. 9 octobre 1634, à Carentan, D'ALIGRE. Vû les titres présentés par Jean Bosnel, Ecuyer, Sieur de Laval, paroisse dn Chef-du-Pont, El. de Carentan, fils Geoffroy, fils Louis, fils François Bosnel; ordonné que ledit Jean Bosnel justifiera, dans trois mois, la descente dudit Bosnel être de François Bosnel; autrement, et à faute de ce faire, sera imposé à la taille dans ladite paroisse du Chef-du-Pont; a justifié, JOUIRA.

BOSQUET, vid. BOUSQUET.

BOSSAIN, vid. BAUSSAIN.

*LA BOSSE. El. de Chaumont et Magny. Cette Seigneurie fut portée en dot par Louise de Chantelou à Pierre du Bec, Marquis de Vardes, troisième fils de Charles I, Seigneur de Bourris. De cette alliance vint: René du Bec, Marquis de Vardes, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur de la Chapelle, et Chevalier des Ordres du Roi, en faveur duquel la terre de la Bosse fut érigée en baronnie, par lettres de décembre 1596, registrées au Parlement de Paris le 22 janvier 1599, pour lui, ses successeurs et ayant-cause à perpétuité. Le Marquis de Vardes eut d'Hélène d'O, sa première femme: René du Bec, Marquis de Vardes, Baron de la Bosse, qui épousa en 1617, Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret, dont le fils aîné: François-René du Bec, Marquis de Vardes, Baron de la Bosse, Chevalier des Ordres du Roi, et Gouverneur d'Aygues-Mortes, mourut le 3 septembre 1688, dernier mâle de sa maison, laissant de Catherine de Nicolaï, pour fille unique et héritière: Marie-Elizabeth du Bec, mariée en 1678 à Louis de Rohan-Chabot, Duc de Randan, pair de France, dont la fille: Anne-Henriette Chabot, Princesse de Berghes,

Digitized by Google

vendit la Baronnie de la Bosse à Jacques-André du Pille, Ecuyer, Vicomte de Monteil, dans la Marche, Seigneur de Larfeuillère, Trésorier-général de l'Extraordinaire des Guerres et des Troupes de la Maison du Roi, mort le 17 mai 1740. Il avait épousé, en 1712, Marie-Anne-Christine, fille d'Etienne Rollot de la Tour, Trésorier-général de la maison de Madame la Dauphine Victoire de Bavière, et de Marie de Mailly du Breuil, dont: Jacques-André-Louis du Pille, lieutenant d'infanterie au régiment de Touraine, puis Trésorier-général de l'Extraordinaire des Guerres et des Troupes de la Maison du Roi, après la mort de son père, auquel il succéda dans la Baronnie de la Bosse.

DU BOSSÉ. 1598, 3 décembre, à Coutances, DE MESMES: Gilles du Bossé, fils Jean; Guillaume, fils Nicolas, et Erard du Bossé, fils Simon, demeurant à Perauville; et les enfants Michel du Bossé, nommés Balthazar et Jérémie, demeurant audit lieu, Serg. et El. de Valognes; leur prédécesseur Jean anobli par la charte de l'an 1544; Vû leurs charte et descente, JOUIRONT. Vid. DU BOZÉ.

*BOSSOREL, Ecuyers, Sieurs de Pertuis, El. de Verneuil, maintenus le 6 septembre 1667, ancienne famille (La Chesnaye des Bois).

D'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 mouches de sable et accompagnée en pointe d'une tête de lion arrachée d'or; au chef échiqueté d'argent et de sable de 2 tires.

DU BOST, vid. BOSC.

DU BOSTAQUET, vid. MONT.

DE BOSVIET. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Jean de Bosviet, de la Serg. de la Londe, Vic. du Pont-Audemer, taxé à 40 livres.

LA BOTTE. 1463, MONFAUT: Roger la Botte, de Corbelin, El. d'Avranches; TROUVÉ NOBLE.

Digitized by Google

LE BOTTEY, vid. BOISSEY.

BOTTIN. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Thomas Bottin, de la Serg. de Cambremer, Vic. d'Auge, taxé à 60 livres.

BOUCARD. 1463, MONFAUT : Pierre Bouquard, de Saint-Lo, El. de Carentan ; NOBLE.

1598, 22 décembre, à Saint-Lo, DE MESMES : François Boucart, Sieur du Mesnil-Amé et de Siennes, et Jacques, son fils, demeurant audit lieu, Serg. de Saint-Lo, El. de Carentan ; vû ses titres, JOUIRA.

12 décembre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jacques de Boucard, Ecuyer, Sieur du Mesnil-Amé, paroisse dudit lieu, El. de Carentan, fils François, fils Gilles, fils Philippe, fils Guyon, fils Pierre, fils Jean de Boucard, Ecuyer, Sieur du Mesnil-Amé ; ledit Boucard JOUIRA.

1666, CHAMILLART, Ancienne Noblesse : Hervé de Boucard, du Mesnil-Amey, Serg. du Hommet, El. de Carentan.

De sinople, à 3 têtes de bouc arrachées d'or. Jean Boucard de la Vaucelle, aumônier confesseur du roi Louis XI, archidiacre, puis évêque d'Avranches, en 1453, abbé commandataire du Bec en 1476, mort à Saint-Lo le 28 novembre 1484, et inhumé dans le chœur de la cathédrale d'Avranches. Guyon Boucard, Seigneur du Mesnil-Amé, épousa, avant 1500, Françoise de Pouillé. De ce mariage vint : Jacqueline Boucard, mariée, avant le 25 octobre 1527, à Richard de Briqueville-Bretteville.

* BOUCHARD, Seigneurs de la Varende et de la Saussaye, El. de Lisieux, maintenus le 14 avril 1666.

D'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 besants d'or, chacun enfermé dans un annelet du même; au chef du second. Catherine Bouchard, fille de Gilles, Seigneur desdites terres, et de Magdeleine le Prévost, épousa, le 25 février 1688, Jacques Malard.

BOUCHARD. BARRIN: Jean Bouchard, Ecuyer, Sieur de Pleineville, demeurant à Saint-Georges, El. d'Arques, et Jean Bouchard, Ecuyer, son fils, gendarme de la compagnie Écossaise de Sa Majesté, ANOBLI en 1643, ses lettres registrées aux cours Souveraines, et con-

Digitized by Google

firmées par autres lettres de sa Majesté, pour récompense des services de Jean Bouchard, fils, dûment registrées; maintenus le 21 décembre 1668; les susdites lettres de confirmation ayant été registrées.

D'azur, au senestrochère d'argent, paré d'or, issant d'un nuage arqué du champ, bordé d'or, mouvant de l'angle dextre du chef, et tenant une ancre en barre du second, trabée et annelée d'or. Vid. BOUCHER.

BOUCHARD. BARRIN: Nicolas Bouchard, Ecuyer, Seigneur d'Anglesqueville, demeurant paroisse de Bourdeny, El. d'Arques; Jean Bouchard, Nicolas, Jean, Thomas; renvoyés au Conseil, le 10 septembre 1669, et depuis il est intervenu arrêt à son profit au mois de juin ou juillet 1669.—Louis Bouchard, Ecuyer, Sieur du Mesnil, de Launoy, El. de Neufchâtel, déclarant se servir des mêmes titres et armes que Nicolas Bouchard, Ecuyer, Sieur de Quesqueville, demeurant au Bourden, El. d'Arques; les trois fils Pierre, maintenus le 7 mai, attendu l'arrêt du Conseil obtenu le 9 juillet 1668 par ledit Nicolas, fils Jean.

De gueules, au lion d'or. Jean Bouchard, reçu Conseiller en la Chambre des Vacations du Parlement de Rouen, en 1553, mort en 1560, épousa Marthe Bigot, morte en 1590. Alexandre Bouchard, aussi Conseiller au même Parlement, en 1587, épousa Catherine du Val. Alexandre Bouchard, mort en 1634, épousa Rachel du Moncel. Lamfranc Bouchard, vicomte de Blosseville, Conseiller au Parlement de Rouen, en 1629.

LE BOUCHER (Jean), Sieur d'Esmieville, ANOBLI en 1576. On trouve: Me Jean Le Boucher, Sieur de Saint-Aubin, ANOBLI en 1576, *aliàs* 1597.—Le Boucher, Vic. de Saint-Sylvain, ANOBLI, taxé à 2 livres.

24 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES: Jacques le Boucher, Sieur d'Esmiéville, fils Jean, anobli par charte de février 1577, suivant l'édit de 1576, registrée aux Comptes le 11 mars ensuivant audit an, et aux Aydes le 14 juin 1578, sans indemnité; demeurant audit Esmiéville, Serg. de Trouard, El. de Caen, a de fils Jacques et Jean; Anne, frère dudit Jacques, demeurant audit lieu; vû leurs titres, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611: Georges, Robert, Charles et Jean le Boucher, d'Emieville, Serg. de Trouard, El. de Caen; ANOBL. 1577.

Saint-Allais dit: Bouchard, Seigneurs de Rougemer, le Douet, Miesville, El. de Falaise, maintenus le 3 juin 1667; et la Chesnaye des Bois: le Bou-

Digitized by Google

cher, Sieurs du Rosey, ancienne Noblesse, Gén. de Caen : coupé d'azur, à 2 coquilles d'or; et d'argent, à une rose de gueules.

LE BOUCHER (Jean). 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean le Boucher de Notre-Dame-de-Livet, Serg. de Montfort, Vic. de Pont-Audemer, taxé à 20 livres.—Boucher, Vic. de Rouen, anobli, taxé à 57 livres.

LE BOUCHER. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean le Boucher, de Bagneville, Serg. de la Ferté, Bailliage de Caux, taxé à 30 livres.

LE BOUCHER (Me Jean), Sieur de la Couture *ou* la Coutière, anobli en 1610.

1666, CHAMILLART ; anoblis avant le 1er janvier 1611 : François le Boucher, de Saint-Pierre-de-Caen ; ANOBL. 1610.

Seigneurs de Verdun, El. de Caen, anoblis pour services en 1610: d'azur, à la fasce d'or (Saint-Allais dit : d'argent), surmontée d'une aigle d'or, accostée de 2 merlettes, et soutenue de 3 roses, le tout du même.

LE BOUCHER. 1470, ANOBL. par la Charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : les enfants de Me Jean le Boucher, de la Vic. de Falaise, taxés à 10 livres.

5 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Jean, le Boucher, Sieur de Bosroger, fils Jacques-Ulfranc, fils Jean, anobli par charte des francs-fiefs de l'an 1471 ; a depuis obtenu arrêt contradictoire aux Aydes contre les paroissiens de Bacqueville-en-Caux ; ledit Jean, demeurant à Bassilly, Serg. et El. d'Avranches ; Vû ses titres JOUIRA ; a un fils nommé André,—à présent défunt.

Le Boucher, Ecuyers, Seigneurs de Malley et de Ressencourt, El. de Bernay, ancienne famille, maintenue le 12 juin 1666 : d'argent, au demi-chevron de gueules, senestré d'un lion léopardé de sable. (La Chesnaye des Bois.)

LE BOUCHER. 1470, ANOBL. par la Charte des francs-fiefs et

Digitized by Google

nouveaux acquêts : Guillaume le Boucher, par Jean Havard, en la Vic. de Falaise, taxé à 10 livres.

4 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Jean le Boucher, Sieur de Bretheville-sur-Dive, fils Jean, demeurant audit lieu, Serg. Saint-Pierre-sur-Dive, El. de Falaise ; Vû ses titres, JOUIRA ; a de fils François et Jacques.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611 : André le Boucher, de Chischeboville, Serg. du Verrier, El. de Caen ; ANOBL. par les francs-fiefs.

Le Boucher, Ecuyers, Seigneurs de Boisgirard, Gohière, El. de Mortagne, ancienne noblesse, maintenue le 12 juillet 1667 : de gueules, à la bande d'argent, chargée de 3 cloches de sinople, bataillées de sable. (Ibid.)

LE BOUCHER. 8 février 1599, à Vire, DE MESMES : Jean le Boucher, Sieur de Crennes, Sergent hérédital du Tourneur, fils Jacques, demeurant à Saint-Pierre-de-Tarentaigne, Serg. du Tourneur, El. de Vire ; vû ses titres, JOUIRA.

1er janvier 1667, CHAMILLART : condamnation pour usurpation de noblesse à 2,400 livres d'amende contre Charles et Anonyme le Boucher, Sieurs de Crennes, de Tarentagne, El. de Vire ; il y a plusieurs rôles et contrats dans lesquels leur bisaïeul a été imposé, et ne prend qualité d'Ecuyer. Les pièces sur le premier et second degré sont fausses ; n'ont voulu représenter les lettres de dérogeance obtenues par leur aïeul.

Il existe en Guienne une trés-ancienne famille du nom de Boucher, dont j'ai donné la généalogie dans le Nobiliaire de cette province.

*DE BOUCHEREAU (Guillaume), du diocèse d'Evreux, et Marie, sa femme, furent anoblis en 1402 (*Dict. des Anobl.*)

Deux familles de Bordeaux portent le nom de Bouchereau, l'une connue sous la rubrique de Sieurs de Saint-Georges, Puytriault et le Grand-Corbin, dont était : Guillaume-Ignace de Bouchereau de Saint-Georges, président Trésorier de France au bureau des Finances de Guienne, en 1786. A l'autre appartenait : Elie de Bouchereau, aussi président Trésorier de France, et Garde-Scel au bureau des Finances de Bordeaux, en 1788. Aucun de ces deux personnages n'a pu léguer la noblesse héréditaire à ses descendants ; l'office de Trésorier de France ne la conférant qu'à la suite de deux degrés ayant chacun vingt ans d'exercice.

Digitized by Google

DE LA BOUCQUE, vid. BOUQUE.

BOUDARTS, vid. BONGARDS.

*BOUDET-DE-CROVILLE. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille, à partir de Raoul Boudet, Chevalier, Seigneur de Croville, qui accompagna le Duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, en 1066. Ses descendants, connus depuis plusieurs siècles, sous le seul nom de Croville, possédèrent les Seigneuries de Biniville, Saint-Nazaire, Russy, Hautteville, Sainte-Honorine, Sorteval, Tourlaville, Preville-en-Lieuvain, Gouberville, Mesnil-au-Var, etc.

D'argent, à la croix engrelée de gueules.

BOUDIER (Jean et Charles), ANOBLIS. Vic. de Coutances, taxés à 26 livres.

16 décembre 1598, à Coutances, DE MESMES: Jean Boudier, Sieur de Godefrairie, conseiller au Présidial de Coutances, et Charles, son frère, Sieur d'Outreleau, anoblis par charte d'octobre 1585, registrée aux Comptes le 24 novembre 1588, et non aux Aydes; depuis a vérifié aux Aydes; à l'indemnité de chacun 6 livres de rente à la paroisse de Tresly, El. de Coutances; possèdent chacun 2,000 livres de rente.

28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Gaspard Boudier, Ecuyer, Sieur de la Godefrairie, de la paroisse de Gouberville, El. de Valognes, pour lui et Olivier, son frère, enfants de Jean, et pour Pierre, Christophe, Julien, Gilles et Jean, frères, enfants de Charles; lesdits Jean et Charles, frères, enfants de Pierre Boudier, Ecuyer, anobli par lettres du mois d'octobre 1585, enregistrées en la chambre des Comptes, le 24 novembre 1588, et en la cour des Aydes le 23 mars 1599, à la charge de 30 livres d'indemnité envers les habitants de Treilly, El. de Coutances; quittance de finance du dernier février 1572; ordonnance des commissaires du 19 février 1634, par laquelle les présentants sont condamnés au paiement de ladite indemnité à l'avenir, et au paiement de 9 livres pour la restitution du passé; avons ordonné qu'ils seront ouïs sur ladite indemnité.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611: Michel, Julien, Pierre et Jean Boudier, de Saint-Denis-le-Vêtu, et Olivier Boudier, de Tresly, Serg. de la Halle, El. de Coutances; François Boudier, d'Ou-

Digitized by Google

ville, Serg. de Saint-Pair, dite El. id.; Charles Boudier, de Moyon, id.; Gilles et René Boudier, de Saint-Eny, El. de Carentan, id.; Jacques et Jean Boudier, de Montgardon, Serg. de la Haye-du-Puits; Jean Boudier, de Gouberville, Serg. du Pont-l'Abbé, El. de Valognes; Henry Boudier, de Monviron, Serg. de Heraut, El. d'Avranches; ANOBL. 1585.

Sieurs de la Jousselinière, près Coutances, de Soubrefaut et de Rafoville: d'or, au pal d'azur, chargé d'un croissant d'argent en cœur, accompagné de 2 molettes d'éperon du champ. Selon la Chesnaye des Bois, qui rapporte l'origine de cette famille à une haute antiquité, Pierre Boudier, Sieur de la Godefrayrie, avocat au siége présidial de Coutances, fut anobli par le roi Charles IX. le 18 juillet 1568; ces lettres n'ayant pas été enregistrées, Jean et Charles Boudier, ses enfants, issus de son mariage avec demoiselle Gabrielle de Reviers, furent ré-anoblis par lettres du roi Henry III, données au château de Boulogne, le 13 juillet 1578. Bien qu'anoblie récemment, il n'est pas improbable que cette famille fut une branche de celle qui va suivre.

BOUDIER. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Jean Boudier, de Coutances, taxé à 60 livres.

3 décembre 1598, à Coutances, DE MESMES: Pierre Bourdier, de la paroisse d'Aigneaux, Serg. de Saint-Gilles, El. de Coutances, et Pierre, Jean et David, ses fils; Vû leurs titres, JOUIRONT.

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par David Boudier, Ecuyer, Sieur du-Bosc, de la paroisse de Saint-Evremond-de-Bonfossé, fils Pierre, fils Guillaume, fils Jacques, fils Jean Boudier, Ecuyer; ordonnance des commissaires du premier mars 1624; JOUIRA.

BARRIN: Henry Boudier, Ecuyer, Sieur de Vastine, demeurant paroisse de Freville, El. de Caudebec; Robert, Charles, Henry; maintenus le 16 décembre 1667.

De sable, à 3 molettes d'éperon d'or.

BOUDIN. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Raoul Boudin, de la Vic. de Beaumont-le-Roger, taxé à une livre 15 sols.

Il existe en Guienne une famille Bodin de Saint-Laurent, anoblie en 1654, puis, à la suite de la révocation de cet anoblissement, élevée de nouveau à la noblesse par des charges du Parlement de Bordeaux. Cette famille sort de la petite bourgeoisie de Périgueux, avec laquelle elle fut condamnée en masse pour usurpation de qualité, par Pellot, à la recherche de

Digitized by Google

1666. Elle porte: d'argent, à la roue de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

LE BOUET. 1463, MONFAUT: Jean le Bouet, de la ville et banlieue de Bayeux; TROUVÉ NOBLE.

BOUET (Jean), Sieur de Valiville, *aliàs* Balleville, ANOBLI en 1587.

*BOUFFAY, Ecuyers, Sieurs des Vallées et de Cauptepis, El. de Bernay, maintenus le 12 avril 1666 (Saint-Allais).

D'hermine, au vol de gueules.

*BOUFFIER, Chevaliers, Seigneurs du château d'Assy, El. de Verneuil, ancienne noblesse, maintenue le 4 août 1667 (La Chesnaye des Bois).

Gironné d'hermine et de gueules de 16 pièces.

DE BOUGRAN, vid. MIGNOT.

DE BOUHON. 1463, MONFAUT: Guillaume de Bouhon, de Roncey, Serg. de Moyon, El. de Coutances; TROUVÉ NOBLE.

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Enguerrand de Bouhon, de la paroisse de Loucy, fils Robert, fils Enguerrand, fils Robert, avons ordonné qu'il justifiera plus amplement dans quinzaine; autrement sera imposé en ladite paroisse de Loucy; a justifié ci-après.—15 janvier 1635: Vû les titres présentés par Enguerrand de Bouhon, de la paroisse de Roncé, fils Robert, fils Enguerrand, fils Robert de Bouhon; avons ordonné qu'ils justifieront plus amplement dans quinzaine Robert être fils d'Enguerrand, autrement seront imposés en ladite paroisse de Roncé. Depuis, a représenté à Mortain des pièces apparemment SUSPECTES et non-suffisantes pour la justification de sa noblesse; avons ordonné qu'il sera IMPOSÉ à la somme de 10 livres de principal et 200 livres d'amende envers le Roi.

Digitized by Google

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même. Ces armes ont une grande analogie avec celles des familles de Brihon et Brinon. Richard de Bouhon fut évêque de Coutances, en 1158.

*LA BOUILLE. Par lettres-patentes accordées en 1626 à Jacques d'Estampes, Marquis de la Ferté-Imbaut et Baron de Mauny, il fut établi, dans cette seigneurie, trois foires annuelles.

DE BOUILLÉ, Sieurs comtes de Créance, Seigneurs de Chanteloup, El. de Caen. François de Bouillé, épousa vers 1480 Marie de la Jaille. La terre de Créance entra dans cette famille par le mariage de René de Bouillé, fils du précédent, avec Jacqueline d'Estouteville. Leur fils, René de Bouillé, fut capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur de Périgueux et chevalier du Saint-Esprit en 1585 (La Chesnaye des Bois).

D'argent, à la fasce de gueules, frettée d'or et jumellée du second. Cette famille, devenue illustre, n'a figuré à aucune des anciennes recherches de Normandie.

*BOUILLÉ, Ecuyers, Sieurs de Long-Buisson, El. de Mortagne, maintenus le 29 juillet 1667, ancienne famille (La Chesnaye des Bois).

D'argent, à l'aigle au vol abaissé d'azur, becquée membrée et couronnée d'or.

LE BOUILLON, vid. BRIQUEVILLE.

DU BOUILLON (Jean), Sieur de Gouey, Procureur du Roi au bailliage de Côtentin, anobli par lettres du 14 janvier 1581, expédiées le 19 mars suivant. Boullion, Vic. de Coutances, anobli, taxé à 14 livres et à 4 livres. Serg. de Périers.

1598, dernier novembre, à Coutances, DE MESMES : Jean du Bouillon, de Coutances, a obtenu charte d'anoblissement de janvier 1581, registrée

Digitized by Google

et vérifiée aux Comptes à Paris, le 9 février 1591, et aux Aydes le 28 septembre ensuivant; JUSTIFIERA de l'arrêt des Aydes.—18 février 1599, à Bayeux: Julienne du Bouillon, demeurant à Saint-Louet-sur-Lezon, Serg. Gascoin, El. de Coutances, veuve de Georges le Hullin, ROTURIER, n'a lettres de dérogeance; sera IMPOSÉE à 20 livres.

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE: vû les titres présentés par Julien et Denis du Bouillon, Ecuyers, de la Paroisse de Dacteville-le-Guichart, enfants de Jean, fils Nicolas, fils Jean du Bouillon, Ecuyer, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART: Anoblis avant le 1er janvier 1611: Julien du Bouillon, de Hauteville-le-Guichard, Serg. du Gascoing, El. de Coutances; ANOBL. 1581.

D'argent, à 3 aiglettes de sable. Vid. LESNERAC.

DE BOUILLONNAY. BARRIN: Charles de Bouillonnay, Chevalier, Seigneur de Montenon, Paroisse de Mirville, El. de Caudebec. Marc de Bouillonnay épousa Jeanne de Hautemer. Guy de Bouillonnay, Anne Rouxel, de la maison de Grancey de Medavid. Jacques épousa Catherine de Mesnildot. Jacques épousa Catherine le Comte. Charles, Marie de Bourdeille, d'où sont issus: François, Félix, Josias, maintenus le 11 d'août 1669. Le Procureur du Roi, ayant eu communication des pièces et titres des exposants, dit qu'ils prennent leur origine de Richard de Bouillonnay, Sieur de Bois-Roger, de la Boutonnière, duquel sortit Jean, fils Guyot, qui eut pour fils Marc, qui est trisaïeul des exposants, depuis lequel la descente est justifiée.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 roses d'or. (La Chesnaye des Bois, dans son deuxième volume, donnant la généalogie de cette famille à partir de Richard du Bouillonney, vivant en 1383, la confond, pour les armes, avec celle qui va suivre.

*DU BOUILLONNAY, Chevaliers, Seigneurs de Montchamps, d'Aubert, de Cropus, El. d'Argentan, dits aussi par La Chesnaye des Bois, maintenus le 11 août 1668 en la Gén. d'Alençon.

D'azur, à 9 croisettes pattées d'argent, 4, 3, 2. Il y a sans doute ici double emploi de nom et erreur d'armoiries.

BOUIN, vid. TAVERNE.

Digitized by Google

BOUJON (Guillaume), Sieur du Mesnil, anobli en 1580.

DE BOUJU. BARRIN : Nicolas de Bonin, Ecuyer, Sieur de Folborgne, demeurant Paroisse de Signy, El. de Lyons ; François de Bonin, Sieur de la Croix-des-Mailles, demeurant Paroisse de Beauvais, de Lyons; Léonor, Antoine, François, François, Augustin et Nicolas de Bonin, Ecuyers, ses enfants ; Nicolas de Bonin, Ecuyer, Seigneur de Hostealant, demeurant Paroisse de Beauvais-en-Lyons, et Gabriel de Bonin, Ecuyer, Seigneur de Fonleux, demeurant à Berville, El. de Gisors et Pontoise, consanguins ; les exposants renvoyés au Conseil le 20 avril 1668. Gabriel de Bonju, Ecuyer, Seigneur de Fontenay, demeurant Paroisse de Berville, El. de Gisors ; Ferrand, Germain, Antoine, Gabriel; le 2 avril 1668 renvoyé au Conseil avec ses consanguins de l'El. de Lyons.

D'or, à 3 chevrons d'azur. Seigneurs de Bosc-le-Borgne, la Croix-les-Mallets, Hostrallant, Fontenay, El. de Lyons. La Chesnaye des Bois parle de cette famille à partir de Josse de Bouju, Seigneur de la Croix-des-Mollets en 1497. Cette famille a fait les preuves de Saint-Cyr en 1687 et 1688.

*DE BOUJU, Seigneurs de Marigny, El. de Mortagne, maintenus le 10 mars 1667 (Saint-Allais).

D'or, à la fasce d'azur, surmontée de 2 molettes d'éperon de gueules. Catherine de Bouju, fille de Charles de Bouju, Seigneur de Marigny, et de Suzanne-Françoise de la Fay, épousa, le 1er février 1674, Adrien d'Orville, Seigneur d'Anglures.

DE BOULAINVILLIERS. BARRIN : François de Boulainvilliers, Chevalier, comte de Saint-Saire, pour lui, Jean, Armand et Pierre de Boulainvilliers, frères, demeurant Paroisses de Saint-Saire et de Menonval, El. de Neufchâtel ; ledit Jean, Seigneur de Beaubec, ledit Armand, Seigneur de Morevel; François, Samuel, Jean, François, maintenus le 15 avril 1668.—Gabriel de Boullainvilliers, Ecuyer, Sieur de Bousbiers et de Feuguerolles, demeurant à Gisors ; François, Ecuyer, Sieur de Neuilly, demeurant à Hodemour, El. de Chaumont ; Philippe, Claude, Gabriel ; le 18 août 1668 ; recours à l'Election de Neufchâtel. Portent comme François de Boulainvilliers, Ecuyer, Sieur de Saint-Saire, à l'imitation des comtes de Dammartin de Courtenay.

Fascé d'argent et de gueules de 8 pièces. Cette ancienne maison se fondit, par la branche aînée, dans celle d'OFFEGNIES, qui en releva les nom et

Digitized by Google

armes, et s'éteignit elle-même avant le 31 juillet 1400, date d'un arrêt du Parlement de Paris, adjugeant toutes les terres à la branche cadette. La maison de Boulainvilliers revendiquait la descendance des anciens rois de Hongrie, comme la maison de Croy et celle de Rubempré.

BOULANCHE (le Capitaine), de la Vic. de Caen, ANOBLI en 1589.

LE BOULANGER, vid. BOULLANGER et BOULLENGER.

*LA BOULAYE, Chevaliers, Seigneurs de Fessanvilliers, El. de Verneuil, maintenus le 20 décembre 1666; ancienne noblesse (La Chesnaye des Bois).

D'azur, au sautoir alaisé d'argent. Vid. LA BOULLAYE et BONNECHOSE.

* DU BOULAYE, Seigneurs de la Londe, El. de Conches, ANOBLIS en 1644, maintenus le 12 avril 1666 (ibid.).

D'or, au chevron de gueules accompagné de 3 cottes d'armes d'azur.

DES BOULETS. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Me Jean des Boulets, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 30 livres.

* BOULLANGER, Seigneurs du Tilleul, de Chaumont et de Boisfremont: d'or à 3 pals retraits de sinople, accompagnés en chef d'une étoile de gueules (La Chesnaye des Bois).

Eustache le Boulanger fut pourvu, le 29 juillet 1601, d'un office de conseiller Secrétaire du Roi, maison, couronne de France, au Parlement de Rouen. Vid. BOULLENGER.

BOULLANT. 1470, ANOBL par les francs-fiefs et nouveaux acquêts:

Digitized by Google

Guillaume Boullant, de la Serg. du Mesnil, Vic. de Pont-Audemer, taxé à 20 livres. Vid. BOULLENC.

*DE LA BOULLAYE, El. de Bernay. Saint-Allais a donné la généalogie de cette famille à partir de Foulques de la Boullaye, Chevalier, marié à une fille de Guy de Gonnor, Comte de Beaumont, et de Leicester en Angleterre, au commencement du quatorzième siècle. Ses descendants furent Seigneurs de la Boullaye, Serans, Semaley, en la Vicomté d'Exmes, la Thillaye, le Perreux, la Garde, Pruley, les Fiefs-à-l'Abbé, les Bordeaulx, la Chaise, Boscroger, Landepéreuse, le Bosc-de-Romilly, Saint-Aubin-des-Bayes, la Hiette, les Hauts-Chênes, Saint-Thaurin-du-Vernet, Thevraye, Esnanville, le Fildelayre, Vatteville, le Homme, le Val-du-Theil, Boscroufflay, la Vauquelinière, Genetay, etc. D'argent, à la bande de gueules, accompagnée en chef d'une merlette de sable et en pointe de 3 croisettes du même 2 et 1. Robert de la Boullaye, Ecuyer, Seigneur des Bordeaulx, fut reconnu noble par sentence de Jean le Court, Lieutenant de l'Election de Bernay, le 6 juillet 1481. Guillaume de la Boullaye, son fils, fut maintenu par les Généraux des aydes de Normandie, le 16 février 1520. François-Pomponne de la Boullaye, Ecuyer, Seigneur de Saint-Aubin, etc., fut maintenu par la Cour des aydes de Normandie le 23 mars 1665, et par l'intendant de la Généralitē d' Alençon, le 4 mars 1667. Vid. BOULLOYE.

BOULLAYS, vid. BOULLOYE.

BOULLÉ. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Godin Boullé ou Goullé, de la Serg. Depagne, Vic. de Pont-Audemer, taxé à 25 livres.

BOULLEMER, Seigneurs de la Lare, Gén. d'Alençon, maintenus le 30 janvier 1667 (La Chesnaye des Bois).

D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 aiglettes au vol abaissé de sable. Marie Boullemer épousa : 1° François le Coustelier, Seigneur de Bonnebosc; 2° en 1643, Charles de Meurdrac, Seigneur de Boissey.

BOULLENC. Jacques le Boullant, Sieur de la Grasserie, ANOBLI en 1576.

Digitized by Google

1598, 3 décembre, à Coutances, DE MESMES : Jacques le Boulleur, anobli par charte de décembre 1576, registrée aux Comptes le 11 janvier 1577, et aux Aydes le 14 août, sans indemnité, suivant l'Edit ; Jean, son fils et héritier, JOUIRA.

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jean le Boulleur, Ecuyer, Sieur de la Grasserie, de la Paroisse de Cérence, fils Jean, fils Jacques, anobli par lettres du mois de décembre 1576, registrées en la chambre des Comptes le onzième janvier 1577, et en la cour des Aydes le 14 août audit an, sans indemnité, JOUIRONT.

BARRIN : Henry de Boullenne, Ecuyer, Sieur de Saint-Rémy et de Bailleul, y demeurant El. d'Evreux, capitaine de chevau-légers, maintenu le 12 août 1666. Savoir s'il est consanguin de Nicolas de Boullenc, Ecuyer, Sieur du Val, demeurant Paroisse de Longchamps, El. de Lyons.—Nicolas Boullenc, Ecuyer, Sieur du Val, demeurant à Longchamps, El. de Lyons ; Guillaume, Thomas, Charles, Antoine, Laurent, Nicolas, maintenus le 25 novembre 1668.

D'azur, à 3 gerbes ou épis feuillés d'or; supports : deux lévriers d'argent, accollés de gueules; cimier : un lion d'argent, issant. Cette famille paraît avoir une origine commune avec celle qui va suivre.

*BOULLENC. En la montre de l'an 1470, Vicomté d'Arques, se présenta pour Ancel de Mallederes : Jean Boullenc, armé de harnois complet, avec lui un page portant sa lance, pour ce un homme d'armes. Richard Boullenc était Procureur du Roi au bailliage d'Evreux, en 1470. Claude de Boullenc, conseiller au Parlement de Normandie, en 1552 René de Boullenc, Seigneur de Bailleul, reçu Chevalier de Malte le 23 juin 1661. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de la branche de Boullenc, dans l'Ile de France, à partir de Jacques de Boullenc, Ecuyer, Seigneur de Garambouville, reçu conseiller au Parlement de Paris en 1522. Ses descendants eurent héréditairement la charge de conseillers du Roi, maîtres particuliers des Eaux et Forêts du bailliage d'Evreux. La Chesnaye des Bois les titrant de *prime sault*, marquis de Saint-Rémy, leur donne pour armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 tourteaux de gueules, et accompagnée de 3 épis de blé du second; casque couronné d'un cercle de Baron. Le même auteur nous apprend que Henry-Jacques-François de Boullenc, Chevalier, fit ses preuves pour être reçu page du Roi dans sa grande Ecurie. Simon Boullen, d'Evreux, Sieur de Gambouville, conseiller-clerc au Parlement de Rouen, l'an 1508 : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de 3 tourteaux d'azur et accompagnée de 3 pommes de pin d'or (Masseville).

Digitized by Google

LE BOULLENGER (Me Pierre), ANOBLI en 1634.

BARRIN : Robert le Boullenger, Ecuyer, Sieur de Glatigny, demeurant Paroisse d'Auberville, El. de Montivilliers ; Pierre, Robert, Robert. Ledit Pierre un des douze anoblis de la compagnie de la Nouvelle-France, ou autrement Canada ; renvoyés au Conseil le 12 janvier 1667; et depuis il est intervenu arrêt en faveur de ladite compagnie, au mois de février 1668, registré au greffe de ladite Election.

D'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 coquilles d'or. Vid. BOULLANGER.

LE BOULLENGER. Jacques le Boulanger, lieutenant au bailliage d'Alençon, fut anobli par lettres du 20 novembre 1649, expédiées le 3 août 1650. (Dict. des Anob.)

LE BOULLEUR. 1598, 12 décembre, à Coutances, DE MESMES: François le Boulleur, fils Jean, Paroisse et Serg. d'Aubigny, El. de Carentan, vû ses titres, JOUIRA.

12 décembre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par François le Boulleur, Ecuyer, Sieur de Coigny, fils Jean, pour lui, Jean et Louis le Boulleur, ses cousins, fils de Jean, fils Raoul, lesdits Jean et Raoul frères, enfants de Jean, fils Guillaume, fils Jean le Boulleur, Ecuyer, Sieur de Cavigny; arrêt de la cour des Aydes, du 24 janvier 1483, par lequel ledit Guillaume, fils de Jean, est maintenu en la qualité ; JOUIRONT. Sont de la paroisse d'Aubigny.

CHAMILLART, 1666, anoblis avant le 1er janvier 1611 : Jacques, Barnabé et François le Bouleur, de Saint-Martin-d'Aubigny, Serg. de la Compté, El. de Carentan ; ANOBL. 1471.

Seigneurs de Montgaudry, les Mairets, Estaville, le Marrest, El. de Carentan, ANOBLIS en 1471 : d'azur, à 3 besants d'or, 2 et 1, à l'étoile du même en cœur. Jacques le Boulleur, Seigneur de la Grassière, conseiller assesseur au bailliage et siége présidial de Coutances, vers 1550, épousa Isabeau de Meurdrac. Christophe le Boulleur, Seigneur de Montgaudry, fut reçu chevalier de Malte en 1500. Vid. BOULLENC.

*LE BOULLEUR, Seigneurs de Cambinière, Malnoc, Bellenoc, Viday, El. de Mortagne ; ancienne famille, maintenue le 23 novembre 1667.

D'azur, au chevron d'argent accompagné de 3 boulets suspendus et enchaî-

Digitized by Google

nés du même. (La Chesnaye des Bois dit : 3 besants.) On trouve Jean le Bouleux, ANOBLI en 1597, et sur le même registre : Jean de Boulloux.

BOULLOT. 3 août 1667, CHAMILLART : condamnation pour usurpation de noblesse à 600 livres d'amende, contre Simon Boullot, de Cahagnes, El. de Vire. Est professeur de médecine à Paris. Se prétend anobli en 1647; a représenté un extrait de sa charte, disant que l'original est perdu.

BOULLOYE. 1463, MONFAUT : Louis Boulloye, de Lingeure, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux, NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE. Vid. BOULLAYE. Le Boulais, Vic. de Bayeux, anobli, taxé à 2 livres.

BOULLOYE. 1463, MONFAUT : Jean Boulloye, de Tour, El. de Bayeux; TROUVÉ NOBLE.

1666, BARRIN : Geoffroy et Jacques Boullays.

DE BOULLY, vid. BREUILLY.

BOULOCHE, vid. BOULANCHE.

BOULONNE, vid. BOULLENC.

BOULT, vid. BONTÉ.

DE LA BOUQUE. BARRIN : Nicolas de la Bouque, Ecuyer, demeurant à Sainte-Croix-sur-Daizier, El. du Pont-Audemer; Adrien, Ecuyer, demeurant susdite Paroisse; Louis, Ecuyer, demeurant à Bourneville, dite El.; Benoît, Jean, Jacques, Charles, Nicolas, Adrien, Louis; maintenus quant à présent le 21 février 1669.

Digitized by Google

Ecartelé, de gueules, au lion d'or ; et d'azur, à l'aigle éployée d'argent ; à la croix du même, sur le tout. Seigneurs de Meuray.

DE BOUQUETOT. 1463, MONFAUT : Messire Jean de Bouquetot, du Breuil, Serg. de Moyaux, El. de Lisieux ; Etienne de Bouquetot, de Salnelle, Serg. du Sap ; TROUVÉS NOBLES.

BARRIN : Pierre de Bouquetot, Ecuyer, Sieur du Mesnil-Tison, demeurant Paroisse de Clerbecq, El. du Pont-l'Evêque ; Guillaume, François, Robert, François, Pierre, maintenus le 11 septembre 1668. Ils ont été réputés nobles par Monfaut, en 1470.

De gueules, à 2 fasces d'or; au franc-quartier brochant d'hermine. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille à partir de Jean de Bouquetot, chevalier, vivant en 1300. Ses descendants possédèrent les Seigneuries du Breuil, Rabu, Orbec, etc. La Roque pense que cette famille est une branche cadette de la maison de Harcourt.

BOUQUETOT (Pierre), Sieur de Villiers, en la Vic. d'Auge, ANOBLI en 1594, taxé à 27 livres. Il est nommé ailleurs Pierre de Bauguetot.

24 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Pierre Bouquetot, homme d'armes de la compagnie du comte de Chauny, fils naturel du sieur Robert de Rabu ; légitimé et anobli par charte de mai 1594, registrée aux Comptes le 14 novembre ensuivant audit an, sans aucune restriction ; demeurant à Villers-Canivet, Serg. de Thury, El. de Falaise ; JOUIRA.

Branche illégitime de la famille qui précède.

DE BOURBEL. BARRIN, 1666 : Jacob de Bourbel, Ecuyer, Sieur de Montpinson, demeurant Paroisse de Heugleville, El. d'Arques ; François, Antoine, François, Jacob.

D'azur, à 3 besants d'or. Saint-Allais donne la généalogie de cette famille à partir de Jean de Bourbel, baron normand en 936. Cette date est assurément très-douteuse. A la montre du comté de Longueville, l'an 1470, Guillaume de Bourbel présenta, pour son antiquité, Guillaume Fournier, armé de brigandine, salade et vouge; et, à celle du comté d'Aumale, Jean Bourbel fut excusé parce qu'il servait en l'Ordonnance, sous la charge de Monsieur le Connétable. Madeleine-Clotilde de Bourbel de Montpinçon fut reçue à Saint-Cyr, au mois de juillet 1686, après avoir prouvé sa noblesse depuis Andrieu de Bourbel, Seigneur de Montpinçon, en 1480.

Digitized by Google

DE BOURBISSON, vid. BRÉBUISSON.

*DE BOURBON (Guy), fils d'Archambaud X, Sire de Bourbon doyen de la Cathédrale de Rouen, l'an 1250 : d'or, au lion de gueules, à l'orle de 8 coquilles d'azur.

*DE BOURBON (François), duc de Monpensier, gouverneur de Normandie, mort en 1592 : d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, au bâton péri en bande de gueules, chargé d'un croissant d'argent.—Henry de Bourbon, son fils, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, mort en 1608.

BOURDEAUX, vid. BORDEAUX.

BOURDIER, vid. BOUDIER.

*BOURDIN (Etienne), Président des Trésoriers de France, d'Alençon, mort en 1753. D'azur, à 3 têtes de daim d'or.

BOURDON (Guillaume), ANOBLI en 1589. Bourdon, Vic. de Caen, anobli, taxé à 43 livres.

BOURDON (Charles), Sieur de Roquereuil, Vic. de Caen, ANOBLI en 1592, *alias* 1593. Bourdon, Vic. de Caen, anobli, taxé à 64 livres.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611 : Nicolas, Jean-François, Pierre, Claude et Thomas Bourdon, de Saint-Pierre-de-Caen ; ANOB. 1592.

Seigneurs de Gruchy, Rocquerville : d'azur, au bourdon de pélerin d'or, en pal, accosté de 2 lionceaux contrerampants du même, lampassés et armés de gueules. Guillaume Bourdon, contrôleur général des finances en la Gén. de Caen, eut de son mariage avec Antoinette Ribaut, fille de Jean Ribaut, Sei-

Digitized by Google

gneur du Mesnil-Saint-Yare, receveur des Décimes à Bayeux, et de Magdeleine Patris, petite-nièce de la Pucelle d'Orléans: Charlotte Bourdon, mariée le 31 mai 1656 à Jean-François Hallot, avocat du Roi à Caen, lequel fut anobli pour avoir épousé une descendante de Jeanne d'Arc.

BOURDON (Jacques), Sieur de la Coudraye, Vic. de Bayeux, ANOBLI en 1596.

15 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES: Jacob Bourdon, *dit* la Coudraye, fils Raoul, demeurant à la Vacquerie, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, N'A RIEN JUSTIFIÉ; a été dit qu'il a eu un anoblissement depuis cinq ans, en Séez, où il est IMPOSÉ.

DE BOURDONNÉ. BARRIN: Maximilien de Bourdonné, Ecuyer, Sieur de Campigny, demeurant paroisse de Menancour, El. d'Evreux; Jean de Bourdonné, cousin-germain; Jean, François, Louis, Maximilien; maintenus le 12 septembre 1668.

D'azur, à 3 chevrons d'or, accompagnés en chef de 2 pigeons d'argent, et en pointe d'une étoile du même. La Chesnaye des Bois dit: 3 colombes rangées en chef. Françoise-Scholastique-Catherine de Bourdonné fut reçue à Saint-Cyr le 30 mars 1685.

BOURDOT, vid. BORDEAUX.

BOUREL, vid. BOREL.

AU BOURG. BARRIN: Nicolas d'Aubourg, Ecuyer, Sieur de Chavançon, pour lui, Nicolas et Henry, ses enfants, héritiers de Gédéon, Ecuyer, son neveu; damoiselle Marie Dannepont, veuve de François d'Aubourg, Ecuyer, tutrice de ses enfants, demeurant paroisse de Chavanson, Election de Gisors; Philippe, Raoul, Guy, Robert, Nicolas, Guy, René, Denis; maintenus le 14 décembre 1668.

D'azur, à 3 bandes d'or. Cette famille paraît originaire du Vexin. Il en existait une de même nom en Beauvoisis, portant: d'or, à 3 fasces d'azur, ou, selon M. de Nantigny: d'azur, à 3 fasces d'or.

Digitized by Google

DU BOURG (Ambroise), ANOBLI en 1608.

Du Bourg, El. de Mortagne et Bernay, maintenus le 1er avril 1666 : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 flanchis d'or.

*BOURG-ACHARD, terre et seigneurie érigée en baronnie, en faveur de Gaspard du Fay-de-Maulevrier, par lettres-patentes de juin 1624.

LE BOURGEOIS. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Pierre le Bourgeois, de la Vic. de Caen, taxé à 100 livres.

8 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Charles le Bourgeois, Sieur de Renouville, conseiller au Présidial de Caen, a de fils Michel et Jacques, et est fils Pierre, fils Raoul, fils Pierre, fils Pierre anobli par charte des francs-fiefs ; demeurant à Caen ; André, Sieur de la Varenne, neveu dudit Charles, et fils Guillaume, demeurant audit Caen, est Lieutenant-général de la Vicomté de Caen ; a de frères Pierre et Odet, demeurant avec lui ; Robin, Sieur de Tournay, fils Richard, cousin des susdits, demeurant audit lieu, Serg. Villers, El. de Caen ; ledit Richard était fils Jean, fils Jean, fils Richard et fils du susdit Pierre, anobli ; vû leurs titres, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611 : Jacques le Bourgeois, de Saint-Jean-de-Caen ; ANOBL. par les francs-fiefs ; Roch le Bourgeois, de Merville, Serg. de Varaville, dite El., id.

Sieurs du Hamel, la Varande, anoblis aux francs-fiefs. André le Bourgeois, Ecuyer, Seigneur du Hamel, fils de Pierre le Bourgeois, Ecuyer, Seigneur du Hamel, et de Demoiselle Magdeleine Germain, épousa, vers 1634, Marie Piétin. D'azur, à la fasce d'or accompagnée de 3 besants d'argent (ou d'or, selon Saint-Allais).

Badier donne la généalogie de cette famille, originaire de Bretagne, à partir de N. le Bourgeois, dit le Kermoisin, capitaine et lieutenant pour le roi Charles VII, à Dieppe. Sieurs de Cressonville, Mathieu, Renauville, la Varende, le Manoir, Beauvoir, Plemenil, le Hamel, Billy, Tort, Mauville, Tournay, le Fresne, Hermanville, la Commune. Famille versée dans la judicature du Présidial de Caen.

LE BOURGEOIS. 15 novembre 1598, à Valognes, DE MESMES : Robert le Bourgeois Sieur de Heauville ; Vû ses titres d'ancienne noblesse, JOUIRA.

Digitized by Google

4 décembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Me Jean le Bourgeois, Ecuyer, Sieur de Heauville, conseiller du Roi en son Grand Conseil, et pour Antoine, Charles, Louis, Joachim et Philippe, ses frères, de ladite paroisse d'Heauville, enfants de Robert, fils Jean ; et pour Joachim, Sieur de Grouchy, de la paroisse de Greville, fils Charles, fils Nicolas ; et pour Jacques, Sieur d'Octoville et y demeurant, fils Jean, fils Jacques ; lesdits Nicolas, Jean et Jacques, frères, enfants de Robert, fils Raoul le Bourgeois, Ecuyer, Sieur de Heauville ; ordonnance des Commissaires du 15 novembre 1598 ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, anob. avant le 1er janvier 1611 ; Louis le Bourgeois, d'Octeville-l'Advenel, Serg. de Valognes, anobli en 1507. Joachim le Bourgeois, de Greville, et Antoine le Bourgeois, de Heauville, Serg. de Tollevast.

Seigneurs d'Heauville, Gruchu, Halleville, d'Auteville, El. de Valognes, anoblis en 1507 : d'hermine, au croissant de gueules. De Mesmes s'est évidemment trompé sur le compte de cette famille.

LE BOURGEOIS (Thomas), Sieur de Fourmigny, Vic. de Bayeux, ANOBLI en 1578, taxé à 34 livres.

Le Bourgeois, El. de Valognes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même (Saint-Allais). Vid. BOURGET, BOURGEOISE.

BOURGEOISE. Guy Bourgeois, dit Maligny, du diocèse d'Evreux, fut anobli avec sa postérité en 1397. (Dict. des Anob.)—Bourgeoise, Vic. d'Arques, anobli, taxé à 14 livres.

BARRIN : Jacques Bourgeoise, Chevalier, Baron de Manneville, Seigneur et Patron de Pont-Breval, y demeurant, El. d'Arques ; Nicolas Bourgeoise, fils Antoine, verdier en la forêt d'Yvry ; Mathieu et Jacques ; maintenus le 19 août 1668.

D'argent, au lion de sable lampassé et armé de gueules. La terre de Manneville-la-Goupille fut érigée en baronnie, au mois de mai 1663, en faveur de Jacques le Bourgeois, Seigneur de Pommerval.

DE BOURGES, vid. BURGUET.

Digitized by Google

DE BOURGET, vid. BURGUET.

DE BOURGEVILLE, vid. BOURGUEVILLE.

*BOURGOUST, El. d'Andely, commanderie de l'Ordre de Malte, de la langue et du grand prieuré de France, affectée aux chapelains et servants d'armes.

*BOURGTHEROUDE. Par lettres du mois de décembre 1617, la terre et Seigneurie de Bourgtheroude fut érigée en baronnie en faveur de Nicolas de Roux, Président à mortier au Parlement de Rouen, lequel avait épousé en 1586 Catherine Olivier, petite-fille du chancelier de Leuville; Nicolas le Roux, leur arrière petit-fils, vendit cette baronnie à N. Voisins, qui n'eut qu'une fille mariée au Sieur de la Londe, dont vint le président de la Londe.

DU BOURGUET, vid. BURGUET.

DE BOURGUEVILLE (Charles), Sieur de Brucour, Vic. de Caen, ANOBLI, taxé à 59 livres.

15 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Charles de Bourgueville, mineur, fils Guillaume, fils Charles, qui obtint arrêt d'entérinement de lettres patentes du Roi du 6 avril 1567, de maintenue en sa noblesse, du 6 février 1568, demeurant à Caen; vû ledit arrêt et sa descente, JOUIRA.

LE BOURGUIGNON, Vic. de Valognes, ANOBLI, taxé à 24 livres.

DE BOURMONT, vid. GOURMONT.

Digitized by Google

DE BOURNEVILLE. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Guillaume de Bourneville, de la Serg. de Gournay, baill. de Caux, taxé à 10 livres.

BOURRIS, vid. BOURY.

BOURSÉE, vid. IMBERT.

*BOURY ou BOURRIS, Prieuré dépendant de l'abbé de Pontoise.

Par lettres de juin 1686, registrées au Parlement de Paris et en la Chambre des Comptes, les 23 janvier et 20 juin 1687, la terre et Seigneurie de Boury fut érigée en marquisat en faveur de Guillaume Aubourg, grand audiencier de France.

DE BOUSBY. 1464, MONFAUT : Robin de Bousby, de Pierrepont, Serg. de Beaumont, El. de Valognes ; TROUVÉ NOBLE.

DE BOUSQUET, vid. BUSQUET.

*DE BOUSSARDIÈRE, Ecuyers, Sieurs de Saint-Cyr et de la Vardière, El. de Mortagne, maintenus le 3 février 1667.

D'argent au chevron surbaissé de gueules, soutenu d'un croissant du même ; au chef d'azur, chargé de 3 colombes d'or.

DE BOUSSEL, vid. BOISSEL.

BOUTE 1463, MONFAUT : Collin Boute, de Notre-Dame-de-Vil-

Digitized by Google

liers, Serg. de Moyaux, El. de Lisieux ; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

LE BOUTEILLER. 1463, MONFAUT : Jean le Bouteiller, de Neufville, Serg. du Sap, El. de Bayeux, NON-TOUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

BARRIN : François le Bouteiller, Ecuyer, Sieur de Maigrimont, demeurant Paroisse de Heaume, El. de Gisors ; Toussaint, Jean, Martin, Sébastien, François ; maintenus le 20 février 1669.

D'azur, à 4 sautoirs d'argent, accompagnés en pointe d'un cerf rampant de sable.

La Chesnaye des Bois dit : Seigneurs de Chaumont : d'azur, au chevron de 5 pièces d'argent, soutenu d'un cerf saillant d'or ; et plus loin, ajoute : 7 chevrons d'argent, et un cerf contourné et courant du même. À la montre de la châtellenie de Vernon, l'an 1470, comparut Guillaume Bouteiller, armé d'un corset et javeline.

LE BOUTEILLER. 1463, MONFAUT : Jean le Bouteiller, des Autieux Serg. de St-Pierre-sur-Dives, El. de Falaise ; TROUVÉ NOBLE.

12 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Mathieu le Bouteiller, fils Louis, demeurant à Argence, Serg. dudit lieu, El. de Caen ; contredit en ses titres par Guillaume Sohier ; temps au 25 de ce mois, auquel jour APPORTERA PIÈCES.

Jean le Bouteiller, l'un des bannerets Normands à la croisade de 1096 : d'hermine, à la fleur de lys de gueules.

*LE BOUTEILLER DE SENLIS, Seigneurs de Pelletot, au Pays de Caux, et de Sainte-Geneviève : écartelé d'or et de gueules.

DE BOUTEMONT. 1464, MONFAUT : Raoul de Boutemont, de Breville, Serg. de Pont-l'Abbé, El. de Valognes ; TROUVÉ NOBLE.

Jean de Boutemont, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096 : de sable, à 3 besants d'argent.

LE BOUTEREL. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et

Digitized by Google

nouveaux acquêts : Jean le Bouterel, de la Vic. de Beaumont-le-Roger, taxé à 5 livres.

*DE BOUTEVILLE (Robert), l'un des bannerets Normands à la croisade de 1096 : de gueules, au sautoir d'or, cantonné de 4 aiglettes du même.

BOUTHOR. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Etienne Bouthor, du baill. d'Evreux, taxé à 10 livres.

BOUTILLIER, vid. BOUTEILLER.

*BOUTIN. Seigneurs de Victot, les Escaliers, famille fondue dans celle de Sainte-Marie. (La Chesnaye des Bois.)

D'azur, à la fasce d'or, surmontée de 3 étoiles d'argent et soutenue de 2 oiseaux affrontés du même.

DE BOUTREN. BARRIN, 1666 : Claude de Boutren, Ecuyer, Sieur des Assignes, conseiller en la cour des Aydes de Rouen ; Alphonse et Claude de Boutren, Ecuyers, frères, demeurant paroisse de Franqueville, El. de Montivilliers ; Charles de Boutren, Sieur des Essarts, anobli en 1594 ; lesdites lettres registrées aux Comptes et Aydes de Normandie, les 21 juin et 21 juillet 1602, confirmées par Sa Majesté, suivant son Edit du mois de mars 1606, l'impétrant ayant payé la finance pour la maintension de son anoblissement, suivant la quittance du 28 mars 1608.

De gueules, chappé d'argent. Saint-Allais dit : de gueules, mantelé d'argent. Seigneurs de Carneville, Attenville. La Chesnaye des Bois dit : maintenus le 25 février 1667 : d'argent, à la pointe de gueules.

BOUVET, vid. BONNET.

Digitized by Google

BOUVIER (Pierre), anobli en 1634.

LE BOUVIER. 1463, MONFAUT : Jean le Bouvier, de Saucey, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, TROUVÉ NOBLE.

1599, 18 février, à Bayeux, DE MESMES : Jean le Bouvier, fils Jean, Sieur du Saussay, demeurant à Guilberville, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux; Jean et Barnabé, fils Guillaume, et frères dudit Jean, demeurant audit Guilberville ; Philippe, autre frère, demeurant à Campigny, Serg. de Cerisy, El. susdite ; vû leurs titres et Monfaut, JOUIRONT ; a pour fils Louis, Jacques et François ; et ledit Barnabé, Pierre, Michel, Guillaume et Jacques ; ANCIENNE NOBLESSE.

1666, CHAMILLART : ancienne noblesse : François et Pierre le Bouvier, de Guilberville, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux.

Bouvier, El. de Bayeux : d'argent, au rencontre de bœuf de sable, accorné d'or ; au chef de gueules (Saint-Allais).

*DE BOUVILLE, originaires de la terre de Bouville, en Beauce. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille à partir de Jean, Seigneur de Bouville, qui vivait sous les rois Philippe-Auguste et Saint-Louis.

D'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 annelets d'or.

*BOUYER, Ecuyers, Sieurs de Saint-Germain, El. de Mortagne, maintenus le 24 août 1667 (Saint-Allais).

D'or, à 3 têtes de lion d'azur lampassées de gueules ; au chef d'or.

*BOUZANS, Ecuyers, Sieurs des Espines et des Haulles, El. de Conches, maintenus le 15 août 1666, ancienne noblesse.

D'argent, à la fasce de gueules chargés de 3 croisettes d'or, et accompagnée de 6 merlettes rangées de sable.

BOYER, vid. BOHIER.

Digitized by Google

BOYVIN (Jean), Sieur de Grandpré, anobli en 1574. Boivin, Vic. de Rouen, anobli, taxé à 11 livres.

Seigneurs de Vaurouy, Dampont, etc.; barons de Canonville : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 croisettes du même. On lit dans le *Dictionnaire des Anoblissements* : Jean Boyvin, *aliàs* Boivin, Seigneur de Grandprez, bourgeois de Rouen, fut anobli du nombre des trente créés en 1573, par lettres du 6 janvier 1575, expédiées le 4 mars 1576, moyennant finance de 1000 livres. Cette famille est de même origine que la suivante.

BOYVIN (Noël), Sieur de Tourville, bourgeois de Rouen, fut anobli en 1574, du nombre des trente créés en 1573; Boivin, Vic. de Rouen, anobli, taxé à 20 et 28 livres.

Barrin : Pierre Boyvin, Ecuyer, Sieur de Saint-Ouen, demeurant paroisse de Claville, El. de Caudebec; Noël anobli en 1574; Noël, Charles, Charles, Nicolas, Henry; le 26 octobre 1667, se sont maintenus nobles d'ancienne race et extraction; maintenu le 29 août 1668.

D'azur, à 3 croisettes d'or. Seigneurs de Saint-Claville, Bois-Guilbert, Bonnetot, Saint-Ouen. Messire Jean-Baptiste de Boyvin, Chevalier, Sieur de Bonnetot, premier président de la Chambre des Comptes de Rouen, l'an 1692. Jacques de Boyvin, Chevalier, Seigneur de Bonnetot et de Cottevard, conseiller du Roi et Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Rouen, en 1621, *brisait* d'un lambel d'argent.

du BOZÉ. 1598, 22 octobre, à Valognes, de Mesmes : Jacques et Jean du Bozé, fils de Jean, ledit Jacques demeurant en la Paroisse de Sainte-Colombe, et ledit Jean au bourg de Briquebec; Jouiront, vû leurs titres.

BRACHU, vid. BRANCHES.

BRACQUET, vid. BRAQUET.

BRAIER. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Guillaume Braier, du baill. d'Evreux, taxé à 20 livres.

Digitized by Google

*DE BRANCAS (André), Sieur de Villars, Gouverneur de Normandie, tué au siége d'Orlan, en 1595. Georges de Brancas, duc de Villars, lieutenant général au Gouvernement de Normandie, Gouverneur du Hâvre-de-Grâce et de Honfleur, en 1626.

D'azur, au pal d'argent, chargé de 3 tours de gueules et cantonné de 4 pattes de lion confrontées d'or, mouvantes des flancs de l'écu.

BRANCHE (Charles), Sieur de la Fontaine, de la paroisse de Criqueville, Vic. de Bayeux, anobli en 1653.

BRANCHES. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Michel Branches ou Brachu, demeurant à Neufchâtel, comté d'Aumale, taxé à 50 livres.

*BRANDIN DE SAINT-LAURENS. Saint-Allais donne la généalogie de cette famille à partir d'Olivier Brandin, vivant en 1439. Pierre Brandin, Ecuyer, Seigneur de Boisfossé, et Antoine Brandin de Saint-Laurens, frères, tous deux conseillers à la cour des Aydes de Normandie, vivaient en 1668. Guillaume Brandin, Sieur de Saint-Laurens, petit-fils du dernier, fut conseiller au Parlement de Rouen.

D'azur, à une flamme d'argent accompagnée de 3 molettes du même.

DE BRAQUE. BARRIN : Charles de Braques, Ecuyer, demeurant en la Paroisse de Braqueval, El. de Rouen ; et Charles de Braques, Ecuyer, demeurant à Beuzeville, El. de Caudebec, consanguins ; Louis de Braques, Charles de Braques, etc., maintenus, le 22 janvier 1669, comme d'ancienne race et extraction, et nombre de certificats de services en 1589, 1591, 1643 et 1645.—Charles de Braques, Louis, Roland, Charles, Jean, Arnould, Queyves, Charles.

D'azur, à une gerbe de blé d'or, liée de gueules. D'Hozier a donné la généalogie de cette famille, à partir d'Arnoul Braque, de l'Ile de France, anobli par lettres du roi Philippe de Valois, données au bois de Vincennes en août 1339. Ses descendants possédèrent en Normandie les terres de Bois-Guillaume et du Plessis près Rouen, la Geole, etc.

Digitized by Google

*DE BRAQUEMONT (Renaud), l'un des bannerets normands à la croisade de 1096.

Burelé d'argent et de gueules, au chevron brochant d'argent. Braquet de Braquemont, fils dudit Renaud, chargeait le chevron d'un braquet de sable. Lioncel de Braquemont brisait d'un lambel de gueules. La maison de Braquemont était originaire de la terre de ce nom près Arques, au bailliage de Caux. Robert de Braquemont se signala sur mer d'une manière si éclatante que les rois de France et d'Espagne le firent amiral de leurs flottes. L'an 1408 il défit entièrement celle des Sarrazins, et l'an 1419 celle des Anglais. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille à partir de Renaud de Braquemont, Chevalier, capitaine de Lillebonne, vivant en 1337. Ses descendants possédèrent les Seigneuries de Rosey, Traversain, Sedan, Bellentot, Pontranges, la Potinière, etc. Il ne faut pas confondre cette famille avec une petite noblesse actuellement fixée en Périgord, et qui a substitué le nom de Braquemont à celui d'Aubé. De sable, au chevron d'argent.

BRAQUET. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Honoré Braquet ou du Broquet, de la Vic. et Serg. de Neufchâtel, comté d'Aumale.

Braquet, Ecuyers, Seigneurs de Pressigny-le-Bourg, Miguillaume, Gén. d'Alençon : de sable, à 3 croissants d'argent (Saint-Allais).

BRASART. 6 décembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jean Brazard, Ecuyer, Sieur du Quesne, de la paroisse de Crasville, El. de Valognes ; et pour Charles et François, ses frères, de la paroisse de Couvert, El. de Bayeux, enfants de Maurice, fils Philippe, fils Jacques, fils Guillaume, fils Gilles de Brazard, Ecuyer, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Charles Brasart, de Couvert, et Bénédict Brasart, de Chouain, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux ; François et Jean Brasard, de Crosville, Serg. du Pont-l'Abbé, El. de Valognes.

Sieurs du Quesne, El. de Bayeux : coupé dentelé d'azur et de gueules. La Chesnaye des Bois dit : Brazard, ancienne famille, El. d'Argentan : d'azur, au chef cousu et endenté de gueules.

DE BRASDEFER. 1463, MONFAUT : Girard Brasdefer, advocat, de Falaise, NOBLE. Il dût être condamné ultérieurement, puisqu'on trouve : 1470, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Girard de Brasdefer, de la Vic. de Falaise, taxé à 10 livres.

Digitized by Google

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Pierre Brasdefer, d'Argences, Serg. dudit lieu, El. de Caen.

Seigneurs de Longbut, les Moutiers, Hauteville, Fontenelle, Martiaux, Mandeville : de gueules, à 3 mains dextres appaumées d'argent, 2 et 1. Magny donne la généalogie de cette famille, qu'il dit avoir été reconnue noble d'ancienne extraction le 28 septembre 1672, à partir de Girard de Brasdefer, vivant en 1450. Or, on vient de voir que ce Girard fut condamné comme usurpateur par Monfaut, puis anobli par la charte des francs-fiefs de 1470. On ne voit pas trop comment cette famille pourrait répudier la suivante, puisqu'elles ont communauté de nom, d'armes et d'origine.

DE BRASDEFER (Charles), médecin, demeurant à Rouen, anobli en 1611.

BARRIN : Charles de Brasdefer, Ecuyer, docteur en médecine et médecin du Roi, et Martin de Brasdefer, directeur des pauvres du bureau d'Evreux ; Girard, Michel, Charles, Martin ; ils sont issus proche de Falaise ; maintenus le 20 avril 1667.

De gueules, à 3 mains dextres d'argent. Seigneurs de Maineville, El. d'Argentan. Saint-Allais dit : 3 mains senestres. On trouve aussi : trois poings ou gantelets d'argent, couchés en bande, 2 et 1.

DE BRAY. 1463, MONFAUT : Jean du Brey, de Saint-Eny, El. de Carentan, NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

De Bray, Vic. de Carentan, ANOBLI par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé à 39 livres.

1598, 30 décembre, à Saint-Lo, DE MESMES : Jacques de Bray, demeurant à Saint-André-de-Bouchon, Serg. de Saint-Eny, El. de Carentan, fils Antoine, Sieur de Haut-Quesné, et Jean, son frère, demeurant à Carentan ; Jean de Bray, fils Jacques, demeurant en la Paroisse du Désert, El. de Carentan, Serg. du Hommet ; ont justifié, JOUIRONT.—1598, dernier décembre : Charles de Bray, Sieur de Neufville, fils Michel, demeurant à Saint-Eny, Serg. dudit lieu, El. de Carentan ; a bien justifié, JOUIRA ; a un seul fils nommé Jacques.—13 mars 1599, à Bayeux : Jacques de Bray, Sieur du lieu, fils Guillaume, qui eut arrêt contradictoire aux Aydes le 30 juillet 1533, contre les Paroissiens de Saint-Germain-le-Vicomte, demeurant audit lieu, Serg. de Périers, El. de Carentan ; vû ledit arrêt, JOUIRA.

12 décembre, 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Pierre et Jean-Baptiste de Bray, Ecuyers, Sieurs de Hautelevée, Paroisse de Saint-André-du-Bouchouin, El. de Carentan, fils de Jacques, tant pour

Digitized by Google

eux que pour Jacques, Gilles et Henry, frères ; ledit Gilles demeurant à Saint-Cyr, El. de Carentan-Valognes, enfants de Jean ; lesdits Jacques et Jean, frères, enfants d'Antoine, fils Julien, fils Jacques de Bray, Ecuyer, JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Bernard, Izaac et Jean de Bray, Ecuyers, Sieurs de la Couillardière, Paroisse de Saint-André-de-Bouchain, enfants de Jean, fils Jacques de Bray, Ecuyer, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Pierre et Jean de Bray, de Saint-André-de-Bouhon, Serg. de Saint-Eny, El. de Carentan, Bernardin de Bray, du Désert, Serg. du Hommet, et Gilles de Bray, de Saint-Malo-de-Valognes.

D'argent, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or. La Chesnaye des Bois parle de cette famille, qu'il dit originaire du bailliage de Bray, en Côtentin, depuis Baudry de Bray, qui accompagna le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066, et dont les successeurs ont possédé les Seigneurie de Hault-Quesnay, Arsy, Coullardière, Cernon, Barenton, Rouilly, la Chapelle-Angebout, Vassy, le Pont-Escoulant.

BRÉANT. BARRIN : Robert Bréant, Ecuyer, Sieur de Bonchamps, demeurant Paroisse d'Amfreville-sur-les-Champs, El. d'Andely ; et Claude Bréant, aussi Ecuyer, Sieur de Bretonville, demeurant Paroisse de Tussignol, El. de Conches, Gén. d'Alençon; Pierre, Hector, Robert, Léonor ; le 20 août 1667, renvoyés au Conseil, l'avis étant qu'ils étaient usurpateurs; toutefois, au mois de juillet 1670, interloqué, savoir : que les exposants justifieront plus amplement sur le premier degré et par autres titres que ceux qu'ils ont produit.

De sable, à la fasce d'or accompagnée de 3 molettes du même (Saint-Allais dit : surmontée de 2 molettes et soutenue d'une merlette). À la montre de la châtellenie de Gisors, l'an 1470, Michel Bréant présenta Henry Gisencourt, armé de brigandine et vouge.

BRÉARD. 1463, MONFAUT : Guillaume Bruard, de Sainte-Mère-Église, El. de Carentan ; NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

1598, dernier décembre, à Saint-Lo, DE MESMES : Noël Bréard, fils Benoist, demeurant à Foucarville, Serg. de Sainte-Mère-Église, El. de Carentan, a JUSTIFIÉ de titres ; mais son bisaïeul est déclaré, dans le Registre de Monfaut, N'AVOIR PU JUSTIFIER.—5 janvier 1599 : Jean Bréard, fils Georges, et Jacques, son frère, mineurs, demeurant à Foucarville, Serg. de Sainte-Mère-Église, El. de Carentan ; vû ses titres, JOUIRA.—8 janvier 1599 : Jacques Bréard, demeurant à Foucarville, Serg. de Sainte-Mère-Eglise, El. de Carentan, JUSTIFIERA qu'Olivier, son aïeul, fut fils de

Digitized by Google

Guillaume, qu'il dit avoir été son bisaïeul. — 12 janvier 1599 : Olivier Bréard, fils Pierre, demeurant à Sainte-Mère-Église, El. de Carentan, et son fils Guillaume, JUSTIFIERONT qu'Olivier fut fils d'un Guillaume, son prétendu bisaïeul.

5 octobre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres de Michel Bréard, Ecuyer, Sieur de Gascoing, Paroisse de Foucarville, El. de Carentan, fils Olivier, fils Albin, fils Olivier, Sieur de Gascoing ; jugement des commissaires établis pour les francs-fiefs, du 21 juin 1626, par lequel ledit Michel Bréard aurait été déchargé comme noble ; ordonné qu'il JOUIRA. — 7 octobre 1634 : Vû les titres présentés par Jacques Bréard, Ecuyer, Paroisse de Foucarville, El. de Carentan, tant pour lui que Jacques et Georges, ses neveux, enfants de Georges, ledit Georges fils Jacques, fils Olivier, fils Guillaume Bréard, Ecuyer, JOUIRONT. — 12 décembre 1634, à Carentan : Vû les titres présentés par Jean Bréard, soi-disant Ecuyer, de la Paroisse de Sainte-Marie, fils Benoît, fils Noël, fils Benoît Bréard ; après que ledit Benoît ne nous a justifié ladite prétendue descente de Noël, son aïeul, ni de la qualité dudit Benoît, son père ; information par nous faite le 3 octobre 1634, avons ordonné que ledit Noël Bréard, tant comme dérogeant que comme usurpant le titre de Noble, sera imposé au rôle de ladite Paroisse de Sainte-Marie à la somme de 10 livres ; et pour l'usurpation par lui faite, l'avons condamné en 150 livres d'amende et restitution envers le Roi.—17 décembre 1634, à Coutances : Vû les titres présentés par Jean Bréard, Ecuyer, de la Paroisse de Créance, fils Georges, fils Jacques, fils Olivier Bréard, Ecuyer ; avons ordonné, à faute de justifier, qu'il sera IMPOSÉ à la somme de 6 livres, et pour avoir USURPÉ, à 50 livres de restitution.

1666, CHAMILLART : Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Charles, Pierre, Bon-Jacques, Georges et Jacques-Julien Bréard, de Foucarville, Serg. de Sainte-Mère-Église, El. de Carentan.—10 juillet 1669 : condamnation, pour usurpation de noblesse, contre Pierre, Bon-Jacques, Georges et Jacques-Julien Bréard, de Foucarville, El. de Carentan, pour être descendus d'un renvoyé par Monfaut non-rétabli.

D'azur, à 3 molettes d'éperon d'argent. Badier a donné la généalogie de cette famille à partir de Noël de Bréard, Sieur de Neuville, au commencement du quatorzième siècle. Guillaume de Bréard, Seigneur de Neuville, fit bâtir le clocher de Foucarville en 1478, et acquit les fiefs et Seigneuries de Gascoing à Sainte-Mère-Eglise. Olivier de Bréard, Seigneur de Gascoing, fut déchargé du droit de franc-fief le 23 juillet 1521. Olivier de Bréard, son petit-fils, fut confirmé dans sa noblesse par les commissaires députés en 1576. La condamnation ci-dessus s'applique principalement aux Seigneurs du Manoir et de Longuemare. La Chesnaye des Bois les dit maintenus le 27 février 1669.

Digitized by Google

BREARD (Pierre), anobli en 1594.

BARRIN : Jacques Bréard, Ecuyer, Sieur de la Mothe ; Sébastien, Ecuyer, Sieur de Silles, frères, demeurant au Pont-l'Evêque ; Jean, receveur des tailles au Pont-l'Evêque ; Jean, anobli par charte à lui concédée par Henry roi de France, au mois de janvier 1594, registrée aux Comptes et Aydes à Rouen, en 1595 ; maintenus le 9 février 1667.

Ecartelé, d'azur, au besant d'or; et d'argent, à une tavellure de sable.

*DE BREAUTÉ. La Chesnaye des Bois parle de cette famille, originaire du château de Breauté, près Saint-Omer, depuis N. de Breauté, qui accompagna le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066. Guillaume, Sire de Breauté, s'établit en Normandie, l'an 1275, par son mariage avec Jeanne, Dame Baronne de Neville en Caux. Ses descendants possédèrent la baronnie de Hotot en Auge, à partir d'Adrien, baron de Neville, en 1518, époux de Jeanne de la Haye. Alexandre-Charles de Breauté, marquis de Hotot, maître de la garde-robe du duc d'Orléans dès 1696, fut le dernier de son nom.

D'argent, à la quintefeuille de gueules.

DE BREBEUF. 1463, MONFAUT : Jean de Brebeuf, de Condé, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; Jean de Brébeuf, de Fernaches, Serg. de Moyon, El. de Coutances ; TROUVÉS NOBLES.

1599, 18 février, à Bayeux, DE MESMES : Robert de Brebœuf, Sieur du lieu, demeurant à Condé-sur-Vire, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; Georges, son fils ; vû ses titres, JOUIRA ; Jean, cousin-germain dudit Robert, demeure audit Condé ; a pour fils Jean ; Gilles, frère dudit Jean, et cousin dudit Robert, demeurant audit lieu, a pour fils Robert et Jean.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Jean de Brebeuf, de Thorigny, et Jean de Brébeuf, de Saint-Laurent-de-Thorigny, El. de Bayeux ; Joachim de Brébeuf, de Condé-sur-Vire, dite Election ; Gilles de Brébeuf, d'Athy, Serg. de Condé, El. de Vire ; Joachim de Brebeuf, de Saint-Lo, El. de Carentan.

D'argent, au bœuf furieux de sable, accorné et onglé d'or. Jean de Brebeuf, jésuite, martyrisé par les Iroquois en 1649, était de cette famille, et l'oncle du poète Guillaume de Brébeuf, auteur de la traduction de la *Pharsale* de Lucain, en vers français.

DE BRÉBUISSON. 7 juillet 1599, à Bayeux, DE MESMES : Geoffroy

Digitized by Google

de Bourbisson, fils Marguerin, demeurant à Saint-Symphorien, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; vû ses titres, JOUIRA.

1666, CHAMILLART : Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Michel de Brébuisson, de Saint-Symphorien, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux.

De Brébisson, El. de Vire, ancienne noblesse : de gueules, au lion d'argent (La Chesnaye des Bois).

DE BRECEY. 1463, MONFAUT : Collin de Bressay, de Signy, Serg. de Corbelin, El. d'Avranches ; Jean de Bressay, Serg. de Roussel, dite El.; TROUVÉS NOBLES.

16 avril 1635, à Mortain, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Me Henry de Brecey, Sieur d'Isigny, et pour François et Henry, ses fils, d'Apilly et de Montigny, de ladite Paroisse ; ledit Henry fils Jean, fils Martin, fils Jean, fils Nicolas, fils autre Nicolas de Brecey, Ecuyer, JOUIRA.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Roger de Brecey, d'Isigny, Serg. Corbelin, El. de Mortain.

Marquis d'Isigny : d'or, à la croix de sable, cantonnée de 4 merlettes de gueules. Pierre de Brecey, Chevalier, vivait en 1272. Saint-Allais cantonne la croix de 4 molettes.

DE BRECEY (François), Sieur de Courchamps, ANOBLI en 1628.

1666, CHAMILLART : Cosme de Brecé, de Brecé, El. de Mortain, anobli en 1650, révoqué par l'Édit de 1664, confirmé par lettres du mois de janvier 1670.

De Brecey, El. d'Avranches : de gueules, à 2 badelaires passés en sautoir d'argent (Saint-Allais). Vid. BRESSAY.

BRECHET. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Brechet, de Herqueville, ou Hercanville, près les Deux-Amants, Serg. de Cany, Vic. de Caudebec, taxé à 10 livres.

*BREHAL, El. de Coutances, baronnie.

Digitized by Google

*BREHIER D'ARQUEVILLE, diocèse de Rouen : d'or, à 3 merlettes de sable (Saint-Allais).

DE BREIL. BARRIN, 1666 : François-Armand de Breil, chevalier, Seigneur de Belleville, Pontbréan, Fabry, demeurant Paroisse de Pouilly, El. de Chaumont ; Charles, Julien, Jean, René, Tanneguy, Louis; maintenus le 12 mai 1669 ; Louis de Breil, comte de Pontbréan, y demeurant en son château, Paroisse de Saint-Pleursret, Province de Bretagne, Duché de Saint-Malo, aîné de la famille.

D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules. Supports : deux aigles. Couronne ducale. Cimier : une tête d'aigle. Seigneurs de Belleville, El. de Chaumont.

*DE BREMOND (Gerold), mentionné dans l'Hist. de Normandie, sous l'an 1090 : fascé de 6 pièces. Agnès de Brémond fut la première femme, en 1170, de Guillaume d'Espinay, Seigneurs des Hayes.

*DE BREMOY (François), sous-brigadier des chevau-légers, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, fut anobli par lettres du mois de novembre 1677, registrées en la Chambre des Comptes de Normandie, le 4 août 1716, et aux Aydes et Finances le même jour. Cette famille a possédé les Seigneuries de la Fontaine, la Morissière, etc.; et s'est fixée en Bretagne.

D'azur, à l'épée d'or en pal, accompagnée de 3 couronnes de laurier du même.

DE BRESMES, vid. DEBRÈNE.

*BRESNARD, Ecuyers, Sieurs du Jorriez et du Gué, El. de Verneuil, ancienne famille.

D'argent, fretté de gueules de 8 pièces (La Chesnaye des Bois).

Digitized by Google

DE BRESNES, vid. DEBRÈNE.

BRESSART. 4 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Maurice Bressart, Sieur de Bouviet, fils Philippe, demeurant audit lieu, Serg. de Briquesart, a pour fils Charles et Jean ; Hervé, frère dudit Maurice, Sieur de la Champaigne, demeurant à Bretheville-sur-Bordel, Serg. de Villers et Cheux, El. de Caen ; vû leurs titres, JOUIRONT.

*DE BRESSAY (Jean), l'un des bannerets normands à la croisade de 1096.

D'hermine, au lion de gueules.

DE BRESSY. BARRIN : Pierre de Bressy, Ecuyer, demeurant Paroisse de Gaumerulle, El. de Montivilliers ; Philippe de Bressy, Ecuyer, Sieur de Salon, Seigneur de Danneville, y demeurant El. du Pont-Audemer ; Jacques, Nicolas, Charles, Pierre, Guillaume, Philippe, Thomas, Philippe ; maintenus les 12 septembre 1667 et 12 avril 1669.

De gueules, chaussé d'hermine.

LE BRET, Vic. de Bayeux, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470, taxé à 60 livres.

11 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Julien le Bret, fils Guillaume, fils Eustache, fils Jean, qui eut arrêt contradictoire le 14 janvier 1579, aux Aydes, contre les Paroissiens de Saint-Laurent-de-Thorigny, demeurant à Condé-sur-Vire, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, a pour fils Jean, Jean, François ; et Philippe, frère de Julien le Bret, demeurant à la Chapelle-du-Taut, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; vû ledit arrêt et leurs titres, JOUIRONT. Abraham, fils François le Bret, frère dudit Guillaume devant nommé, JUSTIFIERA être fils dudit François ; est demeurant à Saint-Amand-de-Thorigny, El. susdite ; Claude, fils, tenu à neveu d'Eustache, JUSTIFIERA être fils dudit Jean, demeurant à Notre-Dame-de-Thorigny, El. susdite ; a pour fils Julien.

10 mai 1635, à Vire, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jacques, Julien et Michel le Bret, Ecuyers, Sieurs du Bosc et du Buisson, de la

Digitized by Google

paroisse de Bernières-le-Patey, enfants de François, fils Jacques, fils Eustache, fils Jean, fils autre Jean le Bret ; ont justifié ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien prouvé leurs quatre degrés : François, Rauld et Jean le Bret, de la Chapelle-du-Fay, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; ANOBL. par les francs-fiefs ; Julien le Bret, de Bernières, Serg. de Condé, El. de Vire.

Le Bret, Ecuyers, Sieurs de Mery, Brevost, la Heberdière, la Vallée, El. de Verneuil et de Bayeux : d'azur, au chevron d'or.

LE BRET (Robert), Sieur de Nicour et de Boisguillon, ANOBLI en 1578, Vic. de Gisors, taxé à 6 livres.

BARRIN : Robert le Bret, Ecuyer, Conseiller du Roi, Vicomte de Gisors ; damoiselle Marthe Thomas, veuve de Pierre le Bret ; Robert, Pierre, Robert, Julien, François ; maintenus le 5 décembre 1667 ; il n'y a que trois dégrés.

D'or, au sautoir de gueules, chargé de 5 coquilles d'argent et cantonné de 4 merlettes du second (ou de sable, selon la Chesnaye des Bois) ; sur le tout, d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

DE BRETEL (Raoul), Sieur de Grimouville, de la Vic. de Rouen, anobli en 1588, taxé à 34 livres.

BARRIN : Nicolas-André Bretel, Ecuyer, Seigneur, Marquis de Gremouville, El. de Caudebec ; Raoul Bretel épousa Martine de Breteville ; Raoul, Président au Parlement, épousa Marie de Soldaigne ; Louis, Président audit Parlement, épousa Françoise le Roux ; Raoul, Président audit Parlement, épousa une Groulard ; Nicolas-André, une des Hommets ; Nicolas-André décéda en 1676, sans enfants ; Charles, Président au Parlement, épousa Elizabeth le Grand, d'où sont sortis Raoul et Charles. Voyez en l'El. de Caudebec.—Claude Bretel, Ecuyer, Seigneur et Patron de Lanquetot, Maître d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant audit Lanquetot, El. de Caudebec ; Raoul, Louis, Claude, qui a épousé Louise Martel, maintenus en mai 1668. Louis Bretel, Ecuyer, Sieur de Lamberbosc, a été haut-doyen de Notre-Dame-de-Rouen, conseiller au Parlement dudit lieu, abbé des Abbayes d'Auxé et de Saint-Victor, et ensuite est décédé Archevêque d'Aix en Provence, et depuis en 1655 ; Raoul Bretel, Raoul, Louis.

D'or, au chevron de gueules, chargé d'une fleur de lys du champ, et accompagné de 3 molettes d'éperon d'azur ; au chef du même, chargé d'un breteau (*aliàs* une couleuvre contournée) d'argent ; ou mieux, et selon l'Histoire de

Digitized by Google

Rouen : d'or, au chevron de gueules, chargé d'une fleur de lys du champ et accompagné de 3 feuilles d'azur; au chef du même chargé d'un bretel d'argent. Raoul Bretel, Sieur de Gremonville-en-Caux, Conseiller et garde des Sceaux de la Chancellerie, Président à mortier au Parlement de Rouen, en 1584. Louis Bretel, Sieur de Languetot, son fils, Conseiller et garde des Sceaux de la Chancellerie, puis Conseiller au grand Conseil, fut reçu en survivance, l'an 1597, Président à mortier en ladite Cour. Charles Bretel, Sieur d'Etalleville, Conseiller, fut reçu, le 12 juillet 1649, Président à mortier au même Parlement, à la place de Raoul Bretel, Sieur de Gremonville, son père, fils de Louis, lequel avait été lui-même nommé Président à mortier le 4 avril 1622.

*DE BRETEL, originaires de Normandie, et établis à Beauvais : d'azur, à 3 besants d'or (Badier).

*BRETEUIL, El. de Conches; cette ville fut donnée à Robert de Montfort par Henry II, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Amicie sœur de Robert, la vendit au roi Philippe-Auguste en 1210. Elle devint ensuite le partage de Charles roi de Navarre qui l'échangea pour d'autres terres avec le roi Charles VI, en 1410. En 1651, elle fut cédée à la maison de Bouillon.

DE BRETHEL, vid. BRETEL.

DE BRETHEVILLE, vid. BRETTEVILLE.

LE BRETHON. BARRIN : Richard le Brethon, Ecuyer, Sieur de Saint-Pierre, demeurant Paroisse de Pusoc, El. du Pont-l'Evêque; Jean, Pierre, Jacques, Rolland, maintenus le 23 janvier 1668; Jean le Brethon, Ecuyer, Sieur du Moustier et de Caulemache, de ladite Paroisse, El. du Pont-l'Evêque; Aubert, Jacques, Guillaume, Nicolas, Jean; maintenus le 18 août 1668.

De gueules, à 6 annelets d'argent.

Digitized by Google

*DE BRETIGNIÈRES. La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille, à partir de Simon de Bretignières, avocat au Parlement de Rouen, en 1563. Jacques de Bretignières, Sieur de la Perthuisière, son second fils, vivait Trésorier de France à Rouen, l'an 1570.

D'or, à 3 roses de gueules, au chef d'azur, chargé d'un soleil du champ. François de Bretignières fut reçu, le 16 novembre 1613, procureur général au Parlement de Rouen, à la recommandation du maréchal de Bassompierre, pour lequel il avait plaidé au Parlement de Rouen. La province paya pour lui 20,000 livres qu'il devait donner à la veuve de son prédécesseur, Nicolas le Jumel.

BRETON (Pierre), Sieur de Vaubenard, anobli en 1589.

LE BRETON (Thomas), anobli en 1586. Vid. LE BRETHON.

LE BRETON. 1463, MONFAUT : Thomas le Breton, de la Follie, Serg. d'Isigny, El. de Bayeux ; Guillaume le Breton, des Sept-Frères, Serg. de Saint-Sever, El. de Vire ; Me Jean le Breton, d'Agon, Serg. de la Halle et Ville de Coutances ; Jean le Breton, de Guillain, Serg. de Moyon, dite El.; Benoît le Breton, de Tourqueteville, Serg. de Valognes; NOBLES.

1598, dernier novembre, à Coutances, DE MESMES : Jean, Thomas et Alexandre le Breton, vû leurs titres d'ancienne noblesse, JOUIRONT. — 3 décembre 1598 : Jean et Étienne le Breton, de la Paroisse de Villebaudon, Serg. de Moyon, El. de Coutances, ont justifié, JOUIRONT. — 10 décembre 1598 : Nicolas le Breton, Sieur de Baubigny, y demeurant, Serg. de Beaumont, El. de Valognes, et Jacques, son fils, ont justifié, JOUIRONT.

28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par François le Breton, Ecuyer, Sieur de Saint-Paul, et pour Guillaume, son frère, de la Paroisse de Sortoville, enfants de Nicolas, fils Richard, fils Robert le Breton, Ecuyer, avons ordonné que ledit le Breton justifiera ledit Nicolas, son père, être fils dudit Richard, que autrement, à faute de ce faire, sera imposé en ladite paroisse de Sortoville; a depuis justifié, JOUIRA.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Guillaume, Jean et autre Guillaume le Breton, de Cussy, banlieue de Bayeux; François le Breton, de Villebaudon, Serg. de Sabot, El. de Coutances ; Hervieux et Nicolas le

Digitized by Google

Breton, des Pieux, Serg. de Tollevast, El. de Valognes. — 28 septembre 1666: condamnation pour usurpation de noblesse contre Philippe le Breton et Thomas le Breton, à 2,000 livres d'amende chacun, et Pierre le Breton, à 1,500 livres d'amende, tous de Bayeux; et Gabriel le Breton, de Saint-Loup, à 500 livres d'amende. Se sont greffés sur la famille noble des Breton de la Bretonnière, dont ils ont représenté les quatre premiers dégrés, mais manquent à celui de Roland, leur bisaïeul, par la fausseté d'un Aveu, et de toutes les pièces produites sur celui de Marcel, prétendu fils de Roland, qui n'a point été marié, comme aussi du traité de mariage de Robert, roturier et imposé à la Paroisse de Briqueville.—Pierre le Breton, de Saint-Sauveur-de-Bayeux, Gabriel le Breton, de Saint-Loup, et Thomas le Breton, furent maintenus au Conseil, le 14 mai 1667.

Le Breton, Ecuyers, Sieurs de Saint-Paul, El. de Valognes, ancienne noblesse: d'hermine, au chef de gueules (La Chesnaye des Bois). Siméon le Breton, de Valognes, et sa postérité, furent anoblis en 1360, d'après le *Dictionnaire des Anoblissements*, et portaient les armes ci-dessus. La plupart des familles ci-après du nom de le Breton, peuvent être sorties par bâtardise de celle-ci.

LE BRETON. 1463, MONFAUT: Pernet le Breton, de Drogueville, Serg. de Chaslon, El. de Coutances; Jean le Breton, de Moyon, dite El., NON-TROUVÉS NOBLES, ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: le Breton, Vic. de Coutances, anobli, taxé à 24 livres.

1599, 23 janvier, à Vire, DE MESMES: Jean le Breton, Sieur de Langehart et de la Grelipière, fils, demeurant audit Langehart, Serg. Rouxel, El. de Mortain; Jacques, et son fils René, cousins-germains dudit Jean, et fils Giraud, Sieurs de Fougères, demeurant à la Trinité, El. d'Avranches; Thomas, frère dudit René, Sieur de Beauchesne, demeurant à Périers, El. de Mortain, Serg. Périers; Pierre, leur neveu, fils Bertrand, sous-âge, demeurant audit lieu; vû leurs arrêts obtenus des Commissaires à Rouen, en 1578, JOUIRONT.—4 février 1599: Gilles le Breton, fils Jean, Sieur de la Boucheronnière, demeurant à Saint-Quentin, El. d'Avranches, Serg. Pigace; vû ses titres, JOUIRA: a exhibé un Arrêt des Commissaires à Rouen, du 11 juillet 1578; Jean le Breton, fils Pierre, demeurant audit Saint-Quentin, et François, son fils; Olivier, frère dudit Jean, demeurant au Buat, El. de Mortain, Serg. Corbelin; vû leur descente, JOUIRONT; ont justifié.—15 mars 1599: Jacques le Breton, Sieur de la Mothe, fils Jean, demeurant au Mesnil-Gilbert, Serg. Martin, El. de Mortain, a pour fils André, Jean-Baptiste, Louis et Henry: vû ses titres, JOUIRA.

Digitized by Google

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE ; Vû les titres présentés par Jean, Thomas et Alexandre le Breton, de la paroisse de Meuneville-le-Bingard, et ledit Thomas de la Paroisse de Rondehaye, tous enfants de Thomas, fils autre Thomas, fils autre Thomas quatrième ; ordonnance des Sieurs Commissaires du dernier novembre 1598 ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Jean et Etienne le Breton, de la Paroisse de Villebaudon, enfants de Pierre, fils Julien, fils Jean le Breton, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires du 18 janvier 1624 ; JOUIRONT.—19 janvier 1635, à Avranches : Vû les titres présentés par René le Breton, Ecuyer, Sieur de Fougères, de la Paroisse de Rouffigny, fils Girard, fils Jean, fils Girard, fils Thomas le Breton, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires du 26 juin 1624 ; JOUIRA.—18 avril 1635, à Mortain : Vû les titres présentés par Henry le Breton, Ecuyer, Sieur de Bruslais, de la Paroisse de Saint-Barthélemy, fils Jacques, fils Jean, fils Jacques, fils autre Jacques le Breton ; ordonnance des Commissaires du 26 août 1624 ; JOUIRA.—Vû les titres présentés par Jean le Breton, Ecuyer, Sieur et Patron de Lingehart, de ladite Paroisse ; et pour Julien et François, ses fils, des Paroisses du Mesnil-Volue ; ledit Jean fils autre Jean ; et pour Pierre, fils Bertrand et Thomas, son oncle, frère dudit Bertrand, de la Paroisse de Périers ; lesdits Bertrand et Thomas, frères, enfants de Girard ; et lesdits Jean et Girard, frères, enfants d'autre Jean troisième, fils Girard, fils Thomas le Breton, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires du 29 août 1624 ; JOUIRONT.—19 avril 1635, à Mortain : Vû les titres présentés par Damoiselle Hélène Malherbe, veuve de feu Jacques le Breton, Ecuyer, Sieur de la Mothe, et pour Damoiselle Louise de la Haye, veuve de feu Jean-Baptiste le Breton, fils de ladite Malherbe et dudit Jacques, et encore pour Henry, Sieur de la Boulaye, fils dudit Jacques, de la Paroisse de Saint-Barthélemy ; ledit Jacques, fils Jean, fils Jacques, fils autre Jacques le Breton, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires du 26 août 1624 ; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Damoiselle Magdeleine de Saint-Germain, veuve de feu François le Breton, de la Paroisse de Parigny ou Perrigny ; ledit François fils Jean, fils Pierre, fils Thomas le Breton, Ecuyer ; avons ordonné que la Damoiselle de Saint-Germain justifiera dans quinzaine, autrement sera imposée en ladite Paroisse de Perrigny ; N'A JUSTIFIÉ que par copies, N'EST au registre de M. de Roissy ; sera imposée à 3 livres.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611 : anobl. 1473 ; René le Breton, de Saint-Jean-du-Corail, Serg. du Val-de-Sée, El. d'Avranches ; Georges et André le Breton, de Periès, et Louis le Breton, de Laingehard, Serg. Roussel, El. de Mortain ; René le Breton, de Fleury, Serg. de Chaslon, El. de Coutances.

Le Breton, Seigneurs de Fougeray, El. de Mortain, la Guérippière, Gautries, Reffeautise, Catins, El. de Coutances, anoblis en 1473 : d'argent, à 2

Digitized by Google

chevrons de gueules, accompagnés de 3 coquilles du même. (La Chesnaye des Bois).

LE BRETON. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Me Guillaume le Breton, Sieur du Guislouin, de Coutances, taxé à 38 livres 5 sols. Le Breton, Vic. de Caen, anobli, taxé à 94 livres.

11 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Jean le Breton, de Guisloin, fils Jean, demeurant à Cressy, Serg., ville et banlieue de Bayeux, a pour fils Guillaume et Étienne ; vû ses titres, JOUIRA.

Le Breton, Seigneurs de la Livournerie, la Valette, la Marre, El. de Coutances et Bayeux : d'argent, à 3 tavellures rangées en fasce de sable, accompagnées de 3 écussons de gueules. (Ibid.)

*LE BRETON, Gén. de Caen : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 tavellures du même (Saint-Allais).

LE BRETON. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Guillaume le Breton, de Gaudemuche, Serg. du Pont-l'Evêque, Vicomté d'Auge, taxé à 20 livres ; et à autres 20 livres pour ses fiefs de la Serg. de la Londe, Vic. de Pont-Audemer.

Le Breton de Vaunoise, Subdél. de Belesme, Seigneurs de Cissay, Vieil, Belesme, Mangerie, El. de Montivilliers, maintenus le 20 juin 1666 : d'argent, à 3 roses de gueules (Saint-Allais). La Chesnaye des Bois dit : ancienne noblesse. Vid. LE BRETHON.

*LE BRETON, Seigneurs de Berolles et du Perrey, El. de Bayeux, maintenus le 26 mai 1667. (Ibid.)

D'argent, au lion de sable, lampassé de gueules, couronné d'or. Pierre le Breton, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096, *brisait* d'une molette sur l'épaule du lion.

DE BRETTEVILLE. 1463, MONFAUT : Henry de Bretteville, de Bretteville, Serg. de Billiers, El. de Caen ; TROUVÉ NOBLE.

4 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES : Michel de Bretteville, Sieur de

Digitized by Google

Than et de Vaux, fils Thomas, demeurant à Fourmigny, Serg. de Tour, El. de Bayeux, a pour fils Michel et Jean ; vû ses titres : JOUIRA.

Bretteville: d'azur, à 3 glands d'or (Saint-Allais).

DE BRETTEVILLE (Gilles), Sieur de Francourt, de Rouen, ANOBLI par lettres de 1588, registrées le 5 août dite année, taxé à 16 livres 10 sols.

DU BREUIL. 1463, MONFAUT : Jean du Breuil, de Mauffras, El. de Coutances, TROUVÉ NOBLE.

Dernier novembre 1598, à Coutances, DE MESMES : N. du Breuil, Sieur de Colombière, Paroisse du Sauzay, tuteur des mineurs de Robert et André, ses frères ; ont JUSTIFIÉ.

17 décembre 1634, à Coutances, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jean, Robert et Charles du Breuil, Ecuyers, frères, enfants d'Abel, et pour René et Jean, frères, enfants d'André, et encore pour Charles, fils Robert, tous demeurant en la Paroisse du Saulçay ; lesdits Abel, André et Robert, frères, enfants de Jean, fils Olivier, fils Jean, fils Olivier du Breuil, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires du dernier novembre 1598; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Jean du Breuil, d'Arval, Serg. de la Halle, El. de Coutances ; Charles du Breuil, de Saucey, Serg. de Mauffras; Robert du Breuil, de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye, Serg. de la Haye-Pesnel.

Du Breuil, Seigneurs de Coulombes, Réauté, El. de Coutances et Valognes, ancienne noblesse originaire de Bretagne : d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de 6 merlettes rangées de sable. Jean du Breuil, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096: d'argent, à la fasce d'azur accompagnée de 3 roses de gueules.

DU BREUIL. 1463, MONFAUT : Martin du Breuil, d'Ellon, Serg. de Thury, El. de Falaise ; TROUVÉ NOBLE.

4 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES : Jacques du Breuil, Sieur de Brétheville et Beauvoir, baron de Blangy, fils Jacques, demeurant à Sainte-Honorine-du-Fay, Serg. Preaux, El. de Caen, a de fils Robert et Jean. Vû ses titres et Monfaut, JOUIRA.

Du Breuil, Ecuyers, Sieurs de Lingeares, El. de Bayeux, ancienne no-

Digitized by Google

blesse: losangé d'argent et d'azur; au chef de gueules, chargé de 2 têtes de léopard d'or. (Ibid.)

*DU BREUIL, Ecuyers, Sieurs de la Margilière, El. de Mortain : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants du même. (Ibid.)

*DU BREUIL, Ecuyers, Sieurs de la Fontenelle, El. de Verneuil : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles du même. (Ibid.)

*DU BREUIL (Armand), ANOBLI par lettres du 10 novembre 1534, réglées par les Commissaires députés de Normandie. (Dict. des Anob.)

Du Breuil, Gén. de Rouen: de gueules, au chevron diapré d'argent, accompagné de 3 aiglettes éployées du même (Saint-Allais). Vid. BREIL.

*BREUIL-BENOIT, El. d'Evreux, abbaye d'Hommes de l'Ordre de Citeaux, fondée, en 1137, par le Seigneur de Marcilly.

DE BREUILLY. 1463, MONFAUT : Jean de Boully, de Vaudeville, Serg. de Beaumont, El. de Valognes, de l'Ordonnance ; TROUVÉ NOBLE.

22 octobre 1598, à Valognes, DE MESMES : Jean de Brouilly, de Saint-Nicolas de Pierrepont, JUSTIFIERA de titres de noblesse, autrement sera IMPOSÉ.—Jean de Breully, de Saint-Nicolas de Pierrepont, vû ses lettres et titres d'anciene noblesse ; JOUIRA.—8 décembre 1598, à Coutances : Robert et Thomas de Breuilly, Paroisse de Saint-Nicolas de Pierrepont, Serg. de Besneville, El. de Valognes, vû leurs titres, JOUIRONT.

28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Olivier de Breuilly, de la Paroisse de Banneville, fils Thomas, pour Jean et Jean, frères, enfants de Robert ; lesdits Thomas et Robert, frères, enfants d'Etienne, fils Robert de Breuilly, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires du 6 mars 1624 ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Robert et Olivier de Breuilly, de Sarthoville, Serg. du Pont-l'Abbé, El. de Valognes ; Jean et

Digitized by Google

Germain de Breuilly, du Val de Sée; Artur et Jacques de Breuilly, de Biniville, Serg. de Beaumont.

D'azur, au chef cousu de gueules, au lion d'or sur le tout, couronné, armé et lampassé du second. Guillaume de Brusly, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096: d'azur, au lion d'argent, armé et couronné d'or. Raoul de Brusly: d'argent, au lion de gueules, armé et couronné d'or; au chef d'azur.

*BREVANT, en Basse-Normandie, Seigneurie de la maison de la Luzerne-Beuzeville.

DE BRÈVEDENT. 1463, MONFAUT: Jean de Brèvedent, du Faux, Serg. de Moyaux, El. de Lisieux; Richard de Brèvedent, dudit lieu; TROUVÉS NOBLES.

BARRIN: Antoine de Brèvedent, Ecuyer, Sieur d'Oissec, et du Chastelier, demeurant audit Doissec: Robert de Brèvedent, Ecuyer, demeurant en la Paroisse de Signy, El. de Lions; Louis de Brèvedent, Ecuyer, demeurant audit Oisset; Lesdits Robert et Louis, frères; Marc-Antoine de Brèvedent, Ecuyer, conseiller du Roi en ses Conseils, Lieutenant-général du Bailliage et Siége Présidial de Rouen; Charles de Brèvedent, Ecuyer, Sieur de Giverny, conseiller du Roi et maître-ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, frère dudit Lieutenant-général; François de Brèvedent, Ecuyer, Sieur de Sahurs, ci-devant Maître des Comptes; Jacques de Brèvedent, Ecuyer, Sieur de Berville en partie, frère dudit François, député pour le corps de la Noblesse en 1630, sur la convocation termée tenir à Rouen; maintenus le 22 juillet 1666. Coupé d'argent, à 3 tourteaux de sable, 2 et 1, et d'azur, à 2 besants d'or.—François de Brèvedent, Ecuyer, Sieur de Nicor, demeurant Paroisse de Sainte-Catherine-près-Honfleur, El. du Pont-l'Evêque; Jean, mousquetaire du Roi, demeurant à Paris; Jean, Ecuyer, Sieur de Montrabu, demeurant audit lieu de Honfleur, et Gabriel aussi Ecuyer, Sieur du Valbrun et du Plessis, demeurant Paroisse de Geneville, de ladite El.; Jean, Jean, François, Jean; le 19 juillet 1667, renvoyés au Conseil. Il y a lettres de noblesse et arrêt du Parlement: d'azur, à la croix ancrée d'or; au chef d'argent, chargé de 3 anilles de sable.—Gabriel de Brèvedent, Ecuyer, Sieur de Valbrun, demeurant Paroisse de Gonneville, El. du Pont-Audemer, ayant épousé damoiselle Marie du Val, maintenu, vû l'arrêt du Conseil du 12 février 1668.

La Chesnaye des Bois donne la généalogie de la famille de Brèvedent à

Digitized by Google

partir de Valérien de Brèvedent, vivant en 1289, lequel reçut en don du Roi le fief de Painel. Jean de Brèvedent du Boccage fut confirmé dans sa noblesse par le roi Henry IV, l'an 1596. Ses descendants possédèrent les Seigneuries de Saint-Nicot et d'Ablon près Pont-Audemer, du Plessis et du Boccage; à cette branche appartenait: Léon-Jean-Baptiste de Brèvedent, reçu page du Roi en sa petite Écurie, l'an 1762, lequel portait: d'azur, à la croix ancrée d'or, au chef d'argent, chargé de 3 anilles de sable. L'autre branche, qui portait: d'argent, à 3 anilles de sable, au chef d'azur, chargé de 5 besants d'or, posséda les Seigneuries de Sahurs, Berville, Bardouville, Bernières, Giverny, la Houssaye, Saint-Martin, Oiselle, les Cateliers, etc., et fut constamment de robe.—De Brèvedent, El. de Lisieux, maintenus le 24 mai 1667: d'azur, à la croix ancrée d'or. Les extraits suivants prouveront que la famille de Brèvedent n'a pas constamment maintenu sa position nobiliaire, si toutefois elle est identique avec celle consignée dans Monfaut.

On lit sur le Registre manuscrit des Anoblissements: Michel et Jacques de Brèvedent, Vic. de Rouen, anoblis en 1550.—Au *Dictionnaire des Anoblissements*: Jacques Brevedent, anobli pour services rendus en l'état de Conseiller au Parlement de Rouen, par lettres du 3 octobre 1550, expédiées le 29 juin 1552.—En l'*Histoire de Rouen*: Jacques de Brèvedent, lieutenant général au bailliage de Rouen, anobli en 1552. — Jean Brèvedent, Sieur du Bocage et de Saint-Nicolas, Conseiller au Présidial de Rouen, obtint lettres de Noblesse au lieu de René de Brèvedent, Ecuyer, Sieur de Vaucroy, l'un des douze capitaines de la Ville, suivant l'Edit de juin 1588, en 1596, vérifiées en la Chambre des Comptes le 17 janvier 1598. De tous ces points on peut conclure que la généalogie donnée par La Chesnaye des Bois, et dans laquelle il a englobé tous les sujets connus du nom de Brèvedent, est fort hazardée, sinon très-suspecte.

Denis de Brèvedent, Sieur de Vanecrocq, Conseiller clerc en la Chambre de la Tournelle du Parlement de Rouen, en 1527: d'argent, à 3 anilles de sable; au chef d'azur, chargé de 3 besants d'or.—Henry Brèvedent, Sieur de Sahurs et de Berville, Conseiller au Parlement de Rouen, en 1683: d'argent, à la bande d'azur, chargée de 5 besants d'or, et accompagnée de 3 anilles de sable.

DE BRÉVILLE. 1463, MONFAUT: Thomas de Bréville, de Saint-Jean-des-Champs. Serg. de Saint-Clair, El. de Coutances, TROUVÉ NOBLE; (un peu plus loin): NON-TROUVÉ NOBLE ET ASSIS À LA TAILLE.

28 novembre 1634, à Valognes: D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Sebastien de Breville, Ecuyer, de la Paroisse de Gatteville, et pour Bertin, son frère, de la Paroisse de Carquebu, El. de Carentan, enfants de Guillaume, fils Jean, fils Robert, fils Jean, fils Thomas de Bréville; arrêt de la Cour des Aydes du 25 novembre 1620, entre les présentants et Richard Hurel, dudit Carquebu, par lequel ledit Guillaume et ses consanguins sont maintenus en la qualité de Nobles; JOUIRONT.

Digitized by Google

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Jean de Breville, d'Arquenchy, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux.

De gueules, au chef cousu de sable, à 3 roses d'argent sur le tout, 2 sur le chef et 1 sur le champ. Jean de Breville, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096 : de gueules, à 3 *viexes*. Henry de Breville tenait un fief à Breville en 1389. Vid. BRUILLE.

DE BREVOLLE, vid. COLLAS.

DE BREY, vid. BRAY.

*BREZAIS, Ecuyers, Sieurs de Boisannes, El. de Mortagne, maintenus le 10 avril 1666.

De gueules, à 3 losanges d'or (Saint-Allais).

* DE BRÉZÉ. Pierre de Brézé, Grand-Sénéchal et Réformateur du pays de Normandie, capitaine de la ville de Rouen, gouverneur du pays de Caux en 1451, tué à la bataille de Montlehéry le 17 juillet 1465, laissa, de son mariage avec Jeanne Crespin : Jacques, *aliàs* Louis de Brézé, Grand-Sénéchal, Maréchal héréditaire et Réformateur-général du pays et duché de Normandie, le 30 août 1490, capitaine de Rouen et de Caen, baron du Bec-Crespin et de Mauny, mort le 13 juillet 1531, dont : Gaston de Brézé, Seigneur de la Haye-du-Puits, Maréchal-héréditaire de Normandie, dont : Jacques de Brézé, Maréchal et Grand-Sénéchal de Normandie, qui n'eut que deux enfants bâtards : 1° Jacques de Brézé, capitaine du Vieux-Palais de Rouen : 2° Guillaume, Sieur d'Auteville, vivant en 1497, auteur des Seigneurs du Breuil, et de Gaignonville, dont était Philippe de Brézé, qui, le 30 mars 1669, produisit ses titres, avec Marguerite-Magdeleine de la Rivière, sa belle-mère, devant l'intendant de Rouen, et donne lieu à l'article ci-après.

D'azur, à l'écusson d'or, comblé du champ et rempli d'argent, à l'orle de 8 croisettes du même. On peut voir, dans le père Anselme, la généalogie de cette illustre maison.

DE BRÉZÉ. BARRIN : Philippe de Brize ou Bize, Ecuyer, Sieur de

Digitized by Google

Gagnoulet, demeurant Paroisse de Gerville, El. de Montivilliers, fils d'Antoine, demeurant Paroisse de Rainhus, de ladite El ; Guillaume, Jean, Alphonse, Philippe ; le 3 mars 1669, condamnés comme usurpateurs, l'amende néanmoins réduite à 500 livres, attendu sa pauvreté et sa longue détention dans les prisons, par le jugement du 6 mai 1671.

D'azur, à l'écu d'argent à lame d'or, chargé de 8 croisettes recroisetées, 3, 2, 2, 1. Saint-Allais dit que cette famille fut maintenue et lui donne pour armes : d'azur, à l'écusson d'argent, enfermé dans un trescheur d'or, à l'orle de 8 croisettes du même. Selon La Chesnaye des Bois, les Seigneurs du Breuil portaient les armes de Brézé *brisées* d'une barre.

*DE BRIANSON. Ancienne famille, vid. SAONES. Guillaume de Brienson, l'un des bannerets Normands à la croisade de 1096, portait : gironné d'argent et d'azur de 6 pièces. Compagnon de Brienson *brisait* ces armes d'un bâton de gueules.

Il existe en Périgord une famille du nom de Brianson, qui porte : de gueules, à 3 fasces ondées d'or, et a changé l'orthographe de son nom en celle de *Briançon*, pour être mieux à même de revendiquer l'extraction d'une ancienne maison du Dauphiné. Cette famille, d'origine anglaise, s'est établie en Guienne l'an 1415, et doit être tenue pour une branche de celle qui fait l'objet de cet article. Barthélemy de Brianson figure dans *Rymer* sous l'année 1269. Guillaume de Brianson, Chevalier, pour Jehan de Fescamp, fut l'un de ceux de Normandie, en la baillie de Caux, qui vinrent en l'Ost de Foix, l'an 1272, et, la même année, Foulques de Brianson, Chevalier, de la baillie d'Evreux, fut semoncé à se rendre à Tours, en armes et chevaux, dans la quinzaine de Pâques. Raoul de Brienson est compris, sous l'an 1313, au rôle des Valets, Ecuyers et Officiers de la maison du roi d'Angleterre, duc de Normandie. A la montre de Baudrand de la Heuze, Chevalier, Maréchal de Normandie, qui eut lieu le 2 septembre 1357, figurent : Monsieur Guillaume de Brienchon, Chevalier, cheval bay, crins, queue et jambe noirs, 60 livres; et Raulin de Brienchon, Escuyer, cheval bay, 25 livres. Jeanne de Brianson était mariée, l'an 1390, avec Guillaume de Bellengues, Chevalier, Sire de Bellengues, Chambellan du Roi et capitaine de Gournay, en Normandie. Selon le *Dictionnaire des Anoblissements*, Catherine Briansson, *aliàs* Brinon, dame de Villeines, fut femme de Jacques Bourdin, Secrétaire du Roi, mort en 1579. La maison de Brianson a fondé le collége *des Trésoriers* à Paris, ainsi nommé de ce qu'il fut bâti par un Brianson, *Trésorier* de l'Eglise de Rouen.

BRIAUT, vid. BRIOUT.

BRICE. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux ac-

Digitized by Google

quêts : Richard Brisse, de la Serg. de Honfleur, Vic. d'Auge, taxé à 25 livres.

BARRIN, 1666 : Pierre Brice, Ecuyer, Conseiller du Roi et Auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, demeurant à Rouen ; Pierre Brice, etc. Leur cave et sépulture sont dans les Célestins à Rouen.

Ecartelé, d'or, au chevron de sable, accompagné de 3 broisses du même ; et de gueules, à une molette d'éperon couronnée d'argent. (Saint-Allais dit : un chevron d'azur, accompagné de 3 roses du même.) Barthélemy Brice, Conseiller clerc au Parlement de Rouen, et archidiacre du Petit-Caux, en 1631.

DE BRICQUEVILLE, vid. BRIQUEVILLE.

DE BRIDE, vid. BRIDET.

BRIDEL. BARRIN : Pierre Bridel, Ecuyer, Sieur du Chenne, demeurant El. de Montivilliers, maintenu le 19 novembre 1669.

Seigneurs du Bosc, Resez : de sable, à la fleur de lys d'argent. Vid. BRILLY.

LE BRIDET (Jean), Sieur des Forges, Vic. de Vire, anobli, taxé à 2 livres ; *aliàs* de Bride.

1599, 23 janvier, à Vire, DE MESMES : Pierre Budet, sous-âge, fils Jean, anobli par charte de juin 1595, registrée aux Comptes le 6 octobre audit an, et aux Aydes le 13 décembre ensuivant, à charge d'indemnité, par l'arrêt de la Chambre, de 20 livres de rente racquittable à simple prix, et 5 livres de rente par l'arrêt des Aydes ; JOUIRONT, à l'indemnité de 10 livres de rente.

BRIDON. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jacques Bridou, de la Serg. du Pont-de-l'Arche, taxé à 15 livres.

Digitized by Google

BRIDOU. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Hutin Bridou ou Beydou, de la Serg. de Gaillefontaine, Vic. de Neufchâtel, taxé à 35 livres.

DE BRIENNE-CONFLANS. Barons de Chambray, Seigneurs d'Enancourt.

BARRIN : Eustache de Conflans, Chevalier, Seigneur de Nonancourt-le-Sec, El. de Chaumont-et-Magny ; Antoine, Eustache, Hippolyte ; ledit Hippolyte demeurant sur la Gén. de Soissons ; maintenus le 21 décembre 1668.

D'azur, semé de billettes d'or; au lion brochant du même. Cette maison est une branche des anciens comtes de Brienne, qui ont fourni des rois à Athènes et à Jérusalem, et des empereurs à Constantinople. Engilbert de Brienne, Chevalier, vivant en 1112, troisième fils de Gautier I, comte de Brienne, et d'Eustachie, comtesse de Bar-sur-Seine, fut apanagé de la terre de Conflans, dont sa postérité prit le nom. Vid. EU.

DE BRIENSON, vid. BRIANSON.

DE LA BRIÈRE. BARRIN : Pierre de la Brière, Ecuyer, demeurant Paroisse de Saint-Simon, El. du Pont-Audemer ; Jean, Simon, Jacob, Pierre, le 14 février 1667, renvoyés au Conseil.

De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'argent, et en pointe d'une rose du même.

*BRIFFAUD (François), Sieur de Brecy, Procureur du Roi au bailliage de Rouen, fut anobli pour services rendus en sa charge, notamment aux temps de sédition et autres en ladite ville, vers les années 1613, 1639 et 1650, par lettres du 26 mars 1650, vérifiées en la Chambre des Comptes le 12 septembre suivant. (*Dict. des Anob.* et *Histoire de Rouen.*)

*DE LA BRIFFE. Lainé a publié la généalogie de cette famille, originaire du Fésensaguet, en Gascogne, et connue depuis Vital de la Briffe, clerc, vivant en 1187. Louis-Arnaud de la Briffe, Chevalier, Vicomte

Digitized by Google

de Barzy, en Champagne, intendant de Caen, mort en 1752, était arrière-petit-fils de Jean de la Briffe, Trésorier de France, à Toulouse. Antoine-Joseph de la Briffe de Ponsan, capitaine des Milices d'Alençon, fut maintenu dans sa noblesse le 9 décembre 1717, par l'intendant de cette généralité, M. Barberie de Saint-Contest.

D'argent, au lion de gueules, à la bordure du champ chargée de 6 merlettes de sable, 3, 2, 1.

BRIGEANT. 1470, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Collin Brigeant, de Coutances, taxé à 200 livres. — Brigaut, Vic. de Coutances, anobli, taxé à 29 livres.

1598, 7 décembre, à Coutances, DE MESMES : Gilles Brijaut, de la Paroisse de Coudeville, Serg. de Saint-Pair, El. de Coutances ; vû ses titres, JOUIRA.

DE BRIHON. BARRIN : Jean de Brihon, Ecuyer, demeurant en la Paroisse de Notre-Dame de Gravenchon, El. de Caudebec ; Jean de Brihon, de Montivilliers ; Pierre, Guillaume, Pierre, Jean ; maintenus le 9 juillet 1667 ; Jean, Ecuyer, demeurant à Fécamp, El. de Montivilliers, et Pierre, frères ; Nicolas, Guillaume, Pierre, Jean.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 éventails d'argent. (Saint-Allais dit : trois ruches). Seigneurs de Houppeville. Vid. BRINON.

BRILLY. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Richard Brilly, de la Serg. de Saint-Romain-Collebosc, Vic. de Montivilliers, taxé à 10 livres.

BARRIN. Tristan de Brilly, Ecuyer, Sieur du Hamel de Bellengreville-au-Cœur, demeurant Paroisse de Folleville, El. de Montivilliers, et Louis, son frère ; Nicolas, Gilles, Jean, Tristan, Louis ; maintenus le 6 février 1668. Gilles de Brilly, Ecuyer, Sieur de Boiscozay, demeurant Paroisse de Beaurepaire, susdite El., pour être sa production jointe avec celle de François, son cousin-germain, à la stipulation de Damoiselle Françoise de la Porte, veuve dudit Gilles, produisant ; Jacques, Pierre, Gilles, Gilles ; le 14 mai 1671, renvoyés au Conseil, attendu que l'exposante ne justifie pas suffisamment de la consanguinité de son mari, quoique il porte mêmes armes, et dont deux ont été déchargés ; il faut qu'elle justifie plus amplement.—François de Brilly, Ecuyer, Sieur du Bôcage,

Digitized by Google

demeurant Paroisse d'Auberville, El. de Caudebec ; Robert, fils Jacques, Nicolas, fils Guillaume, Jean, François, Jean, Jean-Baptiste, maintenus le 6 février 1668.

De sable, à la fleur de lys d'argent. (Saint-Allais ajoute: bordée d'azur.) Henry de Brilly, Ecuyer, Vavasseur, vivait entre les années 1254-1330. Richard de Brilly est porté comme défaillant, à la montre de Montivilliers, sous l'an 1470. Seigneurs du Hamel, d'Hellangreville, etc. Vid. BRIDEL.

DE BRINGAUT, vid. BROC.

DE BRINON. BARRIN, 1666 : Pierre de Brinon, Ecuyer, Sieur de Sonmanville et de Mulères, décédé doyen des Conseillers du Parlement de Rouen, épousa Antoinette Restant ; Louis, Conseiller audit Parlement, épousa Françoise Imbert de Bonnemare du Til, d'où sont sortis : René, Conseiller au Parlement, Pierre, Henry, Robert et Louis. Ledit René a épousé une Coquerel. Leur sépulture est en l'abbaye de Saint-Lô, à Rouen, dans le chœur, à main droite.

La Chesnaye des Bois donne la généalogie de cette famille à partir de Guillaume Brinon, Seigneur de Vilaines, en 1400, dont le fils et le petit-fils, nommés aussi Guillaume, furent Procureurs au Parlement de Paris. Messire Jean de Brinon, Sieur de Vilaines et d'Auteuil, né à Paris, Chancelier d'Alençon, premier Président au Parlement de Rouen, en 1515 : d'azur, au chevron d'or; au chef dentelé du même. Vid. BRIANSON et BRIHON.

*BRIONNE, comté de la maison de Lorraine, lequel a donné son nom à une ancienne famille. Guy, neveu de Robert I, duc de Normandie, fut comte apanager de Brionne. Richard de Briosne, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096, portait : de gueules, à 2 fasces d'or, accompagnées de 3 besants du même.

*BRIOTIN (Gérard), anobli le 6 novembre 1534, moyennant finance réglée par les commissaires députés de Normandie.

LE BRIOUR, vid. BRIOUT.

Digitized by Google

BRIOUT, 1463, MONFAUT : Jean le Briour, de Périers, El. de Carentan, NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Briout ou Briant, de la Vic. de Caen, taxé à 20 livres d'or.

*BRIOUZE, Subdelég. de Falaise, ancienne baronnie du domaine royal, possédée depuis, sous le titre de comté, par la maison d'Orglandes.

*BRIQUEBEC, près Valognes, ancienne seigneurie de la maison de Bertrand, possédée en dernier lieu par la maison de Goyon de Matignon. Le Sire de Briquebec, l'un des bannerets Normands à la croisade de 1096, portait : d'or, au lion de sinople, armé, lampassé et couronné d'argent. Vid. BERTRAND.

*BRIQUEVILLE, châtellenie relevant nuement du Roi ; plein fief de Haubert donnant la Seigneurie et le patronage de la Paroisse de ce lieu, et ayant des extensions de fiefs dans les terres de Coulombières, Bernesy, la Folie, Sarunet, Saint-Marcou et Saint-Sauveur.

DE BRIQUEVILLE. 1463, MONFAUT : Messire Roger de Bricqueville, de Calligny, Serg. de Vassy, El de Vire ; Bernard de Bricqueville, bastard, de St. Clair, El. de Coutances ; Messire Guillaume de Bricqueville, de l'Aulne, chevalier dudit lieu, Serg. de Lessey, El. de Carentan ; Raoul de Bricqueville, de Bretteville, Serg. du Val-de-Cères, El. de Valognes ; NOBLES.

1598, 13 novembre, à Valognes, DE MESMES : Jean de Bricqueville, fils Guillaume, de la Paroisse de Bretteville, JOUIRA ; a prouvé huit races de descente en droite ligne ; Messieurs de Colombières et de la Luzerne sont aînés de cette maison.—9 mars 1599, à Bayeux : Guillaume de Bricqueville, fils Richard, fils Pierre, Sieur dudit Bricqueville, fils Richard, Sieur de Bretheville en Costentin, demeurant audit Bretheville ; pauvre cadet ; N'A JUSTIFIÉ, mais paroît être d'icelle maison, et attesté par les vieux d'icelle maison, JOUIRA ; Léonor, David et Pierre sont ses frères.

28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : vû les titres présentés

Digitized by Google

par Pierre de Bricquevile, Ecuyer, Sieur du lieu, El. de Valognes, et pour Jacques, Guillaume et Jean ses neveux, enfants de Jean; et pour Timoléon son frére; tous de la Paroisse de Breteville, El. de Valognes; fils Jean; lesdits Jean, Pierre et Timoléon, frères, enfants de Guillaume, fils Pierre, fils Richard de Bricqueville, Ecuyer; ordonnance des Sieurs Commissaires du 23 novembre 1598; JOUIRONT.—Vû les titres présentés par Guillaume de Bricqueville, de la paroisse de Nehou, El. de Valognes, fils Richard de Bricqueville, Ecuyer; avons ordonné que ledit Guilluume justifiera plus amplement, autrement sera imposé en ladite Paroisse de Nehou, et ce dans huitaine. N'a justifié, sera IMPOSÉ à la somme de trois livres et condamné en cinquante livres d'amende.—Vû les titres présentés par damoiselle Philippe de Bricqueville, veuve de Me Guillaume le Bouillon, habitant de Tourlaville et y demeurant, fille de feu Guillaume de Bricqueville; lettres de relief de dérogeance de la Chambre de Rouen du 23 décembre 1603, non-registrées; avons, sans avoir égard auxdites lettres, ordonné que ladite de Bricqueville sera IMPOSÉE en ladite Paroisse, à la somme de 20 sols.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse: Bernardin de Bricqueville, de la Luzerne, Serg. de Saint-Clair, El. de Bayeux; Gabriel de Bricqueville, d'Isigny; César de Bricqueville, de Bricqueville, Serg. d'Isigny; Gabriel de Bricqueville, de Bernesey; et Gilles et Cyrus-Antoine de Bricqueville, de Colombières, dites Serg. et El.—Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Jean et Antoine de Bricqueville, de Bretteville, Serg. du Val-de-Saire, El. de. Valoignes; *nota* MONFAUT.

Pallé d'or et de gueules, de 6 pièces. Cette famille est connue depuis Eudes, Seigneur de Briqueville, sous Guillaume-le-Conquérant. Seigneurs de l'Auné, la Haye-du-Puits, Sainte-Croix-de-Grantonne, Colombières, Amanville, Orgueil, Aussebosc, Bernay, la Luzerne, Montfreville, Occalleu, Greville, Hacqueville, Carigny etc. On peut voir la généalogie de Briqueville, l'un des noms les plus distingués de France, dans les principaux ouvrages héraldiques. Guillaume de Briqueville, Sire de Launay, fut l'un des bannerets normands qui allèrent à la croisade de 1096.

D'argent, à 6 feuilles de chêne de sinople. Seigneurs de Bretteville, Briqueville en Bessin, Sebeville, la Vallée, Grimouville, Saint-Etienne, Pont-Roger, la Cour du Bois, la Poissonnière, Beauchamp, Hotot, Saint-Jean-des-Champs, Laune, Briqueville-la-Blouette, Gerville, etc. D'Hozier et La Chesnaye des Bois disent cette famille une branche de la précédente, malgré la différence d'armoiries. Mais la Roque la fait descendre de Bernard de Briqueville, fils naturel légitimé de Jean de Briqueville, et maintenu noble par Monfaut en 1463. Les bâtards ne furent reconnus roturiers que depuis l'Édit du mois de mars 1600.

DE BRIQUIGNY. 1463, MONFAUT: Guillaume de Briquigny, de Sartilly, Serg. de Héraut, El. d'Avranches; TROUVÉ NOBLE.

Digitized by Google

DE BRIROY, 16 décembre 1598, à Coutances, DE MESMES : Jean de Briroy, Sieur de Fierville, Nicolas, Adrien et Pierre, ses fils, Serg. de Beaumont, El. de Valognes, et Nicolas, Évêque de Coutances, et Guillaume, Sieur de la Comté, frère dudit Jean, ledit Jean demeurant en la paroisse de Gouey, Serg. de Beaumont, El. de Valognes ; vû leurs titres, JOUIRONT.

4 décembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jean de Briroy, Sieur de la Comté, de la paroisse de la Goucy, fils Guillaume, fils Jean, fils autre Jean, fils Guillaume, fils de Robert, fils Raoul, fils Jean de Briroy, Ecuyer, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Nicolas et François de Briroy, de Gouey, Serg. de Beaumont, El. de Valognes.

D'azur, au chevron d'or. Seigneurs de la la Comté et de Goix. Selon la Roque, Raoul Briroy prouva son ancienne noblesse devant Monfaut, en 1463. Jean Briroy, son arrière-petit-fils, fut Seigneur de Fierville et baron de Néoux.

*BRISARD, Ecuyers, Seigneurs de la Mousetière, le Mesnil, Mesleray, El. de Mortagne, maintenus le 12 mai 1667 (La Chesnaye des Bois).

D'or, à la fasce d'azur surmontée de 2 étoiles de gueules. Charles Brisard fut reçu Président au Parlement de Paris le 13 février 1673. On trouve les variantes suivantes dans les armes : fascé d'azur et d'argent de 6 pièces, chaque fasce d'azur chargée d'une chaîne d'or avec 3 médailles du même, et les fasces d'argent, de 9 tavellures de sable, 3, 3, 3 (Saint-Allais dit : trois médaillons enchaînés d'argent).— Fascé d'azur et d'argent de 6 pièces; l'azur diapré (?) d'une aigle et de deux lions affrontés d'or, et l'argent, de 9 tavellures de sable (La Chesnaye des Bois).

DE LA BRISE, vid. BROIZE.

DE BRISELANCE. 1666, CHAMILLART : Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Charles de Briselance, de Sainte-Opportune, Serg. de Lessey, El. de Carentan.

D'azur, au phénix d'or sur son immortalité du même.

BRISIER, vid. BRIX.

Digitized by Google

DE BRIX, Vic. de Carentan, ANOBLI, taxé à 33 livres. — Brisier, Vic. d'Argentan, anobli, taxé à 2 livres.

6 octobre 1634, à Carentan, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Ursin de Brix, Ecuyer, Sieur de la Montivière, Paroisse d'Andouville, El. de Carentan, pour lui, Roger, Ambroise et Louis, ses frères, fils Louis, fils d'autre Louis, fils Roger, Sieur de la Montivière, JOUIRONT. — 8 novembre 1634, à Valognes : Vû les titres présentés par Jean de Brix, Ecuyer, Sieur de Brocq, pour lui, Bon, François, Jacques, Gabriel, Antoine et Richard, ses enfants, de la Paroisse de Freville, El. de Valognes; ledit Jean, fils Antoine, fils Simon de Brix, anobli par lettres du mois de septembre 1543, vérifiées en la Chambre des Comptes, le 26 septembre audit an, et en la Cour des Aydes le 18 juin 1544 ; quittance de finance du 20 septembre 1543 ; arrêt de la Cour des Aydes de Normandie, du 26 novembre 1625, par lequel ledit Jean, présentant, est déclaré Noble, en payant par lui 20 livres de rente d'indemnité à la Paroisse de Neufreville, El. de Carentan ; JOUIRA, à la charge de ladite indemnité, et l'avons condamné à la restitution depuis ledit arrêt, en cas qu'il n'ait payé.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611 : Jacques de Brix, de Sainte-Mère-Église ; Adrien et Guillaume de Brix, de Neufville, Serg. de Sainte-Mère-Église, El. de Carentan ; ANOBL. 1543; Louis et Bon-François de Brix, de Saint-Malo de Valognes, et Antoine de Brix, de Lieusaint, El. de Valognes.

Barons de Brix, Seigneurs d'Arlot, le Maresque, le Broc, Bouville, Beaumont : D'argent, à 3 molettes d'éperon de sable. Ces armes ont été enregistrées dans l'Armorial général de France pour Jacques de Brix, Seigneur dudit lieu; François-Adrien de Brix, Ecuyer, Seigneur de Rouville, et Gilles de Brix, Sieur de Beaumont.

Thomas de Brix, né en 1624, mort en 1700, fut père de Nicolas de Brix, marié à Jeanne Gemeau, dont: Thomas de Brix, né le 20 avril 1684, allié à Marie de Launay, dont: André de Brix, né le 1er avril 1724, marié le 12 février 1763 avec Anne-Marie-Magdeleine le Jeune, dont : Thomas de Brix, né le 9 février 1765, marié, en 1795, à Charlotte de la Cour, dont : Charles-André, comte de Brix, né le 14 mars 1802, Conseiller à la Cour d'appel de Lyon, décoré de la Légion-d'Honneur, marié en 1835 à Augustine-Antoinette-Caroline Jacobé de Farémont, fille d'Antoine-Marie-Augustin Jacobé de Farémont et de Julie-Julienne-Joséphine Roulleau de la Roussière, dont : Charles-Camille de Brix, né le 7 septembre 1836.

Le Château de Brix, aux environs de Valognes, connu sous le nom de château d'Adam, paraît avoir été bâti par un certain Adam de Brix, et de là sortait Robert *de Brus*, Chevalier normand, qui suivit le duc Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, en 1066, et après, la victoire d'Hastings reçut l'ordre d'aller soumettre les provinces septentrionales. Dès la fin du règne de Guillaume, on le trouve possessionné de 94 Seigneuries dans l'évêché de Durham. De ce guerrier est venue l'illustre famille DE BRUCE, qui a

Digitized by Google

donné des rois à l'Ecosse et à l'Irlande, et portait : d'or, au sautoir de gueules; au chef du même. Voir à la fin de l'Ouvrage.

BROC. 1599, 12 janvier, à Saint-Lô, DE MESMES : Pierre Broc, fils Jean, demeurant à Saussoy, près Coutances, a justifié d'une charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts du 20 septembre 1421, sous le nom de Guillaume Broc, mais non la descente. A justifié à Saint-Lô le 13 janvier.

BROC. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Me Jean Broc et Robinet de Bringaut, son neveu, de la Serg. de Gaillefontaine, Vicomté de Neuchâtel, taxés à 20 livres.

*DE BROCAS, Seigneurs de Beaurepaire, en Normandie. Cette famille est représentée en Guienne par M. François-Vosy de Brocas, du château de Carnine, près Casteljaloux. Voir sa généalogie dans le deuxième volume du *Nobiliaire de Guienne*. L'inscription suivante se trouve sur le mausolée de Sir Bernard Brocas, à Westminster Abbey :

Here lieth Buried Sir Bernard Brocas; Third son of Sir John Brocas; who had a considerable command of Archers at the siege of Calais in 1347, and was a lineal Descendant from Sir Bernard Brocas, younger son of the Earl of Foix, in France, who came into England with the Norman King William, and in Requital of his Service had a Grant of Lands in Hampshire, to the then Value of £400 per Annum; Which he chose near Basinstoke, and thereon built a Mansion-House and call'd it Beaurepaire. This Sir Bernard serv'd in the French Wars, and being afterwards sent against the Moors, overcame the King of Morocco in Battle; and was allowed to bear for His Crest a Moor's Head crown'd with an old Eastern Crown: His Elder Brother Sir John being slain in an engagement with the French, near Southampton, and His second Sir Oliver (who was Grand Seneschall of Guyenne and Aquitaine, and Governor of Bourdeaux under King Edward the Third) dying without Issue, Sir Bernard succeeded to a great Paternal Inheritance both in England and France. And having married Mary, Daughter and Heiress of Sir John de Roch, had a large Estate with her, and the Hereditary Post of Master of the Buckhounds, which was confirmed to him by King Edward the Third, and held by the Family till sold in James the First's Reign: He was also Chamberlain to Ann, Richard the Second's Queen, and His Son, a Knight of the same Christian name, was Carver to His said Majesty. The Son was one of the Conspirators against King Henry the Fourth at Oxford, and was afterwards taken and executed at Cirencester in Gloucestershire, and He Himself,

Digitized by Google

having raised a considerable Force on the same side, advanced to Reading in Berkshire, which Place refusing Him Admittance, He burnt a part of it and made the rest his quarters, till on the retreat of the Conspirators' Forces into Oxfordshire, Sir Bernard's dispersing He with many of His Adherents became an easy prey to the Townsmen of Reading, who executed several on the Spot, but sent Sir Bernard to London, where he was beheaded on Tower Hill, in January, 1400.

De sable, au lion regardant d'or.

*BROCHARD, Ecuyers, Sieurs de Beauvais et du Désert, El. de Falaise, famille ancienne, maintenue le 10 juillet 1667 (La Chesnaye des Bois).

D'argent, au chevron renversé d'azur, accompagné (Saint-Allais dit: chargé) de 3 annelets d'or; au chef du second.

*DE BROGLIE, premiers barons fossiers de Normandie : d'or, au sautoir ancré d'azur. Le père Anselme parle de cette famille, d'origine piémontaise, depuis l'an 1256.

DE LA BROISE. 23 janvier 1599, à Vire, DE MESMES : Thomas de la Broise, Sieur de la Traverie et Hautmanoir des Bois, fils Thomas, demeurant à Périers, Serg. dudit Périers, El. de Mortain ; Jacques, son frère, Sieur de la Pisannière, demeurant à Bateure, Serg. Rouxel, El. de Mortain ; Thomas et Pierre, ses fils ; Louis, autre frère, Sieur de la Chemanterie, Paroisse susdite, Serg. de Saint-Sever, El. de Vire ; Jean, son fils ; Antoine, autre frère, Sieur de la Laubendière, demeurant à Beauficel, El. de Mortain, Serg. de Périers.—Philippe de la Broise, fils Charles, Sieur de la Cochaine, demeurant à Bretteville, El. de Bayeux, Serg. de Thorigny; Jean, Pierre et Thomas, ses fils, et Rolland aussi ; Jean, frère de Philippe, Sieur de la Herponnière, demeurant à Beauficel, Serg. de Périers, El. de Mortain ; Claude et Robert, ses fils; Charles, autre frère, Sieur de la Plantère et de la Giffardière, demeurant audit Beauficel ; Sergenterie et Election susdites ; Claude de la Broise, fils Richard, Sieur de la Vivraye, demeurant audit Beauficel ; Robert, frère dudit Claude, Sieur du Chastelier, lieutenant général à Mortain, demeurant audit Beauficel ; Jean, Pierre, Claude et Thomas, ses fils ; JOUIRONT. — ROTURIERS par Monfaut. — Julien de la Broise, Sieur de Launay, fils Pierre, demeurant au Mesnil-Touré, Serg. Roussel, El. de Mortain ; Bernard et Guillaume, ses frères ; ledit Bernard demeurant à Raumagne, Serg. Halle, même El., et ledit Guillaume à Saint-Poix, Serg.

Digitized by Google

Roussel, même El., vû leurs titres, JOUIRONT.—Julien et Gilles de la Brouesse, fils Guillaume, Sieurs du Rosey, des Touches et de la Grispière, demeurant Paroisses de Ruffeville et la Chapelle-Uflot, Serg. de Corbelin, El. de Mortain, ont justifié un arrêt des Commissaires des francs-fiefs de novembre 1577, à Rouen ; JOUIRA.

18 avril 1635, à Mortain, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Julien de la Broize, Ecuyer, Sieur de Lausnay, de la Paroisse du Mesnil-Toue, fils Pierre, fils Gilles, fils Michel de la Broize, Ecuyer; ordonnance des commissaires du 18 septembre 1624 ; JOUIRA. — Vû les titres présentés par Jacques de la Broize, Ecuyer, Sieur de la Grasserie, et pour Thomas, son fils, de la paroisse de Beauficel ; pour Louis et Jean, bas-âge, enfants de Robert, fils Louis ; pour Jacques et Thomas, enfants d'Antoine, demeurant audit lieu ; lesdits Louis, Jacques et Antoine, frères, enfants de Thomas ; et pour Jean, Thomas, Roland et Charles, enfants de Philippe; et pour Charles, André et Louis, enfants dudit Jean ; et pour Claude et Guillaume, enfants d'autre Jean ; lesdits Philippe et Jean, frères, enfants de Charles ; et pour Claude, André, Daniel et Jean, fils dudit Claude ; et encore pour Pierre, Me Philippe, Claude, Thomas, Président en l'Election de Mortain; Guillaume, Sieur du Mesnil-Ozenne ; Michel, avocat, et Jean, frères, enfants de Robert ; lesdits Claude et Robert, frères, enfants de Richard ; tous de ladite Paroisse de Beauficel ; lesdits Richard, Thomas et Charles, frères, enfants de Pierre, fils Thomas de la Broize ; ordonnance des Commissaires du 22 août 1624, JOUIRONT.

1666, CHAMILLART : Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Daniel de la Broise, de Monsegré, Serg. de Vassy, El. de Vire; Louis de la Broise, de Saint-Jean-le-Blanc, dite El,; Charles de la Broise, de Saint-Lô, El. de Carentan ; Jean de la Broise, du Mesnil-Adelée, El. d'Avranches ; Thomas de la Broise, de Roumagny, Serg. Hallé, El. de Mortain ; Guillaume de la Broize, du Mesnil-Azenne, et Jean de la Broise, de la Chapelle, Serg. Corbelin ; Jean de la Broise, de Périès ; André, Claude, Jacques, Richard, Jacques, Daniel, Jacques, André et Jean de la Broise, de Beauficel, Serg Roussel.

D'azur, à 2 fasces d'or, au chevron brochant, accompagné de 3 molettes d'éperon, le tout du même. La Chesnaye des Bois dit : d'azur, à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 molettes du même, chargées de 2 jumelles d'or. Saint-Allais donne la généalogie de cette famille à partir de Guillaume de la Broise, vivant au commencement du XIIIe siècle. Ses descendants furent Seigneurs de Sainte-Marie du Bois, la Chapelle-Urré, le Boullevert, Saint-Léger, Grandville, Beauficelle, etc. Pierre de la Broise, Ecuyer, Seigneur de ce lieu, et Thomas de la Broise, Ecuyer, son frère puîné, furent reconnus nobles par sentence de l'El. d'Avranches, le 24 février 1464. Jean de la Broise, Ecuyer, Sieur de la Chapelle-Urré, fut maintenu dans sa noblesse le 14 septembre 1667. La Chesnaye des Bois dit, en son Supplément : de la Brise, Ecuyers, Sieurs de la Geffardière, la Chapelle et la Villenière, El.

Digitized by Google

d'Avranches, ancienne noblesse : d'azur, à 2 fasces d'argent, à 2 chevrons brochants d'or, accompagnés de 3 molettes du même.

LE BRON. 7 juillet 1599, à Bayeux, DE MESMES : Claude le Bron, Sieur de Fourneaux, fils Jean, demeurant audit lieu en Bretagne, a pour fils Jacques, Sieur du Champ et de la Pierre ; Jean Sieur de Collesville, demeurant au Champ-de-la-Pierre, Serg. du Homme, El. de Falaise ; vû leurs titres, JOUIRONT.

De Broon, Sieurs des Fourneaux, El. de Falaise, maintenus le 7 juillet 1667 : d'azur, à la croix d'argent, frettée de gueules. Cette famille est originaire de Bretagne et connue dès l'an 1185. François de Broon, acquéreur de la terre de Fourneaux, fut premier pannetier de la reine Anne de Bretagne, et aïeul de Claude de Broon, Seigneur de Fourneaux, ambassadeur en Angleterre.

DU BROQUET, vid. BRAQUET.

BROSSARD (Gilles), Sieur de Breveaux, anobli en 1598.

23 janvier 1599, à Vire, DE MESMES : Jacques et Pierre Brossard, frères, demeurant à Biou, Serg. de la Halle, El. de Mortain, exerçant verrerie, ont été imposés en 1567 ; a eu sentence de dérollement, censés privilégiés, d'un Elu de Mortain, du 14 février 1568 ; disant ledit Elu, commissaire du Roi en cette partie ; ont montré des priviléges à eux concédés du grand roi François, Charles VII, Louis XI, Charles VI, Henry, par lesquels ils sont exempts de toutes tailles, vérifiés au Parlement de Grenoble.—Gilles Brossard, demeurant à Condé, lieutenant de l'El. de Domfront et Conseiller assesseur à Falaise, est en procès aux Aydes contre ceux de Condé, il y a dix-huit ans, comme il a dit ; a obtenu charte de maintenue ou d'anoblissement en tant que besoin sera, du 27 février 1598, en récompense de services, présentée aux Aydes audit an.

10 mai 1635, à Vire, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Jacques Brossard, Ecuyer, Sieur de la Moussonnière, et pour Julien, son neveu, fils Constantin, son frère, de la Paroisse de Condé-sur-Noireau ; enfants de Gilles Brossard, anobli par lettres du 17 février 1599, registrées en la Cour des Aydes le 14 février 1600, et en la Chambre des Comptes le 4 décembre 1610, à la charge de 20 livres de rente d'indemnité aux Paroissiens dudit Condé ; quittance d'amortissement de ladite rente, par les paroissiens dudit Condé, du 24 mars 1624 ; avons ordonné qu'ils justifieront et représenteront quittance des arrérages de ladite rente payés

Digitized by Google

depuis ledit temps, et continueront ladite rente envers ladite Paroisse; ont fait apparoir que ladite rente a été payée.

1666, CHAMILLART : Gilles Brossard, de Condé-sur-Vire, El. de Vire; ANOBL. 1659; supprimé par la déclaration de 1664; confirmé selon certificat du 1er décembre 1666. De sable, au chevron d'or, etc., comme ci-dessous. Il appartenait sans doute à cette famille.

Gilles Brossard, anobli par Henri IV en 1598, Seigneur de Breneau. Seigneurs des Iles-Bardel, le Détroit, Valcorbet près Falaise, le Manoir: de sable, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 besants et en pointe d'une molette, le tout du même. Il y a eu, dit Lainé, plus de trente branches de cette famille, dont les auteurs étaient gentilshommes verriers dès le quatorzième siècle. Celle de Normandie a pour auteur Jean Brossard, Ecuyer, Sieur de la Louvetière, près Condé-sur-Néreau, anobli, selon M. Clairambault, et vivant en 1500.

DE BROSSARD. BARRIN : André de Brossard, Ecuyer, demeurant paroisse de Sainte-Beufve, El. d'Arques; Antoine Brossard, Charles, Antoine, François; le 15 février 1669, maintenus quant à présent. *Audent et succedit opus* (Devise).—Nicolas Brossard, Ecuyer, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-au-Bosc, El. d'Arques; Antoine Brossard, Ecuyer, Sieur de Saint-Prix ou Saint-Poix, et David Brossard, aussi Ecuyer, demeurant en ladite Paroisse de Saint-Martin.—François de Brossard, Ecuyer, Sieur d'Estargin, demeurant Paroisse de Saint-Martin-du-Bosc, El. de Neufchâtel; André de Brossard, Ecuyer, son cousin-germain, demeurant Paroisse de Sainte-Beuve, susdite El.; François, Antoine, André, Nicolas de Brossard, Ecuyers, frères, enfants dudit Nicolas, Sieur de la Mare, aîné dudit André, Sieur de Maisoncelles: *audenti succedit opus.* Par jugement du 25 février 1669, maintenus quant à présent. Les enfants de François, Sieur de Frémont, sont aussi maintenus. Il y en a encore plusieurs autres dudit nom.

Saint-Allais donne la généalogie de cette famille à partir d'Antoine de Brossard, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin-du-Bosc, vivant en 1612 et capitaine au régiment du duc de Longueville. Charles-Amédée-Gabriel, marquis de Brossard, monta dans les carosses du Roi, le 6 mars 1787, tout en remontant par filiation à l'an 1491. Cette famille a possédé les Seigneuries de Bressy, Cléry, Hurpy, Bouttencourt, etc. Elle se prétend issue d'Antoine de Brossard, né en 1289, fils naturel de Charles de France, comte de Valois, fils puiné de Philippe le Hardi, et de sa maîtresse, Hélène de Brossard: d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, à la barre d'argent.

DE LA BROSSE. BARRIN : René de la Brosse, Ecuyer, Sieur de

Digitized by Google

Pontcarmel, Paroisse de Freauville, El. de Neufchâtel ; le 15 octobre 1667, est maintenu noble d'ancienne extraction.

DES BROSSES. BARRIN : Jean des Brosses, Ecuyer, Seigneur de Bossigny, y demeurant El. d'Evreux, et Vincent des Brosses, Ecuyer, Sieur de Banteleu, susdite El. et Paroisse ; Simon des Brosses ; François-Jacques, Hector, Jean, Louis, Nicolas, maintenus le 12 août 1666.— Nicolas des Brosses, Ecuyer, Baron du Goulet, frère dudit Jean, et neveux dudit Vincent. Simon épousa Marie de Mélicour ; François-Jacques épousa Anne le Bœuf ; Hector épousa Isabeau des Londes ; Jean épousa Françoise de la Noe ; Louis, Marie Lo Boigne ou le Bourget ; Vincent, Antoinette de Beaufrez ; Jean, Nicolas, Vincent, Antoine, Jean, Nicolas, Marguerin, Baignard, maintenus le même jour.

D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules. Cette famille a fait les preuves pour la maison de Saint-Cyr, devant le Juge d'Armes de France, à partir de Simon des Brosses, Ecuyer, Seigneur du Bois-Yon et de Battigny, marié en 1469 à Marie de Mélicourt.

* BROSSET, Seigneurs de la Housardière, Gén. d'Alençon, maintenus le 12 août 1666 (La Chesnaye des Bois).

De gueules, à 3 chevrons d'argent, accompagnés de 3 merlettes d'or. La branche des Seigneurs de la Chaux et de la Housardière, maintenue le 25 août 1667, accompagnait le chevron de 9 merlettes d'argent, en orle. Jean Brosset, contrôleur d'Alençon, épousa vers l'an 1520 Denise Poncher, nièce d'Etienne Poncher, évêque de Paris et Garde des Sceaux de France, mort en 1524. Georges et Charles de Brousset ou du Broussel, Sieurs du Hamel et du Fresne, *aliàs* la Fresnaye, furent anoblis en 1632.

* BROSSIER (Jean-Ferdinand), Sieur de la Rouillière, Conseiller du Roi, Président et Lieutenant-Général Civil, Criminel et de Police au Bailliage du Perche, à Bellesme, et Maire perpétuel de ladite ville, en 1710 (d'Hozier).

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

* BROTONNE, plein fief de Haubert, érigé par lettres du mois de février 1700.

Digitized by Google

BROUAULT. 1598, 24 décembre, à St.-Lo, DE MESMES: Charles, Jean et Pierre, dits Brouault, Sieurs de Sainte-Barbe, El. de Carentan, y demeurant; justifieront dans quinzaine. — 8 janvier 1599: Jean, Charles et Pierre Brouault, frères, fils Jean, demeurant à Carentan, et Charles, Jacques et Jean, enfants dudit Pierre; vû leurs titres et attestations des Aydes brûlées, JOUIRONT.—9 février 1599, à Vire: Jacques Brouault, fils Pierre, Sieur d'Angey, demeurant audit lieu, Serg. Héraut, El. d'Avranches, JOUIRA. Bertrand Brouaut, fils Jacques, cousin-germain dudit Jacques, demeurant audit d'Angey, Serg. et El. susdite; Gilles et Jacques, fils Jean; ledit Jean, fils François, aussi cousins issus de germains des dessusdits mineurs, demeurant à Certilly, Serg. et El. susdite; JOUIRA, vû ses titres.

19 janvier 1635, à Avranches, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par Brouchault Brouault, Ecuyer, Sieur de la Mothe, de la Paroisse d'Angey, fils Gilles, fils Jean, fils François; et pour Jacques Brouault, fils Pierre, prétendu frère dudit François, bisaïeul dudit présentant; ledit François, enfant de Pierre, fils Bertrand, fils Pierre, fils Jean Brouault, Ecuyer; avons ordonné que ledit Guillaume JOUIRA; et pour ledit Jacques Brouault, à faute d'avoir justifié sa prétendue descente, sera IMPOSÉ à la somme de 10 livres dans ladite Paroisse d'Angey, et pour l'indue USURPATION l'avons CONDAMNÉ en cent livres d'amende.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse: Guillaume Brouault, de Saint-Michel-des-Loups, Serg. de Héraut, El. d'Avranches.

Seigneurs de la Mothe et de Sainte-Barbe, El. d'Avranches: coupé d'azur et d'argent, à la bande de gueules sur le tout, accompagnée de 2 étoiles, une d'argent en chef (ou d'or, selon Saint-Allais), et l'autre de gueules, en pointe.

*DE BROUILHAC, Ecuyers, Sieurs de la Maingre, El. de Mortagne, ancienne famille maintenue le 29 juillet 1667.

Losangé d'argent et de gueules; coupé d'argent, à 5 tavellures de sable, 2, 1, 2. Saint-Allais intervertit l'ordre des coupés.

BROUILLARD, vid. BROUILLAC.

BROUILLÉ, vid. BROUILHAC.

Digitized by Google

DE LA BROUSSE, vid. BROISE.

DE BROUSSEL ou BROUSSET, vid. BROSSET.

BRUARD, vid. BRÉARD.

DE BRUCAN. 1598, 7 décembre, à Coutances, DE MESMES : La veuve de Charles de Brucan, demeurant à Bigoville, Serg. du Val-de-Saire, El. de Valognes, a présenté quelques extraits et pièces produites aux Aydes en 1591, pour vérifier pour le défunt qu'il est noble ; ordonné que les mineurs dudit défunt SERONT IMPOSÉS venus en Auge, s'ils ne vérifient leur noblesse par arrêt contradictoire, et la veuve cependant.

8 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Louis et Jean de Brucan, Ecuyers, frères, de la Paroisse d'Igoville, El. de Valognes, enfants de Charles, fils Martin, fils Jean, fils autre Jean de Brucan, arrêt de la cour des Aydes du 26 novembre 1624, entre lesdits de Brucan et ce contre Jean Fleury, par lequel lesdits de Brucan sont maintenus en la qualité de nobles ; autre arrêt du 21 juin dernier, par lequel, du consentement de Gauthier du Bosc, lesdits de Brucan sont maintenus en la qualité de nobles ; acte délivré par Thomas Sohel, tabellion du Val-de-Saire, du 11 octobre 1572, au lieu de Jean de Brucan, tabellion audit lieu, décédé ; autre acte signé dudit Jean de Brucan, comme sergent royal de la Vicomté de Valognes, le 9 juin 1567 ; autres actes des 9 juin 1617, 3 juillet audit an et 9 décembre 1622, appert ledit Louis de Brucan aurait été commis au greffe de la Vicomté de Valognes ; avons ordonné que lesdits Louis et Jean de Brucan SERONT IMPOSÉS à la taille en ladite Paroisse d'Igourville ; savoir, ledit Louis à la somme de 61 livres, et ledit Jean à pareille somme de 61 livres ; et, pour la dérogeance commise, les avons CONDAMNÉS en 50 livres d'amende à chacun d'eux.

15 Décembre 1668, CHAMILLART : condamnation pour usurpation de noblesse à 100 livres d'amende, contre Benoît Brucan, de Landelles, El. d'Avranches. N'a pu justifier que Jean troisième, son père, ait possédé aucuns biens en la Paroisse de Gonneville qui aient appartenu à Jean Bruquan, premier et deuxième du nom, ni représenter le traité de mariage d'icelui, pièces de filiation et qualité ; ledit Jean n'est compris dans la recherche de Roissy, et le produisant est au rôle de 1638.

Sieurs de la Fresnaye, El de Valognes. La Chesnaye des Bois qualifie

Digitized by Google

cette famille d'ancienne noblesse: de gueules, à un homme d'armes d'argent, armé de toutes pièces et tenant une hallebarde d'or. Selon le Registre des Anoblissements, Jacques Brucan, Sieur de la Fontaine, a été anobli en 1634.

DE BRUCOURT. 24 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Gabriel de Brucourt, Sieur d'Ouville et de la Mothe, fils Jean, demeurant audit Ouville, El. de Falaise, a de fils Adrien, Georges, David et Thomas; vû ses titres, JOUIRA.

Brucourt, Ecuyers, Sieurs de Dauville, El. de Falaise, maintenus le 5 avril 1666 : fascé d'or et de gueules de 6 pièces, à 21 fleurs de lys de l'un en l'autre, 4, 3, 4, 3, 4, 3 (La Chesnaye des Bois ajoute : au bâton brochant d'azur). Cette famille a pris son nom de la terre de Brucourt, au bailliage de Caen. Le Sire de Brucourt accompagna, l'an 1066, le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre. Guillaume de Brucourt fut l'un des bannerets normands qui allèrent à la croisade de 1096, sous Godefroy de Bouillon.

Seigneurs de Messy, Sommerive, Crevècœur en Auge, Saint-Deñis-le-Vêtu, Menilles, Ham, etc. Robert de Brucourt, Chevalier, assista au mariage du roi Jean-Sans-Terre en 1173. Jean de Brucourt était chevalier banneret sous Philippe-Auguste, 1205—1215. Guillaume de Brucourt accompagna Jean de Harcourt, Amiral de France, en son voyage d'outremer, l'an 1295. Robert de Brucourt vivait en 1306. Guillaume de Brucourt, Chevalier, suivit en mer Geoffroy de Harcourt, Amiral de France, en 1318.

* BRUGNET (Thomas) fut anobli le 6 novembre 1534, moyennant finance réglée par les Commissaires députés de Normandie (Dict. des Anob.).

* DE BRUILLE, Ecuyers, Sieurs de la Fontenelle, El. de Verneuil, anoblis au commencement du siècle dernier : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles du même (La Chesnaye des Bois).

LE BRUMEN. 1470, anoblissement par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts; Collin le Brumen, à Bierville, Serg. de Cailly, taxé à 15 livres.

LE BRUMEN. BARRIN : Nicolas le Brumen, Ecuyer, Sieur de Beau-

Digitized by Google

flamel, de la Paroisse de Beautot, El. de Rouen, anobli au mois de juillet 1644, lesdites lettres registrées auxdites Chambre des Comptes et Cour des Aydes, au mois d'août audit an et 13 janvier 1645 ; confirmées au mois de janvier 1647, registrées en ladite Chambre des Comptes à Rouen, le 17 février 1668 et en ladite Cour des Aydes ; vû les lettres de confirmation, néanmoins sans acte de service, maintenu à Rouen, le 4 de juin 1668.

D'argent, à 3 flammes de gueules, 2 et 1; à la bordure engrelée du même. Selon le *Dictionnaire des Anoblissements*, Robert-Nicolas Brument, *aliàs* Nicolas le Brument, de Rouen, Sieur de Boisflamel, fut anobli par lettres du 13 juillet 1643, expédiées le 7 août 1644, et vérifiées en la Chambre des Comptes le 15 du même mois.

BRUN. 1463, MONFAUT : Martin Brun, de Manerbe, Serg. de Cambremer, El. de Lisieux ; TROUVÉ NOBLE.

LE BRUN. 1463, MONFAUT : Jean le Brun, du Buisson, Serg. de Verenville, El. de Caen ; Guillaume le Brun, du Tourneur, El. de Vire ; TROUVÉS NOBLES.

LE BRUN. 1470. Anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Guillaume le Brun, le jeune, de la Serg. de Rommois, Vic. de Pont-Audemer, taxé à 50 livres.

BARRIN : Philippe le Brun, Ecuyer, demeurant Paroisse de Garenne, El. du Pont-l'Evêque ; Guillaume, Ecuyer, Sieur de Saint-Georges et du Mesnil-Angot ; Philippe, Ecuyer, Sieur de Manducage ; Jean-Baptiste, Sieur de Putot ; Jean-Baptiste, fils Georges, Conseiller au Parlement, son fils et petit-fils, aussi Ecuyer et Conseiller ; le 25 septembre 1669.

Coupé d'or et de gueules, au lion de l'un en l'autre. Saint-Allais intervertit les coupés. Georges le Brun, Sieur de Bois-Guillaume, fut reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1543. Jean-Baptiste le Brun, conseiller au Parlement de Rouen en 1567; Jean-Baptiste le Brun, Conseiller-clerc, en 1581 ; Jean-Baptiste le Brun, Sieur de Bois-Guillaume, conseiller en 1605. Jacques le Brun fut reçu Chevalier de Maltele 7 juin 1631. La Chesnaye des Bois attribue pour armes à cette famille: écartelé de vair et de gueules.

LE BRUN. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Raullin le Brun, de la Vic. de Conches et Breteuil, taxé à 4 livres.

Digitized by Google

* LE BRUN (Jacques-Pomponne-François), Sieur de Breuilly, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier de la seconde compagnie des Mousquetaires à cheval servants à la garde ordinaire de la personne du Roi, et fils de Pomponne-François le Brun, Lieutenant-Général à Argentan, et de Marie Estard, fut ANOBLI par lettres données à Compiègne, en juillet 1736, adressées aux Cour de Parlement, Chambre des Comptes, et Cour des Aydes à Rouen, pour y être registrées (d'Hozier).

Parti d'hermine et d'azur, au lion de l'un en l'autre, couronné d'or et tenant une lance de gueules en pal. Vid. TAVERNE.

*LE BRUN (Claude), avocat du Roi à Avranches, fut anobli par lettres du 11 mars 1645, expédiées le 17 août 1646 (*Dict. des Anob.*)

*BRUNCOURT, Seigneurie érigée en quart de fief de Haubert, relevant de la baronnie de Fresnes-l'Archevêque, par lettres-patentes du mois de mars 1632, en faveur de Jean-Baptiste le Brun, conseiller au Parlement de Rouen.

*BRUNEL (Jacques), Sieur du Quesnay, fut pourvu, le 14 septembre 1699, d'un office de conseiller-secrétaire du Roi, maison, Couronne de France, audiencier en la chancellerie près le Parlement de Rouen (*Hist. de la Chanc.*)

LE BRUNET. 28 novembre 1634, à Valognes, D'ALIGRE: vû les titres présentés par Jean le Brunet, soi-disant Ecuyer, Sieur de Saint-Maurice, fils Pierre Brunet, et de damoiselle Isabeau Potier, fille d'Ursus Potier, Sieur de la Lande, et de Marie du Chemin, fille de Lucas du Chemin, Sieur du Féron, descendant de la Pucelle d'Orléans, avons ordonné que ledit Brunet sera IMPOSÉ à la somme de trois livres, en la Paroisse de Barfleur.—Brunet, Vic. de Saint-Sylvain, anobli, taxé à 2 livres.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611: Jean le Brunet, de Sainte-Mère-Église, El. de Carentan; des collatéraux de la Pucelle d'Orléans.

Ecuyers, Sieurs de Saint-Maurice, El. de Carentan: d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, en pal, soutenant une couronne royale du même et accostée

Digitized by Google

de 2 fleurs de lys aussi du même. On sait que le roi Charles VII avait changé le nom de Jeanne d'Arc en celui du Lys et avait donné à cette héroïne et à ses frères le privilége d'anoblir leurs descendants mâles et femelles.

BRUNET, vid. LONGCHAMPS.

LE BRUNET, Vic. de Bayeux, ANOBLI, taxé à 10 livres.

4 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Jacques le Brunet, Sieur des Pallières, anobli par charte de janvier 1592, registrée aux Comptes le 18 mai 1593, et aux Aydes le 18 juillet 1592, demeurant à Urville, Serg. Bretheville et Tournebu, El. de Falaise; et pour services; a de fils René et Anne.

Brunet, Ecuyers, Sieurs de Courcières, El. de Falaise; maintenus le 11 mai 1666, ANOBLIS en 1592. D'azur, à 3 croissants adossés, enlacés et mal ordonnés d'argent, surmontés d'un soleil d'or et accostés de 2 étoiles du même.

*BRUNET, Ecuyers, Sieurs des Rigoux, Gén. d'Alençon, maintenus le 4 juin 1668: gironné d'argent et de sable, le premier giron chargé d'une étoile d'azur.

DE BRUNVILLE. 24 septembre 1666, CHAMILLART: condamnation pour usurpation de noblesse, à 1,200 livres d'amende chacun, contre Pierre et autre Pierre de Brunville, père et fils, de Caen, et à 1,500 livres d'amende contre Louis de Brunville, du Petit-Trutemer, El. de Mortain; a justifié le degré de Jacques, son bisaïeul par cinq extraits faux, prétendus collationnés en 1639, dont il n'a pas représenté les minutes. Olivier, qui était procureur du Roi et depuis Lieutenant-général, a commencé d'usurper.—Maintenus au Conseil, le 24 mars 1667.

De sable, à 3 rateaux d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or.

Digitized by Google

*DE LA BRUYÈRE (Guillaume), l'un des bannerets Normands à la croisade de 1096 : de sable, la bande d'or.

DU BUAT. 1463, MONFAUT : Robert du Bas, du Buat, Serg. de Corbelin, El. d'Avranches ; TROUVÉ NOBLE.

1599, 4 février, à Vire, DE MESMES : Jean du Buat, fils Enguerrand, demeurant à Bourguenolle, Serg. Benoist, El. d'Avranches ; Gilles, Jean et Noël du Buat, fils Gilles, demeurant au Bus, Serg. Corbelin, El. de Mortain ; François, fils Allain, demeurant audit Bourgueville, Serg. Benoist, El. d'Avranches ; vû leurs titres, JOUIRONT. Etienne du Buat, fils Jean, JUSTIFIERA être fils dudit Jean, et JOUIRA : depuis a justifié.

18 avril 1635, à Mortain, D'ALIGRE : vû les titres présentés par Izaac du Buat, Sieur et Patron du Buat, de ladite Paroisse, fils Etienne, fils Jean, fils Gilles, fils Guyon, fils Robert du Buat, Seigneur dudit lieu ; ordonnance des Commissaires du 10 avril 1624 ; JOUIRA.—20 avril 1635 : vû les titres présentés par Jean et François du Buat, Ecuyers, Sieurs de la Guéronnière et Sulpichères, de la Paroisse du Buat, enfants de Gilles, fils, autre Gilles, fils Allain du Buat, Ecuyer ; ordonnance des Commissaires du 26 août 1624 ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, ancienne noblesse : Jean et Etienne du Buat, du Buat, Serg. Corbelin, El. de Mortain.

Du Buat, Ecuyers, Sieurs du Buat, El. de Mortain : d'argent, à la bande denchée de gueules, accompagnée de 6 merlettes du même en orle. Vid. BUATS et BURES.

* DU BUAT. D'azur, au rais d'escarboucle florencé de 6 pieces d'or. D'Hozier donne la généalogie de cette famille à partir de Jacques du Buat, vivant en 1542. Seigneurs de Bazoches en Thimerais, Gaillon, Migergon, Medavy, Montcollain ; Barons du Lac ; maintenus nobles d'ancienneté, par de Marle, intendant d'Alençon, le 1 août 1668. Saint-Allais dit l'escarboucle pommetée et fleurdelysée d'argent, et écartèle ces armes : d'azur, à 3 bandes d'or. Ecuyers, Sieurs de Reville, El. de Bernay, maintenus le 5 octobre 1667 : écartelé, d'azur, à 3 barres d'or ; et d'azur, à l'escarboucle à 6 rais d'or.

DES BUATS. 1463, MONFAUT : Jean des Buas, de Falaise ; Antoine des Buas, dudit lieu ; TROUVÉS NOBLES.

Digitized by Google

Du Buat : D'azur, à 3 quintefeuilles d'or. Badier a donné la généalogie de cette ancienne maison, originaire du Perche et établie en Normandie, en Anjou, au Maine, en Bretagne, etc. La suivante en est probablement une branche.—On trouve aussi dans le Registre de Monfaut: 1470, ANOB. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean du Bar, en la Vic. de Falaise, taxé à 5 livres.

DES BUATS. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts. Des surnommés des Buats, de la Vic. de Falaise, taxés à 15 livres.—Des Buats, Vic. de Falaise, anobli, taxé à 22 livres.

19 mai 1599, à Bayeux, DE MESMES : Guillaume des Buas, Sieur de la Brillère, fils Michel, demeurant à Cosseville, Serg. de Falaise et Thury, El. de Falaise, a de fils François et Georges ; Jacques, Sieur de la Cousture, frère dndit Guillaume, et Jacques, demeurant audit lieu ; Gabriel, Sieur du Jardin, fils Antoine, qui était frère dudit Michel et oncle des susdits, justifiera être descendu dudit Antoine. Depuis, a justifié ; vû leurs titres et Monfaut, JOUIRONT.

Ecuyers, Seigneurs des Fontaines, le Moncel, la Cousture, la Sarrazinière, El. de Falaise, maintenus le 5 avril 1667: de sable, au croissant d'or, soutenu d'une tavellure d'argent (*aliàs* d'or) ; au chef d'or, chargée d'une quintefeuille du champ, accostée de 2 tavellures du même. Robert des Buats vivait en l'an 1500. Adrien des Buats, Ecuyer, Seigneur des Noyers, Bizy, le Mesnil-Gondoin, en 1572. Nicolas des Buats, Seigneur des Noyers, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, mort en 1582. Louis-Gabriel, comte du Buat, Seigneur des Fontaines, Chevalier de Malte, Ambassadeur en Allemagne, en 1765.

DU BUC, 1463, MONFAUT : Richard du Buc, de Saint-Christophle, Serg. de Tinchebray, El. d'Avranches ; TROUVÉ NOBLE.

6 février 1599, à Vire, DE MESMES : Jean du Bur, Sieur de Saint-Christophe-d'Anfernet, fils Gilles, demeurant Serg. de Tinchebray, El. de Mortain, a Louis, son fils; d'ancienne noblesse, JOUIRONT.—7 juin 1599, à Bayeux : Raoul du Bur, Sieur de la Houlle, fils Marin, demeurant à Carcagny, Serg. de Cheux, El. de Caen, a pour fils Jean, Jacques et Charles, vû leurs titres, JOUIRA.

19 avril 1635, à Mortain, D'ALIGRE : Vû les titres présentés par Louis du Bar, Ecuyer, Sieur de Saint-Christophe, et y demeurant, fils Jean, fils Gilles, fils Regnauld, fils Richard, fils autre Richard, fils Fouques du Bar, Ecuyer ; avons ordonné qu'il justifiera Jean son père être fils Regnaut, dans quinzaine ; autrement, sera imposé en ladite Paroisse de Saint-Christophe ; a depuis justifié ; JOUIRA.

Digitized by Google

DU BUC (François), Sieur de Paquerel, anobli en 1623.

Il est l'auteur de la famille du Buc de Marcussy, établie en Périgord. N. du Buc de Marcussy, né le 1er octobre 1764, à la Trinité, île de la Martinique, fit ses preuves de noblesse pour le service militaire; fut reçu, le 2 mars 1781, élève de Tiron; sortit le 23 janvier 1782, et entra sous-lieutenant dans le régiment d'Auxerrois.

DE LA BUCAILLE. 18 février 1599, à Bayeux, DE MESMES: Christophe de la Bucaille, fils Roland, fils Germain, fils Eustache, impétrant de l'arrêt contradictoire des Aydes contre les paroissiens de Planquery, Serg. de Briquesart, El. de Bayeux, a pour fils Jacques et Rolland; René, fils Claude, qui était frère dudit Christophe, mineur, demeurant audit lieu; JOUIRONT.

D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 flammes de gueules.

*BUCHARD (Guy), l'un des bannerets Normands à la Croisade de 1096: d'argent, à la main de gueules, accompagnée de 3 merlettes du même.

DE BUCY. BARRIN: Louis-Claude de Bucy, Ecuyer, Seigneur d'Hénonville et de Gerville, demeurant à Paris; Jean, Charles, René, François, Louis; maintenus le 20 mars 1669.

D'or, à 9 billettes de gueules, 4, 3, 2. Marc de Bucy, Chevalier, Seigneur d'Hénonville et de Seloine, vivait en 1580 avec Marie de Saint-Simon de Rouvroy, sa femme; René de Bucy, Chevalier, Seigneur de Hénonville et de Gournay, maître d'hôtel ordinaire du Roi, en 1549. Simon de Bucy, procureur général, puis premier président du Parlement de Paris, maître des Requêtes en 1359, et membre du Conseil secret, anobli en mai 1335, et Gérard de Bucy, son fils, anobli en 1366, sont les auteurs de cette famille, originaire de l'Ile de France, possessionnée en Normandie dans les Elections de Gisors et Pontoise, et dont une branche, établie en Picardie, portait: d'argent, à 10 billettes de gueules, 4, 3, 2, 1.

DE BUDES. D'argent, au pin de sinople, accosté de 2 fleurs de lys d'azur. Le Maréchal de Guébriant, de cette maison, mourut en 1643.

19 janvier 1635, à Avranches, D'ALIGRE: Vû les titres présentés par René Budes, Sieur de Boussey, de ladite Paroisse de Boussey, et pour

Digitized by Google

Henry et Charles, ses neveux, Barons de Sacey, enfants d'Yves, fils Charles, de ladite Paroisse de Sacey ; lesdits Charles et René enfants de Jacques, fils Bertrand, fils Jean, fils Henry, fils Jean de Budes, Ecuyer; ordonnance des commissaires du 13 juillet 1624 ; JOUIRONT.

La Chesnaye des Bois fait les fleurs de lys de gueules. Cette famille, originaire de Bretagne, est connue depuis Guillaume Budes, Chevalier, Seigneur d'Uzel et du Plessis en 1300. La baronnie de Sacé entra dans cette famille par le mariage de Jacques Budes avec Béatrix de Romillé, en 1561. Jean Budes, Seigneur de Quatrevaux, vivant en 1550, fut gouverneur de Domfront.

*DE BUDOS (Laurence), Abbesse de la Trinité de Caen : bandé d'or et de sinople de 6 pièces.

DE BUFFES. BARRIN : Jean de Buffes, Ecuyer, Sieur de la Houlle, demeurant en la Paroisse d'Hénonville, El. de Caudebec ; Guillaume, Guillaume, Jacques, Jean ; maintenus le 1 juillet 1670.

De sable, à 2 lionceaux rangés d'or.

DE BUFFREUIL, vid. BUFFREVILLE.

DE BUFFREVILLE. BARRIN : Jean de Buffreuil, Ecuyer, demeurant Paroisse de Sandoville, El. de Montivilliers ; Jean, Jean, Pierre, Jean ; renvoyés au Conseil le 4 mars 1667 ; portent : d'azur, à 3 coquilles d'or.—Adrien de Buffrevil, Ecuyer, Sieur de Saint-Vivian, demeurant El. de Montivilliers ; Gabriel, Ecuyer, son cousin, demeurant Paroisse de Saint-Vigor, de ladite El. ; Jacques, Nicolas et Jean, frères dudit Adrien ; maintenus le 27 mai 1667.

D'azur, à 3 cailles d'or (Saint-Allais dit : 3 colombes d'argent).

BUGARD. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean Bugard, de la Serg. de Saint-Romain-Collebosc, Vic. de Montivilliers, taxé à 30 livres.

BARRIN : Claude Bugard, demeurant Paroisse de Saint-Gilles de Cratot, El. de Caudebec ; Pierre, Ecuyer, demeurant Paroisse de Burque-

Digitized by Google

ville, frères, de ladite El.; Jean anobli en 1470; Guillaume, Michel, Pierre, Pierre, Claude; maintenus le 8 décembre 1668.

De gueules, à 3 pièces d'argent (Saint-Allais dit : 3 coffres). Jehan Bugard figure comme défaillant à la montre de la Vic. de Caudebec, l'an 1470.

BUILLY, vid. BULLY.

BUISSON. MONFAUT, 1463. Jean Buisson, du Homme, El. de Falaise; NON-TROUVÉ NOBLE, ET ASSIS À LA TAILLE.

1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts; Pierre Buisson, de la Vic. de Falaise, taxé à 10 livres.

Ecuyers, Sieurs de la Lissandière, El. de Verneuil, maintenus le 15 janvier 1668 (Saint-Allais). De sable, à 3 quintefeuilles d'or. Branche de Courson, à Vire: écartelé, d'azur, à 3 quintefeuilles d'argent; et de gueules, à une demi-bordure d'argent (Lainé). Jeanne du Buisson, dame de Tordouet, Rochères, la Chapelle-Yvon et Mailloc, en la Vic. d'Orbec, fille de Henry du Buisson, Seigneur de Tordouet, épousa, en 1453, Edouard de Saint-Ouen, Seigneur de Douville, lieutenant du bailli de Caux (Ibid). Jeanne du Buisson, fille de Marc, Seigneur du Buisson, et de Marguerite de Brossard, épousa, le 26 janvier 1520, Gilles de Caqueray, Ecuyer, Seigneur de Lannoy et de Saint-Imes.

BUISSON. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Guillaume Buisson, de la Serg. de Cany, Vic. de Caudebec, taxé à 15 livres.—Du Buisson, Vic. de Caudebec, anobli, taxé à 21 livres.

DU BUISSON. 1470, anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Jean du Buisson, de Saint-Marc-sur-Rille, Serg. du Mesnil, Vic. de Pont-Audemer, taxé à 20 livres.

DU BUISSON (Jacques), Sieur d'Amfreville, anobli. — Du Buisson, Vic. d'Andely, anobli, taxé à 5 livres.

BARRIN : Charles du Buisson, Ecuyer, demeurant Paroisse de Dominel, El. d'Evreux; Jacques du Buisson ANOBLI; Emmanuel, Charles, Phi-

Digitized by Google

lippe, Robert, Charles ; ledit Jacques anobli au mois de mai 1584, registré en 1599 ; et le 6 mars 1669, maintenus.

Sieurs de Roqueville, El. d'Evreux: de gueules, à 3 bandes d'or ; au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent.

DU BUISSON, Vic. de Falaise, ANOBLI, taxé à 25 livres. Bisson, Sieur de Troisminettes, anobli en 1597.

7 juin 1599, à Bayeux, DE MESMES: Philippe du Buisson, Sieur de Longpray, et Jacques, son neveu, Sieur des Troisminettes, anoblis par charte du mois de mars 1597, registrée aux Comptes le 8 mars 1598, et aux Aydes le 24 dudit mois, à l'indemnité de 3 livres à la Paroisse la Trinité de Falaise, et y demeurant, Serg. et El. dudit lieu.

*BULLY-EN-BRAY, Seigneurie portée en dot par Jeanne Filleul, Dame d'honneur de la Reine, à Pierre de l'Etendart, Chevalier, Seigneur des Hanches, mort vers l'an 1460, et quatrième aïeul de Jean de l'Etendart, Maréchal de Camp, en faveur duquel Bully fut érigé en Marquisat, pour lui et ses descendants mâles et femelles, en ligne directe et collatérale, par lettres d'octobre 1677, registrées au Parlement et en la Chambre des Comptes le 20 mai 1688. Il fut père de Louis, et aïeul de Jean-Louis, Marquis de Bully, mort sans postérité le 7 mars 1740, dont la sœur Thérèse-Suzanne de l'Etendart, veuve de Charles, Marquis de Roncherolles, hérita du Marquisat de Bully. Thomas-Sybille, leur fils, ne laissa qu'une fille : Anne-Marguerite-Thérèse de Roncherolles, Marquise de Bully, mariée le 20 juin 1744 à René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou.

*BULLY, El. de Falaise, Ecuyers, Sieurs de Guerrame (Saint-Allais) :

De sinople, à 2 poissons d'argent, accompagnés de 2 étoiles ou 2 roses du même. *Aliàs* : d'azur, à 2 barbeaux adossés d'argent, sommés d'une fleur de lys d'or.

DE LA BUNAUDIÈRE (Laurent), demeurant à Rouen, anobli en 1654.

Ecuyers, Sieurs de Quièvremont et de Bellevue, maintenus le 12 septem-

Digitized by Google

bre 1710: d'azur, à la bande d'or chargée de 3 têtes de lion de gueules, posées en barre (Saint-Allais). Laurent de la Bunaudière, Sieur de Quèvremont, fils dudit Laurent, fut anobli en 1697, et Guillaume de la Bunaudière, Sieur de Bellevue, son autre fils, en 1698.

BUNEL (Pierre), Sieur de Tessy, Vic. de Bayeux, ANOBLI.

27 mars 1599, à Bayeux, DE MESMES: Pierre Bunel, anobli par charte du mois de mars 1544, registrée aux Aydes le 26 août audit an, à l'indemnité de 6 livres de rente, racquittable a double prix, ensemble quatre livres à Tessy, 2 livres à Saint-Patrice de Bayeux, et pour mérite, n'était imposé à la Taille; a payé deux-cent-cinquante livres de supplément à Bunel. Ladite charte est encore a registrer aux Comptes; demeurant à Saint-Sauveur de Bayeux; a de fils Gabriel; de ladite rente en a été baillé deux livres, en attrestant, à Saint-Patrice.

Sieurs de Tessy, El. de Bayeux: d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 bunettes (ou canettes) du même. A la montre de la Vic. d'Arques, l'an 1470, Guillaume le Maréchal présenta pour lui Yvon Bunel, armé de brigandine, sallade, gantelets et vouge. Les deux familles qui suivent sont, sans aucun doute, des branches de celle-ci.

BUNEL. 1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611: François et Gabriel Bunel, de Saint-Sauveur de Bayeux; ANOBL. 1594.

BUNEL (Germain et Thomas), Vic de Bayeux, anoblis en 1596.

1666, CHAMILLART, anoblis avant le 1er janvier 1611: Pierre et Thomas Bunel, de Saint-Sauveur, Banlieue de Bayeux; ANOBL. 1596.

DU BUNET, vid. BURET.

DE LA BUNODIÈRE, vid. BUNAUDIÈRE.

DU BURAY, vid. BURES.

Digitized by Google

BUREL, vid. BOREL.

*DE BURES, ancienne famille, qui, selon la Roque, portait les armes d'Illiers.

D'or, à 6 annelets de gueules, 3, 2, 1. Jean de Buray, portant ces armes, est cité, par le Manuscrit de Bayeux, comme l'un des bannerets normands qui allèrent à la croisade de 1096. Il *brisait* d'un bâton componé d'argent et d'azur.

DE BURES. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Nicolas de Bure, de Dieppe, Vic. et Serg. de Neufchâtel, Comté d'Aumale, taxé à 30 livres.

BARRIN : Adrien de Bures, Ecuyer, Sieur d'Epinay, demeurant en la Paroisse de Barenton-de-la-Trehaumont, El. de Rouen ; maintenu le 5 septembre 1668.—Jean de Bures, Ecuyer, Sieur de Brussy, demeurant Paroisse de Chasteville, El. d'Arques, pour lui et François de Bures, Ecuyer, son frère, sous-diacre, demeurant à Villedieu ; Pierre de Bures, Ecuyer, demeurant à Dieppe ; Charles de Bures, Ecuyer, Sieur de Brettancourt, Capitaine de marine, demeurant Paroisse de la Trinité-du-Mont, El. de Caudebec, pour lui et Michel de Bures, Ecuyer, Sieur de Saaly, son frère ; et Jacques de Bures, Ecuyer, demeurant Paroisse de Guiberville, El. d'Arques, pour lui et Salomon, son fils mineur ; et Georges de Bures, Ecuyer, Sieur de Bethencourt, demeurant Paroisse de la Trinité-du-Mont ; et Pierre de Bures, Ecuyer, fils Jacques, pour lui et Salomon de Bures, aussi Ecuyer, son fils puîné ; maintenus le 30 octobre ou décembre 1667.

D'azur, à la bande frettée d'or, accompagnée de 3 molettes du même. Saint-Allais et Lainé disent : d'azur, à la frette de 6 pièces d'or en bande, accompagnée en chef d'une merlette, et en pointe de 2 molettes d'éperon du même. Une branche fixée en Picardie remplaçait les molettes par des étoiles. Famille anoblie par charte des francs-fiefs de l'année 1470, moyennant 30 livres de finance. A la montre du comté de Longueville, en 1470, se présenta, pour Nicolas de Bures, Jehan du Parc, armé de brigandine, sallade et vouge. David de Bures, de la ville de Dieppe, était conseiller au Parlement de Rouen en 1519. Par lettres de 1563, le roi Charles IX permit à Gabriel de Bures, de la ville de Dieppe, de faire le commerce sur mer sans déroger à la noblesse qu'il tenait de Nicolas de Bures, anobli en 1470.

DE BURES. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nou-

Digitized by Google

veaux acquêts : Guillaume de Bures, de la Serg. d'Eu, taxé à 30 livres.

1599, 6 février à Vire, DE MESMES : Gilles de Bures, fils Gilles, Sieur dudit Bures, demeurant audit lieu, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux ; Jacques, Gabriel et Jacques, ses fils ; JOUIRONT.

1666, CHAMILLART, nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Jacques de Bures, de Guillerville, Serg. de Trouard, El. de Caen ; Hervé et Henry de Bures, de Bures, Serg. de Thorigny, El. de Bayeux, id.

De Bures, Sieurs de Panthon, El. de Vire : d'argent, à 3 fasces d'azur. (Saint-Allais, qui ajoute : DU BUAT, Ecuyers, Sieurs de Prethon : d'argent, à 3 fasces de gueules, et plus loin : DE BURES, El. de Bayeux : de sable, à 2 jumelles d'argent.)

DU BURET. 1463, MONFAUT : Jean du Buret, de Carquebut, Serg. de Sainte-Marie-du-Mont, El. de Carentan ; TROUVÉ NOBLE.

18 janvier 1599, à Saint-Lô, DE MESMES : Charles du Buret, Sieur d'Agon, y demeurant, Serg. et El. de Coutances ; vû ses titres, JOUIRA.

D'argent, à 3 tourteaux de sable Guillaume du Buret, l'un des bannerets normands à la croisade de 1096. Nicolle du Buret *brisait* d'un lambel de gueules.

BURGUET, vid. D'ARANDE.

DU BURGUET. 1599, 23 janvier, à Vire, DE MESMES : Pierre du Bourget, Sieur de Chaulieu et de Crespon, Receveur des Tailles de l'El. de Vire, fils Guillaume, demeurant audit Vire ; vû ses titres, JOUIRA.

16 juillet 1669, CHAMILLART : condamnation pour usurpation de noblesse à 75 livres d'amende, contre Pierre du Bourget, de Saint-Nicolas-de-Caen. A produit pièces inscrites en faux. Son père a été imposé en la Paroisse de Saint-Quentin, en 1622, et depuis, jusques à son décès, n'est dans aucune Recherche.—Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés : Jean-Pierre et Gaspard du Bourget, de Saint-Jean-de-Caen, et Nicolas du Bourget, à Paris, dans les Pères de l'Oratoire.

BARRIN : Philippe de Bourges, Ecuyer, Sieur de Guberville, demeurant Paroisse d'Ezy, El. d'Evreux ; Jacques de Bourges, fils Nicolas ; Jean, Claude, Guillaume ; maintenus le 13 décembre 1666.—Nicolas du

Digitized by Google

Bourguet, Ecuyer, Sieur de Berville, y demeurant El. de Caudebec; David, Ecuyer, Sieur de la Garde, demeurant Paroisse de Brachy, El. d'Arques ; et Charles, Ecuyer, Sieur d'Auzouville, demeurant à Trieville, El. de Caudebec, leur oncle ; Nicolas, anobli en 1578, registré audit an. Ils se sont maintenus nobles d'ancienne race ; maintenus le 27 août 1668.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 roses d'or.—Bourget, Gén. de Caen : accompagné de 3 molettes d'éperon d'argent. Selon la Chesnaye des Bois, Nicolas Bourguet ou Bourget, Sieur d'Auberville, anobli en 1578, portait les mêmes armes. Nicolas Boucquet d'Auberville, bourgeois de Rouen, fut anobli par lettres du 3 avril 1578, expediées le 22 août suivant, sans finance. (*Dict. des Anobl.*) L'Histoire de Rouen le nomme Nicolas Burguet, Sieur d'Auberville, fils de Guillaume Burguet, bourgeois de Rouen, et on trouve ailleurs qu'il fut anobli par lettres de 1579, vérifiées le 22 octobre audit an. Le Registre des Anoblissements est cependant explicite et porte: 1578, et plus loin: Berget, Vic. de Rouen, anobli, taxé à 14 livres.

Olivier de Burguet figure dans une revue passée à Séez en 1492. Guillaume Burguet, dans une montre d'hommes d'armes et d'archers, faite à Péronne en 1272. Le 8 juin 1411, le duc d'Orléans donna une ordonnance pour faire payer de leurs gages Pierre de Burguet et autres, commis à la garde du château de Saint-Urain-des-Bois. 1698 : enregistrement, dans l'Armorial général de France, Gén. de Versailles, des Armoiries de Jacques Burguet, médecin du roi Louis XIV, servant par quartier près de Sa Majesté: D'azur, au chevron d'or, soutenu d'un papillon volant en pal d'argent, miraillé et tracé de sable; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles du second. — Charles-Jean-Bernard Burguet, chef de cette famille, et Juge de Paix du canton de Grignols, s'est marié, le 14 février 1838, avec la petite-fille de Bernard Saige, du Bazadois. Il avait pour frère Jacques-Henry Burguet, ancien Directeur du cabinet d'Histoire naturelle de Bordeaux, mort au mois de juin 1853, lequel a laissé plusieurs Ouvrages.— Jean-Auguste Burguet, leur grand-oncle, fut secrétaire général de l'Académie de Médecine de Bordeaux, vice-président du Conseil d'Hygiène de la Gironde, médecin ordinaire de l'Hôpital Saint-André de Bordeaux, et membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville.

*BURNET DE SAINT-AIGNAN. Badier a donné la généalogie de cette famille depuis Nicolas Burnet de Saint-Aignan, vivant en 1277. Seigneurs de Saint-Aignan, la Grimonnière, la Ferrière, la Bretesche, leTertre, Marcilly-la-Champagne, Rouxon, Bonnefoy, Mesnil-Berard, la Tour-Neuve, Chavrigny, les Memes, Beaufay, Auguaise, Brethel, Glapion, la Verderie, le Pont-au-Secq, Boisrevert, Monteilles, Bémécourt. D'argent, à trois feuilles de vigne de sinople (Saint-Allais dit : trois feuilles de chêne, et : maintenus à Alençon le 4 avril 1666).

Digitized by Google

BURNOULT, Vic. de Valognes, anobli, taxé à 59 livres.

DE BURVILLE, vid. BARVILLE.

LE BUSC. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Jean le Busc, de la Serg. de Cany, Vic. de Caudebec, demeurant à Rouen.

DU BUSC. 1470, Anobl. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts : Pierre du Busc, de la Serg. de Cailly, demeurant à Rouen, taxé à 15 livres.

BARRIN : Charles du Busc, Ecuyer, Sieur de la Mare, demeurant Paoisse d'Escalles-Félix, El. de Caudebec, Nicolas, Guillaume, Nicolas, Roger, Claude, Jacques, Marc, Antoine, Charles, maintenus le 9 février 1669, portent : d'argent, à la bande de gueules. — François-Richard du Busc, Ecuyer, Sieur de Saint-Germain de Fresnay, y demeurant El. d'Evreux, et Jean du Busc ; Richard, aussi Ecuyer, Sieur de Fleauville, cousins-germains, demeurant à Bretaignolles, de la même El.; maintenus le 14 août 1666.

D'argent, à la bande d'azur. Peronnelle du Busc, fille de Richard du Busc, épousa, vers 1400, Guillaume du Bosc, seigneur de Tendos. A la montre de la châtellenie de Vernon, l'an 1470, Crespin du Busc fut excusé pour être occupé à la garde de la tour de Vernonnet.

*DU BUSC (Elie), Sieur de Saint-Martin, Receveur de la ville de Rouen, fut anobli par lettres vérifiées en la Cour des Comptes le 17 décembre 1656. (*Dict. des Anob.*)

On trouve aussi : Nicolas du Busc, Sieur de Saint-Martin, Echevin de Rouen, anobli en 1659.

*BUSNEL, Ecuyers, Sieurs de Fougy, Ouilly, Gén. d'Alençon, maintenus le 15 juillet 1667 (Saint-Allais).

De gueules, à 2 fasces d'argent, accompagnées de 7 merlettes du même. Magdeleine Busnel, dame de Fougy, fille de feu François Busnel, Ecuyer,

Digitized by Google

Sieur de Fougy, Gendarme de la compagnie du Roi, et de Jeanne Brunet, épousa, le 3 février 1654, André des Rotours, Ecuyer, Seigneur de Sainte-Croix.

BUSQUET. 18 février 1599, à Bayeux, DE MESMES: Charles du Bocquet, Sieur de la Salerbière, fils Nicolas, fils Guillaume, fils François, issu du Dauphiné, demeurant à Rie, Serg. de Gray, El. de Bayeux; vû ses titres, JOUIRA; Gabriel, mineur, fils Jean, frère dudit Nicolas susnommé, demeurant audit Rie.

1666, CHAMILLART: Nobles qui ont bien justifié leurs quatre degrés: Pierre et Jean du Bousquet, de Saint-Malo de Bayeux; Thomas et François du Bousquet, de Rie, et Louis du Bousquet, de Meuvaines, Serg. de Gray, El. de Bayeux.

Sieurs de la Male et de Vauloger, El. de Bayeux, ancienne noblesse originaire du Dauphiné: de gueules, à 3 losanges d'argent (Saint-Allais dit: 3 carreaux d'or.)

BUSQUET. 1470, ANOBL. par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts: Jean Bosquet, de la Serg. de Saint-Victor, demeurant à Rouen, taxé à 30 livres.

1666, BARRIN: Nicolas Busquet, Ecuyer, Conseiller au Parlement, demeurant à Rouen. Isambert Busquet, Conseiller au Parlement en 1542. Jean Busquet, Conseiller au Parlement en 1553. Robert Busquet, Conseiller au Parlement en 1578. Isambert Busquet, Conseiller au Parlement en 1610. Ledit Nicolas, Conseiller audit Parlement en 1644, a épousé Marie Girard et a pour fils Barthélemy, chanoine à Notre-Dame; Anne, prieur de Bezu; Jean, Charles; Nicolas, avocat au Parlement, et Pierre, prieur de Bois-Roger; le 10 janvier 1641, Isambert Busquet, Conseiller au Parlement, a été déchargé de la taxe des francs-fiefs.

D'argent, à la fasce de gueules, surmontée d'un cœur du même accosté de 2 molettes à 5 rais de sable, et soutenue d'une rose du second. Saint-Allais remplace les molettes par des étoiles et la rose par une macle. Sieurs de Cany et de Champ-d'Oysel.—Isambart Busquet, de Cany, conseiller en la Chambre de la Tournelle du Parlement de Rouen en 1542, accostait le cœur de 2 étoiles de sable et soutenait en pointe d'une maille de gueules (*Histoire de Rouen*). Cette famille avait, sans aucun doute, pour branche, la suivante.

BUSQUET. 1470, Anoblis. par la charte des francs-fiefs et nou-

Digitized by Google

veaux acquêts : Guillaume Bosquet, de la Serg. de Saint-Georges, demeurant à Rouen, taxé à 30 livres.

Bosquet, Ecuyers, Seigneurs de Saumont, la Potterie, le Bosc-Asselin : d'argent, à la fasce de gueules, surmontée d'un cœur du même, accosté de 2 molettes d'éperon de sable, et soutenue d'une rose du second.—Du Bocquet, Ecuyers, Sieurs de Villiers, El. de Verneuil, maintenus le 28 mai 1667 : d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une molette d'éperon d'or accostée de 2 croissants du même, et accompagnée de 3 croisettes de sable.

DE BUSSY, vid. BUCY.

BUTIN. BARRIN. Jean Butin, Ecuyer, Sieur du Val-Chouquet, demeurant Paroisse du Val-Jonas, El. du Pont-l'Evêque ; vû la requête et la réponse du Commis, nous avons condamné ledit Jean à 300 livres d'amende et les 2 sols pour livre, attendu sa pauvreté, sauf à lui de se pourvoir contre Me Thomas de Boileau, pour la restitution de ses pièces, s'il avise que bien soit fait ; à Rouen, le 30 mars 1670.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TYPOGRAPHIE DE J. WERTHEIMER ET Cie, CIRCUS PLACE, FINSBURY, LONDRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google